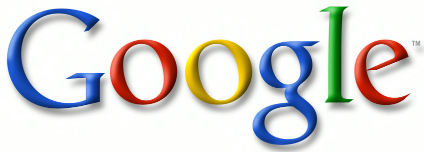
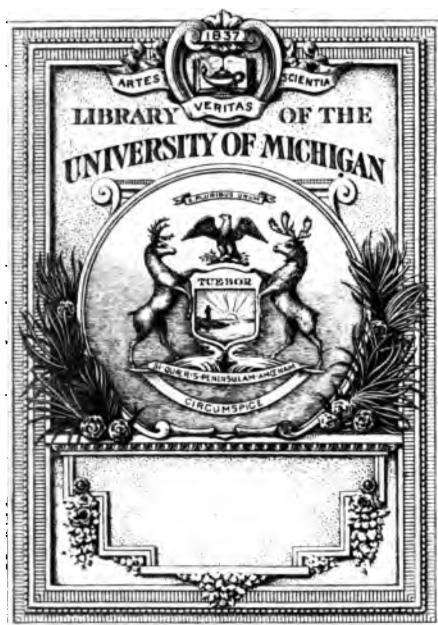



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE ELZÉVIRIENNE

XLVIII

LE CABOUS NAMÈ

LE PUY. — IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS

Kaykāvūs

LE

CABOUS NAMÈ

OU

LIVRE DE CABOUS

DE CABOUS ONSOR EL MOALI

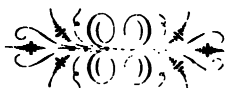
SOUVERAIN DU DJORDJAN ET DU GUILAN

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS AVEC DES NOTES

PAR

A. QUERRY

Consul de France à Trebizonde.



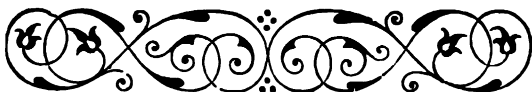
PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1886





INTRODUCTION



APRÈS la défaite de Yezdidjird III, qui, l'an 15 de l'Hégire = 636 J.-C., succomba à la bataille de Cadessiè sous les efforts des guerriers de l'Islam commandés par Saad, lieutenant du khalife Omar, les Arabes ne tardèrent pas à envahir les provinces de la Perse qui composaient le plus riche domaine de l'Empire sassanide. Cependant, les provinces riveraines de la mer Caspienne, le Guilan, le Mazendéran, le Djordjan et le Thabéristan furent longtemps encore gouvernées par des princes qui, sous les titres de marzoban [1], de sépéhbéd ou ispéhbed, les avaient administrées au nom des Sassanides et étaient comme les grands vassaux de ces princes plutôt que leurs

délégués. Quelques-uns, et ce fut le plus grand nombre, embrassèrent la nouvelle foi pour conserver leurs Etats; d'autres, restés fidèles aux croyances de leurs ancêtres, réussirent cependant à se maintenir dans une situation quasi indépendante.

Au nombre de ces derniers fut Ziad, dans la province du Deilem, dont un des descendants, Merdavidj, qui, dit-on, professait au deuxième siècle de l'hégire la religion de Zoroastre, s'empara, avec l'aide de son frère Véchémguir, des provinces septentrionales de l'Iran, et se rendit maître de l'Irak persan : il périt à Ispahan, assassiné par un de ses esclaves, l'an 323-1031. Son frère Véchémguir lui succéda, et cette dynastie, dont le domaine fut bientôt réduit aux trois provinces caspiennes, les gouverna jusqu'à l'année 470-1077, époque à laquelle elle s'éteignit en la personne de Guilan Chah, après avoir régné cent soixante ans sous neuf princes.

Cette dynastie, connue sous le nom des Ziadites ou des Caboussiens, a donné naissance à une famille qui a brillé d'un plus vif éclat, celle des Bouïdes, dont le fondateur avait été au service de Makan, un des premiers Ziadites; mais elle compte plusieurs hommes qui se sont illustrés et demeurés célèbres dans les annales de la Perse. Le plus illustre est le

grand prince Cabous, Chems el Moali, fils, de Véchémguir et son second successeur, qui n'a pas moins brillé par ses talents littéraires que par ses qualités de guerrier et d'homme d'Etat. Son style était tellement remarquable, que le grand ministre Saheb, fils d'Ebad, vizir sous deux princes bouïdes, s'écriait à la lecture de quelqu'une de ses dépêches : « Ceci est-il de la main de Cabous ou est-ce émané de la plume du paon[3]? » Malheureusement ce prince était d'une rigueur qui allait jusqu'à la cruauté ; ce fut la cause de sa perte, il s'aliéna ainsi l'armée qui le déposa, et notre auteur rapporte à ce sujet une anecdote fort intéressante[4].

Le petit-fils de ce grand homme, Cabous Onsor al Moali[5], ne lui a pas été inférieur; il a, sur son aïeul, cet avantage que, tandis que de ce dernier il n'est resté que quelques distiques, nous avons du premier un livre qui nous fournit des renseignements fort intéressants sur la société musulmane et sur l'éducation que recevait un prince persan au onzième siècle de notre ère.

Cabous, dans sa jeunesse, avait, ainsi que presque tous les jeunes gens de famille noble, servi à la cour de plusieurs souverains; il nous parle de son séjour auprès du sultan Mahmoud le Ghaznévide, le plus puissant monarque de l'Orient à cette

époque, et dont il épousa la fille ; il fit, avec ce prince, la campagne de l'Inde et demeura quelque temps auprès de son fils, le sultan Massoud. Il mentionne aussi un séjour qu'il fit plus tard à la cour de l'émir Fazloun. Abous'sovar, souverain de Guendjè [6]. *Mais toutes nos recherches pour trouver trace de ce personnage sont restées infructueuses. Après avoir beaucoup vu et beaucoup voyagé, Cabous succéda en 441-1049, à son père Iskender, Chéref el Moali, l'année même que la plupart des chroniqueurs fixent comme celle de la mort du sultan Mahmoud.*

Cabous a laissé sous le titre de Cabous nâmè et sous forme de testament à son fils Guilan Chah, une somme de conseils adaptés aux différentes situations de l'existence humaine et qui place l'auteur au rang des moralistes persans, qui, plus tard, se sont sans doute inspirés de sa méthode. Toutes sommaires que soient les notions qu'il donne, on ne peut qu'admirer l'étendue et la variété des connaissances de ce prince : politique, administration, théologie, philosophie, rhétorique, poésie, musique, médecine, astronomie, commerce, science militaire, dans les quarante-quatre chapitres qui composent son livre il touche à presque toutes les connaissances humaines ; des plus hautes conditions, il descend jusqu'aux plus humbles ; ses connaissances hippiques fe-

raient honnenr à plus d'un des membres des sociétés qui, en Occident, ont pour objet l'amélioration de l'espèce chevaline. Un des principaux attraits de son livre consiste en un grand nombre d'anecdotes citées à propos, dans lesquelles il a été le plus souvent un des principaux acteurs. Une seule peut-être, dans le chapitre VII *de l'art « de bien dire », est empreinte de la puérilité si familière aux écrivains orientaux. Sa religion est élevée et dépouillée de toute hypocrisie, on aurait peine aujourd'hui à rencontrer une tolérance aussi large que celle dont il témoigne. Avec le Cabous nâmè, nous pénétrons dans l'intimité de la société musulmane de cette époque reculée.*

Cabous était fier de la noblesse de son origine et il la rappelle à son fils comme un stimulant pour l'engager à ne pas déchoir de ses illustres ancêtres. Il lui montre que, du côté paternel, il remonte jusqu'à Arghache qui gouvernait le Guilan sous le règne de Keï Khosron, et dans la ligne maternelle jusqu'à Cobad, frère du grand Nouchirvan le Juste, contemporain de Mahomet. (V. Introduction de l'auteur.)

En 1857, feu Reza Kouli Khan, l'homme le plus érudit de la Perse moderne et auteur de nombreux ouvrages remarquables, nous avait montré uu manuscrit du Cabous nâmè; nous avons été

dès lors frappé de l'intérêt que présentait cet ouvrage, et nous demandâmes l'autorisation d'en prendre copie. Le manuscrit était, en maints endroits, défectueux; cette circonstance jointe à d'autres considérations ne nous a pas permis de nous en occuper à cette époque. Cependant, nous ne cessions d'insister auprès de notre savant ami pour qu'il s'efforçât de dissiper les obscurités de son manuscrit et qu'il en fît la publication; enfin, en 1275 (1868); il a fait imprimer à Téhéran une édition aussi bien corrigée que le lui ont permis la confrontation des rares copies qui existent aujourd'hui. C'est sur cette édition que nous avons entrepris notre traduction, à laquelle nous avons donné tous nos soins. Nous avons fait appel aux souvenirs que nous ont laissés dix-sept années de service en Perse et aux relations que nous avons conservées avec quelques lettrés de ce pays pour éclaircir certains archaïsmes qui se rencontrent dans ce livre et qui le rendent encore intéressant au point de vue philologique. Nous devons aussi à l'obligeance de notre honorable collègue et ami, M. Barré de Lancy, premier interprète du gouvernement, la communication d'un manuscrit de la traduction turque du Cabous nâmé faite d'après le désir du sultan Mourad II par Ahmed fils d'Elias en l'une des années entre 824 à 827 de

l'hégire, 1420 à 1423 de notre ère. Cette traduction, tout incomplète et défectueuse qu'elle est en certains passages, nous a été d'un grand secours. Je mentionnerai aussi un exemplaire de la traduction en turc oriental de celle d'Ahmed fils d'Elias, publiée à Cazan en 1298-1882, par Abdel Coroun de Chirvan et et que notre savant ami, M. Pavet de Courteille, a bien voulu mettre à notre disposition. Notre but, en consultant les deux ouvrages que nous venons de mentionner, était d'éclaircir un point fort obscur et qui constitue une impossibilité matérielle. Tous les chroniqueurs persans fixent la date de la mort de Cabous à l'annéè 462; or, Cabous termine son livre en disant qu'il en a commencé la rédaction en l'année 475, après y avoir travaillé depuis soixante-trois ans; le traducteur turc donne comme date l'année 463 : il est possible que, par suite d'une transcription défectueuse, le mot aghaz (commencement) *ait été mis pour le mot* endjam (fin); *mais, en tous cas, il y a erreur de transcription et peut-être faut-il lire 375 ou 363 au lieu de 475 ou de 463; on sait que Cabous était d'un âge avancé lors de son accession au pouvoir, en 441. Il est vrai que dans cette dernière hypothèse Cabous serait mort à peu près centenaire. En tous cas, nous devons laisser à d'autres plus favorisés*

le soin d'étudier ce point de chronologie.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1. V. la note 2 de l'introduction de l'auteur.
2. *Ispehbed*, lieutenant général.
3. V. sur Saheb la note 18 du chapitre VII. Paon en persan *Taous*, qui rime avec Cabous; c'est-à-dire avec la plume du paon à cause de la beauté du style de Chems el Moali.
4. Chap. XX.
5. Il est d'usage, en Orient, de donner au fils aîné d'une famille le nom de son aïeul.
6. V. la note 2 du chap. VII.

PRÉFACE

DU LIVRE DE KABOUS



O LUI LE TRÈS-HAUT

PRÉFACE

DU LIVRE DE KABOUS

PUBLIÉ PAR REZA KOULI-KHAN

PRINCE DES POÈTES

SURNOMMÉ HÉDAYET

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX

Au début de tout écrit, on doit invoquer le nom de Dieu dont le commencement de l'univers et des créatures est l'œuvre et qui en est aussi la fin; pour mieux dire, en un mot, tout est Lui : certains sages le nomment le Souverain infini; des hommes intelligents l'appellent le Principe de toutes

les choses visibles; les hommes au cœur pur déclarent que tout est Lui et d'autres, au contraire, que Lui est tout, ainsi que s'exprime un poète dans ce quatrain :

« Tout Joseph qui croit exister par lui-même tombe dans la fosse; — tout loup qui croit n'être rien par lui-même s'approche de Dieu. — Quiconque croit que tout est un est dans l'erreur; — quiconque croit qu'un est tout est dans la vérité [1] ».

Mais après avoir invoqué le Dieu sans égal, il est glorieux de faire l'éloge de ses envoyés. Les hommes éclairés savent que, depuis le commencement des temps jusqu'à l'époque où nous sommes, parmi tous les prophètes qui ont paru en ce monde, aucun n'a été plus digne de respect, aucun prince, aucun chef n'a été engendré et n'a jeté autant d'éclat sur le monde que le prophète arabe qui a été le sceau de la prophétie [2]. En vérité, la foi et la religion ont été définitivement fixées par lui; à sa venue, les fleurs de la science et de la vérité sont écloses dans le parterre de l'intelligence et sont devenues l'ornement des siècles : tous les sages de l'univers, tous les savants du monde

se sont groupés autour de ses dictons sublimes et ont été unanimes pour se rallier à son livre glorieux [3].

De plus, si l'on considère avec l'œil de l'intelligence, on sait, on voit et l'on convient que parmi ses sectateurs il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'homme meilleur, plus grand, plus sage que ce noble personnage, très bon, très redouté, sublime, profond, généreux, noble, l'époux de la plus noble fille; à tel point que d'aucuns l'ont adoré comme Dieu et que d'autres le regardent comme le guide des égarés dans la vallée de ce monde [4].

Sache, ô lecteur, qu'en parlant ainsi, mon intention n'est pas simplement de répéter ce qui a déjà été dit, mais en réfléchissant tu ne verras là qu'un tribut de respect rendu à ce livre vénérable. Dans plusieurs anciens ouvrages j'ai vu ce livre cité avec éloge par des hommes de jugement sain, et j'ai entendu le livre de Kabous loué par des remueurs d'idées, sages et intelligents. J'ai fait des recherches et j'ai découvert qu'il a

été écrit par le sage et savant prince Kéïkavous, surnommé Onsor al Moali fils d'Iskender, fils de Kabous, fils de Véchémguir, dont j'ai cité l'origine dans ma chronique[5]. J'ai enfin su à quelle famille remonte sa généalogie et à quelle autre elle se termine; il serait trop long d'en traiter ici, car ce simple résumé prendrait les proportions d'une histoire. Cette famille était illustre parmi celles du Gourgan[6].

Sous le règne du souverain puissant, sage, juste, intelligent, pieux, marchant dans la voie de Dieu, sincère, soutien de la foi arabe, Aboul Mozaffer, Soltan Nasser ed dîn Chah, le conquérant, moi, son humble serviteur, Reza-Kouli, portant le titre de Prince des poètes et surnommé Hédayet[7], j'ai découvert ce livre et j'ai travaillé à sa publication; j'y ai trouvé des maximes élevées et de nature à pouvoir être appliquées, ainsi que le résultat d'une haute expérience, et j'ai jugé utile d'en publier un grand nombre d'exemplaires et d'en distribuer à mes amis.

RÉSUMÉ DE LA GÉNÉALOGIE DE KABOUS, FILS D'ISKENDER, FILS DE KABOUS, SURNOMMÉ ONSOR AL MOALI.

Kabous, dont la forme arabe est Kaous, était petit-fils de l'émir Kaous fils de Véchémguir, fils de Merdavidje, fils de Ziad le Dîlémite. Cette famille est connue sous le nom des Dilémites de la branche des Ziadites. Onze princes de la branche de Ziad et de celle de Kabous ont régné dans le Gourgan, dans le Guilan et dans le Dar el Merz pendant une période de cent soixante ans [8]. Cette famille remonte aux Sassanides. Kabous, l'auteur de ce livre, reçut du khalife abbasside [9] le titre de Onsor al Moali, ainsi que son aïeul celui de Chems al Moali, l'émir Memontcher, son fils, celui de Felek al Moali, et Nouchirvan, fils de ce dernier, celui de Cheref al Moali. Onsor al Moali a rédigé cet ouvrage sous forme de conseils à son fils Guilan Chah et est mort l'année 462 = 1069 A. D. après avoir régné vingt

et un ans. Son fils, qui lui succéda, ne régna que sept ans.

Ce livre célèbre a été retrouvé sous le règne d'éternelle durée du souverain qui, successeur de Djemchid, siège sur le trône de la Perse, que Dieu éternise son règne! et a été placé sous le nom sacré de Sa Majesté. Il existait une copie de ce livre précieux et utile, et la multiplication des exemplaires étant un moyen d'en répandre la connaissance, Hadji Mehemmed khan, grand chambellan qui, par ses qualités, est la gloire de ses pairs, en a entrepris la publication autographiée en beaux caractères qui, par les soins du seïd Agha Mir Baker, a été achevée en peu de temps. Ali Asgher a écrit la copie originale qui a servi à l'impression.

NOTES DE LA PREFACE

1. Ce quatrain a trait aux deux courants d'opinions religieuses en Perse, le panthéisme et la croyance à un Dieu personnel et unique; mais sous la forme énigmatique dont il est revêtu, il est difficile à comprendre, j'essayerai d'en donner l'explication.

Selon certains philosophes, le devoir de chacun en ce monde est d'être convaincu que sa personalité, c'est-à-dire l'être, le mouvement, les facultés et en somme, tout ce qui le constitue vient de Dieu et que pas un atome de son individu n'existe par lui-même; par conséquent, il ne doit pas se l'attribuer. C'est ainsi que même Joseph, fils d'un patriarche, s'est enivré de sa propre beauté (on sait que Joseph est pour les musulmans le type de la beauté humaine) et a été puni en étant jeté dans une citerne : tel est le sens du premier hémistiche.

Au contraire, un loup qui n'est qu'une bête fauve, et qui ne s'attribue pas sa force s'approche par cela même de Dieu, ce à quoi fait allusion le second hémistiche.

Les philosophes et les théologiens sont unanimes pour déclarer que Dieu est et que rien n'est autre que Lui, mais cette déclaration est interprétée de diverses manières. Les uns disent que l'ensemble des choses est un et Dieu tout à la fois, de même que l'ensemble des vagues de la mer ne sont qu'une eau sous des apparences différentes. Le poète blâme cette opinion dans le premier

hémistiche du second vers en la déclarant entachée d'erreur.

Au contraire, quiconque croit que l'existence de toute chose provient de Dieu qui est unique tels que l'être et la nature de toutes les plantes proviennent de l'eau qui elle-même n'est qu'un et croit ainsi que tout provient d'un seul, celui-là a compris et est dans la vérité, ce que dit le poète dans le dernier hémistiche.

2. Il s'agit ici de Mahomet qui est en effet surnommé le sceau de la prophétie parce que, selon la croyance islamique, il a été le dernier envoyé divin, la foi ayant été définitivement fixée par son intermédiaire.

3. C'est-à-dire le Koran.

4. Ce passage renferme l'éloge de Ali fils de Abou Thaleb, cousin et gendre de Mahomet et son quatrième successeur. Ce personnage est l'objet de la plus grande vénération de la part des musulmans chyites, qui regardent les trois premiers khalifes comme des usurpateurs. L'éditeur dit avec raison qu'il a été par quelques-uns adoré comme Dieu; en effet, aujourd'hui encore, ce culte est répandu parmi les tribus nomades du nord et de l'ouest de la Perse, où ces sectaires sont connus sous le nom de *Alli Illahi*, c'est-à-dire croyants à la divinité d'Ali. Les Persans de toutes conditions ne le mentionnent que par l'appellation de Son Altesse le Commandeur *(des croyants)*.

5. L'éditeur fait ici allusion à une édition du Rouzet us Sefa, chronique de Mirkhond refondue et continuée par lui jusqu'au règne de Naser ed din chah. Cette édition a été publiée à Téhérân, vers 1857.

6. Le Gourgan, en arabe *Djordjan*, comprenait le pays situé entre le Thabarestan et le Khoraçan; sa capitale qui portait le même nom était le siège du gouvernement. Voir Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique de la Perse*.

7. *Emir el Choera*, prince des poètes, est le titre conféré à Reza Kouli khan par le souverain et *Hédayet* ou direction est le surnom que, comme

tous ses confrères en poésie, il avait adopté pour signer ses œuvres poétiques. Le titre est désigné par l'épithète *Lakab* et le surnom ou pseudonyme poétique par celle de *Takhallos*.

8. Dar el Merz (pays frontière); d'après le Tahkik, cité par M. Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique de la Perse,* sous ce titre ce pays comprenait la province de Gourgan, celles du Mazendéran, du Guilan et de Rostembar, etc. Cependant, la mention qui en est faite ici conjointement avec la province du Guilan semble indiquer que cette dernière n'en faisait pas partie. La qualification de Dar el Merz est aujourd'hui réservée à la ville de Besth, capitale du Guilan.

9. Probablement Kaïmbemrillah, 26e khalife qui a régné de l'an 422 jusqu'en l'année 467 de l'hégire. (1030 à 1075 J.-C.).





CABOUS NAMÈ



INTRODUCTION

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX

GRACES soient rendues au Seigneur des mondes et appelons sa bénédiction sur Mohammed et sa postérité.

Ainsi s'exprime l'auteur de ce livre, l'émir Onsor el Moali, Keï Kaous, fils d'Iskender, fils de Cabous, fils de Véchémguir, le serviteur du Commandeur des croyants, s'adressant à son fils Guilan chah :

Sache, ô mon fils, que, devenu vieux,



la faiblesse et la débilité ont abattu ma vigueur; les rides de mon front ainsi que la neige de ma chevelure m'annoncent le déclin de mon existence, signes avant-coureurs qu'il n'est au pouvoir de personne d'oblitérer. Or, mon fils, pressentant que bientôt mon nom va passer au nombre de ceux qui ne sont plus, j'ai jugé bon, avant d'être atteint par la mort, de te tracer une ligne de conduite et de t'indiquer les moyens d'acquérir un haut renom et d'obtenir de la considération, de manière à ce que tu en retires quelques avantages et que, de mon côté, j'aie satisfait aux obligations que m'impose l'amour paternel; et afin qu'avant que tu sois éprouvé par la main du temps, tu médites mes paroles, tu profites de mes avis et que tu acquières ainsi un nom illustre en ce monde et glorieux dans l'éternité.

Prends garde que ton cœur ne demeure fermé à mes conseils! J'ai rempli le devoir d'un père; si tu ne t'efforces pas d'en profiter, il se trouvera des gens qui s'estimeront heureux d'y prêter une oreille attentive et d'y conformer leur conduite. Quoique je n'ignore pas que le monde est ainsi fait que ja-

mais un fils ne suit les prescriptions de son père (ceci à cause de la présomption naturelle aux jeunes gens qui les induit à se croire supérieurs à leurs ascendants); cependant l'affection que je ressens pour toi ne m'a pas permis de garder le silence. J'ai donc résumé mes conseils en quarante-quatre chapitres dont chacun traite d'un sujet spécial. Si tu tiens compte de mes avis et si tu te conformes à ces règles de conduite, rien de mieux; sinon, il me restera du moins la satisfaction d'avoir rempli mon devoir. En effet, le professeur enseigne, si l'auditeur ne l'écoute pas, il n'en peut mais; en tous cas il n'encourt aucun reproche.

Sache, ô mon fils, que le désir de transmettre au plus cher des siens ce qui lui est échu des biens de ce monde est naturel à l'homme. Or, d'une part, il m'a été accordé de recueillir une somme de conseils, et, de l'autre, tu es l'être que je ehéris le plus. Près de quitter ce monde, je te transmets ce lot qui m'a été dévolu afin que ta conduite ne soit pas déréglée, que tu t'abstiennes d'actions viles et que tu agisses d'une manière digne de la pureté de ton origine. Car, sache, ô mon fils, que dans

la ligne paternelle, aussi bien que dans la ligne maternelle, tu es issu d'une race noble et royale. Ton aïeul était le roi Chems el Moali Cabous, fils de Véchémguir, petit-fils de Arghache Ferhadvend; Argache Ferhadvend était souverain du Guilan sous le règne de Keï Khosro (Aboul Mo'uyyid de Balkh en fait mention dans son « *Livre des Rois* » [1]), et c'est par lui que la souveraineté du Guilan a été transmise à tes ancêtres. L'aïeule de ma mère était fille du prince El Marzobân, fils de Bostem, fils de Cherouïne, et l'auteur du *Marzoban nâmè* [2] : son treizième ascendant est Keï Kaous, fils de Kobad, frère de Nouchirvan le Juste. Ta mère était fille du sultan Mahmoud, fils de Nassir eddin [3] et ma grand'mère était fille de Hassan Firouzan, souverain de Dilman [4].

Or donc, mon fils, songe à la grandeur de ton origine et ne te conduis pas comme un homme sans naissance. Quoique je remarque en toi bien des indices favorables, je me fais cependant un devoir de me répéter. Songe que ma mort est proche et que tu seras bientôt appelé à me succéder. Dans ce monde passager, il te faut amasser des provi-

sions pour la vie future; or, celle-ci est préférable à celui-là, et nous devons récolter pendant que nous sommes en ce monde qui n'est qu'un champ qu'on ensemence et que l'on moissonne; ce qu'on y récolte de bon ou de mauvais n'est pas consommé ici-bas, mais est mis en réserve pour la demeure éternelle. En ce monde, les bons font comme les lions et les méchants agissent comme les chiens. En effet, le chien dévore sur-le-champ la proie dont il s'est emparé; le lion, au contraire, ne la mange qu'après l'avoir emportée dans son repaire. Ton terrain de chasse, ô mon fils, est ce monde de peu de durée, et la proie que tu dois atteindre est la science et les bonnes œuvres; mets-toi donc en campagne afin que le moment de jouir de ta prise étant arrivé tu puisses le faire dans l'éternité.

Notre devoir à nous, humbles serviteur du Très-Haut, consiste à lui obéir : celui qui marche dans la voie de Dieu et ne cherche qu'à lui être soumis est semblable à la flamme d'une torche qui s'avive et s'élève d'autant plus qu'elle est renversée : celui qui s'éloigne de l'obéissance qu'il doit à Dieu ressemble

à l'eau qui tend d'autant plus à descendre et à se précipiter que la source en est plus élevée. Fais-toi donc un devoir impérieux de te soumettre à la volonté divine.

J'ai divisé cet ouvrage en quarante-quatre chapitres pour en faciliter la lecture et de manière à ce qu'on puisse recourir promptement au sujet recherché et qu'on en recueille ainsi quelque avantage, ce que à Dieu plaise !

XVIII. De la chasse. — XIX. Du jeu du mail. — XX. De la guerre. — XXI. De l'accumulation des richesses. — XXII. De la conservation des dépôts. — XXIII. De l'achat des esclaves. — XXIV. De l'achat des immeubles. — XXV. De l'achat des chevaux et des bestiaux. — XXVI. Du mariage. — XXVII. De l'éducation des enfants. — XXVIII. Du choix d'un ami. — XXIX. Qu'il faut se garder d'un ennemi. — XXX. Du pardon, du châtiment et de l'assistance charitable. — XXXI. De l'étude de la doctrine, de la jurisprudence et des devoirs du juge. — XXXII. Du négoce et du commerce en général. — XXXIII. De l'étude de la médecine. — XXXIV. De l'astrologie [5] et de la géométrie [6]. — XXXV. De la poésie. — XXXVI. De la musique. — XXXVII. — Du service à la cour des princes. — XXXVIII. Des devoirs du confident du Prince [7]. — XXXIX. Des devoirs du secrétaire et du secrétariat. — XL. Des devoirs et de l'office du vizirat. — XLI. Des devoirs du commandement militaire. — XLII. Des devoirs du prince. — XLIII. De l'agriculture et des professions manuelles. — XLIV. Des devoirs de chaque état.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1. Aboul Mo'ayyid de Balkh dont le *takhallos* ou pseudonyme poétique était Rounaki, vivait sous l'un des princes de la dynastie sassanide, sans que l'on puisse en préciser l'époque. Il ne reste de cet écrivain que quelques vers cités par quelques chroniqueurs, et la mention qu'en fait notre auteur comme ayant composé un *Livre des Rois* antérieur à celui de Ferdoussi. (Medjmè el Fosha. Reza Kouli khan.)

2. Le prince, *Melik Zadè*, el Marzoban Chéhriar, un des ascendants maternels de Cabous, est le véritable auteur de l'ouvrage cité par ce dernier et faussement attribué par quelques biographes à Refi ed din, né à Chiraz, dont le surnom poétique était Marzoban et qui vivait à la cour de Arslan, le Seldjoucide dont il a fait l'éloge. On les distingue d'ailleurs par l'addition à leur nom de celui du lieu de leur origine; ainsi le premier est appelé El Marzoban Deïlèmi et le second Marzoban Chirazi. (Medjme el Fosha.)

Le titre de Marzoban correspond identiquement à celui de Markgraf, marquis, garde de la frontière, de *Marz* ou *Merz*, en persan *frontière* : une dynastie qui à régné sur le Guilan est connue sous ce nom générique : nous avons déjà dit que Resht, capitale du Guilan, est encore aujourd'hui surnommé *Dar el Merz*, ou la frontière par excellence.

3. Sultan Mahmoud Ghaznevi, fils de Sabok-

teguine, le fondateur de la dynastie Ghaznévide, et qui mourut l'an 421 H. = 1030 A. D.

4. Hassan Firouzan le deilimite, a régné aussi sur le Thaberistan et mourut en 356 de l'hégire, la même année que Véchémguir.

5. *Ilme Nodjoum.* Les Orientaux comprennent sous ce titre l'astronomie et l'astrologie; mais comme cette dernière est beaucoup plus en faveur que l'astronomie, ou plutôt ces deux sciences sont en connexion telle que j'ai cru devoir préférer traduire ce titre par le mot astrologie dont traite d'ailleurs spécialement ce chapitre.

6. L'observation précédente a son application au mot *Hendesset* qui signifie géométrie, arpentage, et s'emploie souvent avec le sens de mathématiques.







CHAPITRE PREMIER

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU

SACHE, ô mon fils, qu'il est impossible de connaître Dieu tel qu'il est; l'homme ne peut, en vérité connaître Dieu, sinon qu'Il est le Souverain Créateur et qu'il n'existe aucun moyen d'arriver à le définir. En dehors de Lui, tout peut être connu, mais quant à Lui, tu ne peux le connaître qu'en avouant ton ignorance.

Une chose connue peut être comparée à une empreinte, et celui qui cherche à connaître à l'auteur de cette empreinte; tant que celui-ci ne suppose pas qu'une substance donnée est de nature à recevoir une empreinte, il ne tente pas de le faire. Ne vois-tu pas que la cire étant plus ductile que la pierre, c'est sur la cire



qu'on empreint les sceaux et non sur la pierre.

La nature et l'essence de toute chose peuvent être approfondies, Dieu seul ne le peut être. Étudie-toi toi-même et ne t'appesantis pas sur la nature du Créateur : considère l'œuvre et reconnais l'ouvrier; tu peux méditer longtemps sur l'œuvre, tu ne découvriras pas l'ouvrier, car la durée est un composé du temps et le temps est passager ; or ce qui n'est que passager a un commencement et une fin. Ne crois pas que le monde a été créé par hasard et ne conclus pas qu'il ne se désorganisera pas. Médite sur la bonté et les bienfaits du Créateur, mais ne t'appesantis pas sur la nature du Créateur même, car personne n'est plus dévoyé que celui qui cherche un chemin où il n'en existe pas, selon ces paroles du Prophète (que les bénédictions divines soient sur lui et ses descendants!) : « Méditez sur les bien- « faits de Dieu, et ne méditez pas sur son « essence. » — Or, si le Tout-Puissant, par la bouche du saint législateur, n'a pas permis à ses serviteurs de le définir et de chercher à connaître sa nature, personne ne doit être assez téméraire pour le tenter.

Sache que les différents noms et les attributs divers sous lesquels tu nommes le Seigneur ne sont qu'en raison de ton impuissance à Lui doner celui qui lui



convient, et non pas en raison de sa divinité et de sa grandeur, car jamais tu ne pourras le glorifier comme il doit l'être; or, impuissant à le glorifier, comment pourrais-tu le définir?

Si tu cherches une définition incontestable de l'Unité, sache que tout ce qui ne peut se trouver en toi est une confirmation de la divinité. Quiconque peut être, absolument et sans conteste, déclaré Un est dépourvu de tout élément participant. Cet attribut de Unique absolu ne peut, en vérité, s'appliquer qu'à Dieu seul; excepté Lui, toute chose est au moins double ou peut être ramenée à une dualité quelconque, soit par l'effet d'une combinaison, tel que le corps; d'une disjonction, tel qu'un nombre; d'une addition, telles que les qualités; par la forme, telles que les surfaces; par l'effet d'une adjonction, telles que la substance et tout effet accidentel; par la génération, telles que la racine et la tige; par la pensée, tels que la raison et l'esprit vital; par la pondération, telles que la nature et la forme; par la comparaison, telles que la ressemblance et la parité; par le concours à la formation, tels que l'élément et la matière; par le nombre, tels que le lieu et le nom qui sert à le désigner; par la capacité de recevoir, telle qu'une particularité quelconque; par la faculté d'être plus ou moins, tels que l'existence et le néant, ou

par un caractère partiel, tels que le similaire et le contraire.

Par conséquent, toutes choses impliquant en elles-mêmes l'idée de dualité ne peuvent être dites : Une. En fait, dire *Un*, c'est absolument nommer Dieu ; donc tout ce qui implique l'idée d'une dualité quelconque est autre que Dieu.

La définition de l'Unité est celle-ci que rien de ce que ta pensée peut concevoir ou apprécier n'est Dieu ; car Il est le seul Créateur de toutes choses, sans égal et sans semblable ; qu'Il soit glorifié !



NOTE DU CHAPITRE PREMIER



1. Dans ce chapitre l'auteur maintient le dogme de l'Unité de Dieu par opposition à la doctrine panthéiste, qui était déjà à son époque fort répandue en Perse. Il s'fforce de prouver que Dieu seul n'a pas de semblable et qu'il est impossible de le définir, au contraire des corps mêmes dits simples, de ceux qui étaient alors considérés comme des éléments et qui peuvent être définis par la forme, la couleur, le goût, ou au moyen

d'une comparaison quelconque ; en un mot, tout ce qu'il exprime peut se résumer ainsi : Dieu est infini, indéfinissable et rien ne peut donner une idée de sa nature ou de son essence.

Le manuscrit de la traduction turque dont j'ai parlé dans l'introduction, dans la longue énumération des choses dualistes, comporte quelques variantes que je crois inutile de reproduire ici, car elles n'ajoutent rien à notre texte et n'offrent avec lui aucune divergence appreciable.





CHAPITRE II

DE LA CRÉATION DU MONDE ET DE LA GLORIFICATION DES PROPHÈTES

SACHE, ô mon fils, que Dieu a créé le monde par un effet de sa volonté et non pas sans dessein; Il l'a créé selon la justice et l'a orné selon la sagesse. Il a jugé que l'existence est préférable au néant, l'organisation au chaos, le plus au moins et la beauté à la difformité; Il savait et pouvait faire l'un aussi bien que l'autre, Il n'a donc pas agi en contradiction avec son omniscience. Toute chose qui existe en raison de la justice ne peut être l'effet de l'ignorance et du hasard; le monde a donc été créé de la manière la plus parfaite.

Dieu aurait pu, sans doute, dispenser

la lumière sans le soleil, la pluie sans les nuages, produire les corps sans éléments composants et influencer le monde en bien ou en mal sans les astres [1]; mais son œuvre étant l'effet de la sagesse, il n'a rien créé sans intermédiaires dont il a fait la cause apparente de la permanence et de l'anéantissement; l'intermédiaire cessant d'être, l'ordre qui en est le résultat disparaît; et sans ordre, point d'organisation qui est elle-même indispensable à toute œuvre.

Dieu se sert encore d'intermédiaires en créant les uns forts et puissants et les autres faibles et débiles; en faisant des uns les dispensateurs de ses bienfaits, et des autres leurs obligés; cette disparité, cette dualité de fonctions rend encore témoignage de l'Unité divine [2].

Ne considère pas seulement l'intermédiaire parce que tu le vois sans en comprendre le dessein, ne lui attribue pas une efficacité plus ou moins active, mais reportes-en le résultat au Créateur. En effet, si la terre ne porte pas de fruits, si l'astre ne donne pas un horoscope fortuné, ne t'en prends ni à l'astre, ni à la terre, car l'une ne sait pas plus pourquoi elle produit que l'autre ne sait pourquoi il apporte la félicité; la terre est aussi impuissante à changer en plantes vénéneuses la semence salutaire que tu lui confies que l'astre à transformer en jours néfas-

tes les jours heureux qu'il doit pronostiquer.

Le monde a été orné et paré selon la sagesse et la raison, il a dû pour cela produire : admire donc avec quel art il est orné de plantes, d'animaux, de comestibles, de substances propres aux vêtements de l'homme et de tant d'objets divers qui concourent à l'harmonie que le Très-Haut a établie en vertu de la sagesse, ainsi qu'Il le déclare lui-même par cette révélation : « Nous n'avons pas créé sans « raison les cieux, et la terre, et tout ce « qui existe entre eux ; mais nous ne les « avons créés que selon la sages[illegible]. »

Reconnaissant que Dieu n'[illegible]as créé les bienfaits sans motif, il ser[illegible] absurde qu'il l'eût fait sans aucun but, il fallait donc quelqu'un pour en profiter ; ceci étant, Dieu a créé l'homme afin qu'il pût jouir de ses faveurs : la création de l'homme n'est donc que la conséquence nécessaire de la création du bienfait.

Les hommes ne peuvent se passer de certaines lois ni de certains règlements qui seraient lettre morte sans quelque guide, car si la créature jouit des bienfaits sans règle et sans mesure, elle ne connaît point son bienfaiteur, et celui-ci serait alors coupable en distribuant ses faveurs à des ignorants et à des ingrats. Mais le Créateur, ne pouvant être imparfait, n'a pas voulu laisser ses créatures

dans l'ignorance, ainsi qu'Il l'a révélé par ce verset : « Nous n'avons créé les « génies et les hommes qu'afin qu'ils ado« rent [4]. »

Il a donc envoyé parmi les hommes des prophètes avec mission de leur enseigner la justice, comment ils doivent jouir de ses bienfaits et en rendre grâces à leur auteur, de sorte que la création du monde étant fondée sur la justice, la résultante de la justice a été la sagesse, celle de la sagesse le bienfait, celle du bienfait a été la créature et la résultante de la créature les prophètes avec mission de guider les hommes d'une manière décisive et de leur donner une direction dont ils ne puissent dévier. La venue d'un prophète et la direction qu'il enseigne sont une conséquence aussi rigoureuse de la création de l'homme que la création de celui-ci l'est de celle du bienfait. Or Dieu a fait à l'homme une obligation absolue de reconnaître la vérité de la direction (enseignée par le prophète), de déclarer les obligations qu'il doit à son bienfaiteur, de reconnaître la vérité de la mission de ses envoyés, de leur obéir, de les considérer tous comme purs et parfaits depuis Adam [5] jusqu'à Mohammed, notre prophète (que les bénédictions divines soient sur lui et ses descendants !), de se soumettre à leurs prescriptions en ce qui concerne la foi, de ne rien omettre des actions de grâces

dues à l'auteur de tous biens et d'observer fidèlement les préceptes de la religion afin d'être estimé et honoré.

NOTES DU CHAPITRE II

1. C'est-à-dire que, selon l'astrologie judiciaire, tel astre a une influence favorable ou défavorable, mais que Dieu pouvait se dispenser de le faire concourir à l'exécution de sa volonté.

2. L'auteur revient ici sur ce qu'il a dit dans le chapitre précédent, à savoir que Dieu seul est unique et n'est pas la conséquence d'un autre être quelconque, au contraire de toute créature qui n'est qu'un anneau de l'enchaînement universel.

3. *Coran*, chap. xv, verset 85.

4. *Coran*, chap LI ; verset 56.

5. En théologie musulmane, les personnages désignés dans la Bible sous le nom de patriarches, tels que Adam, Noé, Abraham, etc., etc., sont appelés prophètes; leur mission est considérée comme étant réelle jusqu'à Mohammed qui a clos la série, sa mission ayant complété celle de ses prédécesseurs qui ne l'ont que préparée ; de là l'épithète de *Mohr el enbia*, sceau de la prophétie, qui lui est fréquemment appliquée.



CHAPITRE III

DE LA RECONNAISSANCE DUE AU DISPENSATEUR DE TOUS BIENS

Sache, ô mon fils, que la reconnaissance envers le souverain Bienfaiteur est pour nous un devoir obligatoire en vertu du précepte divin, mais non en raison de ses mérites, car lors même qu'un homme exhalerait tout son être en actions de grâces, il ne pourrait encore s'acquitter de la plus infime partie de ce qu'il doit à Dieu.

Quoique, outre celles qui nous sont ordonnées, nous ayons des obligations infinies envers le Créateur, cependant, dans l'Islamisme, elles se réduisent à cinq dont deux ne sont imposées qu'aux per-



sonnes dans l'aisance et trois qui s'appliquent à tous.

La première de ces obligations consiste dans une attestation orale et confirmée de cœur et d'âme [1]; la seconde, dans la prière quotidienne à cinq reprises ; et la troisième, dans un jeûne observé pendant le saint mois de Ramazan.

L'attestation ou profession de foi est la preuve que celui qui la prononce repousse tout autre dieu que le vrai Dieu.

La prière est une confirmation de la profession de foi et l'aveu d'être un fidèle serviteur de Dieu.

Le jeûne est également la confirmation de la profession de foi et de la croyance à la Toute-Puissance divine.

Si tu te reconnais dévoué serviteur, tu dois agir comme tel ; veux-tu que ton esclave t'obéisse ? soumets-toi d'abord à ton Maître, car si tu lui désobéis, n'attends pas de ton esclave la soumission à tes ordres; or, le bien que tu fais à ton serviteur n'est pas au-dessus de celui dont le Très-Haut te gratifie. Ne sois pas esclave rebelle ; l'esclave rebelle aspire à la domination, et l'esclave qui ambitionne de devenir maître est bien près de la perdition :

DISTIQUE

Tu peux, en toute justice, étrangler l'esclave
Qui aspire à devenir le maître.

Rappelle-toi que la prière et le jeûne sont spécialement consacrés à Dieu ; n'en omets aucune partie, ou, sinon, tu te mets au ban de la communauté. Sache que le promulgateur de la doctrine sacrée [2] a déclaré que la prière renferme toute la religion et que quiconque l'omet est taxé d'athéisme; or, quiconque est sans religion se rend passible, en ce monde, de la peine capitale et du mépris général, et, dans l'autre, de châtiments éternels. Garde-toi, ô mon fils, de laisser pénétrer dans ton esprit des idées vaines et de te laisser aller à croire qu'on peut, sans danger, négliger la prière ; si tu ne la pratiques pas au nom de la religion, fais-le, du moins, en vertu de la raison, car la prière est féconde en avantages de tous genres. D'abord, elle est l'accomplissement d'un précepte qui exige la propreté du corps et des vêtements; or, en tous cas, la propreté est préférable à la négligence de soi-même [3]; en second lieu, celui qui prie se dépouille par son acte même de tout orgueil, parce que le principe de la prière est l'humilité, et l'esprit se faisant une habitude de s'humilier, le corps ne tarde pas à s'y plier aussi. Il est notoire que, si l'on veut ressembler moralement à certains individus, il faut en faire sa société habituelle; par conséquent, on ne peut que se pervertir en fréquentant les méchants et les gens vicieux et

l'on ne peut qu'acquérir la vertu et la félicité en recherchant la compagnie des gens vertueux, heureux, sages et instruits Il n'est pas de Puissance supérieure à la Puissance musulmane; or, si tu veux être heureux et jouir de la paix et de la sécurité, mets toi en communication fréquente avec le Maître que reconnaît cette Puissance, sois lui soumis et ne commets rien de ce qu'il interdit afin de ne pas tomber dans le péché et de ne pas encourir sa disgràce.

Garde-toi, ô mon fils, de traiter légèrement la prière, d'omettre les inclinaisons et les prosternations prescrites [4], et de les tourner en ridicule, car ce serait encourir la perte de la foi et celle des biens temporels.

Sache que l'observance du jeûne est un acte de soumission pendant un seul mois de chaque année; ce serait donc commettre une lâcheté que de s'y soustraire et c'est là une faute dont se gardent les sages. Cependant, évite l'écueil de la bigoterie, car il ne faut pas témoigner en ceci d'un zèle intempestif. Garde-toi de commencer trop tôt ou de rompre trop tard le jeûne par exès de dévotion. Lorsque tu apprendras que le juge, le prédicateur et le *Mofti* [5] du lieu de ta résidence ont commencé le jeûne, commence à jeûner; agis de même qu'eux quant à sa rupture. Méfie toi des railleries des

ignorants et sois persuadé qu'il importe fort peu au Très-Haut que tu sois à jeun ou rassasié. Le jeûne est comme un sceau que le Seigneur appose sur son domaine qui est ton corps, non seulement sur une de ses parties, mais encore sur chacune d'elles, sur les mains, les pieds, les yeux, les oreilles, la langue et sur les organes internes; il te faut donc sceller tous ces organes afin que, comme cela doit être, ils soient exempts de tout sentiment rebelle et que tu puisses t'acquitter saintement des devoirs qu'impose ce scellement effectué par l'observation du jeûne.

Sache aussi que l'œuvre la plus efficace en temps de jeûne consiste à distribuer aux indigents les aliments dont tu es obligé de te priver pendant le jour [6]; c'est ainsi que tu recueilleras le fruit de la gêne que tu subis, car elle est imposée afin de profiter à ceux qui s'en rendent dignes.

Garde toi donc de ne rien omettre dans l'accomplissement de ces trois principes d'obligation générale, dont la moindre omission est inexcusable. Quant aux deux préceptes obligatoires seulement pour les personnes aisées, et dont l'omission est, dans certaines circonstances, autorisée, il reste beaucoup à dire et je me bornerai, dans le chapitre suivant, à en exposer ce qui est indispensable.

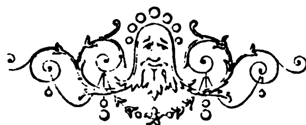
NOTES DU CHAPITRE III

---

1. C'est-à-dire la profession de foi par laquelle le musulman atteste qu'il ne reconnaît d'autre dieu que Dieu et que Mahomet est son prophète : les schyites ajoutent « et que Ali est le vicaire de Dieu ». (V. pour ce qui concerne les notes de ce chapitre notre traduction du droit musulman : *Livres de la prière et du jeûne*)
2. Mahomet.
3. Ceci est dit en raison des ablutions préalables sans lesquelles un musulman ne peut faire une prière valable.
4. *Rokou*, inclination du corps, et *Sodjoud*, prosternation du front sur la terre, deux des principales formalités de la prière. (V. notre droit musulman).
5 Ces personnages étant les chefs religieux et chargés de veiller à l'application de la loi, l'auteur recommande de ne pas montrer plus de dévotion qu'eux et de se borner à les suivre. Il est, en effet, quelques zélots qui croient faire un acte méritoire en s'abstenant de prendre des aliments avant l'heure prescrite et en ne rompant le jeûne que quelque temps après la rupture légale. Le *Mofti* est le magistrat dont la fonction consiste à déclarer quelle est la peine qui doit être appliquée à un délit ou à un crime donné; de même en affaires civiles, il prononce en dernier ressort; mais dans tous les cas, il ignore les noms et les qualités

des parties, afin que son jugement ne puisse être soupçonné de partialité.

6. Il faut entendre ici les aliments qui, en temps ordinaire, sont consommés pendant le jour. C'est en vertu de ce précepte que, à l'heure de la rupture du jeûne, après le coucher du soleil, les portes des maisons restent ouvertes et tout individu peut entrer et prendre part au premier repas appelé *Ifthar*, sans décliner ses noms et qualités. Cette coutume est encore aujourd'hui généralement observée en Perse.





CHAPITRE IV

DE LA SOUMISSION AUX PRÉCEPTES OBLIGATOIRES EN RAISON DE POUVOIR Y SATISFAIRE.

Sache, ô mon fils, que le Très-Haut a ordonné l'accomplissement de deux préceptes obligatoires particuliers aux personnes aisées et à ceux de ses serviteurs favorisés de la fortune ; ce sont le pèlerinage et la taxe des pauvres.

Dieu a ordonné à quiconque en possède les moyens de faire un pèlerinage à son sanctuaire ; mais il n'en a pas fait une obligation à ceux qui en sont dépourvus. N'est-ce pas ainsi qu'en ce monde, les hommes favorisés de la fortune composent la cour des monarques ?

L'obligation du pèlerinage dépend donc de la possibilité de subvenir aux frais du voyage ; or ceux qui ne la possèdent pas agiraient peu sagement en le faisant, car entreprendre un voyage sans moyens pécuniaires suffisants est s'exposer à des périls certains. Mais, si ayant la faculté de faire le pèlerinage, tu t'en abstiens, tu ne profites pas ainsi des bienfaits du Créateur ; en effet, on ne jouit complètement de la fortune que si l'on voit des objets inconnus jusqu'alors, que si l'on éprouve des sensations nouvelles et si l'on fait quelques découvertes. Un des avantages du voyage est la maturité de l'expérience et l'accroissement de nos connaissances par la vue et l'audition de choses et de faits qui nous sont étrangers ; c'est avec raison qu'on a dit : « Entendre parler « d'une chose ne vaut pas l'avoir vue. » — « Ceux qui n'ont pas parcouru le monde — « ne peuvent être comparés à ceux qui ont « voyagé. » — Par conséquent, le Créateur a fait du voyage le lot de gens à l'aise afin qu'ils fussent reconnaissants du bienfait dont ils lui sont redevables et qu'ils s'acquittassent en même temps de l'obligation qu il leur a imposée de visiter son tabernacle ; mais il n'y a obligé ni les pauvres, ni les faibles, ainsi que je l'ai exprimé dans ce quatrain : — « Si mon ami ne m'invite ni ne m'appelle à sa mai- « son — Et qu'à cause de ma pauvreté je

« demeure dans l'obscurité, — Il est
« excusable, puisque le Créateur de l'u-
« nivers — n'invite pas les pauvres à sa
« maison [1]. »

En effet, en entreprenant un voyage, l'indigent s'expose à la mort; car comment pourrait-il se tirer d'affaire aussi facilement que le riche? C'est ainsi qne le malade ne peut faire ce qui est facile à l'homme sain, et c'est ici le cas de citer l'histoire des deux pèlerins, l'un riche, l'autre pauvre.

ANECDOTE

J'ai entendu dire que jadis le prince de Boukhara eut l'intention de faire le pèlerinage à la Maison de Dieu. Il possédait de grandes richesses et, parmi ceux qui faisaient partie de sa caravane, aucun n'était plus que lui favorisé de la fortune. Un millier de chameaux transportaient ses bagages; il montait une litière élégante et s'avançait bercé par un doux balancement, entouré de toutes les commodités et de tout le luxe dont il jouissait dans sa demeure; il était accompagné d'une foule de gens de toutes conditions.

En approchant de *Arafat* [2], un derviche s'avançait pieds nus, affamé, altéré, les jambes couvertes d'ulcères; et apercevant ce prince avec toute sa pompe, il le re-

garda fixement s'écriant : — « Crois-tu qu'au jour de la rétribution, tu recevras une récompense égale à la mienne, toi qui chemines avec tout cet apparat, tandis que je me traîne aussi misérablement? » — « A Dieu ne plaise! répondit le prince, que nous soyons traités de la même façon; si j'avaïs pu le croire, jamais je n'aurais traversé le désert. » — Et pourquoi donc? repartit le pèlerin. — Parce que, dit le prince, j'obéis aux ordres du Très-Haut, mais toi tu les enfreins. Il m'a invité, je suis son hôte, et toi tu n'es qu'un parasife. Accorde-t-on au parasite la même considération qu'à l'hôte? Dieu a fait du pélerinage une obligation pour les riches, mais non pas pour les pauvres, car il a dit : — « Ne « vous exposez pas volontairement à la « mort. [3] » — Contrairement à l'ordre de Dieu, tu t'es aventuré dans le désert sans ressources, tu t'es ainsi exposé à la mort, et par conséquent tu as désobéi; comment prétendrais-tu donc à être traité de même que ceux qui se sont soumis? » Quiconque possède les moyens de faire le pèlerinage fait acte d'obéissance [4] en l'accomplissant; il témoigne ainsi sa gratitude des faveurs dont il a été l'objet et s'acquitte en même temps de l'observance d'un précepte divin. »

Par conséquent, si tu te trouves dans les conditions de fortune voulues, ac-

quitte-toi du pèlerinage. On entend légalement par les conditions requises pour l'observance obligée du pèlerinage les cinq suivantes : la force corporelle pour supporter les fatigues du voyage; les ressources suffisantes pour subvenir aux frais de la route; la faculté de disposer de l'espace de temps requis pour les formalités du pèlerinage; être de condition libre; et enfin l'assurance de pouvoir faire le voyage en toute sécurité. Quiconque réunit ces cinq conditions est tenu de s'acquitter de ce devoir; car sache qu'il est obligatoire pour tous, que le pèlerinage à la Mekke est une dette sacrée dont tous ceux qui ont possibilité de le faire doivent se libérer [5].

La taxe des pauvres est une obligation dont, sous aucun prétexte, on ne peut se dispenser, toutes fois que l'on possède une fortune déterminée [6]. Ceux qui s'en acquittent s'approchent de Dieu. On a parfois comparé celui qui s'acquitte de la taxe des pauvres à un souverain au milieu de ses sujets qui sont autant de clients dont il est le patron. Le Très-Haut a voulu que les hommes fussent les uns pauvres, les autres riches; il était certes en son pouvoir de les faire tous riches, mais il les a créés en deux classes afin de constituer des maîtres et des serviteurs, des puissants et des humbles, et de même qu'un prince fait parfois de son

esclave le distributeur de ses bienfaits, si celui-ci en profite seul sans y faire participer les sujets de son maître, il encourt sa colère et sa disgrâce.

La taxe des pauvres est obligatoire une fois l'an; mais quant à l'aumône, bien qu'elle ne soit pas absolument commandée, fais-la cependant, selon tes moyens, ne fût ce qu'au nom de l'humanité et de la charité: donne donc, car l'homme charitable se place ainsi sous la protection divine qu'il faut sans cesse s'efforcer de mériter.

Garde-toi de douter de l'obligation de l'observance du pèlerinage et de la taxe des pauvres; ne crois pas que ce sont là des actes vains et inutiles; ne te demande pas pour quel motif il faut courir ou marcher pieds nus, pourquoi il est interdit de se rogner les ongles, de se raser le poil [7], et pourquoi l'on doit donner aux pauvres deux et demi pour cent sur les espèces monnayées, soit un *dinar* sur vingt? que prétend-on percevoir sur tes bœufs, tes moutons et tes chameaux? Pourquoi dois tu offrir en sacrifice quelque tête de bétail? Acquitte-toi de ces devoirs avec un cœur pur et simple et ne t'imagine pas que tout ce que tu ne comprends pas ne peut être bon; car le bien est cela même que nous ignorons. Contente-toi d'obéir aux préceptes divins sans te préoccuper du comment ni du pourquoi.

Après avoir rempli tes devoirs envers Dieu, il te faut t'acquitter de tes obligations envers tes parents, car tu leur dois de la reconnaissance en vertu d'un ordre du Seigneur [8].

NOTES DU CHAPITRE IV

1. Le sanctuaire de la Mekke ou la Cubique, *El Kaabat*, dans l'un des murs duquel est enchassée la pierre noire, objet de la vénération des musulmans, est appelé la Maison de Dieu, *Béitollah*, qui est ici en comparaison avec la maison de l'ami mentionnée dans le premier hémistiche.
2. Mont près de la Mekke, où s'accomplissent certaines formalités du pèlerinage.
3. *Koran*, chapitre II, verset 191.
4. L'auteur joue ici sur le mot *Istithaat*, qui a le double sens de pouvoir, possibilité et d'obéissance.
5. Voir notre traduction du droit musulman : Du pèlerinage.
6. *Ibid.*, De la taxe des pauvres.
7. *Ibid.*, Du pèlerinage.
8. L'auteur annonce ici, ainsi que dans le dernier paragraphe de chaque chapitre, le sujet qu'il traitera dans le chapitre suivant.



CHAPITRE V

DES DEVOIRS ENVERS LES PARENTS

Sache, ô mon fils, que, voulant peupler la terre, Dieu s'est servi, dans ce but, de l'intermédiaire de la famille [1] et a fait, de l'attraction sexuelle chez les parents, la cause de l'existence des enfants. Ainsi, de même qu'au nom de la raison, les enfants sont tenus à respecter et à vénérer les auteurs de leur existence, ils sont encore obligés de leur rendre tous les égards possibles. Ne dis pas que tu ne dois aucune gratitude à tes parents parce que, en te procréant, ils n'ont fait qu'obéir à un mouvement des sens sans se soucier du résultat, car si, en effet, un appétit sensuel en a été une cause participante, il a été doublé d'une tendresse telle qu'ils

ont pu, pour toi, s'exposer même à périr. Le moindre motif qui doit t'inspirer le respect de tes parents est celui ci, qu'ils sont les intermédiaires entre le Créateur et toi, et si tu vénères le Créateur, tu ne peux faire moins que d'honorer ceux qu'il a choisis pour ses intermédiaires. Un fils qui est guidé par la raison ne doit donc pas se montrer ingrat envers son père et sa mère; Dieu l'a commandé par ce verset : — « Obéissez à Dieu, soyez soumis au prophète et à ceux d'entre vous qui ont le pouvoir de vous commander [2]. » — Ce verset a été l'objet de diverses interprétations; d'après un certain commentaire, on doit entendre par ceux qui sont appelés à vous « commander » le père et la mère. En effet, le véritable sens du mot arabe *Emr* est le droit, l'œuvre ou l'ordre; par conséquent, *Oulalémr,* c'est-à-dire ceux qui sont doués du commandement ne peuvent être que ceux qui possèdent à la fois le droit et le pouvoir d'ordonner; or ton père et ta mère ont le pouvoir de t'élever et l'ordre de t'enseigner la vertu.

Garde-toi, ô mon fils, de te jouer du chagrin que tu pourrais causer à tes parents, car le Créateur repousse sévèrement le moindre sujet de peine qui leur est occasionné, ainsi qu'il le déclare dans le saint Livre : — « Ne leur dis pas Fi ! ne « les tourne pas en ridicule et parle-leur « avec respect [3]. »

On raconte qu'un jour son altesse Ali, commandeur des croyants (que le salut soit sur lui!) [1], interrogé sur le respect dû aux parents, répondit que le Très-Haut avait confirmé ce point de doctrine en privant le Prophète, dès avant sa mission, de son père et de sa mère, parce que, eussent-ils vécu, il eût été dans l'obligation de les considérer comme supérieurs à lui-même, de s'humilier et de s'abaisser filialement devant eux; par conséquent, l'autorité de sa parole eût été affaiblie, car il a dit : — « Je suis le seigneur des « hommes et le plus honorable. »

Si tu ne respectes pas tes parents par esprit religieux, vénère-les par raison, car ils sont la source de ton bien et le principe de ton être. En manquant au respect que tu leur dois, tu te déclares indigne de toute faveur et celui qui est ingrat envers les auteurs de son origine est incapable de bien élever ses propres descendants. Faire du bien à un ingrat, c'est commettre une sottise, évite donc l'erreur et conduis-toi à l'égard de tes parents comme tu désires que tes enfants agissent un jour envers toi, car ceux qui naîtront de toi te réclameront ce que tu auras exigé de ceux qui t'ont engendré. Les enfants peuvent être comparés aux fruits dont les parents sont la souche; plus celle ci est entourée de soins et plus les fruits sont beaux et bons; plus tu té-

moïgneras de respect et de vénération à tes parents, plus leur satisfaction sera grande et plus leurs prières pour toi seront agréées; plus aussi tu te rendras agréable à Dieu.

Garde-toi de désirer, par un vil sentiment de cupidité, la mort de tes parents; souviens-toi que tu jouiras toujours de ce qui t'a été dévolu; le lot de chacun a été décrété et il ne reçoit que celui qui lui a été désigné de toute éternité. Ne prends pas un soin inutile de ta provision quotidienne, tu ne l'accroîtras pas, ainsi qu'on l'a dit : — « C'est en vertu d'une chance heureuse et non par le trouble et la peine que la fortune arrive. »

Si tu veux être content de la part qui t'est échue, ne te compare pas à celui dont le sort te semble préférable au tien, mais bien à celui que tu juges moins favorisé; tu t'estimeras ainsi heureux et satisfait de ce que le Très Haut t'aura accordé. Si tu tombes dans la pauvreté, efforce-toi de devenir riche en sagesse et en vertu; les richesses intellectuelles et morales sont au-dessus des richesses matérielles; à l'aide des premières, on peut acquérir les autres qui n'offrent pas un avantage réciproque; d'ailleurs, l'ignorant dissipe rapidement sa fortune et les voleurs ne peuvent pas plus ravir les trésors de l'esprit que l'eau et le feu ne peuvent les anéantir.

Si tu es doué d'intelligence, acquiers des talents, car l'intelligence sans culture est un corps sans vêtement, un être sans forme et on l'a dit : l'éducation est la figure extérieure de l'intelligence.



NOTES DU CHAPITRE V



1. Voir au chapitre II ce que dit l'auteur sur les intermédiaires dont s'est servi le Créateur afin de permettre aux hommes de s'assurer que l'univers est réglé par certaines lois et que rien n'a été créé par hasard.

2. *Coran*, chapitre IV, verset 62.

3. *Coran*, chapitre XVII, verset 25.

4. Ali, gendre et quatrième successeur de Mahomet, d'après la tradition sumite et le premier imam légitime d'après les Chyites, qui, en parlant de lui, disent simplement : l'Emir ou Son Altesse.





CHAPITRE VI

LES AVANTAGES DE LA NAISSANCE SONT RELEVÉS PAR L'INSTRUCTION

SACHE, ô mon fils, que ceux dont l'esprit n'est pas cultivé, sont, pour ainsi dire, inutiles; ils ressemblent au *Moghilân* [1] qui, tout en ayant un corps, ne donne pas d'ombrage et ne profite pas plus à soi qu'à autrui.

Les gens de noble origine et sans culture intellectuelle peuvent encore jouir d'une certaine considération attachée à leur naissance, mais quel est le sort de celui qui n'a ni naissance, ni instruction? Celui qui n'est pas favorisé par la naissance doit donc s'efforcer d'acquérir une noblesse personnelle bien préférable à celle qu'on reçoit de ses ancêtres et on

l'a dit. — « La vraie noblesse est celle qui est acquise par l'intelligence et l'éducation, et non pas celle qui est transmise par les aïeux. » — Ne te vante donc pas du nom que tu tiens de tes parents, car la véritable illustration du nom est le fruit d'une distinction toute personnelle ; ton nom, en fait, sera celui que tu te seras acquis par tes talents de sorte qu'au lieu d'être appelé tout simplement Ahmed, Mohammed ou Djafer, on te désigne par l'épithète de maître, de sage ou de savant. L'homme bien né, mais sans éducation, ne mérite pas ton estime, mais celui qui, à l'avantage de la naissance, joint le mérite de l'instruction est digne de ton amitié, attache-toi à lui, ne le délaisse pas, car cet homme est un être utile au genre humain.

Sache que la parole est le plus précieux de tous les dons. Dieu, en faisant de l'homme la plus parfaite des créatures, l'a privilégié sur les animaux par l'octroi de dix facultés, dont cinq extérieures et cinq intérieures. Les facultés intérieures sont la pensée, la mémoire, l'imagination, le jugement et le langage ; les cinq facultés extérieures sont l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le toucher. Parmi ces facultés, il en est qui ont été aussi accordées aux animaux, mais à un moindre degré ; par conséquent l'homme est, en fait, le souverain des autres créatures.

Etant convaincu de cette vérité, efforce-toi donc de polir ton langage ; habitue-toi à ne t'exprimer qu'avec élégance, ta langue ne fera que traduire ta pensée et l'on a dit : — « Plus un homme s'exprime élégamment, plus il est recherché. »

Applique-toi surtout à ne parler qu'à propos, car quelque éloquent que soit le langage, s'il est hors de place, il semble être défectueux. Préfère le silence aux paroles qui peuvent engendrer quelque trouble ; les discours inutiles ne peuvent être que nuisibles. Il vaut mieux s'abstenir de paroles qui n'expriment pas une pensée sage ou heureuse ; les sages ont comparé le langage au vin qui tantôt procure l'ivresse et tantôt rend la santé.

Ne parle jamais sans être interrogé et abstiens-toi de discours dissolus ou inutiles. Si l'on t'interroge, ne dis rien qui ne soit vrai. Ne donne aucun conseil sans en être prié et évite d'en donner à ceux qui sont disposés à ne suivre que les avis qui leur sont agréables. Ne conseille personne en public, on a dit : — « Un conseil donné publiquement équivaut à un reproche et c'est, en tous cas, infliger une humiliation. » — Ne tente pas de faire rentrer dans le droit chemin celui que tu vois dans l'erreur, car il ne t'est pas possible de redresser tout arbre tors et le rameau tors ne peut être redressé que par la hache et le rabot.

De même que tu ne dois pas être avare de bonnes paroles, ne le sois pas non plus de ton bien, car les hommes sont plus attirés par les largesses que par les beaux discours.

Ne fréquente pas les endroits suspects et fuis les compagnons mal pensants et mal élevés? garde-toi de toute défaillance à ce sujet et trouve-toi toujours en des lieux tels que si l'on t'y rencontre, tu n'aies pas à rougir. Réclame ton bien là où tu l'auras placé de manière à le retrouver. Ne te réjouis pas du mal d'autrui afin que les autres ne soient pas heureux dece qui peut t'arriver de fâcheux. Fais le bien afin d'en recevoir. Parle avec douceur si tu veux n'entendre que de bonnes paroles, ne sème pas dans un terrain salé qui ne peut produire, tu prendrais une peine inutile; j'entends par ceci que faire du bien à un ingrat, c'est ensemencer en pure perte; mais, au contraire, n'épargne pas ton bien en faveur de ceux qui en sont dignes. Enseigne à faire le bien, car on a dit : — « En vérité, enseigner le bien c'est encore le faire. » — Sache aussi que faire le bien et recommander de le faire sont deux actions sœurs que le sort ne peut désunir.

Ne regrette jamais le bien que tu auras fait, car en ce monde même, tu recevras la récompense ou le châtiment de tes bonnes œuvres ou de tes mauvaises ac-

tions avant que tu quittes cette terre. Songe à ce qu'en faisant le bien, tu éprouves en même temps une satisfaction égale à celle de celui que tu obliges. Si, supposant avoir mal agi envers quelqu'un, tu ne ressens pourtant aucun poids, aucun regret, sois persuadé que celui-ci n'a pas souffert, car, en vérité, on ne peut faire le mal sans en éprouver quelque remords, de même qu'on ne peut faire le bien sans en ressentir un certain plaisir. Il est donc vrai qu'en ce monde nous sommes traités selon nos œuvres avant que l'éternité s'ouvre pour nous. La vérité que j'avance est indéniable et quiconque réfléchit au bien ou au mal que, pendant le cours de son existence, il a fait, me donnera raison ; j'en pourrais, d'ailleurs, fournir maintes preuves. Par conséquent, ne perds aucune occasion de faire tout le bien possible, car un jour viendra où tu en recueilleras les fruits.

ANECDOTE

J'ai entendu dire qu'au temps du Khalifat de Motévékkil [2], ce prince possédait un esclave nommé Feth, très distingué et d'un esprit fort cultivé; Motévékkil le traitait comme son fils et le préfétait même â ses propres enfants. Un jour,

Feth voulant apprendre à nager, fut confié à des bateliers qui, dans le Tigre, lui enseignèrent cet exercice. Feth était fort jeune et n'avait pas encore acquis une grande habileté, mais, comme tous ceux de son âge, il se croyait suffisamment exercé. Un jour, il se rendit seul au bord du fleuve et se lança dans le courant qui, fort rapide alors, l'entraîna. Sentant que, en ce cas, la lutte était inutile, Feth se laissa aller au cours de l'eau et fut bientôt perdu de vue. Après avoir été pendant quelque temps, emporté par le courant, il aperçut enfin une cavité creusée par les eaux et, faisant des efforts désespérés, il parvint à s'y réfugier et s'écria : « Il arrivera ce qu'il plaira à Dieu, j'ai, pour le moment du moins, la vie sauve. » — Il demeura là sept jours entiers.

Aussitôt qu'on eut informé Motévékkil du fait et de la disparition de son esclave; il se précipita de son trône, s'assit sur la terre, fit appeler les bateliers et offrit dix mille dirhèms [3] à celui qui lui rapporterait le corps de Feth, jurant qu'il ne prendrait aucune nourriture jusqu'à ce qu'il eût revu son favori en quelque état qu'il fût trouvé. Les bateliers se mirent aussitôt en quête et fouillèrent le fleuve sans succès, quand, le septième jour, l'un d'eux aperçut la cavité où s'était réfugié l'imprudent et l'y trouva. Transporté de joie, il l'engagea à attendre qu'il eût

amené une barque et se rendit à la hâte en présence de Motévékkil en s'écriant : — O mon prince, quelle sera ma récompense si je te ramène Feth vivant? — Cinq mille dinars [4], répondit le Khalife. — « Eh bien! je l'ai retrouvé plein de vie, répartit le batelier, je ne prends que le temps de conduire ma barque et je te l'amène. »

Au retour du batelier le Khalife lui remit la somme promise et ordonna à son vézir de lui remettre, en outre, la moitié de ce que contenait sa cassette particulière; puis il commanda de servir un repas à Feth qu'il croyait être resté sept jours sans nourriture. — « Mais, ô mon prince, s'écria l'esclave, je suis rassasié! — Te serais-tu, par hasard, nourri de l'eau du Tigre? — Non, certes, mais pendant tout une semaine, chaque jour, j'ai vu un plateau qui descendait le fil de l'eau; je faisais alors tous mes efforts pour l'atteindre et j'en prenais deux ou trois pains; c'est à ce secours inespéré que je dois la vie. Chacun de ces pains portait une empreinte ainsi conçu : — *Mohammed fils de Hassan, le cordonnier.* »

Motévékkil fit aussitôt publier par toute la ville que la personne qui, chaque jour, confiait des pains au fleuve, eût à se faire connaître et à se présenter au Khalife qui voulait la récompenser. Le lendemain, un homme se déclara être la personne dé-

signée ; le Khalife lui demanda d'en fournir la preuve, il répondit en alléguant que chaque pain portait l'empreinte de son nom. — « Ceci est vrai, dit le prince, mais depuis combien de temps abandonnes-tu ainsi du pain au cours du fleuve? — Depuis une année. Dans quel but agis-tu ainsi? — J'avais entendu dire qu'il me fallait faire le bien et que, dussé-je même le jeter dans le Tigre, j'en serais récompensé ; il n'était pas en mon pouvoir de faire davantage, j'ai fait ce que j'ai pu en attendant le fruit que je dois en recueillir. — Tu as suivi un sage conseil et tu en es récompensé aujourd'hui, répondit le Khalife. » — Puis il lui fit don de cinq domaines à Bagdad où il devint riche et considéré; ses descendants y existent encore et, au temps de Kaïm billâh [5] sous le règne duquel Dieu me fit la grâce de visiter son tabernacle [6], j'ai vu moi-même les petits-enfants de ce personnage dont l'histoire m'a été contée par les vieillards du pays.

Fais donc incessamment tout le bien en ton pouvoir; montre toi bon et bienfaisant, mais ne te contente pas de l'apparence; que ta conduite soit conforme à ton extérieur. N'aie pas une chose sur les lèvres et une autre dans le cœur ; en un mot, ne soit pas comme le vendeur d'orge qui montre du blé comme échantillon de sa marchandise [7]. Sois juste et généreux,

tu seras l'objet des faveurs de Dieu, le Juste par excellence.

Si tu as quelque sujet de joie ou de tristesse, n'en fais part qu'à celui que tu sais devoir sympathiser avec toi, n'en fais rien voir en public. Ne te réjouis ni ne t'afflige pas trop promptement du bien ou du mal qui t'arrive, ce serait un enfantillage. Évite, en tout état de cause, de t'emporter ; les gens bien nés ne doivent pas se laisser troubler par un motif sérieux ou futile, Toute joie qui entraîne quelque chagrin ne peut être comptée comme un plaisir. — Espère d'autant plus que tu souffriras davantage ; plus vive est la peine, plus ferme soit ton espoir ; l'espérance et le désespoir se succèdent alternativement, car sois convaincu que rien n'est durable en ce monde.

Pendant toute ton existence, n'agis que selon la justice et la vérité. Si l'on te cherche querelle, garde le silence, c'est la seule réponse que méritent les sots. Ne contribue pas à ce que la fatigue d'autrui soit prise en vain. — Rends à chacun ce qui lui est dû, particulièrement à tes proches, fais leur tout le bien que tu peux et aie le plus grand respect pour les vieillards de ta famille, selon le précepte du divin prophète : — « Le vieillard est dans la famille ce qu'est le Prophète dans la nation. » — Cependant ne leur porte pas envie, car de même que tu aperçois leurs

vertus, tu pourrais aussi leur découvrir quelques fautes.

N'agis avec l'étranger dont tu n'es pas sûr qu'en raison de la confiance qu'il t'inspire et ne te fie pas à quelque présomption favorable, car prendre du poison dans le doute est le fait d'un homme peu sage.

Remarque les talents et les vertus d'autrui et si tu crois pouvoir acquérir la fortune et la renommée sans ces qualités, demeure dans l'ignorance, sinon efforce-toi de les posséder. Si tu veux éviter la honte, ne rougis pas d'apprendre. Considère les vertus et les défauts des autres, rends-toi compte des avantages et des dommages qu'ils procurent ainsi que des causes qui produisent des résultats aussi différents ; cherche ensuite à tirer parti de tes observations, juge ce qui est le plus profitable, efforce-toi de l'acquérir et de fuir ce qui ne peut être que nuisible.

Habitue-toi à la pratique de la sagesse et à exercer ton esprit; ce qui s'acquiert par l'application de ce que tu sais déjà et par l'étude de ce que tu ignores. Socrate disait souvent : « La vertu est le plus pré« cieux trésor; la modestie est le plus bel « ornement, et il n'est pas de pire ennemi « qu'un mauvais caractère. »

Etudie donc constamment et, quelles que soient ta situation et tes occupations, ne passe pas une seule heure sans apprendre ;

ement sa laide
poussante.
Prête l'oreille
ques et éprou
ers sagaces.
tu profiteras
Si tu as lu et
et si tu sens a
tes connaissa
ta valeur et
ontraire, so
ce, car on
ignorer bi
le récit s

raconte qu
et sous le
mair [13], un en
ur. Selon la
ans, le mon
une aud
son v
souverain
Bou
on.

l
v
m
a
ér

CHAPITRE IX

E LA VIEILLESSE ET DE LA JEUNESSE

) mon fils, tu es jeune, mais sois m... d'esprit; je ne prétends pas que tu te conduises pas en jeune homme, is observe une certaine retenue. D'autre t, je ne te demande pas d'être sombre érieux à l'excès. La jeunesse est téméreire; Aristote l'a dit : « La jeunesse est e sorte de folie ». Ne demeure pas dans norance, car si la témérité n'entraîne de maux graves, il n'en est pas ainsi l'ignorance. Jouis du temps de ta jeunesse, car lorsque tu l'auras perdue, il n sera plus temps ainsi que le disait un mes amis qui avait consumé sa jeunesse e tourmenter de ce que, devenu vieux ne serait plus l'objet de l'attention des

quelque hardiesse. Rougis d'une conduite dissolue, de la bassesse, de l'imprudence et du mensonge, mais n'aie pas honte des paroles ni des actions dont le but est honnête; bien des gens se sont trouvés empêchés ou arrêtés dans leurs affaires par suite d'un excès de modestie. Si cette vertu est une conséquence de la foi, l'infortune en est parfois le résultat; il s'agit de savoir être modeste ou hardi à propos et d'agir, en cela, de la manière la plus conforme à la sagesse; on l'a dit avec raison. — « La modestie est le commencement du bien et l'imprudence est le préambule du mal. »

Ne fais pas cas des ignorants et ne dis pas qu'il est savant celui qui, étant éclairé, est sans vertus; n'accorde pas non plus une grande estime à l'homme vertueux mais ignorant. Ne contracte pas amitié avec des ignorants, particulièrement avec ceux qui croient être savants. Ne te complais pas dans la société des gens futiles et ne recherche que la compagnie des gens dont la bonne renommée ne peut que rejaillir sur toi. Ne vois-tu pas que l'huile est extraite du sésame, mais que lorsqu'elle est mêlée à des roses ou des violettes, elle perd, au bout de quelque temps, son premier nom et n'est désignée que par celui de la fleur dont elle a pris le parfum [8]. N'oublie pas l'heureuse influence qu'aura eue sur toi la fréquentation des

gens de bien et ne soit pas ingrat envers eux.

Ne repousse pas avec dureté les malheureux qui auront recours à toi, ce serait ainsi mettre le comble à leur affliction. Sois affable, sérieux et évite les manières inconvenantes. Ne sois ni ingrat ni trompeur, car la fraude conduit à la misère, qui elle même engendre le mépris. Conduis-toi de manière à mériter des éloges, mais ne fais aucun cas de ceux des ignorants, car quiconque n'est loué que par des sots encourt le blâme des esprits élevés.

ANECDOTE

J'ai entendu conter qu'un jour Platon se reposant aux abords d'Athènes, un des notables de la ville s'approcha et, l'ayant salué, s'assit à ses côtés. Pendant la conversation qui s'engagea entre eux, le nouveau venu lui dit : -- « O maître, un tel m'a parlé de toi d'une façon flatteuse, m'a dit que tu étais un homme extraordinaire, qu'il n'en a jamais existé et qu'il n'en existera jamais un tel que toi : j'ai donc voulu t'apporter le tribut d'éloges de ce personnage. » — Platon baissa la tête, se prit à verser des larmes et à témoigner d'un vif chagrin. — « O maître, dit l'étranger, quel mal t'ai je fait pour que

tu sois dans une telle affliction? » — « Aucun, répondit Platon, mais quel malheur plus grand peut-il m'arriver que celui d'être devenu l'objet des éloges d'un sot et de le voir applaudir à mes œuvres. Je ne sais quelle sottise j'ai pu commettre qui m'a attiré sa sympathie et a mérité son approbation. Il me faut donc me repentir de mes travaux; n'ai-je pas raison d'être affligé de ce que je ne dois être qu'un ignorant puisque les sots m'adressent leurs hommages! »

A ce sujet, je citerai une seconde anecdote.

ANECDOTE

On m'a raconté qu'un jour, Mehemmed Zacharie de Reï [9] se promenait avec quelques-uns de ses disciples : chemin faisant, ils rencontrèrent un fou qui, s'arrêtant, comtempla fixement Mehemmed et partit d'un grand éclat de rire. Mehemmed rentra chez lui et ordonna une décoction de cuscute [10] qu'il but. Ses disciples lui demandant pour quel motif il avait pris ce remède, il leur dit que c'était à cause de ce fou qui n'eût pas ri s'il n'avait reconnu en lui quelque chose de la folie dont il était atteint, parce que, comme le dit le proverbe : — l'oiseau ne vole qu'avec ceux de son espèce.

Evite l'emportement, sois modéré dans tes relations; cependant ne le sois pas au point de devenir la proie d'autrui; ne sois pas non plus d'une inflexibilité excessive. En te mettant à la portée de chacun, tu retireras quelques avantages de tes amis aussi bien que de tes ennemis.

N'induis personne au mal, ce serait pécher doublement. Si quelqu'un te nuit sans motif, ne rends pas le mal pour le mal; la maison de ceux qui s'abstiennent du mal est située dans le quartier de la grandeur d'âme [11]; or, le principe de la générosité consiste à ne nuire à personne; si tu es généreux, ne fais donc point de mal à autrui.

Ne traite autant que possible qu'avec des gens d'un extérieur agréable; en effet, si le visage qu'on présente au miroir est beau, le reflet sera de même; la beauté ne peut engendrer la laideur; l'orge ne produit pas du froment, et, réciproquement, le froment ne produit point d'orge [12]. J'ai composé ce quatrain sur ce sujet : — Toi qui nous présentes un visage peu agréable — Comment peux-tu attendre de nous quelque chose de bon? — Va, mon ami, va donc, tu te fais de vaines illusions, — Comment, n'ayant semé que de l'orge, récolterais-tu du froment?

Par conséquent, quiconque, se regardant au miroir, s'aperçoit de sa laideur, doit d'autant mieux se conduire, car au-

trement sa laideur n'en paraîtra que plus repoussante.

Prête l'oreille aux avis d'amis sympathiques et éprouvés; entoure-toi de conseillers sagaces, c'est dans leur intimité que tu profiteras davantage.

Si tu as lu et compris ce que je te dis ici et si tu sens avoir ainsi accru la somme de tes connaissances, ne t'enorgueillis pas de ta valeur et ne crois pas tout savoir; au contraire, sois convaincu de ton ignorance, car on n'est savant que si l'on avoue ignorer bien des choses ainsi qu'en fait foi le récit suivant.

ANECDOTE

On raconte que sous le règne de Khosrou et sous le vizirat de Bouzourdjemhir [13], un envoyé romain se présenta à la cour. Selon la coutume des souverains persans, le monarque, assis sur son trône, accorda une audience à cet envoyé; il voulut exalter son vizir en disant : — « Quel autre souverain possède un ministre aussi savant que Bouzourdjemhir? » — L'envoyé s'adressant à ce dernier lui dit : — « Sais-tu donc tout ce qu'il est possible de connaître? » — Le vizir avait grande envie de répondre affirmativement, mais il se borna à faire un geste de dénégation.

Khosrou contrarié et un peu confus répondit à l'envoyé : — « Eh! qui donc alors possède la science universelle? — » « L'universalité des hommes peut-être, mais tous ne sont pas encore nés. »

Reconnais-toi comme le plus ignorant des hommes, alors seulement tu seras réellement savant, car il faut un grand savoir pour avouer qu'on ne sait rien.

Socrate, avec toute sa science, avait coutume de dire que, s'il ne craignait pas les sarcasmes des sages qui viendraient après lui, il avouerait ne rien savoir, mais qu'il ne pouvait le faire de peur que par cet aveu il ne fût accusé d'avoir ainsi prétendu posséder la science universelle.

Abou Chokour de Balkh [14] se loue lui-même de son savoir étendu dans ce distique :

— Mon savoir est à ce point — Que je reconnais ignorer tout.

Ne t'enivre donc pas de tes connaissances, car il peut se présenter tel cas où tu te trouverais dans l'embarras. Ne présume pas de ton propre jugement, tu pourrais avoir lieu de te repentir. Ne rougis pas de consulter des vieillards éclairés ou des amis affectueux : Mohamed l'Elu [15] dans sa sagesse, honoré de l'assistance divine, doué du don de prophétie et par conséquent inspiré et guidé par le Très-Haut a reçu cette révélation : — « Prends conseil d'eux dans les affaires, ô Moham-

med! [16] » — C'est-à-dire, consulte tes amis, c'est à vous d'aviser, et à moi qui suis Dieu de vous assister.

Rappelle-toi que deux opinions valent mieux qu'une et qu'un seul œil ne peut apercevoir ce qu'embrassent les deux yeux. Ne vois-tu pas que, quelle que soit son habileté, lorsqu'un médecin est atteint d'une maladie grave, il ne se borne pas à se traiter lui-même, mais il recourt à un de ses confrères et se conforme aux prescriptions que celui-ci juge convenables.

Si l'un de tes pairs se trouve dans l'embarras, n'épargne ni tes soins ni tes peines pour l'assister, fût-il ton ennemi ou ton rival, parcequ'ainsi cette inimitié ou cette rivalité peut se transformer en une solide amitié.

Traite avec déférence les savants qui viennent te saluer afin de les engager à te voir fréquemment et à te présenter leurs hommages; le plus vil des hommes est celui à qui l'on refuse le salut.

Serais-tu un savant éminent, ne t'appesantis point par des longueurs et des répétitions ou des hésitations, c'est là un grave défaut qui oblitère la pensée et enlève toute clarté à son expression; aussi, vais-je t'indiquer les règles du bien-dire.

NOTES DU CHAPITRE VI

1. Moghilân, espèce d'arbre épineux sans feuillage qui croît en Arabie et dont les épines étaient autrefois employées pour des chausse-trapes.

2. Motevekkil Billâh, dixième khalife abbasside, qui régna de l'an 235 à l'année 247 de l'hégire (846-848 A. D.).

3. Le dirhem était une monnaie d'argent du poids de 2 gr. 52.

4. Le dinar était une monnaie d'or, du poids d'un *mithcal* légal, équivalant à 3 gr. 60.

5. Kaïm bemrillâh, vingt-sixième khalife de la dynastie des Abbassides, régna de l'année 422 à l'année 467 de l'hégire (1031-1075 A. D.) et par conséquent contemporain de l'auteur.

6. C'est-à-dire le temple de la Kaaba à la Mekke.

7. *Djo férouche, gumdoum nomâ*, vendeur d'orge qui montre du froment. Cette expression est encore aujourd'hui fréquemment en usage en Perse pour désigner la fausseté, la duplicité d'un individu.

8. Saadi a traduit cette idée en quelques vers charmants dont voici la traduction. — « Un jour, j'étais au bain, un morceau d'argile parfumée — me fût présenté par un ami. — Es-tu composé de musc ou d'ambre? m'écriai-je, — Pour que de ton parfum subtil, je sois enivré. — Non, me dit-il, mais pendant quelques jours je me suis trouvé

en compagnie de la rose, — Sinon, je ne suis que l'humble argile que tu connais. »

9. Célèbre médecin qui vivait à Reï sous le gouvernement de Abou Saleh, Mansour, frère de Ahmed, fils d'Ismaïl, second prince de la dynastie des Sassanides. Il mourut à Reï l'an 311 de l'hégire.

10. L'exemplaire manuscrit porte le mot *Aflimoun* et l'imprimé *Antimoun* que le Dr Sehlimmer dans son vocabulaire pharmaceutique traduit par *cuscute*, espèce de coloquinte, dont les effets se-caient semblables à ceux que l'ancienne pharmacopée attribuait à l'ellébore.

11. *Djevan merdi*, la grandeur d'âme, la générosité, tel est le sens que ce mot a dans la figure quelque peu hardie de notre auteur.

12. Quoique les Orientaux attachent une certaine importance aux avantages physiques, surtout chez les personnes de haut rang, il est probable ici que l'auteur entend la beauté morale.

13 Ce nom s'écrit ordinairement ainsi, mais est sans doute une altération de *Bozourg Mihr*, *grande affection*. Ce personnage a été le ministre de Khosrou ou Nouchirvân et de Hormouz fils de ce prince et dont il avait été le précepteur. Les historiens orientaux lui attribuent l'invention du jeu des échecs et la traduction du livre de Kalilé et Demné.

14. Ce poète vivait en l'année 336 de l'hégire 947 A. D. et ses contemporains le plaçaient au-dessus de Chéhid de Balkh et de Roudiki de Bokhara, deux poètes fort en faveur à la cour des Sassanides. Il ne reste d'Abou Chokour que quelques distiques épars dans quelques ouvrages.

15. *Moustafa*, l'Elu, le Choisi, est le nom sous lequel Mohammed le prophète est souvent désigné.

16. Koran; chapitre III: verset 153.





CHAPITRE VII

DE LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE DANS L'ART DU BIEN DIRE [1]

Tous les hommes doivent chercher à atteindre la perfection dans l'art de bien dire. Mais évite, ô mon fils, le mensonge et crée-toi une réputation de véracité telle que si tu te trouves dans le cas de devoir altérer la vérité, tu en sois cependant approuvé. Ne dis donc rien que de vrai ainsi que l'exprime ce distique :

— Vis de telle sorte que si tu profères un mensonge — Les gens sincères ajoutent foi à tes paroles.

Cependant, un mensonge qui a l'apparence de la réalité est préférable à une

vérité invraisemblable, car, l'un est plus conforme à la vérité que l'autre. Evite donc d'émettre une vérité invraisemblable afin de ne pas te trouver dans la même mésaventure qui m'est arrivée avec le prince Abous'sovâr, Chavour, fils de Fazl, que Dieu ait pitié de son âme!

ANECDOTE

Sache donc qu'au temps de l'émir Abous'sovâr, l'année même que je revins du pélerinage, je me rendis à Guendjé [2] pour m'enrôler, car ayant fait la guerre dans l'Inde, je désirais aussi la faire en pays romain. Abous'sovâr était un grand prince, puissant, intelligent, administrateur éclairé, juste, brave, éloquent, pieux, prévoyant, ainsi que doit l'être tout souverain digne de ce nom. Il était à la fois grave et plaisant.

Lorsque je lui fus présenté, il me fit le plus gracieux accueil, engagea une conversation sur divers sujets; mes réponses parurent lui plaire; il me témoigna une grande bienveillance, ne voulut pas me permettre de m'éloigner et, reconnaissant de ses bienfaits, je passai plusieurs années à Guendjè

J'étais admis à la table du prince qui prenait plaisir à m'interroger sur les

contrées que j'avais parcourues et sur les souverains que j'avais approchés. Un jour que la conversation tomba sur mon pays, il me pressa de questions sur le Gourgân [3]. En citant les choses remarquables des diverses parties de la province, je me pris à dire qu'à une certaine distance d'un village se trouvait une source où les femmes venaient en troupe, chacune portant une cruche; après avoir puisé de l'eau, elles prenaient leurs cruches sur la tête et s'en retournaient précédées d'une de leurs compagnes qui marchait à vide en examinant attentivement le terrain afin d'écarter du chemln un certain ver de couleur verdâtre qui se rencontre aux abords de ce village, car s'il arrive que par mégarde une des femmes marche sur ce ver et l'écrase, l'eau de sa cruche se corrompt instantanément de sorte qu'elle est obligée de la jeter, de retourner à la source et d'y rincer sa cruche avant de la remplir de nouveau.

A ces paroles, l'Emir fronça les sourcils et détourna la tête. Je me retirai et je m'aperçus qu'il n'avait plus pour moi les mêmes attentions qu'auparavant. Enfin, un jour, Pirouzân le déïlimite [4] me dit : — « L'Emir se plaint de toi et trouve étrange qu'un homme aussi bien né, aussi sérieux, lui ait fait des contes d'enfant : il se demande comment un homme tel que toi a pu oser proférer un aussi

absurde mensonge en présence d'un personnage d'un rang aussi élevé? »

J'expédiai sur le champ à Gourgân un courrier avec ordre de faire rédiger une attestation signée par le gouverneur, le prédicateur, par tous les hommes de bonnes mœurs [5], les ulémas [6] et les notables du pays, déclarant l'existence du village et la réalité de celle du ver ainsi que des circonstances que j'avais relatées. Quatre mois plus tard, je reçus ce document et le présentai à l'Emir qui l'ayant pris, le lut, se mit à sourire et me dit qu'il pensait bien qu'un homme de ma naissance s'adressant à un personnage de son rang n'avait pu se permettre un mensonge; mais, ajouta-t-il, « que penser d'une vérité dont la constatation demandait quatre mois de délai et l'attestation de deux cents personnes honorables [7]? »

Sache, ô mon fils, qu'il est quatre genres de sujets sur lesquels on peut discourir : 1° Les matières qu'on ne doit pas connaître et sur lesquelles on ne doit pas discuter; 2° celles qu'on peut savoir et dont on peut traiter; 3° celles dont on peut parler sans les connaître, et 4° enfin, celles dont la connaissance est permise, mais dont on ne doit point parler.

Les sujets dont la connaissance et la discussion ne sont point permises, sont ceux qui sont de nature à attaquer la religion.

Les sujets dont on peut parler sans les approfondir sont les paroles du Livre saint [8] et les traditions du prophète [9]. Les commentaires des savants théologiens diffèrent parfois, particulièrement ceux qui ont trait aux miracles, à la révélation ou autres sujets de ce genre. Celui qui s'attache à les interpréter ne se rend pas agréable à Dieu.

Les sujets qu'on peut connaître et dont on peut traiter sont ceux dont les deux parties peuvent retirer quelque avantage.

Les sujets qu'on peut connaître et dont on ne doit point parler sont ceux qui se rapportent aux vices ou aux défauts d'un supérieur ou d'un ami ou que l'on peut présumer nuisibles au bien public. En effet, personne n'est obligé, à encouriren parlant, le ressentiment d'un personnage puissant, le risque d'offenser un ami ou de susciter quelque trouble public, ce sont là sujets que tu peux connaître mais dont tu ne dois pas parler.

Chacun des quatre sujets de discours que je viens de citer peut être traité d'une manière agréable ou désagréable. En t'adressant à quelqu'un, fais en sorte d'user d'un langage poli afin de te rendre agréable et de gagner l'estime d'autrui ; on juge de l'élévation de l'esprit d'après le langage et non pas d'après l'apparence de celui qui le tient ; l'homme est caché sous l'impression de sa pensée comme le dit ce proverbe

arabe : — « L'homme est caché sous sa langue » [10]. — Parle donc de façon à ce qu'en t'écoutant, l'esprit se sente rafraîchi.

ANECDOTE

J'ai entendu raconter que Haroun ar Rachid [11] eût un songe pendant lequel il lui semblait perdre toutes ses dents. Il fit aussitôt appeler un interprète [12] et lui demanda la signification de ce rêve. — « Que les jours du prince soient prolongés ! s'écria celui-ci, cela signifie que tous tes parents mourront avant toi et qu'aucun des tiens ne te survivra ». — Le khalife ordonna d'infliger cent coups de bâton au malheureux devin et l'accabla d'injures pour lui avoir fait cette affligeante prédiction que seul, il survivrait à tous les siens. Il fit ensuite appeler un autre interprète et lui demanda l'explication de ce songe. « Ce songe indique, répondit ce dernier, que tes jours dépasseront ceux de tes parents ». — Ces deux hommes, reprit le khalife, ont interprété mon songe dans le même sens, mais quelle différence dans la manière de s'exprimer ! qu'on donne cent dîners au second !

Quoique ce livre ne soit pas un recueil d'historiettes, je consignerai cependant

une seconde anecdote qui me revient en mémoire et cela en vertu du proverbe. — « Un fait digne d'être noté à propos ne doit pas être mis de côté. »

ANECDOTE

On m'a conté qu'un certain personnage partageait le lit de son esclave ; au milieu de la nuit, il lui dit : « Tourne ton c... de ce côté. — O Maître, répondit l'esclave, ne saurais-tu t'exprimer plus convenablement ? — Et de quelle façon dois-je m'y prendre ? — Tourne ton visage de tel côté, répartit l'esclave, le sens eût été exactement le même et tu te serais épargné d'émettre un mot inconvenant. — Tu as, ma foi, raison, dit le maître, j'ai entendu et compris ; aussi pour réparer ma faute, je te donne la liberté.

Il faut donc être attentif au choix des expressions et n'employer que les plus heureuses de façon à ce que la forme et le fond soient également polis et proportionnés. Si tu ne prêtes pas attention à ce conseil, et si tu discours sans con-

naître à fond la science du bien dire quelle différence y aura-t-il entre toi et l'oiseau appelé perroquet [13] qui parle en effet, mais sans savoir ce qu'il dit.

Le vrai bien diseur est celui qui se fait comprendre de ses auditeurs ; c'est seulement ainsi qu'on peut être compté au nombre des êtres intelligents, car, en cas contraire l'homme n'est qu'un animal [14] sous une figure humaine.

Respecte le langage qui est d'origine céleste ; ne te refuse pas de parler à propos, mais évite de le faire inconsidérément afin de ne pas faire injure à tes connaissances.

Ne dis que la vérité ; que le mensonge ne souille pas tes lèvres. N'affiche aucune vaine prétention ; en tous cas, attache-toi moins à la justifier qu'à t'excuser. Ne prétends rien savoir de ce que tu ignores. Etudie donc de manière à acquérir les connaissances qui peuvent être utiles au but que tu te proposes, et sois bien convaincu que tu ne réussiras jamais par le moyen d'une science que tu n'auras pas étudiée.

ANECDOTE

On raconte que sous le règne de

Khosrou [15], une femme se présenta devant Bozourdjemhir et lui adressa une certaine question. Le vizir songeant probablement à tout autre chose répondit brusquement : « Je ne sais pas. » — Tu ne sais pas, reprit la postulante, mais alors pourquoi reçois-tu donc un salaire de notre souverain ? — Je suis salarié pour les connaissances que je possède, répondit le vizir, mais non pas pour ce que j'ignore ; si tu n'ajoutes pas foi à mes paroles, suis moi et demande à notre Maître s'il me paie pour ce que je ne sais pas !

N'apporte pas une trop grande ardeur dans les affaires, crois que l'excès est un defaut ; choisis un juste tempérament ; d'ailleurs, le promulgateur de notre sainte loi l'a dit : — « Pour réussir il faut un juste milieu ».

Fais-toi une habitude de ne rien dire et de ne rien entreprendre sans avoir réfléchi mûrement. Préfère être blâmé pour avoir agi lentement et sagement à être loué pour l'avoir fait avec légèreté et inconsidérément.

Ne cherche pas à connaître un secret qui ne peut t'intéresser en bien ni en mal. Ne découvre ton secret à personne, car

aussitôt que tu en as parlé, ce n'est déjà plus un secret.

Ne parle pas à voix basse à quelqu'un en présence d'autres personnes, car quoique ce que tu dis puisse être à leur éloge, on est généralement enclin à supposer le mal de la part des uns et des autres.

En toute affaire, en toute entreprise, en tout état, n'agis qu'en raison de tes forces. N'exprime que des pensées qui corroborent la véracité de ton langage.

Si tu veux acquérir un bon renom de sagesse et de sincérité et si tu cherches à ne pas être jeté par toi-même dans quelque embarras, ne te porte jamais témoin ou garant d'un fait quelconque. Mais s'il t'arrive de le faire, agis avec la plus grande circonspection et rends témoignage sans aucune partialité.

Prête l'oreille à tout ce qu'on te dit, mais ne te hâte pas d'agir, ne parle jamais sans avoir réfléchi ; que chez toi, la réflexion précède l'expression de la pensée afin que tu n'aies pas à te repentir ; rappelle-toi que la réflexion est une seconde vertu. Ne regrette jamais de réfléchir si tu dois en retirer quelque profit ; sinon, écoute de façon à ne pas demeurer sans argument et à ce que tu ne perdes pas ainsi l'avantage de la parole. Évite d'employer un langage sec et désagréable qui engendre l'inimitié

Si tu es devenu savant, considère-toi

comme un ignorant, afin que la porte de l'étude te reste ouverte. N'interromps jamais une conversation et conduis-toi de telle sorte qu'on ne puisse découvrir les côtés forts ou faibles de ton argumentation.

Que ton langage soit à la portée de ceux à qui tu t'adresses : élégant avec les gens bien élevés, simple avec ceux du commun, afin de ne pas t'écarter des bornes de la sagesse.

Ne te préoccupe pas des opinions de tes auditeurs, à moins qu'ils ne se laissent convaincre ni par tes preuves ni par tes arguments ; en ce cas, abonde dans leur sens, et tu pourras les quitter sans t'être compromis.

Ne fais pas montre de ton savoir ; au contraire, parais moins savant que tu ne l'es, afin de ne pas demeurer court. Pense beaucoup et parle peu ; car on l'a dit avec raison : — « Le salut est dans le silence — Et l'abondance des paroles n'est qu'une sottise. » — Un grand parleur, quoique doué d'une certaine intelligence, passe généralement pour un sot ; et tout au contraire, le silence d'un sot est considéré comme une preuve de son esprit

Ne te vante ni de ta droiture, ni de ta piété ; personne ne prêtera l'oreille aux éloges que tu te prodigueras ; fais en sorte d'être admiré par les autres plutôt que par toi-même.

Si tu possèdes quelque savoir, exprime-toi de façon à ce que tes paroles ne tournent pas contre toi, ainsi qu'il est arrivé à un Alide [16] de Zengân [17].

ANECDOTE

On m'a conté qu'au temps de Saheb [18] vivait à Zengân un vieillard, savant jurisconsulte, considéré, descendant d'un des compagnons de Omar (puisse-t-il être traité comme il le mérite!) [19] qui exerçait les fonctions de Mofti [20], de receveur de la taxe des pauvres [21] et de prédicateur [22]. En même temps habitait à Zengân un jeune homme, de descendance alide, fils du gouverneur de la ville et également jurisconsulte et prédicateur. Ces deux hommes se détestaient et ne se ménageaient pas les épigrammes. Un jour, du haut de sa chaire, le jeune homme traita le vieillard d'infidèle [23]. On rapporta cette injure au vieillard qui, à son tour, dans un discours, appliqua à son rival l'épithète de bâtard. Celui-ci, instruit du fait, entra dans une violente colère, partit aussitôt pour Reï [24], porta plainte contre l'offenseur et s'écria en pleurant : — « O seigneur! sera-t-il permis, sous ton gouver-

nement, qu'un descendant du Prophète soit traité de bâtard ? »

Saheb, fort ému, dépêcha aussitôt un courrier à Zengân avec ordre d'amener le vieillard. A son arrivée, il convoqua les magistrats et les séyids [25] de résidence à Reï et siégea en lit de justice. L'offenseur comparut, et Saheb s'adressant à lui : — « Toi qui descends des compagnons d'Omar, toi qui es savant, avancé en âge, qui touches à la tombe, te sied-il d'avoir traité de bâtard un descendant du Prophète (que le salut soit sur lui !). Fournis la preuve de ce que tu as avancé [26] ou sinon, je t'infligerai un châtiment terrible et exemplaire, afin qu'à l'avenir personne n'ose se rendre coupable d'un tel mépris des convenances, ainsi que l'ordonne notre sainte Loi.

— Cet Alide est, en sa propre personne, le meilleur témoin à ma décharge que je puisse produire, répondit le vieillard, n'en exige pas d'autre; selon mon dire, sa naissance est pure de toute souillure, mais, selon le sien, elle est entachée de bâtardise. — Que veux tu dire ? repartit Saheb. — Toute la ville sait, reprit le vieillard, que c'est moi qni ai célébré le mariage du père et de la mère de mon accusateur qui, du haut de sa chaire, m'a traité d'infidèle. S'il a dit vrai, un mariage célébré par un infidèle étant nul de fait, il résulte de son propre aveu qu'il n'est qu'un bâtard. Si,

au contraire, son dire n'est pas fondé, il a proféré une calomnie et a encouru une peine corporelle. En tout cas, il est ou un bâtard ou un calomniateur; or, le descendant du Prophète ne peut guère se rendre coupable d'un crime aussi honteux, qualifiez-le donc comme il vous plaira, mais il est évident qu'il ne peut être que l'un ou l'autre. »

Le jeune Alide, couvert de confusion, ne put répondre et comprit que sa parole imprudente lui avait tourné à mal.

Parle donc toujours sérieusement et non pas avec légèreté, car parler sans réfléchir est une espèce de folie. Avant de t'engager dans une discussion, prends garde si celui à qui tu t'adresses est disposé à t'écouter et à se laisser convaincre; en ce cas, que rien ne te retienne et agis en toute liberté; sinon, parle avec réserve et n'abonde que dans le sens de ton interlocuteur. Avec les hommes, sois homme; avec les êtres qui ne sont humains que d'apparence, sois comme eux, car il faut distinguer entre les deux [27].

Que celui qui veut agir prudemment conforme sa conduite à mes avis.

Ne te lasse pas d'être un auditeur attentif, c'est en sachant écouter qu'on acquiert

la sagesse et l'art de bien dire; les enfants nous en fournissent la preuve. En effet, supposons un enfant qui, dès sa naissance, serait enfermé dans un caveau, y serait allaité, nourri, auquel sa mère ou sa nourrice n'adresserait jamais une parole ni une caresse, qui n'entendrait aucun son, il est évident que, devenu grand, il resterait muet et incapable d'émettre une parole à moins que, par quelque hasard, il n'eût l'occasion d'entendre et ainsi d'apprendre à parler. Une autre preuve de ce que j'avance est ce fait que tout sourd de naissance est en même temps muet; ne voit-on pas que tous les muets sont sourds?

Pénètre toi des dictons des souverains et des sages; mettre en pratique les maximes des grands hommes, c'est éclairer l'intelligence; la sagesse est le collyre [28] et l'ornement de l'esprit. Il faut donc prêter à ces maximes l'oreille du cœur et en faire le guide de sa conduite.

Il me vient en ce moment à l'esprit les excellentes et précieuses maximes de Anouchirvân le Juste : je les consignerai ici pour que tu t'en pénètres, tu les étudies et tu les appliques. C'est pour nous, qui sommes de la race de ce grand prince [29], une obligation plus étroite encore de nous y conformer.

J'ai vu dans les chroniques des khalifes défunts que le khalife Mamoun [30] était allé visiter le lieu où repose Anouchirvân

le Juste. Il serait trop long de rapporter ici toutes les péripéties de ce voyage. Bref, le khalife pénétrant dans le cimetière [31] aperçut les restes d'Anouchirvân réduits en poussière. Au bas de la plate-forme ainsi que sur la face intérieure des murs de l'enceinte, il vit un grand nombre d'inscriptions tracées en lettres d'or et en caractères pehlvis. Mamoun fit mander quelques vieillards parsis, leur fit lire les inscriptions et leur ordonna de les traduire en langue arabe. Elles commençaient ainsi :

« Pendant tout le cours de mon existence, toutes les créatures de Dieu ont vécu à l'ombre de la justice ; personne ne s'est présenté devant moi sans que je ne lui aie accordé quelque faveur ou quelque secours. Maintenant que je suis affaibli par le poids des années, j'ai jugé que rien ne pouvait être meilleur que de faire graver ces maximes sur ces murs afin que tous ceux qui viendront visiter ce monument en prennent connaissance, de sorte que je leur sois ainsi de quelque utilité en les récompensant de la peine qu'ils auront prise.

NOTES DU CHAPITRE VII

---

1. *Sokhen dâni* et *sokhen gouyi*. Le mot *sokhen* siggnifie proprement parole, verbe, et par extension discours. Les Persans l'emploient aussi pour exprimer la logique et la rhétorique. Mais après une étude attentive du sujet, j'ai cru devoir le traduire par le bien dire, ce qui rend exactement à mon avis le sens dans lequel Cabous ainsi que les Persans l'entendent plus communément.

2. Guendjè, aujourd'hui Elizabethpol, capitale de l'ancienne province de Errân, dans la vallée du Kour, patrie des poètes Nizâmi et Khakani.

3. Voyez note 6 de la préface.

4. Le personnage était probablement un descendant de Hassan Firouzan, souverain du deïlem, grand oncle maternel de Cabous dont il parle dans l'introduction.

5. *Oudoul* pluriel de *âdil;* homme juste, on entend par cette qualification un homme dont la probité et la piété sont notoires et dont, par conséquent, le témoignage ne saurait être récusé. Voyez notre traduction du droit musulman, II, 435.

6. Savants; ce mot est surtout employé pour d signer les jurisconsultes,

7. C'est là une curieuse et ancienne application de la maxime : « Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »

8. C'est-à-dire le Korân.

9. *Ahadis*. Recueil de traditions relatives au

prophète et qui ont servi de base aux diverses rédactions des codes musulmans.

10. C'est-à-dire qu'on ne peut juger d'un homme tant qu'il n'a pas exprimé sa pensée.

11. Haroun ar Rachid, 5e khalife, Abbasside successeur et frère de Hâdi, régna de 170 à 193 de l'Hégire, 786 à 809 A. D.

12. *Khâb gozâr*. Celui qui fait profession d'interpréter les songes.

13. Cette comparaison paraît avoir été prise dans le sens tout contraire par les modernes, car le plus grand éloge qu'on puisse faire aujourd'hui d'un orateur est de le désigner par l'épithète de *Touti zébân*, langue de perroquet.

14. *Béhimè*, l'être qui est privé de la parole par opposition à *Adâm*, l'homme qui est doué du langage.

15. Ce Khosrou est identifié par les Persans à Anouchirvân le Juste ; il est le 20e souverain de la dynastie des Sassanides, succéda à son père Kobâd et régna quarante-huit ans. Il était l'aïeul de Kosrou Perviz avec qui il est souvent confondu.

16. Aliwiyi, descendant d'Ali et par conséquent de Mahomet par sa fille Fathimet, épouse d'Ali. Ces personnages désignés aujourd'hui sous le nom de *seyids*, seigneurs, jouissent selon leur rang d'une certaine considération et de certains privilèges; entre autres, il est interdit de verser leur sang; un séyid convainncu d'un crime emportant la peine capitale subit le supplice par étouffement.

17. Zengân, appelé aujourd'hui Zindjân, est une ville de l'Irak persan et la dernière au nord de cette province. Les Bâbis en révolte contre le Châh y ont, en 1850, soutenu un long siège contre les troupes royales.

18. Aboul' Kassem Ismaïl Kafi, Saheb fils d'Ebâd, né à Reï selon les uns, à Isfahan selon d'autres, vizir de Mouyededdovlet, 2e souverain de la famille des Bouïdes et ensuite de Fakhreddovlet, frère et successeur de ce prince. Ce ministre

passe pour un des plus grands hommes d'Etat qu'ait possédés la Perse et mourut à Reï en 385 de l'Hégire, 995 A. D., à l'âge de quarante-neuf ans, après avoir gouverné pendant dix-huit ans.

19. On sait l'animosité qui règne entre les deux grandes sectes musulmanes, les Chiyites et les Sunnites. Les premiers considèrent les trois successeurs immédiats de Mahomet comme des usurpateurs qui se sont emparés du khalifat au détriment d'Ali qui, selon une de leurs traditions, avait été désigné par le prophète lui-même pour lui succéder. C'est surtout Omar qu'ils chargent de leurs griefs; de là l'invocation de Cabous dans le passage qui fait l'objet de cette note. Les Persans d'aujourd'hui sont moins modérés, à ce point que dans les écoles, lorsqu'un enfant demande la permission d'aller satisfaire à un besoin naturel, il ne le fait qu'en ces termes : *La 'anet ber Omar!* que la malédiction (divine) soit sur Omar!

20. Le Mofti est le magistrat chargé de prononcer une sentence fondée sur les prescriptions de la loi religieuse.

21. Zékât. Voyez notre traduction du droit musulman, I, 133.

22. *Mozekkir*, signifie aussi quelquefois professeur.

23. Il convient de se rappeler que le *Kâfir*, l'Infidèle, est en vertu de ce fait, incapable de remplir certaines fonctions et certains actes de la vie civile; ceci aidera à comprendre le sel de la répartie de l'accusé dans ce qui suit.

24. Une des villes les plus célèbres de l'Irak persan, complètement anéantie aujourd'hui et dont la détermination de l'emplacement donne lieu à bien des controverses. Elle devait être située non loin de Téhéran, car aux abords de la mosquée du Chahzadè Abdoul Azim, lieu de pèlerinage très fréquenté, on peut suivre la trace de l'enceinte d'une ville considérable et le sol recouvre une immense quantité de débris de poteries, de tuiles de faïence peinte, etc., etc. Quel-

ques critiques croient qu'elle a été bâtie sur le lieu qu'occupait l'ancienne Raghès, que sir Henry Ranlinson suppose avoir existé à quelques kilomètres plus loin, dans la direction du sud et dans la plaine de Véramine. Voyez Barbier de Meynard, dictionnaire géographique de la Perse.

25. Voyez la note 16 du présent chapitre.

26. La preuve requise en cas d'adultère doit être fournie par quatre témoins occulaires. Voyez notre droit musulman, II, 482.

27. Cabous oppose ici *Merd*, l'homme, le *vir* latin à Adâm, *homo*, le simple être humain. En effet, dire de quelqu'un que c'est un *(Merd)* homme, est encore aujourd'hui, en Perse, en faire l'éloge, c'est dire qu'il possède toutes les qualités et les vertus viriles.

28. *Toutiayi*, collyre employé plus particulièrement dans les affections de l'œil. *Sormè,* composition d'antimoine dont se servent les Persans, les femmes surtout, pour se noircir les cils, ce qui donne de l'éclat aux yeux et semble les agrandir.

29. On a vu dans l'introduction que Cabous fait remonter son origine jusqu'à ce prince.

30. Mamoun, 7e khalife Abbasside, fils de Haroun ar Rachid et successeur de Amin, son frère aîné, régna de 206 à 218 de l'Hégire, 821-833 A. D. et mourut en Cilicie pendant une expédition contre les Byzantins.

31. *Dakhmê,* littéralement, le lieu entouré de murailles où les parsis déposent encore aujourd'hui les cadavres dont l'inhumation souillerait la terre. Il existe une de ces *dakhmè* près de Téhérân ou les quelques familles guèbres qui habitent la capitale déposent leurs morts dont les corps sont ainsi livrés en pâture aux oiseaux de proie.





CHAPITRE VIII

QU'IL FAUT SE PÉNÉTRER DES MAXIMES DE ANOUCHIRVAN LE JUSTE [1]

Le jour succédant à la nuit et réciproquement, ne te trouble donc pas l'esprit des vicissitudes de la fortune.

Qui pourrait se repentir d'une action qui lui a déjà causé des regrets?

Quiconque est admis dans l'intimité d'un souverain ne peut se croire en sécurité.

Celui dont le sort est en contradiction avec ses désirs ne peut dire qu'il vit.

Comment ne pas regarder comme un ennemi celui qui emploie ses capacités à faire le mal!

Peux-tu appeler ton ami celui qui est l'ennemi de tes amis?

Ne te lie pas avec un homme sans vertu, car il ne mérite ni l'amitié ni l'inimitié de personne.

Evite l'ignorant qui se croit savant.

Ne te fais pas justice toi-même, si tu veux qu'on te rende justice.

Dis toujours la vérité, fût-elle amère.

Si tu veux que ton ennemi ignore ton secret, ne le confie pas à ton ami.

Observe beaucoup et parle peu.

Ne fais pas cas d'un homme sans valeur.

Si tu veux être à l'abri du mal que peut te faire un puissant, rends-toi agréable a lui.

Ne reçois pas inutilement, si tu ne veux donner de même [2].

Préfère mourir à solliciter tes égaux.

Il vaut mieux mourir de faim que d'être rassasié par les bienfaits d'un homme méprisable.

Dans tous les cas probables, ne compte pas sur les gens douteux et ne te fie qu'à demi à ceux que tu crois sincères.

Regarde comme une calamité le recours à des parents au-dessous de toi, car il vaut mieux périr dans l'eau que d'implorer le secours d'une grenouille.

Un débauché humble qui ne recherche que les jouissances de ce monde vaut mieux qu'un lecteur assidu du Korân qui, dans son orgueil, prétend acquérir le bonheur éternel [3].

Il n'est pire sottise que celle de juger au même point de vue qu'auparavant un homme qui, parti de bas, s'est élevé au premier rang.

La pire imprudence est la prétention de savoir ce qu'on ignore et de se rendre ainsi coupable de mensonge.

Il n'est rien de plus inepte que de lâcher la proie pour l'ombre [4].

Le plus vil des hommes est celui qui, pouvant assister celui qui l'implore, le repousse.

Excuse de préférence celui qui, innocemment, a médit de toi, à celui qui te le rapporte.

Il n'est pire affliction que celle d'avoir des oreilles sans en retirer aucun profit.

C'est aussi un grand mal que de voir sans regarder.

L'esclave qu'on peut acheter et vendre est plus libre que l'homme cupide; car le premier peut être un jour affranchi, mais le second ne le sera jamais [5].

La science fait le malheur de celui qui la possède, s'il n'est pas intelligent.

C'est perdre son temps et ses peines que d'essayer d'amender celui que l'expérience n'a pu corriger.

Il est plus facile de préserver qui que ce soit des atteintes d'un sot que de le préserver de lui-même.

Si tu veux qu'on dise du bien de toi, commence par bien parler des autres.

Si tu veux que les peines que tu prends pour autrui ne soient pas perdues, commence par profiter de celles que les autres ont prises pour toi.

Si tu veux avoir beaucoup d'amis et de relations, ne sois pas vindicatif.

Si tu veux n'éprouver aucun déboire, ne sois pas envieux.

Si tu veux éviter de prendre une peine inutile, n'essaye pas de faire avancer ce qui ne peut marcher [6].

Si tu ne veux pas qu'on te traite d'insensé, ne cherche pas ce qui est introuvable.

Si tu veux être estimé, sois modeste.

Si tu ne veux pas être déçu, ne regarde pas comme achevé ce qui n'est pas commencé.

Si tu veux conserver une bonne réputation, ne déchire pas celle d'autrui.

Si tu ne veux pas qu'on te tourne en ridicule, sois bienveillant envers tes inférieurs.

Si tu veux éviter de longs repentirs, n'agis pas sous l'impulsion de la passion.

Si tu veux être compté parmi les sages, ne regarde pas dans le miroir des autres [7].

Si tu veux être inimitable, ne nuis à personne.

Respecte les autres et tu seras respecté.

Si tu veux être respecté, ne fais pas parade de ton esprit en présence de celui qui cache le sien.

Si tu veux qu'on suive tes exemple, conforme ta conduite à ton langage.

Si tu veux être le premier de tes pairs, distribue largement le pain et le sel [8].

Si tu veux être libre, extirpe l'ambition de ton cœur.

Si tu veux acquérir une réputation d'homme juste, prends soin de tes inférieurs dans la mesure de tes moyens.

Si tu veux éviter le blâme du commun des hommes, approuve les actions d'autrui.

Si tu veux conquérir l'affection et éviter d'être un objet d'aversion, parle de façon à être agréable aux autres et abonde dans leur sens.

Pour être réellement un homme, n'approuve pas en toi ce que tu blâmes chez les autres.

Ne dispute pas avec un sot, si tu veux éviter que son cœur ne reçoive une blessure incurable.

Veux-tu être le meilleur des hommes? Ne refuse rien à personne.

Ne réussis pas, et tu seras toujours censuré [9].

Telles sont les maximes de Anouchirvân le Juste; médite-les, ô mon fils, et ne les dédaigne pas, car elles sont empreintes de l'esprit d'un philosophe et d'un homme qui a été digne de régner. Nourris-en ton esprit maintenant que tu es dans la fleur de la jeunesse; car, quand tu seras affai-

bli par l'âge, tu ne saurais plus en profiter.



NOTES DU CHAPITRE VIII



1. Ce chapitre n'est que le recueil des maximes d'Anouchirvân que l'auteur annonce à la fin du chapitre précédent. Le manuscrit original contient encore un certain nombre de ces maximes que l'éditeur a omises volontairement; en effet, elles ne consistent guère qu'en répétitions quelque peu fastidieuses et j'ai jugé inutile de les rapporter ici.

2. Littéralement, n'achète pas à la légère, si tu ne veux vendre de même.

3. C'est là un exemple de la parabole du publicain et du pharisien.

4. *Yaftè bé nâ yaftè dâden*, littéralement, de donner ce qui est trouvé contre ce qui est à trouver.

5. *Bendè é Béhâyi*, l'esclave acheté à prix d'argent, et *Guélou bendé*, celui qui est attaché à son gosier qui en est l'esclave ; l'auteur joue sur ces deux expressions qu'il met en opposition.

6. C'est-à-dire ne donne pas de conseils à celui qui ne veut pas les suivre.

7. C'est-à-dire ne te mêle pas des affaires d'autrui.

8. C'est-à-dire ne ménage pas tes largesses.

9. C'est-à-dire que le succès justifie tout.



CHAPITRE IX

DE LA VIEILLESSE ET DE LA JEUNESSE

O mon fils, tu es jeune, mais sois mûr d'esprit; je ne prétends pas que tu ne te conduises pas en jeune homme, mais observe une certaine retenue ; d autre part, je ne te demande pas d'être sombre et sérieux à l'excès. La jeunesse est téméraire ; Aristote l'a dit : « La jeunesse est une sorte de folie ». Ne demeure pas dans l'ignorance, car si la témérité n'entraîne pas de maux graves, il n'en est pas ainsi de l'ignorance. Jouis du temps de ta jeunesse, car lorsque tu l'auras perdue, il n'en sera plus temps ainsi que le disait un de mes amis qui avait consumé sa jeunesse à se tourmenter de ce que, devenu vieux, il ne serait plus l'objet de l'attention des



belles, et qui avouait que, parvenu à un âge avancé, il était le premier à les dédaigner. En tous cas, en eût-il encore la force, la galanterie ne saurait convenir à un vieillard.

Pendant la jeunesse, n'oublie jamais un seul instant ce que tu dois au Créateur; songe à la mort que n'arrête ni l'enfance ni la vieillesse ainsi que le dit Esdjedi [1].

« Que tu sois en pleine jeunesse ou arrivé à un âge avancé. — Tu mourras toujours vieux et tu auras toujours vécu jeune ».

Tout être qui a reçu la naissance doit infailliblement mourir.

ANECDOTE

On m'a conté que, dans une certaine ville, vivait un tailleur qui tenait boutique auprès d'une des portes de la cité. Il avait suspendu dans son échoppe un pot dans lequel il avait la singulière habitude de jeter une pierre à chaque convoi funèbre qui sortait de la ville : à l'expiration du mois, il comptait les pierres afin de connaître ainsi le nombre de personnes qui étaient décédées pendant ce laps de temps. Puis il suspendait de nouveau son pot et recommençait le même manège. Ce

tailleur vint un jour à mourir et un de ses clients, ignorant son décès, vint à sa boutique dont il trouva la porte fermée. Il s'enquit d'un voisin du lieu où il pourrait rencontrer le tailleur. — « Ne te mets pas en peine, répondit le voisin, le tailleur est tombé, à son tour, dans le pot [2] »

Songe donc à la mort, ô mon fils et ne t'enorgueillis pas de ta jeunesse ; en cas d'observance comme en cas de péché, souviens-toi de Dieu, implore sa miséricorde, de manière à ne pas tomber, sans t'y attendre, dans le pot.

Ne fais pas des jeunes gens ton unique et constante compagnie, recherche aussi celle des vieillards ; choisi parmi les uns et les autres tes amis et tes intimes, de façon que si, dans l'ardeur de l'ivresse ou dans le feu de la jeunesse, les jeunes gens commettent quelque incartade, ils puissent être réprimandés par les vieillards qui savent bien des choses que les jeunes gens ignorent.

Quoique les jeunes gens aient coutume de se moquer des personnes âgées parcequ'elles sont privées des avantages de la jeunesse, il ne leur sied pas cependant de leur disputer la préséance et de leur manquer d'égards, parce que si, d'une part, celles-ci regrettent leur jeunesse, de l'autre, les jeunes désirent aussi jouir de certains privilèges attachés à la vieillesse. Les vieillards ont goûté les plaisirs du

jeune âge, tandis que les jeunes gens ne savent pas s'ils goûteront les satisfactions que procure l'âge mûr, ni s'ils atteindront le but de leur ambition. Observe que les uns et les autres se portent mutuellement envie ; car quelque docte que puisse être un jeune homme, il ne sera jamais l'égal d'un vieillard qui sait beaucoup et a beaucoup vu. N'imite donc pas ceux qui méprisent les vieillards ; ne leur parle pas inconsidérément car tu pourrais t'attirer une réponse piquante.

ANECDOTE

On m'a conté qu'un homme accablé d'années, bossu, voûté par l'âge s'avançait péniblement s'aidant d'un bâton ; un jeune homme vint à passer et lui dit d'un ton moqueur : — « Eh, bonhomme, combien as-tu payé cet arc ? [3] ; je voudrais en acheter un pareil. » — « Si tu vis assez longtemps et si tu patientes un peu répondit le vieillard, tu en auras un gratuitement ».

Ne badine pas avec les vieillards ; un jeune homme qui ne tient que des discours décents vaut mieux qu'un vieillard fo-

lâtre. Sois jeune pendant ta jeunesse et grave quand tu auras vieilli. Rappelle-toi ce quatrain que j'ai composé à ce sujet :

« Je l'ai priée de ceindre son front (de fleurs). — De s'asseoir à mes côtés et de rassasier mon âme. (de délices). — Rends d'abord, me dit-elle, la noirceur à ta chevelure blanchie. — Que ferais-tu d'un cyprès [4] ? tu es vieux, conduis-toi comme il sied à ton âge.

Il ne sied pas à un vieillard de se conduire comme s'il était jeune; c'est-là sonner du clairon pendant la fuite, ainsi que je l'ai dit dans Zàhidî [5] :

« C'est sonner du clairon pendant la défaite — que d'agir en jeune homme quand on a les cheveux blancs ».

Quand tu seras devenu vieux, n'affecte pas les grâces de la jeunesse ; un vieillard folâtre est pire qu'un jeune lourdaud. Fuis les vieillards de mœurs dissolues. Sois plutôt partial à l'égard d'un homme âgé, car un jeune homme peut espérer atteindre à la vieillesse, tandis que le premier n'attend que la mort; lorsque le grain est mûr, si on ne le fauche, il tombe de lui même et le fruit qui est parvenu à sa maturité se détache de l'arbre sans qu'on le cueille et sans qu'on lui imprime nulle secousse. Je l'ai dit, d'ailleurs, dans ce quatrain :

— Aurais-tu placé ton trône au-dessus de la lune ! — Aurais-tu possédé les

richesses et la puissance de Salomon! Quand le fruit est mûr, il tombe de l'arbre. — Quand tu auras atteint le terme fixé. — Il te faudra partir (de ce monde).

On dit de même en arabe : Quand le fruit est mûr, coupe-le; car si tu attends, il sera pourri avant que tu n'aies pu t'écrier : « Il est mûr. »

Ne crois pas que l'on fera grand cas de toi alors que tes facultés s'affaibliront, que chez toi le langage, la vue, l'ouïe, le toucher et le goût seront oblitérés; l'existence sera pour toi sans charmes, personne ne se plaira en ta compagnie et tu seras un fléau pour les autres; la mort est sans doute préférable à une telle existence.

Quand tu sentiras le poids de l'âge, n'affecte aucune des prétentions qui seient à la jeunesse ; plus on est près de la mort, plus on doit s'abstenir de vaines prétentions.

La vie de l'homme peut être comparée au soleil dans son cours ; à peine est-il descendu sur l'horizon occidental, il a déjà disparu. Je fais cette allusion à moi-même dans ces vers :

STROPHE

— O Keïkaous [6], tu es affaibli et saisi

par les serres de l'âge, — Prépare-toi à quitter ce monde; car tu as atteint l'âge de soixante-trois ans. — En tous cas, il est temps pour toi de faire la prière de l'après-midi. — Car la nuit arrive promptement quand le temps de la prière suivante est venu [7].

Le vieillard ne doit donc, pour ce motif, ni penser ni agir comme un jeune homme.

Sois bienveillant à l'égard des personnes âgées; car la vieillesse est une maladie pendant laquelle on ne s'empresse guère de visiter ceux qui en sont affligés, et à laquelle le médecin ne connaît d'autre remède que la mort; la souffrance, en ce cas, ne cesse qu'avec la vie. Dans toute maladie, le patient nourrit l'espérance d'une amélioration de son état, mais la vieillesse s'aggrave de jour en jour, sans laisser place à l'espoir.

J'ai lu quelque part que l'homme se développe jusqu'à l'âge de trente ou quarante ans et que, passé cet âge, la croissance s'arrête et demeure stationnaire, de même que, lorsque le soleil a atteint le méridien, il semble s'arrêter et se mouvoir plus lentement jusqu'à ce qu'il commence à décliner. De quarante à cin-

quante ans, l'homme ressent, chaque année, un certain affaiblissement peu sensible jusqu'alors; de cinquante à soixante ans, ce déclin des facultés est perceptible de mois en mois; il s'accentue chaque semaine jusqu'à soixante-dix ans; chaque jour jusqu'à quatre-vingts ans, et enfin chaque heure passé cet âge.

On ne jouit donc pleinement de l'exercice de ses facultés que jusqu'à l'âge de quarante ans. Si tu parviens à ce degré de l'échelle de la vie humaine, prépare-toi à la redescendre; car, sans aucun doute, tu devras revenir au point de départ. Heureux celui qui, en un point quelconque de son existence, ressent un chagrin ou une souffrance dont il a été exempt jusque-là.

O mon fils, rafraîchissement de mes yeux [8], si je me suis aussi longuement étendu sur les maux qu'entraîne la vieillesse, c'est parce que j'ai beaucoup à m'en plaindre. N'en sois point surpris, car l'âge est un ennemi et l'on est en droit de se plaindre d'un ennemi, ainsi que je l'exprime en ce distique :

— « Ne sois point surpris de l'amertume de ma plainte, — car c'est un fléau dont j'ai raison de me lamenter. »

Tu es ce que j'ai de plus cher au monde, et, à qui se plaindrait-on d'un ennemi, si ce n'est à un ami ?

Je supplie le Très-Haut qu'il prolonge

assez tes jours pour que tu puisses de même porter tes plaintes à tes petits enfants. A propos des lamentations sur la vieillesse, je me rappelle quelques vers que j'ai insérés dans le Zâhidi [9] :

— « Hélas ! à qui confierai-je les regrets que me cause la vieillesse ? — Moi, dont le mal n'a pas de remède plus efficace que toi ! — Viens, ô vieillard, que je te conte mes peines ! — Car les jeunes gens ne sauraient y compatir. »

En effet, personne ne connaît ce mal mieux que celui qui en est affligé.

ANECDOTE

Au nombre des chambellans de feu mon père [10] était un certain Kamil âgé de plus de quatre-vingts ans. Un jour qu'il désirait acheter un cheval, le maquignon lui en présenta un en bonne condition, de belle robe et sain des quatre membres ; il en débattait déjà le prix ; mais, à l'inspection de la bouche, il s'aperçut qu'il était vieux et il rompit le marché J'appris qu'un autre avait acheté le cheval et je demandai à Kamil pourquoi il avait refusé un animal qu'un autre s'était empressé d'acquérir. — « L'acheteur est jeune, me répondit-il, et il ignore les défauts

de la vieillesse, il est donc excusable de s'être laissé séduire par l'apparence et la beauté de la robe de ce cheval; mais je ne le serais pas si je commettais la même faute, moi qui ai l'expérience de la faiblesse et des défauts qu'amène le poids des années. »

Songe, lorsque tu seras vieux, à t'établir définitivement en quelque résidence; le voyage ne convient pas aux vieillards, surtout à ceux qui sont sans fortune, car la vieillesse et l'indigence sont deux ennemis en la compagnie desquels il ne serait pas sage de s'aventurer. Cependant, en un cas pressant, si tu ne peux te dispenser de sortir de chez toi ou si tu trouves quelque avantage à te déplacer, ne te laisse pas dominer par un amour excessif de ton foyer [11], va fixer ta résidence dans le lieu où tes intérêts réclament ta présence et fais en ta patrie malgré l'adage — « La patrie est une seconde mère. » Ne te tourmente pas à ce sujet et ne considère que tes intérêts; on l'a dit : — « Les gens bien doués considèrent avant tout ce qui peut leur être profitable ; les gens de peu de sens seuls ne songent qu'à ne pas s'éloigner de leur foyer. »

Dans toute entreprise qui te paraîtra

avantageuse, ne néglige rien pour réussir, et jusqu'à ce que tu n'aies pas assuré le succès, ne tiens rien pour achevé; autrement, ce serait t'exposer à un échec et on a dit avec raison : — « Le mieux est l'ennemi du bien et on ne recueille aucun fruit si l'on exige trop. »

Ne vis pas sans t'imposer une règle de conduite si tu recherches l'estime de tes amis et de tes ennemis; tes qualités aussi bien que ton expérience doivent être évidentes au commun des hommes. Ne te conduis donc pas légèrement, mais d'une manière réglée et ordonnée.

NOTES DU CHAPITRE IX

1. Hékim Abou Nazar Abdul Aziz, fils de Mansour Esdjèdi, né à Merv, contemporain d'Ansari, de Farroukhi et de Ferdoussi, poète célèbre qui vivait à la cour du sultan Mahmoud le Ghaznévide qui le combla de faveurs. On dit qu'il a écrit plus de 3,000 vers dont la plupart sont perdus. Il

mourut l'an 434 de l'hégire (1042 A. D.) et était, par conséquent, contemporain de Kabous.

2. *Dersi der kouzè euftadest :* le tailleur est tombé dans le pot; formule encore usitée aujourd'hui pour annoncer le décès d'une personne à laquelle on porte peu d'intérêt.

3. Allusion à la taille courbée du vieillard.

4. Le cyprès sert habituellement en Perse de type de comparaison d'une taille élégante et élevée, par suite, d'une jeune et gracieuse femme.

5. L'auteur cite ici sans doute un de ses écrits dont toute trace est perdue.

6. Titre royal, sous lequel Kabous se désigne lui-même. Il dit d'ailleurs, dans l'introduction, qu'il a composé cet ouvrage à l'âge de soixante-trois ans.

7. Le temps fixé pour cette prière est de trois heures de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil, heure de la prière suivante. L'auteur veut dire que, par rapport à la durée de la vie humaine, le temps est venu pour lui de se préparer à faire la dernière prière, c'est-à-dire à la mort.

8. *Korrèt è ayini;* fraîcheur de mes yeux ; expression affectueuse par laquelle les Persans s'adressent à leurs enfants.

9. Voyez note 5.

10. Iskender, fils de Kabous, 6e souverain de la maison des Ziarides, qui a régné sur le Gourgân.

11. *Zâd ou boûm*, la table et le couvert; littéralement, les vivres et le nid; nous pensons que ces expressions se rendent parfaitement par celle du foyer.





CHAPITRE X

DES RÈGLES DE RETENUE ET DE BIENSÉANCE A L'ÉGARD DES REPAS

SACHE, ô mon fils, que les gens du commun vivent sans règle et sans égard au temps ni au lieu, mais les gens bien nés et sages partagent leurs heures selon la nature de leurs diverses occupations; ils divisent les vingt quatre heures du jour et de la nuit de manière à consacrer à chacune de leurs occupations un certain laps de temps, afin que les unes n'empiètent pas sur les autres. Il en résulte que leurs serviteurs ou leurs subordonnés savent précisément qu'à tel moment ils doivent vaquer à tel service, et c'est ainsi que règne une sage ordonnance.

Mais parlons des règles relatives aux repas : sache que les marchands et les artisans ne tiennent pas compte de l'heure; ils prennent leurs repas quand ils le peuvent et agissent, à cet égard, comme les animaux qui se repaissent quand ils trouvent de l'herbe. Les gens bien nés et bien élevés ne font ordinairement qu'un seul repas dans les vingt-quatre heures [1], coutume conforme aux règles de l'hygiène qui ne laisse pas cependant de produire un certain affaiblissement physique. Un personnage de haut rang fera donc bien de prendre, le matin, une légère collation [2] dans son particulier avant de vaquer à ses affaires jusqu'à la prière de midi [3], heure à laquelle il fera le repas principal auquel il invitera à prendre part ceux qui seront présents.

Ne mange pas avec précipitation et, pendant le repas, entretiens tes hôtes par quelque conversation, ainsi que le prescrit l'islamisme; mais évite de regarder ce que prennent les convives.

ANECDOTE

On m'a conté qu'un jour Saheb, fils d'Ebâd [4], étant à table avec ses confidents [5] et ses secrétaires, l'un des convives prit,

dans un bol, un morceau dans lequel, sans qu'il s'en aperçût, se trouvait un poil. Saheb le voyant le lui fit remarquer. Le convive interpellé remit le morceau dans le bol, se leva et se retira. Saheb le fit rappeler et lui demanda pourquoi il s'en allait avant que le repas fût achevé. — « C'est parce qu'il ne me sied pas, répondit l'autre, de m'asseoir à la table d'un hôte qui aperçoit un poil tombé dans la portion de son convive. » — Saheb ne put que rougir de son manque de bienséance.

Ne t'occupe donc, à cet égard, que de toi-même. Tout d'abord, n'use qu'avec modération des aliments froids [6] ; ensuite donne l'ordre de servir.

Parmi les grands, on entend le service de deux façons ; les uns se font servir les premiers ; d'autres ne se font servir qu'après leurs convives ; cette dernière méthode est preférable en ce qu'elle a plus de noblesse, tandis que la première indique une certaine présomption d'autorité. Fais attention, de même que tu l'auras observé pour servir la table, qu'on n'enlève pas les plats au hasard, car tous n'ont pas le même appétit ; fais donc en sorte qu'au moment de la desserte, petit ou grand mangeur, chacun soit rassasié. S'il se

trouve devant toi un mets que n'ont pas tes convives, offres-en à chacun d'eux.

Pendant le repas, n'aie pas l'air soucieux ni de mauvaise humeur et ne loue ni ne réprimande le maître d'hôtel sur la qualité ou le défaut des mets; tu comprendras facilement le motif de cette recommandation.

Maintenant que tu connais les règles qui concernent l'alimentation, je dois t'instruire encore de celles qui ont trait à l'usage du vin.

NOTES DU CHAPITRE X

1. *Chèbânèrouz*; mot composé de *chèb*. nuit. et *roûz*, jour, soit un jour et une nuit ou vingt-quatre heures.

2. *Moskètèt;* nourriture suffisante pour maintenir l'estomac sans souffrance Les Persans observent encore cette coutume et désignent cette collation par l'expression de *zîr è kaliân*, sous la pipe, comme l'on dit chez nous vulgairement *pousse café* dans un sens à peu près le même.

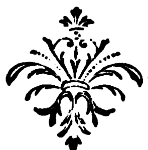
3. C'est encore, en effet, l'heure du repas prin-

cipal chez les personnages de haut rang et connu sous le nom de *nahâr é kâdjâri*, ou déjeuner à la kadjare, nom de la tribu de la famille actuellement régnante.

4. Voyez note 18 du chapitre VII.

5. *Nédîm*, celui qui est admis dans l'intimité du prince.

6. D'après Galien, les substances se divisent en quatre catégories : froides, chaudes, sèches et humides : *bévarid* ou aliments froids signifient ici les conserves au vinaigre qu'on prend au commencement du repas pour exciter l'appétit; ce sont, en somme, les hors-d'œuvre des tables européennes.





CHAPITRE XI

DE L'USAGE DU VIN [1]

Je ne puis, d'une part, ô mon fils te recommander l'usage du vin et, de l'autre, je ne saurais guère t'engager à t'en abstenir, car les jeuns gens ne se laissent pas détourner de l'entraînement aux goûts de leur âge par les conseils de qui que ce soit. On me l'a jadis répété bien souvent, mais je n'ai pas tenu compte de ces sages avis jusqu'à l'âge de cinquante ans, quand Dieu a eu pitié de moi et m'a fait la grâce du renoncement [2].

Cependant, en t'abstenant, tu retireras double profit en ce monde et dans l'autre, en t'attirant, d'une part, l'agrément du Très-haut, et en te mettant à l'abri, de l'autre, des réprimandes des hommes. Tu

éviteras encore ainsi de contracter des habitudes peu convenables, des occasions de querelles et tes affaires n'en iront que mieux. Bref, je préfèrerais que tu ne t'adonnasses pas à boire, mais tu es jeune et je sais d'avance que de mauvais compagnons ne te permettront pas de t'abstenir : on a dit à ce propos : « Solitude vaut mieux que mauvaise compagnie[3]. »

Donc, si tu fais usage du vin, aie toujours en vue le désir d'y renoncer ; prie Dieu de t'en accorder la grâce ; repens-toi de ta conduite, peut-être ainsi ta prière sera-t-elle agréée, car le repentir sincère a pour effet, d'attirer sur nous les faveurs divines[4].

En tous cas, si tu uses du vin, sache, au moins, comment tu dois le faire, car si tu l'ignores, il te sera un poison, tandis qu'au contraire, le sachant, il agira en remède efficace. A la vérité, toute substance comestible ou potable est un poison si l'on en abuse[5]. Je me rappelle à ce sujet ce distique :

« Le bézoard[6] devient un poison si l'on en use avec excès ; — et si l'on en prend sans mesure. »

Lorsque tu auras bu du vin, ne prends aucun aliment avant d'avoir eu soif à trois reprises et sans avoir bu tout d'abord de la *foka*[7] mélangée d'eau. Si tu ne t'es pas senti altéré, prends quelque nourriture et laisse ensuite passer trois heures,

parce que pour un estomac sain quoique surchargé, la digestion s'opère dans l'espace de sept heures ; dont trois pour la coction du bol alimentaire, trois pour en retirer le chyle et le porter au foie [8] qui le répartit dans les divers organes et une enfin pour transporter le résidiu dans les intestins. Huit heures après le repas, l'estomac est entièrement vide. Ne prends donc du vin que trois heures après le repas, alors que la coction des aliments sera achevée et de la sorte, les quatre vertus physiques de ton corps [9] participeront en même temps, aux effets de la nutrition et à ceux de la boisson.

Avant de commencer à boire, fais la prière qui doit suivre [10] de peur que tu ne sois dans l'ivresse à la tombée de la nuit et afin qu'on ne s'en aperçoive pas. Evite d'aller de çà et là en état d'ivresse; ce serait le moyen de t'attirer le mépris comme en témoigne cet adage : « Errer çà et là porte avec soi son châtiment. »

Evite de te livrer à la boisson dans un lieu découvert ou dans un jardin. Quand tu en éprouveras le désir, retire-toi en ton logis pour t'y enivrer à ton gré, car il vaut mieux faire chez soi ce qui peut se faire à ciel ouvert, parce que l'ombre d'un toit est plus épaisse que celle du feuillage. En effet, outre les quatre murs de sa demeure, un homme est aussi maître qu'un souverain dans son royaume [11], tandis

que hors de chez lui, il n'est qu'un étranger loin de son pays [12] et fût-il riche et puissant, il sentira bientôt que loin de ses pénates, le pouvoir d'un étranger est bien limité.

Fais-toi une habitude de cesser de boire alors que tu pourrais encore ingurgiter sans inconvénient deux ou trois tasses de vin. Garde-toi de la bouchée et de la tasse superflues; cette recommandation ne s'applique d'ailleurs pas seulement au vin et aux aliments. La tasse et la bouchée superflues sont à l'usage des gens de basse condition; évite donc l'une et l'autre afin de ne pas tomber dans les excès.

Ne te fais pas une habitude de l'ivresse, car le vin engendre deux maux graves; la maladie ou la folie; l'ivrogne est en effet ou tout à fait ivre ou étourdi par les fumées du vin; s'il est ivre, il est fou; s'il n'est qu'étourdi, il est malade. Pourquoi donc se passionnerait-on pour ce qui entraîne ou la maladie ou la folie?

Je sais fort bien que toutes mes recommandations ne t'empêcheront pas de boire et que tu n'en feras pas grand cas; mais du moins, autant que tu le pourras, n'use qu'avec modération du flacon du matin [13] ou si tu en fais usage, ne le fais que rarement, car c'est là une habitude réprouvée par les sages.

Le premier inconvénient du flacon matinal est de faire manquer la première

prière, puis il ajoute un nouvel engourdissement aux fumées de la veille qui ne sont pas encore dissipées; un tel état de choses n'a d'autre résultat que la mélancolie [14] et le mal produit par deux causes est plus grave que celui qui ne doit son origine qu'à une seule. Si tu passes toute la journée à dormir et toute la nuit à veiller, le lendemain, tes membres seront alanguis et fatigués par l'effet des fumées de vin et de la privation de sommeil.

Il est peu de banquets [15] sans querelles, sans disputes ou sans dépenses inutiles qu'on ne tarde pas à regretter.

Il est entendu que dans certaines occasions, cette licence est permise et excusable, mais il faut en éviter l'habitude qui ne peut qu'être blâmable.

Si tu as la passion du vin, abstiens-t'en pendant la nuit du vendredi et celle du samedi; car l'usage du vin est spécialement interdit pendant ces deux nuits. La nuit du vendredi doit être particulièrement honorée à cause des préceptes qui y ont trait [16] et parce que, en outre, en t'abstenant pendant cette nuit là, tu te feras aisément excuser pour toute une semaine d'ivresse et tu fermeras ainsi la bouche aux médisans vulgaires. Tu pourras encore ainsi espérer l'estime en ce monde, le repos dans l'éternité et voir tes affaires prospérer

Tu acquéreras aussi la paix du corps,

de l'âme et de l'esprit, car ton cerveau affaibli pendant une semaine par les fumées du vin, sera soulagé par cette abstinence d'une nuit et tu en recueilleras la santé et une épargne de ton bien. En effet, la nuit du vendredi écheoit cinquante fois annuellement, et en t'abstenant, tu réaliseras une économie de ce que tu dépenserais cinquante fois par an, et, de plus, ainsi que je te le disais tout à l'heure, tu t'assureras et les biens temporels et les éloges de tes concitoyens. Conforme-toi donc à une coutume aussi féconde en résultats avantageux et aussi louable surtout chez les princes.

NOTES DU CHAPITRE XI

1. On sait que chez les musulmans, l'interdiction de l'usage du vin est ainsi que celui de la chair du porc, du premier degré. Ce chapitre indique un esprit de tolérance bien rare aujourd'hui. (V. *Droit musulman.*)

2 *Tôbet;* renoncement ou repentir. Le *Tôbet* consiste en un acte de contrition intérieure ou fait en présence d'un molla par lequel le pécheur s'engage à renoncer au péché et qui l'absout de ses fautes passées sous condition de n'y plus retomber.

3. Cf. le proverbe italien : *Meglio solo che mal accompagnato.*

4. Ce passage donne un exemple de la casuistique musulmane. En effet, selon les casuistes, un individu non musulman qui use du vin sans croire mal faire parce que sa religion ne le lui interdit pas, est plus coupable qu'un musulman qui enfreint l'interdiction, mais qui a conscience du péché qu'il commet, surtout si, comme le dit ici Kabous, il a en vue le repentir.

5. La pluspart des musulmans asiastiques ne font usage du vin que pour s'enivrer; il n'est pour eux qu'une succédanée de l'opium et bien peu en usent comme cordial.

6. *Pa-zahr.* Thériaque, antidote du poison, et aussi notre mot Bézoard qui n'est autre que *Pazahr* défiguré, et un calcul formé dans le foie des chèvres et auquel les persans attribuent des vertus merveilleuses.

7. *Foka :* chez les arabes, espèce de bière faite avec de l'orge; en Perse, c'était une boisson faite de raisins secs.

8. Notre auteur commet ici une erreur physiologique dont nous lui laissons la responsabilité.

9. Selon la méthode de Galien, les quatre principes de chaleur, de froid, de sécheresse et d'humidité.

10. On sait que chacune des cinq prières quotidiennes peut être dite pendant le temps qui la sépare également de la précédente et de la suivante.

11. Le *harem,* ou l'*andéroun* chez les Persans, est composé des appartements réservés à la famille et est plus inviolable peut être que le *home* d'un citoyen anglais.

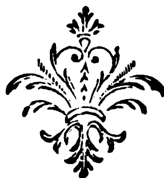
12. *Ghârib* qui a la signification de étranger, implique aussi l'idée d'isolement, de chagrin que subit celui qui se trouve loin de sa patrie.

13. *Sabouhi*; flacon du matin; beaucoup d'Orientaux ont, en effet, l'habitude en se levant et avant de vaquer à leurs affaires, de vider une ou deux bouteilles de vin. Ce vocable signifie aussi parfois une réunion de buveurs, un banquet dont l'objet principal est la boisson.

14. *Malikhoulia*, signifie encore l'hypocondrie.

15. V. la note 13.

16. On sait que chez les musulmans le vendredi est consacré au repos et qu'une prière publique et spéciale est dite ce jour-là. On sait encore que la journée commence pour eux au coucher du soleil; il faut donc entendre ici par la nuit du vendredi celle qui sépare le jeudi du jour suivant. (V. *Droit musulman.)*





CHAPITRE XII

DES DEVOIRS DE L'HÔTE ET DE CEUX DU CONVIVE[1]

Ne reçois pas quotidiennement des étrangers, car tu ne saurais t'en acquitter convenablement. Etablis d'abord le nombre de réceptions que tu désires faire mensuellement. En supposant que tes moyens te permettent d'en avoir trois, ne reçois qu'une fois et applique à cette occasion, la somme que tu aurais dépensée pour trois réceptions afin que, de la sorte, ta table soit abondamment servie et que tu fermes ainsi la bouche aux critiques malveillants.

A l'arrivée de tes convives, va au-devant de chacun d'eux et témoigne à chacun un empressement conforme à son rang ; sois

affable ainsi que le dit Bou-Chokour dans ce distique [2] :

— « Quiconque, ami ou ennemi se présente comme ton hôte, — a droit à tous les égards dont on entoure un convive. »

Dans la saison des fruits, offres en de frais avant le repas [3] puis après quelque temps, fais dresser la table [4] et ne t'assieds pas avant que tes convives ne t'en aient prié ; tu feras d'abord quelques façons en alléguant que tu dois les servir, tu céderas cependant à de nouvelles instances, tu prendras place et leur feras compagnie. Assieds-toi au dernier rang à moins que ce ne soit un festin d'apparat auquel il te serait impossible de ne pas présider.

Ne te confonds pas en excuses auprès de tes convives comme le font les gens du commun qui, à chaque instant, s'écrient : « Mais prenez donc quelque chose ! En « vérité, vous ne mangez rien ! — Ne me « faites pas rougir de ce que je n'ai pu « vous recevoir convenablement ! — J'es« pere, une autre fois, me faire pardon« ner ! » — Etc., etc. Ces expressions ne seient pas à un homme de condition, mais sont plutôt à l'usage de ceux qui ne reçoivent que rarement et des marchands qui font rougir de leurs paroles ceux à qui ils s'adressent, ne savent pas se conduire à table et se retirent à demi rassassiés.

Au Guilân [5], nous avons une excellente

coutume : lorsqu'un hôte arrive ; on place sur la table quelques vases remplis d'eau ; le maître de la maison se retire avec les siens, à l'exception de l'un d'eux qui, à une certaine distance, veille au service de manière à ce que l'hôte peut, sans gêne, se rassasier à son gré, et le maître de logis ne se présente qu'après qu'il a achevé. Telle est notre façon de faire honneur à nos hôtes.

Après le repas, fais présenter à tes convives de l'eau de rose et des parfums et fais en sorte que les gens de leur suite ne manquent de rien afin qu'ils répandent au-dehors ta renommée de générosité. Fais aussi servir des sucreries [7] et des feuilles de basilic. Tu auras soin de faire venir des musiciens et des chanteurs habiles ainsi que des vins choisis ; si tu ne peux te les procurer, il serait mieux de ne pas recevoir ; car tes convives mangent chez eux tous les jours, et le bon vin et la bonne musique leur feront oublier ce qui pourrait manquer au repas. En outre, puisque l'usage du vin constitue en soi un péché, il ne faut pas, du moins, le commettre sans en retirer quelque plaisir [8]. Donc, si tu prends du vin, choisis du meilleur et si tu veux entendre de la musique, qu'elle soit parfaite, de manière à ce que si tu donnes prise sur toi relativement à l'inobservance, tu ne sois ni blâmé ni tourné en ridicule en ce

qui concerne les jouissances mondaines [9]. En te conformant aux conseils que je te donne, tu comprendras que ce n'est pas ton hôte qui te doit quelque reconnaissance, mais bien toi-même qui lui es obligé [10].

ANECDOTE

On m'a conté que Ebn Moklah [11] avait donné à Nassir fils de Mansour le Témégimite la recette générale de Bassora ; l'année suivante, il le rappela et lui demanda compte de sa gestion. Nassir était fort riche et le Khalife convoitait peut-être ses biens : Bref, ses comptes furent examinés, on lui imputa un déficit considérable, et Ebn Moklah le mit en demeure de le combler ou d'être jeté en prison. — « Seigneur, s'écria Nassir, je ne puis te satisfaire sur-le-champ, je n'ai pas ici la somme que tu exiges, accorde-moi un délai d'un mois, car je ne saurais être mis en prison pour une somme que je suis en état de payer. » — Moklah comprit que Nassir possédait les moyens de s'acquitter et qu'il disait la vérité. — « Le commandeur des croyants, répondit-il, ne m'autorise pas à te laisser partir sans que tu sois acquitté, tu resteras donc dans une chambre de mon

palais et tu seras mon hôte pendant un mois. » — Nassir ne put qu'obéir et demeura, en effet, dans le palais.

Ce jour se trouvait être, par hasard, le premier du mois de Ramazân; le soir venu, Moklah ordonna de faire comparaître Nassir, afin de rompre le jeûne avec lui [12], ce qui fut fait ce jour là et ainsi pendant toute la durée du Ramazân.

La fête [13] étant arrivée, Moklah laissa passer quelques jours, puis il fit dire à Nassir que l'argent tardait bien à venir et qu'il eût à s'en expliquer Je me suis acquitté, répondit-il. — Entre les mains de qui ? — Entre les tiennes. – Stupéfait, Moklah répéta : « — Quand donc m'as-tu versé la somme ? — Je ne te l'ai pas remise effectivement, répartit Nassir, mais est-ce que pendant tout un mois j'aurais mangé gratuitement ton pain ? N'ai-je pas rompu le jeûne avec toi ? Enfin j'ai été ton hôte et maintenant que la fête est célébrée, est-il juste que tu exiges de moi une somme quelconque ? Ebn Moklah se prit à rire : — Allons ! prends ta décharge et va en paix ; je te fais don de la somme à titre d'argent de la dent [14] et j'y renonce en ta faveur. » C'est ainsi que Nassir évita d'être dépouillé.

Considère-toi donc comme l'obligé de ton hôte et montre-lui un visage souriant.

Ne prends que peu de vin et ne t'enivre pas plus que tes convives; lorsque tu les verras sur la pente de l'ivresse, montre-toi aimable et gai; suis de loin leur exemple; bois quelques rasades et emplis les coupes avec mesure et modération; sois souriant et gracieux, mais n'éclate pas de rire à tout propos, car le rire intempestif est une espèce de frénésie, de même que le rire modéré et rare est un indice de fermeté et de retenue. On a dit que rire sans motif est une sorte de peine et de douleur.

Lorsque ton hôte sera ivre et manifestera le désir de se retirer, insiste poliment à deux reprises pour le retenir; s'il persiste, ne réitère pas tes instances et reconduis-le avec des paroles aimables.

Dans le cas où tes serviteurs commettraient quelque faute, tu feras bien de la passer sous silence et de te garder d'assumer une contenance sévère ainsi que de les réprimander en présence de tes convives. S'il arrive quelque fait qui te déplaise, recommande doucement à tes gens de ne pas recommencer et prends patience pour cette fois.

Quand ton hôte commettrait mille in-

convenances, excuse-le et aie pour lui les plus grands égards.

ANECDOTE

On raconte qu'un jour un criminel comparut devant Mo'tessem [15] qui ordonna de lui trancher la tête. — « Prince, s'écria le malheureux, au nom du Très-Haut et du Prophète (que les bénédictions soient sur lui et ses descendants!) fais-moi d'abord, à titre d'hôte, donner une gorgée d'eau, car je meurs de soif, et fais ensuite de moi ce que tu voudras. » Mo'tessem fit donner à boire à cet homme qui, s'étant désaltéré, dit selon la coutume arabe : — « Puisse Dieu accroître ta fortune! ô prince; par le don de cette gorgée d'eau, je suis devenu ton hôte; si la grandeur d'âme permet de faire mourir un hôte, envoie-moi au supplice! Sinon, fais-moi grâce et je jurerai, entre tes mains, un sincère repentir [16]. — Tu as raison, reprit le khalife, l'hôte est un être sacré, je te fais grâce, repents toi et jure de ne plus recommencer.

L'hospitalité est donc un devoir de rigoureuse obligation, mais il ne s'en suit pas qu'on doive l'exercer envers le premier venu qui s'impose, et, par cette seule raison qu'il est un hôte, lui témoigner toute sorte d'attentions. Tu sauras discerner ceux que tu pourras admettre et à qui tu devras des égards.

Choisis aussi ceux dont tu seras le convive, parce que tu pourrais te compromettre en acceptant l'hospitalité du premier venu. Lorsque tu seras invité, n'arrive chez ton hôte ni affamé, ni entièrement rassasié, car, en ce dernier cas, ne pouvant rien manger, tu le blesserais, et, dans le premier, tu commettrais une inconvenance en mangeant avec trop d'avidité.

En entrant, assieds-toi à la place qui convient à ton rang [17]. Invité chez un de tes amis ou de tes intimes, ne bois et ne mange qu'avec modération et ne donne aucun ordre aux serviteurs de façon à leur faire entendre que tu te considères comme étant de la maison ; en un mot, ne sois pas un convive impertinent. Evite surtout de passer quelque morceau à tes gens, car on l'a dit : « Le morceau (donné ainsi) constitue une offense » [18].

Ne bois pas avec excès, mais de façon que rien dans ta démarche ne trahisse l'i-

vresse; si tu juges à propos de t'enivrer, fais-le dans ta propre demeure. Si, n'ayant pris même qu'une seule tasse de vin, tes subordonnés commettent un millier de fautes, garde-toi de les punir, l'eussent-ils même mérité, parce que personne n'admettra que dans ce cas tu châties justement, mais on dira que tu agis sous l'influence de l'ivresse. Par conséquent, ne fais rien qu'à jeûn, afin que l'on soit persuadé que tu agis en connaissance de cause et non par caprice; car l'on attribue au caprice tout fait commis pendant l'ivresse; ainsi que le dit le proverbe : « La frénésie est une duperie. » Il est divers genres de folies ainsi que de caprices; et l'ivresse est une espèce de folie.

Evite tout ce contre quoi je cherche à te prémunir, en fait de folies ou de caprices dont on ne peut user envers tout le monde indistinctement.

Ne te livre pas à l'ivresse en présence d'un étranger, mais seulement au milieu de ta famille et de tes serviteurs.

En fait de musique, ne t'attache pas de préférence aux airs légers, quoiqu'ils soient fort estimés, afin qu'on ne t'accuse pas de manquer de gravité.







NOTES DU CHAPITRE XII

1. *Méhmân kerden*, exercer l'hospitalité, le *Méhmân*, en ce cas, est le *Mizbân* équivalent du *wirth* allemand ; et *Méhmân chodèn*, recevoir l'hospitalité, en ce cas, le Mehmân équivaut au *gast* allemand ; ce vocable employé seul, ne l'est d'ailleurs que dans ce sens.

2. Bou Chokour, poète célèbre, né à Balkh, vivait en l'an 336 de l'hégire, 947 A. D., sous le règne de l'émir Nassir, fils d'Ismaël et troisième souverain de la dynastie samanide. Bou Chokour surpassait par son talent Chehid et Bondèki, ses contemporains.

3. Chez les Persans, encore aujourd'hui, on ne sert jamais de fruits aux repas, mais bien quelques heures avant ; on en présente aux convives des quantités considérables et cette collation est appelée *asrânè* du mot *'asr*, qui signifie l'heure qui sépare également le midi du coucher du soleil.

4. *Khân* ne signifie pas proprement une table, mais bien un plateau long de 1 m. 50 c. sur 0 m. 80 c de large, à bords assez élevés, sur lequel sont présentés les mets et que l'on place devant les convives rangés le long des parois de la salle ; un plateau est généralement suffisant pour quatre personnes.

5. Province de Perse qui confine au Mazendérân et à l'Irak et a pour limites ou nord la mer Caspienne. Nous avons vu déjà que cette province faisait partie des possessions de Cabous.



6. En Perse et dans tout l'Orient en général, il est d'usage de ne boire qu'à l'issue des repas ; le conseil donné ici a pour but de mettre l'hôte à son aise et de préparer à l'avance tout ce dont il pourrait avoir besoin.

7. *Nokl* comprend non-seulement diverses sucreries, mais encore des fruits secs, tels que des noix, des noisettes grillées, des amandes, des raisins secs, ainsi que des fruits conservés au vinaigre, des poissons secs, etc. C'est en même temps que l'on sert l'eau-de-vie et les vins qui, généralement, se prennent avant le repas qui ne commence qu'à une heure assez avancée de la soirée.

8. L'auteur joue ici sur les mots *Bizè, piché* et *Mezè*, bon goût, plaisir.

9 Quoique les Persans soient, par leur tempérament, portés aux jouissances de la musique, les gens du monde ne la pratiquent que dans l'intimité, la profession publique de cet art étant exercée généralement par des baladins.

10. C'est ainsi qu'encore aujourd'hui, c'est à l'inverse de notre coutume, l'hôte qui doit une visite à celui qui a dîné chez lui.

11. Moklah Ebn Moklah, Abou Ali Mohammed ben Ali, ben Hassan fut successivement vizir des khalifes Moktader, Kâher billâh et Râzi Billâh, 18e, 19e et 20e souverains de la maison Abbasside. Son administration a duré pendant dix années, de 316 à 326 de l'hégire, 928-938 A. D. Disgracié par ces trois princes, rentré parfois en faveur, il périt misérablement l'an 338 de l'hégire, 949 A. D. (Nigaristân, Khondémir). On attribue à ce personnage l'invention des caractères modernes arabes.

12 *Iftâr*, rupture du jeûne pendant le mois de Ramazan, les Musulmans ont coutume d'inviter à ce déjeûner leurs amis, leurs collègues et ceux qu'ils veulent honorer.

13. *Aid Fitr*. La fête de la rupture du jeûne, v. droit musulman.

14. *Zer è dendân*, en turc *dische parassi;* les personnages de distinction avaient jadis coutume

de donner à leurs hôtes et au moment de leur départ, une bourse contenant une certaine somme à titre de dédommagement pour s'être dérangés. En Turquie, cet usage existait encore jusqu'au premier tiers de ce siècle. Mais les fonctionnaires en voyage prélevaient sur les habitants du lieu de chaque étape, une certaine somme à ce titre. Cet abus a complètement cessé aujourd'hui.

15. 8e khalife de la maison Abbasside, fils de Haroun ar Rachid et frère de Mamoun à qui il succéda.

16. *Tobet*, v. la note 2 du chapitre XI.

17. Les règles de préséance sont rigoureusement observées par les Persans qui, en entrant dans un salon, reconnaissent infailliblement la place qu'ils doivent occuper.

18. *Zèllèt*, ce qu'emportentavec eux les convives mal appris. Le proverbe cité ici constitue un jeu de mots sur *zèllèt* mot persan et *dzèllèt*, mot arabe qui signifie offense. *El Zèlleto dzèllètoun*.





CHAPITRE XIII

DES RÈGLES A OBSERVER DANS LA PLAISANTERIE ET AUX JEUX DE TRIC-TRAC ET DES ÉCHECS.

SACHE, ô mon fils, que selon le proverbe arabe : — « La plaisanterie est l'avant coureur du mal. » — Évite autant que possible les jeux de mains [1] : en tous cas, garde-toi de plaisanter en état d'ivresse, parce qu'alors, les querelles s'élèvent plus promptement. Rougis des plaisanteries grossières et obscènes, soit à jeun, soit échauffé par le vin, et spécialement pendant que tu joues au tric trac ou aux échecs, parce que les joueurs ayant l'esprit très occupé supportent moins facilement la plaisanterie.

Ne te fais pas une habitude constante

de jouer; ne considère le jeu que comme un passe temps. N'intéresse jamais la partie, à moins que l'enjeu ne soit une poule, un repas ou quelque bagatelle. Le jeu intéressé n'est qu'une spéculation honteuse [2], et, en outre, il est bienséant de ne pas jouer d'argent.

Si tu es habile au jeu, évite de faire la partie des joueurs d'habitude ou de profession, afin de ne pas être taxé du même vice.

S'il t'arrive de faire la partie de personnes d'un rang supérieur au tien, voici les règles que tu dois observer : ne touche pas tout d'abord aux pièces du jeu et laisses-en le choix à ton adversaire; au jeu de tric-trac, présente-lui les dés et offre-lui de les jeter le premier; au jeu d'échecs, laisse-le aussi débuter, au moins à la première partie.

N'intéresse jamais le jeu avec des gens ivres, des vagabonds, des gens querelleurs et des indigents, afin d'éviter les disputes.

Ne discute pas trop vivement avec ton adversaire sur les points amenés par les dés, et surtout n'affirme jamais par serment à ce propos, car dirais-tu vrai, personne te croirait [3].

La plaisanterie étant la source du mal et des querelles, abstiens-t'en quoiqu'elle ne soit ni un vice ni un péché.

Le Prophète (que les bénédictions de Dieu soient sur lui et ses descendants!)

plaisantait parfois. Un jour, une vieille femme se trouvant avec lui chez Aïchè [4] lui dit : « O prophète de Dieu, d'après mes traits, peux-tu me dire mon destin futur? suis-je prédestinée à entrer au Paradis ou bien à être envoyée en Enfer? On dit que : l'Envoyé divin ne disait que la vérité même en plaisantant. » Il répondit donc : « Dans le monde futur, il n'y aura pas en paradis une seule vieille femme. » La vieille fort affligée se prit à pleurer. Le Prophète sourit : « Console-toi, dit-il, car je n'ai dit que la vérité, elle n'a rien qui doive t'attrister; en effet, il n'entrera en Paradis aucun vieillard parce que, au jour de la résurrection, toute créature se lèvera du tombeau en état de jeunesse. » La vieille femme se retira toute joyeuse.

La plaisanterie est donc permise sous condition de n'être ni grossière, ni injurieuse. Ne plaisante ni en paroles, ni en actions avec tes inférieurs afin de ne pas t'attirer une réponse compromettante pour ta dignité. Ne plaisante qu'avec tes égaux, de sorte que si tu t'attires quelque repartie, tu ne puisses en être blessé. Quand tu adresseras quelques paroles piquantes, entremêle-les de quelques mots obligeants. Evite, en tous cas, toute parole offensante quoique, en somme, la plaisanterie implique toujours quelque critique, à laquelle cependant il est certaines limites;

il est diverses manières et diverses mesures de plaisanter; apprends à entendre des autres ce que tu te permets de leur dire et attends-toi à ce qu'ils agissent envers toi comme tu te conduis à leur égard.

Evite avec toutes sortes de gens les querelles qui ne seient point aux personnes bien nées, mais sont le fait de gens de peu, des jeunes gens mal élevés et des enfants. Si, par hazard, tu te trouves engagé dans quelque dispute, ne dis pas toute ta pensée et ne dévoile pas toutes tes impressions, agis de manière à laisser la porte ouverte à une réconciliation.

Ne sois ni brouillon ni impudent, car la vexation et l'effronterie sont les pires défauts, et la courtoisie est, au contraire, le plus excellent des dons divins; celui qui la possède est à l'abri des envieux.

Evite d'interpeller fréquemment une personne quelconque par cette expression vulgaire : « Eh! l'homme! » parce que celui qui l'emploie à tout propos dégrade ainsi son interlocuteur [5].

Si tu bois, plaisante et te livre à l'amour avec mesure, tu agiras de la manière la plus convenable sans t'exposer à des critiques trop rigoureuses de la part de ceux qui, quoique libres d'agir de même, s'en abstiennent par raison.

J'ai défini les règles de l'usage du vin et de la plaisanterie, je toucherai maintenant quelques mots de l'amour, j'ignore si tu

profiteras de mes conseils, car imposer des règles au cœur est encore difficile.



NOTES DU CHAPITRE XIII



1. *Mezah è sir ô guerdèn*, littéralement, plaisanter avec la tête et le col, répond à la locution anglaise : *practical joke*, plaisanterie en action.

2. *Mokâmeri* se traduit exactement par le mot anglais *Gambling*, jouer les jeux de hazard opposé à *playing*, jouer un jeu quelconque. *Mokâmeri* est la forme réciproque de *komâr*, tout jeu de hazard dont l'enjeu est une somme quelconque.

3. Parce que le jeu constituant en lui-même une infraction aux préceptes religieux, le serment, dans ce cas, serait une faute et de plus illégal, et par conséquent nul.

4. Aîché, la seule parmi les enfants de Mahomet qui lui ait survécu et épouse de l'Imâm Alî, morte à Médine six mois après le décès de son père, à l'âge de vingt-huit ans.

5. *Mèrdrâ èz mèrdi baz ifkènèd*, fait décheoir l'homme de sa qualité d'homme. Opposition entre *mèrd* l'homme en général et *Merdî* la virilité dans le sens que l'entendaient les Latins.



CHAPITRE XIV

DE L'AMOUR [1]

Sache, ô mon fils, que les natures délicates sont seules susceptibles de ressentir l'amour, car ce sentiment ayant sa source dans la tendresse du cœur, tout ce qui dérive de la tendresse ne peut-être que délicat, comme le dit le proverbe : — « Quiconque ressemble à son père ne saurait être blâmé. » — L'amour étant un sentiment délicat s'empare assurément d'une nature tendre, ainsi que l'exprime encore ce distique : — « Ce sentiment est délicat et il lui faut un cœur tendre; — partout où il pénètre, il rencontre ce qui est aussi raffiné que lui. »

Ne voit-on pas que les jeunes gens sont plus portés à l'amour que les vieillards

parce que leur naturel est plus tendre? Les gens rudes et grossiers ne peuvent ressentir l'amour qui n'atteint que les âmes délicates.

Si tu es de caractère rude, fuis l'amour; fuis-le encore si tu es d'un naturel tendre, car cette passion est féconde en tourments surtout pour l'homme sans fortune. car s'il se livre à l'amour, il court à sa perte; la pauvreté jointe à l'amour cause la ruine de l'existence particulièrement chez les vieillards qui ne peuvent atteindre qu'à prix d'argent le but de leur désir, ainsi que je le dis en ce quatrain : — « Sans argent comme par enchantement, j'ai été atteint de ce mal; — qu'à cause de ma pauvreté; je reste privé de te voir. — Je puis, à ce propos citer ce proverbe : — L'homme qui n'a pas d'argent revient du marché les mains vides. »

S'il arrive qu'une personne te plaise, ne te laisse pas fasciner par tes impressions, ni subjuguer par la passion ou par le désir; ce ne serait pas agir sagement, car, en amour, ou l'on possède l'objet de sa passion, ou l'on en est séparé. Or, sache bien qu'une heure de possession ne compense pas une journée passée dans les angoisses de la séparation [2]. L'amour n'engendre que des tourments, des souffrances et des chagrins, quelque doux qu'ils puissent paraître.

Si tu es séparé de la personne aimée, tu

seras torturé; elle connaîtra ton amour, mais toi, à cause de sa coqueterie, de ses instincts pervers et craignant sans cesse d'être délaissé, tu ne sauras jamais goûter complètement le bonheur de la possession, parce qu'en outre, tu ne songeras qu'au moment cruel de l'abandon. Ah! crois-moi, en ce cas, il vaut mieux t'éloigner.

L'objet de ton amour serait-il, un ange, tu ne serais pas encore à l'abri des critiques qui s'acharneraient à toi et ne cesseraient de dénigrer la personne aimée; c'est là en effet, une règle générale. Aie donc de l'empire sur toi-même et fuis l'amour que le sage peut toujours éviter, attendu qu'il est impossible que ce sentiment naisse à première vue. Tout d'abord, c'est l'œil qui perçoit, le cœur ne se livre que plus tard; mais lorsqu'il est saisi, le naturel suit la même impulsion; puis le cœur recherche bientôt une seconde entrevue. Si tu abandonnes ton désir au mouvement impérieux de ton cœur, et si celui ci est d'accord avec ton désir, tu rechercheras donc cette seconde entrevue; si tu y parviens, ton tempérament en sera d'autant plus excité et ta passion deviendra plus puissante; tu rechercheras alors une troisième entrevue et une fois arrivé là, tu entreras en relations et en échange de discours : — « Holà, viens donc voir, l'âne est parti emportant le licol [3]. » —

Voudrais-tu te retenir, tu ne le pourras plus, car tu ne seras plus maître de tes actions ; ta passion ne fera que grandir et tu seras forcément livré aux impulsions de ton cœur.

Si, au contraire, dès la première entrevue, tu te maîtrises, tu contiendras les exigences de ton cœur par la raison qui s'opposera à ce qu'il te rappelle la personne dont la vue t'aura troublé : occupe alors ton esprit de tout autre chose, cherche ailleurs l'apaisement de tes désirs et fuis courageusement toute occasion de la rencontrer. Tu souffriras peut être pendant une semaine, mais ce souvenir ne saurait hanter plus longtemps tes pensées et tu seras ainsi bientôt délivré de ton tourment. Mais il n'appartient pas à tous d'agir ainsi ; pour guérir ce mal, il faut que la virilité soit jointe à la raison. Dans son traité du diagnostic, Mohammed Zaccharie [1] mentionne les causes de l'amour et des remèdes à y appliquer ; il indique entre autres, les jeûnes fréquents, l'habitude de traîner des fardeaux pesants, les voyages prolongés, les fatigues répétées, l'excès des plaisirs et en général, la pratique des exercices du corps.

Mais s'il t'arrive de t'attacher à une personne dont l'extérieur et la conversation te soient une source de bonheur, j'accorde que tu peux t'abandonner à ton sentiment, car ainsi que l'a dit le Cheikh

Abou Saïd Aboul Khayir [5], il est quatre choses auxquelles l'homme ne peut se soustraire : la nourriture, le vêtement, la dépense et aimer [6]. Tous, selon la situation respective de chacun, ressentent ces désirs légitimement ou illégitimement.

L'amitié et l'amour sont deux sentiments différents. L'amour ne procure aucun bonheur à celui dont-il envahit le cœur quoiqu'en dise cet amoureux par ce distique :

— Ce feu de ton amour est doux, être charmant! — As-tu jamais vu une flamme brûlante procurer une sensation agréable ?

Sache que l'amitié procure toujours quelque satisfaction, tandis que l'amour ne cause que des peines.

Il peut t'être permis de te livrer à l'amour pendant ta jeunesse; ceux mêmes qui ne l'ont pas éprouvé t'excuseront à cause de ton jeune âge, mais garde-toi de ce sentiment dans ton âge mûr, car tu serais sans excuse; cela te serait encore facile si tu étais sans naissance, mais si tu règnes un jour, et si tu parviens à la vieillesse, garde-toi d'y songer, fuis-en même l'apparence et ne découvre jamais un sentiment dont tu serais atteint, car un souverain ne peut que difficilement se livrer à l'amour.

ANECDOTE

On raconte qu'au temps de mon aïeul, Chems el Moâli [7], vivait à Boukhara un marchand qui possédait un esclave évalué à deux mille dinars. Ahmed Djegdi en parla au prince qui ordonna d'envoyer chez le marchand un expert nommé Sadi avec charge d'en faire l'acquisition. En effet, celui-ci acheta l'esclave au prix de deux mille deux cents dinars et le ramena à Gorgàn [8]. Le prince l'agréa et lui donna la charge de l'aiguière, c'est-à-dire, qu'après l'ablution, il devait lui présenter la serviette. Un jour, pendant que l'esclave remplissait son office, le prince, en s'essuyant les mains, jeta les yeux sur lui; peut-être lui plût-il ? Enfin, il lui rendit la serviette. Quelques jours après il dit à Aboul 'Abbâs Ghânèmi : « J'affranchis cet esclave et je lui fais don de tel domaine; rédige l'acte de donation et demande pour lui en mariage la fille du maire de la ville afin qu'elle vienne demeurer avec lui, seulement je lui interdis de sortir avant que la barbe n'ait apparu sur son menton [9]. » — Aboul Abbas qui était vizir du prince lui répondit : — « Les ordres de mon Maître sont dictés par la

sagesse, mais s'il me le permet, j'oserai lui demander quelle est son intention? — Le prince lui raconta ce qui s'était passé et ajouta : — Il siérait mal à un monarque âgé de soixante-dix ans de s'abandonner à l'amour ; à cet âge je dois veiller à la sécurité des sujets qui me sont confiés, à l'administration de l'armée, de la nation et de mes états ; en me livrant à l'amour, je ne serais excusable ni aux yeux de Dieu, ni à ceux des hommes. »

Oui! le jeune homme est, en tous cas, excusable, cependant quelque soit son âge, il ne doit pas afficher la passion qu'il a conçue, afin que sa dignité et son autorité n'en soient pas atteintes.

ANECDOTE

Pendant mon séjour à Ghaznine [10], j'ai entendu dire que Massoud [11] possédait dix jeunes esclaves chargés de sa garde robe personnelle : l'un d'eux, nommé Nouchetéguine Nobi était aimé du sultan ; plusieurs années se passèrent sans que l'on

sût lequel de ces pages avait la faveur du prince, parce que chaque fois qu'il leur faisait quelques largesses, il les partageait également, de sorte que chacun pouvait se croire préféré ; quoique l'affection de Massoud se portât sur Nouchetéguine à l'insu de tous.

Cinq années se passèrent ainsi lorsqu'un jour, après avoir bu plus que de raison ; le sultan s'écria : — « Rédigez un acte par lequel je donne à Nouchetéguine tout ce que mon père a donné autrefois à Ayâz [12] en domaines et en bénéfices ! »

C'est ainsi qu'on apprit seulement la préférence dont jouissait cet esclave.

Maintenant, ô mon fils, malgré tout ce que je viens de dire à ce sujet, je sais que si tu te laisses surprendre par l'amour, tu ne feras aucun cas de mes conseils, de moi qui, à un âge avancé, dis ce quatrain à ce propos :

— Tout être raisonnable — doit être comme Ozrà et Vâmik [13]. — Quiconque affiche une conduite différente n'est qu'un hypocrite. — Celui-là n'est pas un homme qui n'a pas ressenti l'amour.

Malgré la pensée que j'exprime, n'en fais pas la règle de ta conduite ; ne te li-

vre pas à l'amour. Mais si jamais tu donnes ton affection à quelque personne, qu'elle en soit au moins digne : si elle n'est pas un Ptolémée ou un Platon [14], qu'elle soit, au moins, ornée des dons intellectuels; je sais bien que Jacob ne peut égaler Joseph [15], encore faut-il que l'objet de ton affection possède quelques attraits, quelques charmes, quelque piquant de manière à fermer la bouche aux médisants [16] et à être en quelque sorte excusable ; rappelle-toi que les hommes ne cessent de commettre des fautes et d'épiloguer sur celles d'autrui. On disait un jour à un quidam : — « As-tu quelques défauts ? — Aucun. — Ne fais-tu pas ressortir ceux des autres ? — Je ne fais que cela. — Eh bien, par conséquent, tu pèches plus qu'aucun d'eux. »

Si tu es invité en quelque lieu, ne te fais pas suivre de celui que tu aimes : si tu l'amènes, ne t'occupe pas de lui en présence des autres convives et ne parais pas lui témoigner quelques attentions, ce qu'ils ne pourraient tolérer. Ne t'imagine pas que l'objet de ton affection produise sur les autres une impression semblable à celle que tu éprouves, comme le dit le poète :

— Malheur à moi ! si tu produis sur les autres — la même impression que sur moi, pauvre moi !

De même que cette personne peut te

sembler être la plus parfaite, elle peut aussi paraître aux autres la plus disgraciée des créatures.

N'affecte donc pas de lui passer, à chaque instant, des fruits ou des sucreries, de lui prodiguer tes attentions et de l'appeler fréquemment auprès de toi. Evite de lui chuchotter à l'oreille de manière à faire supposer que tu lui parles en bien ou en mal de quelque personne présente; élève plutôt la voix afin d'être entendu et compris de tous [17].



NOTES DU CHAPITRE XIV



1. *'Ichk* a le sens général de passion, mais s'aplique ici particulièrement à l'amour.

2. *Vasl* et *Ferâk;* la réunion et la séparation, opposés l'un à l'autre au sujet des amants ; nous avons pensé que la possession rend plus exactement l'idée qu'exprime le mot *vasl.*

3. C'est-à-dire que l'homme envahi par la passion, ne connaît plus aucun frein.

4. V. la note 9 du chapitre VI.

5. Ce personnage était sans doute, réputé à

l'époque à laquelle écrivait Kabous ; mais nous n'en avons trouvé mention nulle autre part.

6. *Nâni*. le pain ; *khelkâni*, l'habit ; *virâni*, la ruine ; *djânâni*, un être chéri.

7. Chems el Moâli Kabous, fils de Vechemguir et père de Manoutcher, qui périt l'an 403 H, 1012 A D. Ce prince était un poète et un écrivain distingué, et fut le protecteur d'Avicenne.

8. V. note 6 de la préface.

9. La naissance de la barbe chez les adolescents leur fait perdre leurs attraits aux yeux des asiatiques.

10. Ancienne capitale du Zaboulistan et résidence des souverains de la dynastie des Ghaznévides.

11. Massoud, fils de Mahmoud Saboktеguine, second souverain de la dynastie des Ghaznévides, régna de l'an 422 à l'année 433 H, 1031-1041 A D époque à laquelle il fut mis à mort par ordre de son frère Mahommed l'aveugle qui s'était emparé du pouvoir.

12. C'est probablement le nom d'un favori de sultan Mahmoud

13. Noms de deux amants célèbres chez les asiatiques, et dont les amours ont été chantés par Lâmàgi de Djordjân qui vivait encore à la cour de Melek chàh troisième souverain dela maison des Seldjoucides vers l'an 465 H, 1072 A, D et par Mouyid ed din nesfi ; on ignore l'époque précise à laquelle vivait ce dernier qu'on croit être l'auteur du *Pehlévâu Nâmè*. En tous cas, la tradition de ces deux amants doit remonter à une époque antérieure à la composition de ces deux poèmes, Kabous y faisant allusion comme à un fait généralement connu.

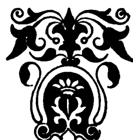
14. C'est-à-dire que si cette personne n'est pas douée d'un génie extraordinaire, elle doit au moins être intelligente.

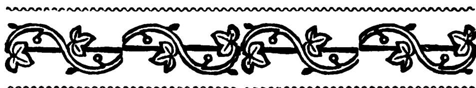
15. Joseph est, pour les musulmans, le type le plus parfait de la beauté ; c'est donc encore quelque chose de pouvoir être comparé à Jacob son père.

16. C'est-à-dire que la passion est excusable tant

que la personne qui l'inspire possède quelques qualités.

17. La coutume de s'entourer de mignons a existé de toute antiquité chez les peuples de l'Orient. Ces attachements parfois purement platoniques sont pour nous un sujet de scandale abominable ; nos scrupules, à cet égard, ne sont point compris des asiatiques qui trouvent toute naturelle la passion que peut inspirer la beauté efféminée des adolescents.





CHAPITRE XV

DES RAPPORTS SEXUELS

Soit à jeûn, soit pendant l'ivresse, n'abuse pas des rapports sexuels, car réfléchis que, chaque fois, il s'agit de donner l'existence à une créature humaine. Or, donc, en tous cas, abstiens-toi dans l'ivresse, car alors tu courrais quelque danger ; cependant les rapports sexuels sont avantageux pendant les premières fumées du vin.

Ne t'y abandonne pas non plus chaque fois que la fantaisie t'en passe par l'esprit; c'est là le fait d'une brute qui ne peut connaître le moment voulu pour chacun de ses actes et qui n'agit que sous l'impulsion de la nature; l'homme, au contraire, doit se conduire avec raison et en

temps voulu, c'est par là qu'il se distingue des animaux.

Ne te limite pas soit aux femmes, soit aux mignons, afin de profiter des avantages de ces deux catégories et de ne te pas faire des ennemis parmi celle que tu dédaignerais [1].

J'ai dit que les rapports sexuels peuvent avoir des conséquences fâcheuses; il faut donc ne t'y livrer que si tu en éprouves le désir, et jamais par contrainte, de manière à ce que le mal en soit atténué. En tous cas, abstiens-toi pendant la grande chaleur et pendant un froid extrême; à ces époques, les rapports sexuels présentent plus de dangers, surtout pour les vieillards. De toute les saisons, celle du printemps est la plus favorable parce que à cette époque de l'année, la température est modérée, les sources sont plus abondantes, l'univers tout entier est calme et serein; or, l'état du miganosme étant tel, il soumet à son influence le mécrocosme, c'est-à-dire le corps humain [2]; les esprits vitaux sont mieux équilibrés et le sang afflue plus abondamment dans les veines; la semence est plus largement secrétée et, à son insu, l'homme se sent plus animé du désir de la reproduction; c'est alors que les désirs étant franchement naturels les rapports sexuels présentent le moins d'inconvénients.

Par le même motif, abstiens-toi, autant

que possible, de la saignée pendant les saisons extrêmes; si tu souffres, à ces époques, d'une surabondance de sang, calme-là par des boissons et des aliments spéciaux : sois donc, dans le même temps, très modéré quant aux rapports sexuels.

Je me contente de ces légères indications à ce sujet sur lequel il ne convient pas de s'étendre davantage.



NOTES DU CHAPITRE XV



1. V. la note 17 du chapitre précédent.

2. *Alem Kébir*, le monde supérieur, opposé à *Alem Saghir*, le monde inférieur; c'est-à-dire l'univers que représente sur une échelle inférieure l'homme, qui, d'après une certaine philosophie n'est que l'abrégé du grand monde.



CHAPITRE XVI

DU BAIN [1]

GARDE-TOI de te rendre au bain, quand tu as l'estomac chargé et de t'y livrer à l'acte vénérien, surtout dans la salle chaude, car Méhémmed Jaccharie [2], affirme que la copulation dans le bain chaud avant que la digestion soit achevée cause la mort subite.

La construction des bains est basée sur des principes excellents et l'on peut dire que les architectes n'ont conçu aucuns édifices sur un plan mieux approprié à leur destination. Malgré cela, tu ne retirerais aucun avantage de t'y rendre chaque jour, peut être même l'usage trop fréquent du bain te serait-il nuisible à cause du trop grand relâchement des

nerfs et des articulations et de l'amollissement qui en est la conséquence. En outre, si ayant contracté l'habitude du bain quotidien, il t'arrive d'y manquer, tu ressentiras ce jour-là un certain malaise et une certaine rigidité de tes membres. — N'use donc du bain que de deux jours l'un ou même une fois en trois jours de sorte que le corps en retire quelque bénéfice et conserve une certaine souplesse.

En été comme en hiver, quand tu te rends au bain, arrête-toi quelques instants dans la salle froide afin que la température de ton corps s'équilibre avec celle de l'air ambiant ; pénètre ensuite dans la salle de température moyenne et demeures y quelque temps ; tu passeras enfin dans la salle chaude et tu y resteras environ une heure [3]; quand tu te sentiras saturé de chaleur, tu entreras dans un cabinet pour t'y laver le visage et la barbe. Ne prolonge pas ton séjour dans cette dernière salle et ne fais pas usage pour les ablutions d'eau trop chaude ou trop froide, mais seulement tiède. Félicite-toi de trouver le bain vide, car les savants considèrent cet accident comme la plus heureuse des chances favorables. En sortant du bain, tu observeras les mêmes prescriptions qu'en y entrant. Avant de sortir, aie soin de sécher complètement ta chevelure et ta barbe, parce qu'il est malséant de se faire voir autrement en public, et il serait imperti-

nent de se présenter devant un personnage marquant avec la chevelure et la barbe empreintes de l'humidité du bain.

Tels sont les dangers et les avantages du bain. Garde-toi de boire, pendant le bain, de l'eau ou de la bière [4], il pourrait en résulter une hydropisie, à moins que tu ne te sentes sous l'influence des fumées du vin [5]; en ce cas, tu pourras appaiser la sécheresse de ton palais avec une gorgée d'eau.



NOTES DU CHAPITRE XVI



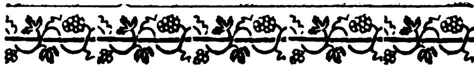
1. *Hammâm;* il s'agit ici non pas du bain comme nous l'entendons, mais bien des étuves ou thermes, les seuls bains connus et usités en Orient.

2. V. la note 9 du chapitre VI.

3. On reconnaît ici sans peine la distribution des bains romains; le *frigidarium*, le *tepidarium* et le *sudatorium* ou *caldarium*. C'est encore ainsi que les bains sont distribués à Constantinople où les recommandations de notre auteur sont rigoureusement observées.

4. V. la note 7 du chapitre XI.

5. *Khomari:* l'étourdissement qui précède l'ivresse, et en général, toute atteinte cérébrale produite sous l'impression d'une passion.



CHAPITRE XVII

DU SOMMEIL ET DU REPOS

Les Grecs[1] ont coutume de ne sortir du bain qu'après s'être livrés à un court sommeil dans le vestiaire : aucun autre peuple n'a cette habitude[2].

Les philosophes ont défini le sommeil : une mort mineure : en effet, quelle différence existe-t-il entre l'homme endormi et celui qui a perdu la vie? Ni l'un ni l'autre n'a conscience du monde extérieur; seulement l'un dort en possession du principe vital, tandis que le second en est privé.

Le sommeil prolongé est une mauvaise habitude qui affaiblit le corps, trouble l'esprit et altère la physionomie. Cette altération est produite par cinq causes diverses : 1° une joie subite; 2° un cha-

grin imprévue ; 3° la colère ; 4° l'ivresse ; 5° enfin, le sommeil. Il en est encore une sixième qui est la vieillesse, car l'âge amène la déformation du visage, mais c'est-là une cause commune à toutes les créatures.

L'homme endormi ne peut être compté au nombre des vivants, parce que de même que celui qui a perdu la vie, il est privé de son libre arbitre, ainsi que je le dis dans ce quatrain :

Quoique, par tes rigueurs, tu aies courbé mon échine. — Ma passion pour toi ne s'affaiblira pas. — Je ne me détacherai pas de toi, idole charmante ! — Car tu es endormie et le sommeil ravit le libre arbitre.

Cependant, de même que l'abus du sommeil a des conséquences fâcheuses, la privation en amène des résultats non moins graves ; en effet, en privant forcément quelqu'un de sommeil pendant soixante-douze heures consécutives, c'est-à-dire pendant trois jours et trois nuits, il court grand danger de mourir incontinent.

Il est une mesure en toutes choses et les sages ont déterminé ainsi l'emploi du temps : sur les vingt-quatre heures dont se compose une journée entière, les deux tiers doivent être consacrés à la veille et un tiers au sommeil, répartis de cette manière : huit heures doivent être employées au service de Dieu et aux soins

qu'exigent les affaires; huit heures au plaisir et au délassement de l'esprit et les huit autres au repos afin que les membres et les organes puissent se remettre des fatigues causées par l'activité déployée pendant seize heures. Les sots perdent la moitié de leur existence à dormir. Sache, d'ailleurs, que le Très-Haut a créé expressément la nuit pour le repos et le sommeil ainsi qu'il le dit Lui-même par ces deux versets : — « Nous avons fait de la nuit un manteau et nous avons créé le jour pour la vie [3]. »

En effet, le corps n'est qu'une simple habitation dont le principe vital [4] est l'occupant : ce principe a trois propriétés spéciales à savoir, la vie, le mouvement, l'impondérabilité ; d'autre part, les propriétés du corps sont la mort, l'inertie et la pesanteur ; tant que le principe vital est uni au corps, il le dirige en vertu de ses propriétés, tantôt il le fait agir, et tantôt il le laisse inerte et inconscient. Mais quand les propriétés corporelles prennent le dessus, la mort, l'inertie et la pesanteur se concrètent et l'on peut comparer le corps en cet état à une maison qui s'écroule et ensevelit ses habitants sous ses ruines. Donc, le corps en se concrétant anéantit les esprits animaux ; l'ouïe, la vue, le goût cessent leurs fonctions ; le toucher ne donne plus la sensation de la pesanteur ou de la légèreté, du poli ou de la rugosité

d'une surface quelconque. Les facultés de la parole et de la rédaction subsistent encore dans leur habitat chez l'homme endormi, mais le corps les a subjuguées et comme anéanties de sorte que l'homme ne peut ni parler, ni écrire, tandis que la mémoire et la pensée subsistant en dehors de leur habitat ne sont pas oblitérées.

Ne vois-tu pas que lorsque le corps est réduit à l'état concret que produit le sommeil, la mémoire et la pensée conservent leur activité, de telle sorte qu'à son réveil, l'homme continue à penser et à se souvenir ? Or, si ces deux facultés étaient demeurées dans leur habitat, elles auraient cessé d'être et tu ne saurais ni penser, ni te souvenir. D'autre part, si, au contraire, les facultés de la parole et de l'écriture avaient quitté leur habitat, tu aurais continué de parler et d'écrire pendant le sommeil qui ne serait plus proprement le sommeil parce qu'il ne te procurerait aucun repos.—Toute créature animée trouve dans le sommeil le repos ; c'est-là une preuve de plus que le Très-haut n'a rien créé en dehors des lois de la sagesse et de la raison.

Évite de dormir pendant le jour sans nécessité : si tu ne peux résister, que ton sommeil soit court, car faire du jour la nuit est contraire à la raison.

Les grands ont coutume, pendant l'été, de faire la sieste à midi, soit pour dormir,

soit simplement pour se reposer pendant quelques moments en compagnie de quelqu'un qui leur agrée jusqu'à ce que le soleil incline vers le couchant et que la grande chaleur soit apaisée. Bref, il faut employer à la veille la plus grande partie de l'existence, et la plus faible au sommeil que nous devons tous un jour savourer tout à notre aise.

Pendant le jour aussi bien que pendant la nuit, il faut éviter de dormir seul; repose-donc aux côtés de quelqu'un qui te soit agréable. En apparence, le sommeil et la mort ne diffèrent pas, l'homme endormi n'a, de même que l'homme qui a perdu la vie, aucun sentiment du monde extérieur; l'un est plongé dans le sommeil en possession du principe vital; l'autre en est privé; il nous faut donc établir une distinction entre ses deux états; le second dort isolé parce qu'il lui est impossible d'agir autrement, mais le premier, le pouvant faire, a besoin d'un ami pour partager sa couche de sorte que le sommeil des vivants diffère de celui des morts [5].

Il est bon de se faire une habitude de se lever dès l'aube de manière à être dispos avant l'apparition du soleil parce-qu'au lever de cet astre, on doit s'être acquitté du précepte divin [6]. Quiconque ne sort du lit qu'avec l'apparition du soleil perd un temps précieux, car le temps de la première prière étant passé, il en subit

toutes les conséquences fâcheuses. Lève-toi donc dès l'aube, acquitte-toi en temps prescrit de la prière, puis occupe-toi de tes affaires et de tes études. Si dès le matin, tu n'a pas d'affaires urgentes, tu peux te rendre à la chasse ou à la promenade, car la chasse et les délassements légitimes sont toujours permis.

NOTES DU CHAPITRE XVII

1. *Roumi*, les Romains, c'est sous cette dénomination que les Byzantins étaient désignés en Asie.
2. Cette coutume est encore observée par les Osmanlis.
3. Korân ; chapitre LXXVIII ; v. 10 et 11.
4. *Nafs. animus* par opposition à *Rouh anima.*
5. Les Asiatiques éprouvent la plus grande répugnance à dormir seuls, aussi regardent-ils comme une exigence déraisonnable, la coutume des voyageurs européens de demander une chambre pour chacun d'eux.
6. La prière de l'aube. V. notre droit musulman de la prière.





CHAPITRE XVIII

DE LA CHASSE

La chasse, l'équitation et le mail sont des exercices de gentilhomme, surtout pendant la jeunesse, mais comme en toutes choses, il ne faut en user qu'avec mesure et modération et selon certaines règles· dont on s'écarterait en s'y livrant quotidiennement. Sur les sept jours dont se compose la semaine, consacres en un à la chasse, deux ou trois à boire et deux à tes affaires personnelles.

Ne te sers pas pour chasser d'un cheval de petite taille, car quelque bien proportionné que soit un cavalier, il a mauvaise grâce s'il monte un petit cheval; tandis qu'au contraire, un homme de piètre mine

paraît de bonne tournure sur un cheval de haute taille.

Ne te sers qu'en voyage d'un cheval ambleur, parce que cette allure donne mauvaise grâce au cavalier [1]. En cortège, monte un cheval vif, au pas élastique de manière que, devant contenir son ardeur, tu ne négliges pas ta tenue. Tiens toi droit et ferme en selle pour ne pas être disgracieux. A la chasse; ne lance pas ton cheval s'il est vif ou ombrageux, car en ce cas, tu ne saurais échapper aux dangers que présente la poursuite des bêtes fauves. Deux souverains de notre famille y ont perdu la vie; l'un, mon grand aïeul, le prince Véchemguir, fils de Ziâd [2], et le second, le prince Cheref el Moâli, mon cousin [3]. En ce cas, laisse tes gens courir la bête et contiens toi, à moins cependant que tu ne te trouves en présence du souverain, alors il t'est permis de braver le danger et de chercher à te faire un nom.

Si tu te sens du goût pour cet exercice, livre-toi à la chasse au faucon, à l'épervier, au gerfaut, à l'once et au chien courant, de sorte que tu puisses te divertir sans courir aucun danger sérieux et capturer un gibier bon à quelque chose, tandis que ni la chair ni la peau des bêtes fauves ne sont pas plus propres à l'alimentation qu'au vêtement.

Les souverains chassent au faucon de deux façons différentes : les princes du

Khoraçan lancent eux-mêmes l'oiseau; ceux de l'Irak[4] s'en abstiennent; ces deux méthodes sont également permises. Si tu règnes un jour, tu pourras donc donner en personne l'essor au faucon, mais une fois seulement pendant la chasse, car il ne sied point à un prince de le faire à plusieurs reprises. Quand l'oiseau aura quitté ton poing, prends garde s'il a saisi le gibier; s'il a manqué la proie, tu prendras au poing un autre faucon pendant que le fauconnier ira à la recherche du premier.

Le but de la chasse pour un souverain ne doit être que l'exercice et non pas la capture du gibier.

A la chasse au chien courant, les chiens seuls doivent s'emparer de l'animal poursuivi, les gens les suivent et galopent en avant du prince qui doit se borner à suivre la chasse.

Quand tu chasseras à l'once[5] tu te garderas de prendre cet animal en croupe parcequ'en premier lieu, il te messiérait de faire l'office d'un valet de chiens et qu'ensuite, il serait peu sage, surtout pour un prince de prendre en croupe une bête fauve.

Telles sont les règles de la bonne tenue à la chasse.



NOTES DU CHAPITRE XVIII

---

1. C'est ainsi que parmi nous, en terme de manège, cette allure est désigné sous le nom d'allure *de marchand de cerises*.

2. Véchemguir que notre auteur mentionne dans son introduction était frère de Merdâvidje auquel il succéda l'an 323 H, 935 A D. Ce prince était passionné pour la chasse; on rapporte que son nom de Véchemguir, provient de Véchem oiseau du genre perdrix mais de la grosseur d'une caille telle que le *Teihou* qui existe en Perse, lui a été donné à cause de son goût fort vif pour cet exercice; ce prince, périt, à la chasse selon notre auteur, l'an 356 H, 967 A D,

3. Chéref el Moâli cousin et prédécesseur de Kabous succéda à Félek el Moâli en 424 et mourut l'an 441 H, 1033-1049 A D.

4. On désigne sous le nom d'Irâk, toute la contrée qui s'étend du Sud au Nord entre le Fars et l'Azerbâidjan et de l'Est à l'Ouest entre le Khoraçan et le Kurdistan.

5. *Youz*, once ou guépard. Ce genre de chasse est aujourd'hui tombé en désuétude, quoique le guépard habite encore les forêts du Mâzenderân.





CHAPITRE XIX

DU MAIL

Tu peux trouver du plaisir à jouer au mail, mais ne t'y livre pas avec passion, car bien des gens se sont mal trouvés de ce jeu.

ANEDOCTE

On m'a conté que Amrou Léith [1] étant devenu maître du Khoraçan se rendit un jour sur la place pour y faire une partie de mail. Ce prince qui, par parenthèse, était borgne, avait pour généralissime un officier nommé Ezhèr Khèr; celui-ci,

s'avançant, saisi les rênes du cheval que montait le prince en lui disant qu'il s'opposait à ce qu'il jouât. — Comment se fait-il, répartit Amrou que vous tous, vous pourrez faire la partie, et que moi je devrai m'abstenir? — Nous autres, répondit Ezhèr Khèr, nous avons chacun deux yeux, si, par le choc de la balle, nous en perdons un, il nous en restera encore un pour notre usage, mais toi qui ne possèdes qu'un œil, s'il arrive que la balle te le fasse perdre, nous n'aurons plus qu'à dire adieu à la principauté du Khoraçân! — Avec toute ton ânerie [2], reprit Amrou, tu parles juste, je t'approuve absolument et je jure de ne pas toucher la chicane [3] aussi longtemps que je vivrai. »

Cependant, tu peux, si tu le désires, faire une ou deux parties par an. Le nombre des joueurs sera restreint afin d'éviter des rencontres dangereuses inévitables quand il est trop grand; il n'excédera pas celui de huit personnes. Tu auras soin de te placer à une des extrémités de la place dont un second occupera le point opposé, les six autres cavaliers se tiendront au milieu. Chaque fois que la balle passera de ton côté, tu la relanceras

en mettant ton cheval au petit galop, mais tu ne te jetteras pas dans la mêlée afin d'éviter le danger tout en goûtant le plaisir du jeu.

Telles sont les règles d'après lesquels un gentilhomme doit jouer le mail.

NOTES DU CHAPITRE XIX

1. Ce prince qui était borgne, en effet, est le second de la dynastie des Soffarides; il assuma le pouvoir en 267 H, 880 A D et sut d'abord se concilier la faveur des Abbassides; mais Mo'tezed seizième khalife de cette famille, ayant eu à se plaindre de lui, fit envahir ses États par Ismaïl le samanide qui le défit en 287. Jeté en prison, il y mourut de faim en 289, 902 A D. *Khondémir; Nigâristân.*

2. Allusion au nom du généralissime *Ezhèr Kher ane brillant* ou *âne blanc.*

3, En persan *Tchogân*, origine du mot chicane instrument du jeu de mail, espèce de longue cuiller qui servait au cavalier à lancer la balle.



CHAPITRE XX

DE LA GUERRE

Lorsque tu te trouveras engagé à la guerre, il ne te faudra pas temporiser, mais tu agiras de façon à ce que si ton ennemi se propose de venir souper chez toi, tu aies déjà déjeuné chez lui [1]. Une fois le combat engagé, ne t'épargne pas et fais bon marché de ta vie; sois persuadé que celui qui est destiné à dormir ce jour-là dans la tombe ne reposera pas chez lui, quoiqu'il fasse [2] ainsi que je le dis dans ce quatrain en dialecte du Thabéristân [3], [4] et dont voici la traduction en vers persans :

— « Quand l'ennemi aurait la valeur du lion, qu'il s'avance ou qu'il se cache!

— Je parlerai au lion la langue de l'épée. — Car celui qui doit dormir seul dans la tombe — ne reposera pas ce soir aux côtés de sa femme. »

En marche, avance autant que tu le peux, et ne recule jamais. Dans la mêlée, ne cesse de porter des coups, c'est la meilleure chance d'échapper à l'étreinte de l'ennemi [5] qui, en présence de ta bravoure et de ton intrépidité, te redoutera. Sur le champ de bataille attends-toi sans crainte à la mort, conduis-toi en brave et en homme de cœur, rappelle-toi qu'une épée courte s'allonge dans la main d'un héros. Combats vaillamment, sans peur et sans faiblesse ; aurais-tu mille âmes, si tu dois périr, tu n'en sauverais pas une et le plus lâche t'abattrait ; il ne pourrait être d'autre issue que la mort ou le déshonneur. Si tu préserves lâchement ta vie, tu seras dépourvu de moyens d'existence et couvert de honte en présence de tes compagnons ; pauvre et perdu de réputation, tu deviendrais le jouet et la risée de tes égaux ; certes, la mort serait préférable à cette existence! car mourir glorieusement vaut mieux que vivre sans honneur.

Ne verse pas inutilement le sang et sois convaincu qu'il ne t'est pas permis de faire périr aucune créature humaine, excepté les brigands, ceux qui dépouillent les cadavres et ceux dont, selon la loi

sacrée, le meurtre constitue une obligation [6]. Le malheur poursuit en ce monde et dans l'autre celui qui a versé le sang injustement. Outre le châtiment qui t'atteindrait au jour du jugement dernier, tu serais ici-bas considéré comme un tyran cruel, tu perdrais la confiance de tes inférieurs et de tes serviteurs; les hommes te fuiraient et n'auraient que de la haine contre toi. Le sang versé injustement est non-seulement puni dans l'autre monde, mais j'ai lu et vu qu'il est encore vengé dans cette vie. Donc, en ton nom et en celui de tes enfants, je t'adjure de ne pas verser le sang innocent. Mais, d'autre part, n'épargne personne quand tu dois punir selon la justice; la clémence, en ce cas, t'attirerait des conséquences fâcheuses, ainsi qu'il est arrivé à mon aïeul Chems el Moâli [7].

ANECDOTE

On raconte que mon aïeul était cruel à l'excès; l'armée irritée de sa rigueur se ligua contre lui avec mon oncle Félek el Moâli [8]. Celui-ci, cédant aux instances des soldats qui le menaçaient, s'il n'agissait pas avec eux, d'appeler un prince étranger, et craignant que le pouvoir

n'échappât à sa famille, se saisit de son père Chems el Moâli. J'arrive ici au but que je me propose par cet exemple.

Chems el Moâli ayant été arrêté, fut chargé de fers, jeté dans une litière et envoyé sous escorte à la forteresse de Djenâchek [9]. Parmi les gardes, se trouvait un certain Abdallah, chef de la chamellerie. Chemin faisant, Chems el Moâli s'adressant à ce dernier lui demanda s'il connaissait l'auteur ou le principal instigateur de cette révolution qu'il ne pouvait deviner. Abdallah cita les noms de plusieurs généraux et en désigna cinq qui avaient soulevé l'armée contre le souverain ; il ajouta que lui sixième était impliqué dans la conjuration, qu'on lui avait fait prêter serment ; il expliqua sa conduite et avoua que la réussite lui était due en grande partie. « D'ailleurs, s'écria-t-il, n'accuse ni moi ni les cinq généraux, mais ne t'en prends qu'à toi-même qui, par ta cruauté, t'es attiré ce malheur. » — « Non, non, repartit le prince, je n'ai pas péché par excès de sévérité, mais bien plutôt par trop de modération, car si je m'étais défait de toi et de tes complices, je ne serais pas en l'état où je suis réduit aujourd'hni ; oui ! en faisant périr six personnes de plus, je régnerais encore en toute sécurité. »

Je rapporte ce fait pour démontrer que lorsqu'il est nécessaire de verser le sang,

on ne doit point hésiter surtout en cas d'urgence évidente.

N'ordonne jamais la castration d'aucun homme, c'est là un crime aussi grand que l'assassinat. Dans un but de vaine ostentation, ne taris pas les sources de la procréation de musulmans, car c'est le comble de la tyrannie. Si tu crois avoir besoin d'eunuques, procure-les toi tout préparés, laisse à d'autres la réponsabilité d'un crime que tu dois éviter de perpétrer [10].

Quant à la guerre, suis mes conseils; ne ménage pas ta vie, car tant que tu ne seras pas prêt à livrer ton corps en pâture aux chiens, tu ne mériteras le titre de lion [11]. Pénètre-toi de cette pensée que tout être qui naît, doit infailliblement mourir. Les créatures animées se divisent en trois catégories : les êtres raisonnables et immortels ; les êtres raisonnables et mortels ; les êtres irraisonnables et mortels; c'est-à-dire les anges, les hommes, les animaux et les oiseaux. J'ai lu dans un livre en langue pehlévi qu'un jour on demanda à Zoroastre en combien d'espèces se divisaient les êtres vivants; ils répondit de cette manière : en parlants ; en parlants et mortels et en ceux qui n'ont point de parole [12]. Il est donc évident que tout ce qui vit est destiné à mourir, mais aussi que nul ne périt avant l'heure fixée par le destin ; on doit donc combattre d'un cœur ferme et avec vaillance afin de

conquérir la fortune et la gloire. Au sujet de la mort et du mourir, le commandeur des croyants, Ali, fils de Abou Thaleb [13], (que le salut soit sur lui!) s'exprime ainsi : — « Je suis mort le jour même où je suis né. »

Je pourrais citer bien d'autres exemples à ce sujet, mais on l'a dit : — « Quiconque sait beaucoup, parle peu. » — Je conclus donc en répétant que la fortune et la gloire s'acquièrent en ce monde, mais quand tu as acquis la fortune, il faut savoir la conserver et ne dépenser que sagement.

NOTES DU CHAPITRE XX

---

1. C'est-à-dire ; tu agiras en sorte de prendre l'offensive.
2. Allusion à la doctrine de la prédestination.
3. Le Thabeberistân comprenait à peu près les pays qui forment aujourd'hui la province du Mâzendérân dont la capitale est Sari. V. B. de Meynard. Dictionnaire géographique de la Perse.
4. Voici la transcription du quatrain en dialecte

Si duchemèn bè cher è tou dûri ramouné
Neher ismi véri méber kéhoûn verdoùnè.
Tchémin konè douna ké bébîn herzounè.
Bé, goûr henti nékhosi ân kès bè khoûné.

5. L'auteur joue ici sur les mots *djeng*, le combat, et *tchèng*, les serres, l'étreinte.

6. Entre autres, les impies et les blasphémateurs. V notre droit musulman.

7. V. La note 7, du chapitre XIV.

8. Félek el Moâli fils de Chems el Moâli frère et père et prédécesseur de Chéref el Moâli. gouverna de l'an 403 à 424 de l'Hégire, 1012-1033 A D.

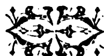
9. Forteresse près d'Asterâbâd dans le Mâzendérân.

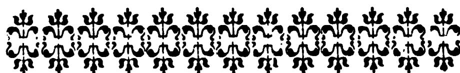
10. De toute antiquité, les princes asiatiques se sont entourés d'eunuques. Les bas-reliefs assyriens et ninivites témoignent de cette coutume, car rarement le roi y est représentée sans être suivi d'un eunuque qui soutient le parasol.

11. Chîr, le lion, épithète qui équivaut à celle de brave, de hardi, etc.

12. Voici la transcription du texte donné en caractères persans : *Zébâni gouya ; zébâni gouya mira ; zéban mira.* — On peut conjecturer de ce passage que Cabous connaissait le péhlevi, langue de ses ancêtres. M. Khanikoff, m'a d'ailleurs, affirmé avoir trouvé traces de l'usage du péhlevi en quelques parties du Guilân, il n'y a guères plus de deux siècles.

13. Gendre de Mahomet, et l'Imâm révéré des Chiyites.





CHAPITRE XXI

DE L'ACCUMULATION ET DE LA CONSERVATION DES RICHESSES

Songe, ô mon fils, à amasser du bien, mais dans ce but, ne t'expose pas cependant à quelque risque et n'acquière que d'une manière légitime afin d'avoir la conscience en repos. Quand tu auras amassé quelque bien, ne le dissipe pas légèrement, car s'il est difficile d'amasser, il l'est encore plus de conserver. Si tu es obligé de faire quelque dépense utile, hâte-toi d'en combler le déficit, sinon posséderais tu les trésors de Kâroûn [1], tu en verrais bientôt l'épuisement. D'autre part, ne t'attache pas aux biens temporels comme s'ils étaient impérissables, de sorte

que s'ils te manquent un jour, tu ne t'en affliges pas outre mesure. Si tu possèdes une grande fortune, ménage-la avec ordre et économie et souviens-toi que le peu bien administré profite plus que l'abondance à laquelle ne préside aucune sagesse.

Je préférerais te voir quelque peu gêné pendant ta vie, si tu dois laisser de grands biens après toi, car on a dit qu'il vaut mieux abandonner quelque chose à ses ennemis que de se voir dans l'obligation de recourir à ses amis, et aussi qu'il est préférable de conserver rigoureusement que d'amasser constamment. Fais-toi un devoir de ne pas entamer ton capital quelque restreint qu'il puisse être, car qui ne sait conserver peu est incapable de conserver un capital considérable.

Occupe-toi de l'administration de tes biens plutôt que d'en charger quelque autre. Garde-toi de l'indolence qui est la servante de l'infortune. Ne redoute point le travail qui, au contraire de la nonchalance, peut seul donner quelque profit : ce qui est acquis au prix de grandes peines se dissipe fréquemment par insouciance. Les sages ont dit : — « Soyez laborieux et vous prospérerez ; sachez borner vos désirs et vous serez riches ; soyez modestes et vous serez recherchés. » — Il serait insensé de perdre par indolence ce qui a été le fruit de peines et de fatigues,

et une fois ruiné, le repentir ne te servirait à rien.

Mais si, d'un côté, tu as acquis avec difficulté, de l'autre, jouis cependant de ta fortune; quoiqu'elle soit précieuse, n'épargne pourtant rien pour vivre d'une manière conforme à ta situation, parce que, en tous cas, nul n'emporte ses biens dans la tombe.

Règle tes dépenses selon tes revenus affin de ne pas t'exposer à la gêne. La misère n'entre pas seulement dans la demeure de l'indigent, mais elle pénètre bientôt dans une maison où les dépenses excèdent d'une obole [2] le montant du revenu; or, cette maison connaîtra toujours la gêne Mais la misère n'abordera pas une famille dont les dépenses sont inférieures d'une obole au total du revenu, parce que quiconque dépense moins qu'il ne reçoit sera toujours à l'abri de l'infortune.

Sache te contenter de ce que tu possèdes; la modération des désirs est déjà une fortune; rappelle-toi que, quoiqu'il arrive, tu recevras toujours la part qui t'a été assignée par le destin [3].

Quant une affaire peut réussir par de bonnes paroles ou par l'intercession d'un autre, ne fais aucun sacrifice d'argent afin de ne pas gaspiller ton avoir, car l'homme sans fortune ne jouit jamais d'aucune considération. Sache qu'on recherche et qu'on aime les riches quand même on n'en reçoit

aucun bienfait et qu'on fuit et déteste les pauvres lors même qu'on n'on éprouve aucun mal. Si l'indigence est la pire des conditions, la richesse en est la meilleure. Ce qu'on loue chez le riche, on le blâme chez le pauvre. La richesse est l'ornement de l'homme, accorde-lui donc la considération en raison de la fortune dont il est paré.

Garde-toi de la prodigalité; ce qui est réprouvé par Dieu, doit l'être aussi par ses serviteurs; n'a-t-il pas dit : — « Ne gaspillez pas vos biens, car il n'aime pas les prodigues[4]. » — Ne commets donc pas une action que Dieu réprouve. Toute infortune est l'effet d'une cause; la misère est l'effet de la prodigalité. Ce n'est pas seulement en matière de dépenses qu'on peut commettre quelque extravagance, mais encore en toute autre; c'est ainsi que l'on peut faire excès de sommeil ou de toute autre chose. Il faut donc éviter les abus qui amènent la fatigue du corps et l'affaiblissement des facultés intellectuelles. Ne vois tu pas que la lumière d'une lampe est alimentée par l'huile; mais si tu remplis cette lampe outre mesure de façon à ce que l'huile, s'écoulant par le bec, atteigne l'extrémité de la mèche, évidemment elle s'éteindra; cette huile qui, versée avec mesure, alimente la lumière, en cause l'anéantissement si elle est prodiguée à l'excès. Il résulte que l'huile

seule ne cause pas la conservation de la lumière, mais bien que la mesure dans laquelle elle est versée y contribue également. Or, tout ce qui dépasse une juste mesure est un excès ; c'est pour cela que Dieu hait la prodigalité et que les sages de tous les temps l'ont blâmée dans tous les cas, parce que, en toutes choses, les excès n'ont d'autre résultat que le mal.

Cependant, ne te rends pas la vie amère, par une trop grande économie ; ne t'impose pas des privations inutiles; vis avec ordre, mais en cas de besoin, n'épargne pas la dépense; car si, d'une part, la richesse est précieuse, de l'autre, l'existence est encore plus chère. En résumé use sagement de la fortune que tu as acquise.

Ne confie ton bien qu'à des gens économes et non à des joueurs ou à des ivrognes. Méfie-toi de tout le monde, c'est le moyen de n'être pas trompé par des voleurs. Ne perds aucune occasion de gain ; celui qui néglige ses intérêts ne saurait être ni heureux, ni à l'abri des mauvaises chances. Le repos et la sécurité ne s'acquièrent qu'au prix de fatigues et de travail; la peine naît de la quiétude; la jouissance d'aujourd'hui engendre la peine du lendemain, et les fatigues du jour amènent la jouissance de l'avenir. Du bien que tu as acquis facilement ou péniblement, ne dépense qu'un tiers pour

l'alimentation, un tiers pour l'habillement et le logement, et réserve le dernier tiers pour les jours où tu pourras en avoir besoin [5]. Repose-toi sur cette réserve et ne l'entame pas inutilement afin qu'au temps de la vieillesse et de la caducité, tu puisses y recourir, ou bien qu'elle passe à tes héritiers.

Si tu achètes quelques objets mobiliers, préfère ceux qui sont de nature ni à périr, ni à s'altérer, tels que des pierres précieuses, des ustensiles d'or, d'argent, de bronze ou d'étain ou tous autres de ce genre [6].

Si tu as un surplus d'argent monnayé, enfouis-le, car tu retrouveras toujours fidèlement ce que tu confies à la terre. Un bénéfice légitime est toujours permis [7].

Ne vends un objet de valeur qu'en cas de nécessité absolue; ne t'en défais pas en te disant que tu le remplaceras par un autre plus avantageux, car jamais tu ne récupéreras l'equivalent de ce que tu auras vendu; ce sera là une perte irréparable, peu à peu ta maison sera dégarnie, et tu ne tarderas pas à être le dernier des misérables.

Ne contracte jamais de dettes, même si tu te trouves dans la gêne et n'emprunte point sur gage; considère comme une indignité l'emprunt à intérêt. Evite, autant que possible, de prêter de l'argent, surtout à un ami, car le mal de réclamer une créance est pire que celui de la refuser.

Mais si tu as prêté quelque somme, ne compte plus sur elle et considère-la comme un don fait à un ami; tant qu'il ne s'acquittera pas de lui même, ne la lui réclame point afin de ne pas perdre son affection, car un ami peut facilement devenir un ennemi, tandis qu'au contraire, l'inimitié se change rarement en amitié; le premier cas est le fait des enfants, et le second celui des vieillards sages et expérimentés.

Fais profiter ceux qui en sont dignes des biens qui t'ont été accordés et n'envie personne afin de t'attirer l'estime de tes concitoyens. Ne regarde comme tien que ce qui t'appartient et respecte la propriété d'autrui afin de passer pour un homme sûr, droit et de bon renom ; tu posséderas ainsi la confiance des autres et tu vivras dans l'aisance et la sécurité.

NOTES DU CHAPITRE XXI

1. *Kâroun*, le Coré de la Bible que les Musulmans croient avoir possédé de grands trésors. Il

...endu.

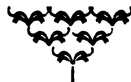
3. On voit par ce qui précède
mettant la doctrine de la prédes
auteur n'omet cependant aucune
préserver son fils des chances déf
aussi la doctrine d'un grand nom
mans, doctrine qu'ils définissent
de *Takdir ou tedbir;* la prédestin
seil.

4. Korân : chap. VI, verset 14.

5. Le texte porte *dou dâng;*
sixièmes : le *dâng* étant la sixiè
toute chose.

6. C'est encore ainsi que les pe
réalisent leur avoir, ce qui, en cas
des, leur permet de la soustraire à
ceux qui auraient le pouvoir de les

7. V. notre droit musulman.





CHAPITRE XXII

DE LA CONSERVATION DES DÉPÔTS

Évite, ô mon fils, autant que possible de recevoir un dépôt quelconque, car c'est là une source d'embarras qui ne peut amener que l'un de ces trois résultats : ou tu restitueras le dépôt intact, ainsi que Dieu l'a ordonné : « En vérité, Dieu vous ordonne de restituer le dépôt à celui dont il est la propriété [1]; » ou le dépôt périra entre tes mains; ou tu en abuseras [2]. L'honneur et la justice nous invitent à refuser un dépôt; mais si nous l'acceptons, nous nous engageons à le restituer fidèlement à son propriétaire.

ANECDOTE

On m'a conté qu'un jour, avant l'aube,

un quidam sortit de chez lui dans l'obscurité pour se rendre au bain. Chemin faisant, il aperçut un de ses amis qui se tenait sur le pas de sa porte et le pria de l'accompagner. — « Volontiers! fit celui-ci, mais je n'irai qu'à l'entrée du bain, car quelque affaire m'appelle ailleurs. » En effet, tous deux s'acheminèrentt jusqu'à un endroit où la rue bifurquait; l'ami prit la voie opposée à celle du bain et quitta son compagnon sans souffler mot. Un coupe bourse suivait, par hazard, le même chemin que le quidam; arrivé à la porte du bain, celui ci se retourna, vit un homme dont, à cause de l'obscurité, il ne pouvait distinguer les traits et pensant s'adresser à son ami, il retira de sa manche une somme de cent dinârs enveloppée dans un mouchoir et la lui remit en disant : « Tiens, frère, ceci est un dépôt que je te confie et que tu me remettras à ma sortie du bain. »

Le coupe bourse prit le paquet et demeura sur place jusqu'à ce que le jour ayant paru; le quidam sortit du bain, revêtit ses habits et prit le chemin de son logis. Le coupe bourse le voyant passer sans s'arrêter lui cria de reprendre son argent parce qu'il avait hâte de se rendre à ses affaires déjà trop retardées à cause du dépôt qui lui avait été confié. Saisi d'étonnement, le quidam lui demande à quel dépôt il faisait allusion et qui il

était? — « Je suis un coupe bourse, répondit le compagnon, et tu m'as donné cet or en garde. » — Si tu es ce que tu dis être, comment ne t'es tu pas enfui avec la somme? « — S'il se fût agi d'un vol, la somme eût-elle été de mille dinârs, je ne me serais pas soucié de toi, repartit le larron, et je ne te l'aurais certes pas restituée, mais tu m'as confié celle-ci en dépôt et en abuser serait forfaire à l'honneur. »

Le dépôt peut périr entre tes mains sans qu'il y ait de ta faute.

Il se peut aussi que le dépôt consiste en un objet qui te plaise et que, tenté par le démon de l'envie, tu nies l'avoir reçu.

Dans le premier cas, tu restitues le dépôt intact; que de peines auras-tu dû prendre pour sa conservation; en définitive, elles auront été gratuites, le déposant ne t'aura aucune obligation, car il se dira : « Cette chose était mienne, je l'ai déposée et je l'ai reprise; c'est là tout. » Et il aura raison de penser ainsi, tes peines resteront donc sans aucune compensation.

Dans le second cas, si le dépôt vient à périr sans aucune négligence de ta part, nul ne te croira, et tout innocent que tu seras, on te soupçonnera de félonie, tu perdras toute considération et tu t'attireras des ennemis; tu seras peut-être obligé de supporter le dommage, et, de plus, tu

perdras la confiance de tes concitoyens.

Dans le troisième cas enfin, si tu nies avoir reçu un dépôt, tu seras misérable en ce monde, et tu encourras, dans l'autre, le châtiment du Très-Haut, pendant qu'on te poursuivra en restitution.

Si tu confies un dépôt à quelqu'un, ne le fais pas en secret, car nul n'est ton trésorier et personne ne te prie de le créer ton dépositaire. Ne le remets donc qu'en présence de deux témoins honorables [3], et exige un certificat afin d'éviter un litige. Si au sujet d'un dépôt, tu comparais en justice, ne sois pas arrogant envers le juge, car l'arrogance constitue une présomption à charge. Evite, autant que possible, de prêter serment, sincèrement ou faussement [4] et ne te fais pas la réputation de jurer à tout propos, de sorte que si, comme il peut arriver à chacun, tu te trouves dans l'obligation de le faire, on croie à ta sincérité.

Sois persuadé que quelque puissant que tu sois, quelles que soient ta fortune et ta réputation, si tu n'es pas sincère, tu seras toujours dans l'opprobre, car les trompeurs et les menteurs ne peuvent finir que dans l'abjection. Sois donc rigoureusement fidèle; la fidélité est, ainsi qu'on l'a dit, la véritable pierre philosophale. Vis donc honnêtement autant que possible, sois sincère, car les biens de ce monde sont le lot des gens fidèles et véridiques.

Ne trompe personne, surtout en marchés, c'est là qu'on connaît les hommes. Fais aussi en sorte de n'être dupe de personne en affaires, surtout en celles qui sont inspirées par le désir de quelque satisfaction sensuelle [5].

NOTES DU CHAPITRE XXII

1. Korân ; chap. IV, verset 61.
2. Dans le texte, les deux derniers cas ne sont mentionnés qu'à la suite des commentaires du premier, nous avons cru, pour plus de clarté, devoir les rappeler ici.
3. V. note 5 du chapitre VII.
4. V. notre droit musulman.
5. Selon sa coutume, l'auteur fait ici allusion au sujet du chapitre suivant et prémunit tout d'abord son fils contre les ruses dont il pourrait être la dupe à l'égard de l'achat d'un esclave qu'il aurait le désir de posséder.





CHAPITRE XXIII

DE L'ACHAT DES ESCLAVES

L'ACHAT d'un esclave doit être entouré de grandes précautions, car c'est une affaire bien épineuse; il arrive qu'un esclave de belle apparence au premier abord ne résiste pas à un examen sérieux. Bien des gens s'imaginent qu'il en est de l'achat d'un esclave comme de toute autre transaction commerciale et ignorent qu'il y faut apporter une science qui tient à la philosophie. Quiconque achète une chose dont il ne peut apprécier la valeur ne tarde pas à s'apercevoir qu'il a été trompé; à plus forte raison, si l'objet de la transaction est une créature humaine dont les qualités et les tares sont nombreuses; il arrive qu'une seule tare détruit

mille qualités, comme aussi qu'une seule qualité peut compenser mille tares.

On ne peut apprécier une créature humaine que par l'application de la physiognomonie et l'expérience. La physiognomonie est une sorte de don divin que seuls les prophètes ont possédé en perfection de manière à découvrir à première vue les qualités et les défauts d'un homme. Mais en ce qui concerne l'achat des esclaves, je te dirai de cette science ce que j'en sais.

Sache donc qu'en matière d'achat d'un esclave, tu dois être guidé par trois principes généraux :

1° Savoir distinguer par l'inspection du corps et du visage les tares apparentes ou cachées du sujet ;

2° Savoir reconnaître à certains signes les affections internes dont le sujet peut être atteint ;

3° La parfaite connaissance des races humaines et des qualités et des défauts propres à chacune d'elles.

Tu appliqueras le premier principe en examinant attentivement le sujet mis en vente. Il est deux sortes d'acheteurs ; les uns ne s'occupent que du visage, sans se soucier du reste ; les autres, négligeant le visage, ne se préoccupent que du corps et ne recherchent que la délicatesse des membres, ou la corpulence, ou l'embonpoint. En fait, celui qui jette les yeux sur un esclave commence par examiner le

visage avant le corps; il est donc préférable de choisir un visage agréable que tu dois avoir constamment sous les yeux.

Tu inspecteras d'abord les yeux et les sourcils, puis le nez, les lèvres et les dents et enfin la chevelure, parce que Dieu a placé la beauté de l'homme dans les yeux et les sourcils, le charme [1] dans le nez, la douceur dans les lèvres, la fraîcheur dans la peau, et enfin, il a fait de la chevelure le couronnement du tout. Il faut donc procéder à un examen détaillé et successif de chacune de ces parties et si l'on y trouve les qualités que je viens d'énumérer, on peut faire emplette de l'esclave sans prêter attention au corps et aux autres organes.

Si l'esclave ne réunit pas toutes ces qualités, il devra au moins, pour obtenir ta préférence, posséder le charme qui, selon moi, peut attirer sans être joint à la beauté, ce que ne saurait faire la beauté dépourvue de charme. J'ajouterai que l'esclave que tu veux acquérir, quelque soit le but que tu te proposes, doit être bien proportionné, de taille moyenne, de juste embonpoint, de teint ni trop pâle ni trop coloré; il faut que son col ne soit ni gros ni mince, ni long ni court, que sa chevelure ne soit ni crêpue ni flasque; les fesses doivent être rondes, la chair doit être ferme, le corps délicat, la peau fine, la charpente bien équilibrée, les cheveux

seront châtains, les yeux noirs, les sourcils arqués, le nez sera droit, la taille mince, le menton rond ; les hanches seront saillantes, les dents blanches et bien rangées et tous les membres proportionnés aux organes que je viens de décrire.

Tout esclave qui, à ces avantages physiques, joint un bon caractère, la modestie et la douceur sera un bon et agréable serviteur.

Les autres indices à remarquer chez un esclave intelligent et de bon augure [3] sont : une stature droite, un embonpoint modéré; un teint égal nuancé de rose, le développement de la ceinture, la largeur de la paume des mains, un front large, des yeux noirs, les sourcils arqués, le visage souriant. Un tel esclave sera propre à recevoir de l'instruction, et à diriger une maison; il apprendra facilement à lire et à écrire et sera apte à remplir les fonctions de trésorier ou tout autre de ce genre.

Les signes à observer chez un esclave destiné à être musicien sont : la fermeté des chairs; la poitrine et le dos peu charnus; ni embonpoint, ni maigreur; les doigts effilés. Refuse celui dont les joues sont bouffies, il est incapable d'apprendre quoi que ce soit. Cet esclave doit encore avoir la paume des mains douce, les doigts écartés, la peau ferme, les cheveux ni trop longs, ni trop courts naturelle-

ment; ni trop noirs, ni trop rouges; les yeux noirs et la plante des pieds plate. Un tel esclave sera doué d'une grande facilité pour apprendre un art manuel, surtout la musique.

Les signes à observer chez un esclave destiné à porter les armes sont : une chevelure épaisse, une stature haute et droite, une forte constitution, la chair ferme, une charpente solide, les articulations proéminentes, les veines tendues, les muscles visibles et assortis, les doigts gros et la paume de la main large; la poitrine et les épaules bien développées, le col puissant et la tête ronde; la chevelure rare sur la partie antérieure du crâne est un signe excellent; cet esclave doit encore avoir le ventre large, les fesses saillantes, les muscles de la cuisse se relevant pendant la marche, une contenance sévère et les yeux rouges. Un tel esclave sera éminemment propre à la guerre, courageux et de bon augure.

Les indices à rechercher chez un esclave eunuque destiné au service des femmes sont : une peau noire et rude, la physionomie désagréable, un tempérament sec, la chevelure rude, les cuisses maigres, les lèvres épaisses, le nez épaté, les doigts courts, la taille voûtée, le col mince; tel doit être l'esclave propre au service du gynécée. Tu ne le choisiras pas de race blanche, ni de teint coloré. Refuse celui

dont la chevelure est de nuance châtain, particnlièrement si elle est flasque, ainsi que celui dont l'œil est humide, car ou il aime les femmes, ou il est disposé à servir d'entremetteur.

Les signes à observer chez un esclave impudent et fripon et destiné au service du chenil ou de l'écurie sont : les sourcils fournis, les yeux bien ouverts, la poitrine largement développée ; les mains et les pieds larges et courts, surtout s'il est bossu, la chevelure châtain et les yeux bleus, la sclérotique veinée de rouge, les lèvres et les dents longues, la bouche grande. Un tel esclave sera impudent, méchant et ne cherchera qu'à mal faire[3].

Les signes à observer chez l'esclave destiné à la cuisine ou à la chambre sont : un extérieur et un visage agréables, la face ronde, les extrémités fines, les yeux bleus foncés, la taille élancée, l'air modeste, la chevelure plate et châtain. Un tel esclave conviendra aux services précités.

Tels sont les principes pour juger d'un esclave d'après les signes extérieurs. Je passerai maintenant à l'examen des qualités et des défauts généralement inhérents à chaque race en particulier.

Les Turcs se divisent en neuf familles dont chacune a un caractère et un tempérament qui lui sont propres. Les pires d'entre eux sont les Khiftchâks et les

Ghèz; les mieux doués et les plus soumis sont les Khatnis, les Khaloukis, les Nakhchabis et les Thibétains; les plus indolents sont les Tchikélis; les plus courageux et les plus braves sont les Grecs; les plus capables de supporter la fatigue et les durs travaux sont les Tartares, les Tchébans et les Yaghmayis[4].

Il ressort de mes observations que l'ensemble de la physionomie des Turcs plaît, quoique les traits puissent pécher par le détail; en effet, si l'on examine attentivement un Turc, on s'apercevra que la tête est trop grosse, le visage trop large, que les yeux sont trop petits, le nez trop gros, les dents et les lèvres sont défectueuses; si, dis-je, on s'arrête à examiner chacun de ces traits, on conviendra de leur irrégularité, et cependant l'ensemble de la physionomie forme un tout agréable.

Si, au contraire, on soumet un Indien à un examen aussi attentif, chacun de ces mêmes traits observé séparément pourra être parfait, mais si l'on en considère l'ensemble, il plaira moins qu'un Turc qui possède une fraîcheur et un éclat de teint dont l'Indien est dépourvu; mais ce dernier surpasse tous les autres en délicatesse. Bref, on peut dire que, si chez le Turc la beauté est parfaite, en revanche, la laideur est chez lui horrible.

Les défauts habituels du Turc sont la

pesanteur de l'intelligence, l'ignorance, la ruse, une disposition à se quereller; il est souvent mécontent, injuste et méchant en état d'ivresse ; prêt à disputer sans motif, il a de la difficulté à s'exprimer, est poltron dans l'obscurité et, par suite, incapable de déployer pendant la nuit le courage dont il fait preuve pendant le jour.

Les qualités ordinaires au Turc sont le courage, la franchise, le zèle à remplir les fonctions dont il est chargé, la souplesse des membres, un commerce agréable et aucune autre race ne le surpasse en élégance.

Le naturel des Slaves, des Grecs et des Alains [5] se rapprochent de celui des Turcs, mais ils supportent mieux la fatigue; au contraire des Turcs, les Alains sont braves dans l'obscurité; ils sont aussi plus attachés à leur maître, et, quoique leur caractère ait plusieurs traits communs avec celui des Grecs, ils sont, ainsi que les Turcs, plus élégants. Mais ils ont aussi plusieurs défauts; ils sont fripons, peu soumis, peu fidèles, cachottiers, ils manquent de patience, sont lents, à l'occasion trahissent leur maître et sont prompts à s'enfuir. Ils se distinguent, d'autre part, par la finesse de la peau, l'élégance des proportions, la vivacité de l'intelligence, la réflexion, la sincérité, le courage, la bonne conduite et l'acuité de la mémoire.

Les défauts des Grecs sont, la difficulté à s'exprimer dans une langue étrangère à la leur, la méchanceté, la lenteur et la paresse; ils s'irritent facilement, sont envieux et adonnés aux jouissances matérielles. Leurs principales qualités sont la réserve, la compassion et une odeur agréable; ils font de bons intendants, ont un caractère ouvert et sont peu bavards.

Les Arméniens répandent une odeur désagréable, ils sont faux, fripons, malpropres, s'enfuient facilement et sont désobéissants, menteurs, traîtres, méchants, faibles, peu attachés à leur maître; ils sont de plus enclins à rapporter au dehors ce qui se passe dans la maison; bref, ils ont plus de défauts que de qualités, mais ils sont parfois fidèles, travailleurs et ont une certaine vivacité de l'intelligence.

Les Indiens ont, en général, peu de facilité à s'exprimer, et principalement, les femmes esclaves ne sont pas en sûreté avec eux. Ils ne ressemblent pas aux autres peuples dont le sang se mélange sans cesse; chez eux, au contraire, depuis l'époque d'Adam, les unions n'ont lieu qu'entre individus de même caste; ainsi un épicier ne peut épouser que la fille d'un épicier; un boucher celle d'un boucher; un boulanger celle d'un boulanger; un soldat celle d'un soldat; un Brahmane celle d'un Brahmane, etc., etc. Chaque caste a un caractère particulier, et je ne

saurais les définir toutes sans m'écarter du plan de cet ouvrage. Je me bornerai à dire que parmi les Indiens, les meilleurs, ceux qui réunisseut la douceur, l'intelligence et le courage, sont les Brahmanes. Les *Kerans* ont en partage l'intelligence, les *Birâvèt* le courage, et les *Kerâr* font de bons intendants [6].

Les Nubiens et les Abyssins ont moins de défauts que les esclaves des autres races, surtout les derniers qu'on doit préférer, car on rapporte que le Prophète (que les bénédictions soient sur lui !) a fait, en maintes occasions, leur éloge.

Telles sont les connaissances qu'on doit posséder au point de vue des qualités et des défauts ordinaires aux diverses races humaines.

Nous passerons maintenant au troisième principe, la connaissance des vices et des tares apparents ou cachés des créatures humaines.

Quand tu te proposes d'acheter un esclave, tu ne te contenteras pas d'un examen superficiel parce qu'il arrive que tel individu qui, à première vue, semble peu satisfaisant, se trouve être un excellent sujet, et qu'au contraire, tel autre dont l'extérieur est séduisant, se trouve être défectueux. Il faut tenir compte de ce fait que l'expression de la face humaine est fort variable, et est tantôt agréable et tantôt le contraire.

Tu examineras attentivement le corps de l'esclave, de manière que rien ne t'échappe, parce qu'il est grand nombre de maladies qui existent en germe sans s'être déclarées et qui peuvent se manifester après quelques temps; mais il est certains indices à l'aide desquels il est possible de les reconnaître.

Ainsi, une tache jaunâtre au coin de l'œil, la décoloration des lèvres, les yeux battus et cernés indiquent une prédisposition aux hémorroïdes. Le gonflement habituel des paupières annonce l'hydropisie. L'inflammation des yeux et la tension des veines frontales sont les indices d'une constituion épileptique. La vibration persistante des cils, la rudesse de la chevelure et l'habitude de mordiller les lèvres sont les signes de la mélancolie [7]. La déformation de l'os nasal et la déviation de cet organe indiquent une fistule. Si les cheveux sont d'un noir foncé, de teinte inégale et rudes, on peut en conclure que leur couleur est artificielle.

Si tu remarques sur le corps de l'esclave quelque tache semblable à une empreinte au fer chaud, mais sur un endroit autre que celui auquel on l'applique généralement, assure-toi si elle n'est pas un indice de la lèpre.

La décoloration des lèvres accompagnée de la teinte jaunâtre de la scléroti-

que indique la jaunisse ou quelque affection scrofuleuse.

Fais coucher sur le dos l'esclave que tu marchandes, presse-lui les flancs et observe s'il n'existe aucun gonflement et s'il ne paraît pas souffrir de la pression; dans le cas contraire, il sera certainement atteint d'une affection du foie ou de la rate.

Après avoir recherché les maladies cachées, assure-toi des qualités et des vices apparents, tels que l'odeur de la bouche et du nez, les fistules, l'oblitération partielle ou totale de l'ouïe, le bégaiement, la facilité d'élocution, la démarche, le jeu des articulations, la fermeté des gencives. En agissant ainsi, tu t'épargneras des déceptions.

Quand tu auras mis en pratique les recommandations que je viens de te faire, si tu as bien examiné l'esclave et reconnu ses qualités, fais en honnêtement l'acquisition, et qu'il demeure honnêtement chez toi.

Procure-toi autant que possible un esclave étranger de préférence à un Persan, car tu peux plier le premier à tes goûts, ce que tu n'obtiendras jamais d'un Persan [8].

N'achète jamais une esclave sous l'impulsion d'un désir sensuel, parce que l'ardeur de ce désir te fera paraître agréable un objet qui serait tout le contraire. N'en-

tre en pourparlers qu'alors que ton désir sera apaisé.

N'achète pas non plus un esclave qui a été choyé chez son maître, parce que, si tu le traites avec douceur, il ne t'en aura nulle obligation, se souvenant d'avoir été traité de même ailleurs; si, au contraire, tu ne le ménages pas, il s'enfuira, te demandera de le vendre ou deviendra ton ennemi.

Achète, au contraire, un esclave qui aura été maltraité, de sorte qu'il sera reconnaissant de tout léger ménagement et s'attachera à toi.

Donne de temps à autre quelque légère gratification à tes esclaves; si tu les laisses sans argent, ils seront induits forcément à chercher à s'en procurer.

Achète de préférence un esclave de haut prix, car la valeur de toute chose est en proportion de ce qu'on la paie.

N'achète point un esclave qui ait passé en beaucoup de mains; une femme qui a épousé plusieurs maris et un esclave qui a eu plusieurs maîtres sont peu recommandables.

N'achète en toutes choses que ce qui peut fructifier chez toi.

Quand un esclave te demandera de le vendre, loin de t'irriter, cherche à t'en défaire, une femme qui réclame sérieusement le divorce et un esclave qui demande à être vendu n'apportent aucune satisfaction dans la maison.

N'essaie pas de corriger la paresse voulue d'un esclave, non plus que ses fautes volontaires; ce serait perdre ton temps, jamais il ne s'amendera, défais t'en au plutôt, car un être endormi ne s'éveille point par un cri, et l'on ne peut infuser l'activité au nonchalant. D'ailleurs, rappelle-toi que le petit nombre de serviteurs est une seconde fortune.

Traite tes esclaves de manière à ce qu'ils ne soient pas tentés de s'enfuir, et prends soin d'eux parcequ'un être bien portant vaut mieux que deux valétudinaires.

Ne laisse pas tes esclaves de l'un ou l'autre sexe contracter entre eux des unions fraternelles; il en résulterait des conséquences fâcheuses pour ton repos[9].

N'exige de tes serviteurs libres ou esclaves qu'en raison de ce qu'ils peuvent; demander davantage serait t'exposer à être désobéi.

Sois paré de l'équité afin d'être distingué parmi tes pairs.

L'esclave doit considérer ses maîtres comme ses parents.

N'achète pas un esclave d'un individu qui en fait le trafic; l'esclave doit craindre le traitant comme l'âne redoute le vétérinaire.

Ne t'attache pas à l'esclave qui demande sans cesse à être vendu et qui ne rougit pas d'être l'objet d'un trafic réitéré, car tu

n'en retirerais aucun profit, attache-toi de préférence à tout autre.

Recherche donc un esclave qui réunisse les conditions que j'ai énumérées, et tu t'épargneras bien des soucis.

NOTES DU CHAPITRE XXIII

---

1. *Mélâhet*, de *Mèlh*, le sel ; c'est ainsi que les Espagnols désignent le charme piquant d'une femme dont ils disent qu'elle est *salada*, salée ; nous avons cru devoir traduire cette expression par celle de « charme. »

2. *Rousi bèh* ; cette expression équivaut à celle qui est d'usage aujourd'hui de « *Khoche Kâdem*, » le pas heureux, se dit d'une personne qni apporte avec elle le bonheur ou l'abondance dans la maison par suite d'une certaine influence heureuse attachée à son être. C'est la même idée qne les Turcs rendent par le vocable *oghourlou*, de bon augure.

3. Il s'agit ici d'un service pour lequel on exige peu de garanties morales, tel que la perception des redevances, la poursuite d'un débiteur ; ou tout autre de ce genre. Les serviteurs de cette espèce ne se laissent point attendrir et se rendent ainsi utiles à leur manière ; les préfets de police, tout particulièrement, en possèdent

toujours quelques-uns qui sont désignés par l'appellation de *Ferraches*. Ce vocable signifie étendeur de tapis, et s'applique généralement aux gens chargés de bas offices.

4. Les *Kiftshâks* ou *Kiptchâks* et les *Ghàz* sont des Turcomans, tous les autres dénommés dans ce paragraphe appartiennent à des tribus du Turkestan, à l'exception des Thibétains.

5. *Alâni*, on peut comprendre, sous cette dénomination, les Moscovites; mais *Alàn* est le nom de deux villes, l'une situé dans le Turkestan et la seconde en Géorgie, (d'Herbelot).

6. Nous avouons ne pas pouvoir identifier les races dont Il est fait mention en ce passage, à l'exception des *Kérans*, qui, selon le *Borhan è Kathi*, habitent une contrée au nord de l'Inde, et limitrophe du Thibet.

7. *Malinkholia* a aussi le sens de folie, d'une affection cérébrale quelconque.

8 *Adjemi* signifie barbare dans le même sens que les Grecs attachaient à ce mot, et les Juifs à celui de Gentils.

9. *Bérâder Khandégui* et *Khâher Khandégui* pacte fraternel encore en usage aujourd'hui entre personnes du même sexe et par lequel elles contractent une alliance d'amtié et de dévouement réciproque. Cette coutume existe aussi chez certains peuples slaves.





CHAPITRE XXIV

DE L'ACHAT DES IMMEUBLES

En matière d'acquisition d'une terre ou d'une maison [1], considère, ô mon fils, d'ailleurs comme en toutes choses, la convenance de la vente aussi bien que celle de l'achat. Profite, pour acheter, du moment de la dépréciation des biens immobiliers, et pour vendre, celui pendant lequel ils sont en faveur. Ne rougis pas de chercher ton intérêt, car ainsi qu'on l'a dit :

— « Fais, s'il le faut, des courbettes, quand tu désires acheter. »

Ne crains pas de marchander non plus que de chercher à faire hausser les prix, car savoir pousser à la hausse est la moitié des talents d'un vendeur.

Il ne faut contracter un marché qu'après en avoir pesé les bénéfices et les charges. Si tu veux éviter la ruine, ne dépense pas des bénéfices non encore réalisés, et si tu ne veux pas entamer ton capital, abstiens-toi de bénéfices douteux qui peuvent entraîner quelques pertes.

Ne sois ni envieux, ni jaloux, afin de ne pas être appauvri par tes désirs.

Ne te lance imprudemment dans aucune affaire : l'imprudence est une lourde sottise.

Ne néglige, en aucun cas, tes intérêts; la négligence est une absurdité.

Sois patient en toutes choses; la patience est une des formes de l'intelligence.

Si parfois, tes affaires n'allant pas selon ton gré, tu te trouves dans quelque embarras, crois qu'elles ne tarderont pas à se débrouiller; patiente donc jusqu'au jour où elles s'éclairciront, car, dans les moments difficiles la précipitation ne peut amener aucuns bons résultats.

Mais revenons au sujet de ce chapitre. Si tu achètes une maison, choisis-là dans un endroit dont les habitants sont paisibles; ne la prends pas à l'une des extrémités de la ville, ni auprès du mur d'enceinte. N'achète pas une maison en mauvais état par ce seul motif qu'elle est cédée à bas prix. Enquiers-toi, en premier lieu des voisins, car on l'a dit : — « Pense d'abord au voisin, ensuite à la maison: »

Abou Zourdjemhir [2] dit que quatre choses sont intolérables : un mauvais voisin; un nombreux domestique; une femme de mauvais caractère, et l'indigence.

N'achète pas une maison dans le voisinage des princes, des magistrats [3] ou des courtisans. Fais en sorte de t'établir dans un quartier où tu seras le plus puissant; choisis cependant des voisins conciliants. Lorsque tu auras fixé ta demeure, traite tes voisins avec égard selon la maxime : — « Le premier invité est de droit le voisin. »

Entretiens de bons rapports avec les habitants de ton quartier; enquiers-toi de l'état des malades ; fais tes compliments de condoléance à ceux qui sont en deuil; accompagne les défunts au cimetière; prends part à tout ce qui touche tes voisins, réjouis-toi avec eux quand ils ont quelque motif d'allégresse. Envoie leur de temps à autre et selon tes moyens, quelques présents en provisions de bouche ou en vêtements ; tu te créeras ainsi un bon renom dans le quartier. Embrasse les enfants, prends-les dans tes bras et caresse-les ; respecte les vieillards. Rends-toi à la mosquée paroissiale et n'omets pas d'y faire porter, pendant le Ramazân, des cierges et des lampes, car les hommes rendent généralement aux autres les traitements qu'ils en ont reçus, et d'ailleurs,

sache que nous recueillons le bien ou le mal en raison de ce que nous avons semé. Ne fais donc pas ce dont tu dois t'abstenir et tais ce que tu ne dois pas dire. Il arrive ce qui ne doit pas arriver à celui qui fait ce qu'il ne doit pas faire.

Fixe, autant que possible, ta résidence dans une grande ville et fais choix de celle qui sera le plus à ton gré. Fais en sorte que la terrasse de ta maison surpasse en hauteur celle de tes voisins afin d'être à l'abri de leurs regards; mais, de ton côté, évite de les gêner de toutes façons.

Si tu achètes une ferme, ou un bien rural quelconque, prends garde que sa situation ne soit pas isolée ni dépourvue de quelque source [4].

N'achète aucun immeuble grevé d'hypothèque [5]. En un mot, ne fais choix que de biens libres et tant que tu pourras trouver un immeuble dont la réputation est faite [6] et sur lequel ne plane aucun doute, abstiens-toi d'en acquérir un autre qui serait placé dans des conditions opsées.

Que ton bien soit donc ce qu'il doit être, l'objet d'un placement à l'abri de tout danger. Mais lorsque tu en es devenu le maître travaille sans cesse à son entretien, apportes y chaque jour quelque amélioration, afin d'en augmenter chaque année le rendement, car sa valeur sera proportionnelle à son revenu. En effet,

si tu possèdes une terre sans produit, rien ne t'empêche de t'imaginer que le désert tout entier t'appartient ; or, le terrain de Dieu [7] n'acquiert quelque valeur que par sa mise en culture et par les villages et les fermes qu'on y élève. Les domaines n'existent donc en réalité que par le revenu qu'ils produisent et ce revenu ne peut être alimenté que par l'entretien et l'amélioration du fonds.

NOTES DU CHAPITRE XXIV

1. *Ekar*, immeubles en général ; *ʒièt*, ferme, métairie, domaine rural.

2. Kassim, fils d'Ibrahim, fils de Mansour, Abou zordjemhir, Kaïni, qu'il ne faut pas confondre avec Bouzourdjemhir, le vizir d'Anouchirvân, (v, note 13, chapitre vi), était un des seigneurs de la cour du sultan Mahmoud le Ghaznévide. Il a écrit plusieurs poésies en persan et en arabe, dont il reste peu de chose. (Medjmè el Foshà).

3. *Danichemend* a le sens absolu de savant, mais il a le plus souvent celui de magistrat, celui qui est versé dans la jurisprudence.

4. *Maaden*, a le sens de mine, de tout ce qui

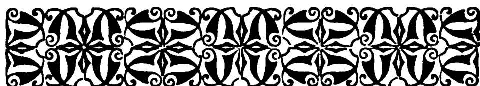
est caché dans le sein de la terre ; ce mot ne peut ici qu'avoir le sens de source ou de puits.

5. *Tavân*, amende, servitude, dette.

6. Soit entre les héritiers, les co-propriétaires ou les ayants droit quelconques.

7. *Dèh è kodâ*, c'est-à-dire, un terrain vacant. sans propriétaire, et en friche.





CHAPITRE XXV

DE L'ACHAT DES CHEVAUX [1]

QUAND tu achèteras quelque cheval : prends bien garde de ne pas te tromper. Il en est de cet animal comme de l'homme; un homme et un cheval parfaits ne sont jamais trop estimés, et un homme et un cheval mauvais ne sauraient être assez méprisés. Les sages ont dit de l'homme qu'il est un résumé du monde, et du cheval qu'il est un résumé de l'homme. Le plus beau des animaux est le cheval dont le dressage fait partie des talents d'un maître de maison et d'un homme bien élevé. Il est un proverbe ainsi conçu : « Prends soin de ton cheval et de tes vêtements et ils te préserveront en retour. »



Il est plus difficile de discerner les qualités d'un cheval que celles d'un homme. En effet, si l'on peut juger un homme d'après son langage et ses manières, on ne peut juger un cheval que d'après les apparences; examine donc tout d'abord l'apparence du cheval, car si l'on peut se tromper sur ses qualités, on ne doit point faire erreur sur son extérieur. En général, la beauté des formes d'un animal est un indice favorable de ses qualités.

La beauté d'un cheval est ainsi définie par les maîtres en l'art vétérinaire :

Les dents doivent être petites, blanches et bien rangées; la lèvre inférieure doit légèrement dépasser la lèvre supérieure; les naseaux doivent être longs, ouverts et droits; le front large et uni à la base des oreilles; les oreilles doivent être longues et bien ouvertes; le col doit être curviligne et mince à la nuque; l'encolure large et allongée; le dos ramassé; les hypocondres doivent être étroits; la poitrine doit être large; la culotte bien ouverte; la queue longue et bien fournie, avec la racine mince et courte; les testicules doivent être noirs ainsi que les yeux et les paupières; le pas doit être ferme et assuré; les pâturons doivent être unis; les hanches et la croupe pleines; les fesses écartées et les reins courts; le cheval doit aussi être apte à comprendre les mouvements de son cavalier.

Les indices que je viens d'énumérer doivent se trouver réunis chez tout cheval afin qu'il soit supposé être un bon animal. Passons maintenant aux signes particuliers aux individus, à la nuance de la robe, etc.

De toutes les robes, la nuance bai-brun, couleur de datte, avec la queue et la crinière noires, est la préférable; elle est d'abord agréable à l'œil et ensuite les chevaux de cette robe supportent aisément la fatigue, la chaleur et le froid.

Le cheval de robe grise est généralement faible, à moins cependant que les testicules, l'entre-cuisse, la croupe, les sabots, les pieds, la poitrine, le toupet et la queue ne soient noirs.

La robe alezan doré, surtout si elle est jaunâtre, est un indice excellent, particulièrement si elle est tachetée de noir, et si les testicules du cheval, la crinière, l'anus, l'entre-cuisse, les yeux et les lèvres sont également noirs.

Les mêmes remarques s'appliquent aux chevaux de robe crême.

La robe bai clair doit être unie et sans balsanes.

La robe noire doit être brillante, mais on doit se garder d'un cheval de cette robe s'il a les yeux rouges, car la plupart des chevaux dont les yeux sont rouges sont fougueux et défectueux.

Le cheval rouan est rarement bon.

La robe grise miroitée est généralement un mauvais indice, surtout si le cheval a les yeux, l'anus, les testicules et les sabots blancs.

La robe gris fer, si elle est accompagnée des indices que j'ai signalés au sujet de la robe alezan doré et si le cheval a les quatre aplombs noirs, annonce un bon animal.

La robe pie ne plaît pas, en général, et, d'ailleurs, les chevaux de cette robe sont rarement bons [2].

Telles sont les qualités à rechercher dans un cheval; tu dois encore en connaître les défauts et les tares.

Sache qu'il est divers genres de tares et de défauts; ceux qui rendent le cheval impropre à un bon service, et ceux qui choquent la vue et qui, n'entachant en rien les qualités serviables de l'animal, sont, cependant, de mauvais augure [3] et entraînent parfois la perte du maître du cheval. Certains indices peuvent servir à découvrir certaines tares et certains défauts dont quelques-uns peuvent être tolérés, tandis que d'autres sont inadmissibles. Chacun de ces défauts, chacune de ces tares est désigné par un nom spécial que je te ferai connaître; ainsi que les indices auxquels on les peut découvrir.

Un cheval lourd et mauvais marcheur se reconnaît à ce que si, méme en liberté, il voit une jument, il ne hennit point.

Le cheval myope ne voit pas pendant la nuit; on le reconnaît à ce qu'il ne s'effraie pas, dans l'obscurité, d'un objet qui fait faire un écart aux autres chevaux et qu'il se dirige, sans broncher, partout où on le guide.

La surdité est une tare capitale; on la reconnaît à ce que le cheval qui en est atteint ne répond pas au hennissement des autres chevaux et à ce qu'il tient constamment les oreilles couchées.

Le cheval gaucher ne vaut rien et est sujet à broncher, on reconnaît ce défaut en faisant reculer le cheval qui recule d'abord du pied gauche de l'avant train.

Le cheval dont la vue est courte et qui voit mal pendant le jour est mauvais; on reconnaît ce défaut à la pupille de l'œil qui, en ce cas, est d'un noir verdâtre et à ce qu'ayant l'œil ouvert, le cheval ne cligne pas. Ce vice affecte parfois un seul œil et parfois aussi les deux yeux.

Le strabisme est un défaut qui n'affecte que l'apparence du cheval : les Arabes et les Persans s'accordent pour décider qu'un animal qui en est atteint est de bon augure et j'ai entendu dire que *Doldol* en était affectée [1].

Une seule balsane est de mauvais augure, surtout si elle existe à l'un des pieds du côté du montoir.

Les yeux bleus ne constituent pas une tare; mais si un seul œil, particulièrement

le gauche est de cette couleur, il faut rejeter le cheval.

Il en est de même du cheval vairon et du cheval rouan.

Le cheval à l'encolure droite ne devient jamais bon.

Le cheval dont les jambes sont, selon le terme persan, dites arquées, est sujet à tomber.

Le cheval dont le garrot est garni de poils est de mauvais augure ; il en est de même de celui qui porte des touffes de poils sous les aisselles, surtout si elles existent des deux côtés. Cette remarque s'applique encore au cheval dont la couronne est garnie de poils en dedans ; si ce défaut existe en dehors, il est indifférent.

Le cheval dont les sabots sont tournés en dedans est un mauvais animal ; il en est de même de celui dont l'avant-train est plus élevé que l'arrière-train, car il ne peut servir tant dans les montées que dans les descentes.

La queue plantée de travers est une tare au premier chef ; le cheval qui en est affecté est aussi appelé exposant, parce que, par cette disposition de la queue, les organes génitaux sont visibles.

La queue de chien est un indice de la mauvaise qualité du cheval.

Il faut encore rejeter le cheval qui emboîte mal le pas, c'est-à-dire, dont le pied

de derrière ne s'applique pas exactement sur la trace du pied de devant.

Les éparvins sont une tare qui cause la claudication du cheval; celui qui en est affecté est désigné par le terme de *Esbak*.

Les siemes constituent une tare très grave. Le eheval qui en est atteint est désigné sous le nom de *'Eroùn* si c'est aux jambes de devant, et sous celui de *Ekrèn* si c'est aux jambes de derrière.

On doit refuser le cheval rétif ou têtu ou ombrageux, celui qui hennit bruyamment et à tout propos, ou lance des pétarades, des ruades, dont les déjections se font lentement et celui dont le penis pend plus que d'ordinaire.

Les yeux gris bleus constituent une tare parceque le cheval qui les a de cette couleur ne voit pas pendant la nuit [5].

ANECDOTE

On m'a conté qu'un jour, le berger de Ahmed Férikoùn [6] se présenta devant lui. Or ce jour-là était la fête du Noroûz [7]; après les félicitations d'usage, le berger dit au prince : « Excuse-moi si je ne t'apporte pas le présent accoutumé, mais j'ai à te donner, en échange, une nouvelle préfé-

rable à tous les présents du monde. » — Ahmed l'engageant à lui communiquer cette nouvelle extraordinaire, le berger répondit : « Réjouis-toi, seigneur, car hier mille de tes juments ont mis bas chacune un poulain aux yeux bleus ! » — Ahmed lui fit appliquer cent coups de bâton, car, dit-il, quelle bonne nouvelle est celle de la naissance de mille poulains qui n'y voient point pendant la nuit. »

Maintenant que je t'ai fait connaître les vices et les défauts ordinaires aux chevaux, il te faut encore savoir les maladies dont ils peuvent être affectés et dont chacune porte une dénomination particulière, telles que :

L'inflammation nerveuse; la morve; le suros de la couronne ; la roideur du pâturon ; les gerçures du pâturon ; les excoriations; la distension du jarret; les callosités ; la lèpre vive ; la lèpre sèche ; la paralysie des tendons ; les fissures du sabot ; l'enflure du jarret et celle du pâturon ; la pousse ; la maladie des vertèbres ; le vice de conformation qui est cause que le cheval se donne des atteintes ; la pourriture de la sole ; la hernie ou l'hydrocèle ; la blessure du garot ; l'affection dite *khânâk ;* l'inflammation de la trachée ; l'asthme ; l'affection dite *roboud ma'al ;*

celle dite *'Assâs;* celle dite *nesbel;* celle dite *séfti;* la toux; la blessure à la fourchette et la rogne [8].

Je me suis borné à l'énumération de ces diverses maladies, car le détail spécifique en eut été trop étendu.

De toutes les tares que j'ai citées, la plus grave est la vieillesse, parceque si quelques-unes de ces tares peuvent être tolérables, la vieillesse ne saurait l'être.

Ne fais acquisition que d'un cheval de haute taille, ou tout au moins de cinq *dângs* [9], car quelque soit la stature du cavalier, il paraîtra ridicule monté sur un cheval de petite taille.

Sache aussi que, généralement, on compte chez les chevaux une côte de plus sur le flanc droit; donc, s'il t'arrive d'en rencontrer un dont les côtes soient en nombre égal, paie-le, sans hésiter, au-dessus du prix qu'on en demande, car tu n'en trouveras pas facilement un autre qui le dépasse en rapidité.

En résumé quelque acquisition que tu fasses, en chevaux, en immeubles, en choses quelconques, fais-la en vue d'en tirer profit pendant ta vie et de sorte qu'après ta mort, ta famille et tes héritiers en recueillent quelque avantage.

Tu prendras sans doute femme et tu auras des enfants, car ainsi que le dit Lébibi [10].

— « Quiconque mérite le nom d'homme doit prendre femme. »

NOTES DU CHAPITRE XXV

1. Le texte porte *Tchhâr Pàh*, quadrupède, qui a le sens général de bestiaux mais ne s'applique communément qu'aux chevaux et aux mulets de somme d'où *Tchhârpâhdâr*, *vulgo Tcharvadar*, muletier, conducteur de caravanes. Mais ce chapitre ne traitant que du cheval, nous avons cru devoir nous borner au titre que nous avons donné.

2. Nous donnons ici à titre de curiosité les noms employés en Perse pour désigner les différentes robes; ce sont : *kemiyêt ahèmm*, bai-brun; *tchermè*, gris; — *zerdè-naks*, alezan doré; — *sèmend*, bai-clair; — *edhèm*, noir; — *boûz*, rouan; — *ebrèche*, gris miroité; — *dîzè*, gris-fer; — *eblâk*, pie.

3. *Choûm*, porte-malheur.

4 *Doldol*, porc-épic, était le nom de la mule favorite de Ali, gendre de Mahomet.

5. Nous donnons encore ici au même titre que l'objet de la note 2, les noms de ces diverses tares ou du cheval qui est affecté d'une d'elles; ce sont : *'echi*, — cheval myope; *ker*, sourd; —

tchèp, — gaucher; *emache*, — à la vue courte; *éhouli'*, — louche; *adjèm* et *erdjèl*, — marqué d'une seule balsane; *ezrâk*, — aux yeux bleus; *maghrab*, — vairon; *ekvèd*, — à l'encolure droite: *hour* en arabe, *kémân-payi*, en persan, — aux jambes arquées; *kâlé* — aux garrot garni d'un bouquet de poil; *mehkon'*, — aux aiselles *id.*; *fersoûn*, — à la couronne *id.*; *ekhnèf* et *esdèf*, — dont les sabots sont tournés en dedans; *efrâk*, — dont l'avant-train est plus élevé que l'arrière-train; *'ezel*, — dont la queue est plantée de travers; on appelle aussi ce cheval *kèchf*; *sèg-dom*, à queue de chien; *efhedj*, — qui n'emboîte point le pas; *esbak*, — qui a des éparvins appelés *ghadoûd*; *eroûn*, — affecté de suros aux jambes de devant; *ekrèn*, — affecté de suros aux jambes de derrière; *héroûn*, — rétif; *serkèche*, — têtu; *chamous*, — ombrageux; *zâgh-tchèchm*, — aux yeux gris bleus.

6. Ahmed, second prince de la petite dynastie des Férikouniès succéda à son père Maamoun qui avait été investi du Kharizm par Mansour le Sanâmide en 360; Ahmed mourut l'an 485 de l'Hégire. (Ferhist el Sélathin.)

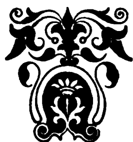
7. No roûz, le nouveau jour et le premier de l'année pour les Persans qui commence au moment où le soleil entre dans ls signe du Bélier; l'institution de cette fête remonte à une très haute antiquité. Le no roûz est encore célébré avec grande pompe, non-seulement officiellement, mais encore par les particuliers de toutes les classes.

8. Tels sont les noms de ces diverses maladies: *'echâr*, inflammation nerveuse; — *leâb*, morve; — *mouchmonch*, suros de la couronne; — *eroûn*, engorgement du pâturon; — *chékâk*, fissures du pâturon; — *hêmr*, excoriations; — *kamé*, distension du jarret; — *nassour*, callosités; — *djozâm*, lèpre vive; — *baras*, — lèpre sèche; — *djerd*, paralysie des tendons; — *nemlè*, fissure du sabot; — *mèlh*, enflure du jarret; — *nèfh*, la pousse; — *fékr*, maladie des vertèbres; — *ertéhâche*, prédisposition aux at-

teintes; — *sert'ián*, chancre de la sole; — *fitk*, hernie; — *méktaf*, blessure à l'épaule; — *khonâk*, affection singulière qui a pour effet l'apparition d'un cartilage dans les naseaux et que les vétérinaires Persans extraient avec une grande habileté; — *feâche*, inflammation de la trachée; — *roboud m'al*, l'asthme; *seâl*, toux; — *rahssè* blessure de la fourchette; — *kara*, la rogne.

9. Le *dang* étant la sixième partie de toute chose quelconque, il faut en conclure que l'auteur entend ici les cinq sixièmes de la taille d'un grand cheval.

10. On ignore le nom de ce poète dont le surnom seul est resté; on ne connaît de lui que quelques distiques cités comme exemples par l'auteur du *Ferheng* et une ode rapportée pas Abou Fazl dans son histoire des Ghaznévides; on sait qu'il était né au Khorassàn. (Medjmè ef Foshà).





CHAPITRE XXVI

DU MARIAGE

Si tu prends femme, ô mon fils, n'épargne rien pour elle ni pour tes enfants.

Il dépend de toi que ta femme soit vertueuse et que tes enfants soient soumis, ainsi que je l'exprime en cet hémistiche :

« Ton fils sera selon la manière dont tu l'élèves, et ta femme selon celle dont tu la traites. »

En contractant mariage, ne recherche pas la fortune, ne recherche pas davantage la beauté, cela n'est bon que s'il s'agit d'une maîtresse [1]. Il te faut choisir une femme pudique, pieuse, capable de diriger une maison, aimant son mari, modeste, chaste, parlant peu, réservée, éco-

nome et prudente, car, ainsi qu'on l'a dit : « Une bonne femme est le maintien de l'existence. »

Si tu as pris une femme affectueuse, agréable et qui t'aime, ne te livre pas tout d'abord et ne t'abandonne pas entièrement à elle. On demandait à Alexandre pourquoi il n'epousait pas la fille de Darius, princesse d'une merveilleuse beauté. — « C'est que, répondit-il, il serait honteux que moi, qui ai conquis l'univers, je fusse, à mon tour, vaincu par une femme. »

Ne prends pas une femme de condition supérieure à la tienne. Ne prends une veuve que si tu n'as pu trouver une fille, afin qu'elle n'ait dans le cœur nulle autre affection que pour toi, et qu'elle s'imagine que tous les hommes sont semblables ; elle ne désirera pas ainsi en connaître d'autre que toi.

Fuis la femme incapable de dévouement et dépourvue des qualités d'une matrone ; on a comparé le maître de la maison à un fleuve et la maîtresse à une digue qui le contient.

Ne laisse pas cependant ta femme s'emparer de la direction de toutes tes affaires, de manière à ce que tu ne sois plus maître chez toi, car, en ce cas, les rôles seraient intervertis, ta femme te posséderait sans que tu la possédasses.

Il te faut chercher une femme dans une

bonne et honnête famille. Ne la choisis pas trop jeune, car on prend femme pour la direction du ménage et non pour la satisfaction des sens; pour ce dernier but, on trouve toujours une esclave au marché, ce qui occasionne moins de dépenses et de soucis. Tu choisiras une femme bien formée, capable de discernement, qui ait pu apprécier la conduite et la sagesse de ses parents dans leur économie domestique et en ait profité. Si tu rencontres une telle femme, ne néglige rien pour la rechercher et fais tout le possible pour l'obtenir.

Une fois marié, garde-toi de témoigner de la jalousie, sinon tu ferais mieux de garder le célibat. En effet, être jaloux, c'est vouloir imposer la chasteté par violence. Sache que, par suite de la jalousie dont elles ont été l'objet; les femmes ont causé la perte de beaucoup d'hommes, et que, pour le même motif, beaucoup d'entre elles se sont livrées aux gens les plus vils.

En ne témoignant pas de jalousie, en faisant avec elle bourse commune, en la traitant selon les moyens que le Très-Haut t'aura départis, elle te sera plus attachée que ton propre père, que ta mère et tes enfants, et tu n'auras pas de meilleur ami en ce monde; mais si, au contraire, tu lui témoignes de la jalousie, tu n'auras pas de pire ennemi. On peut se

garder contre l'inimitié d'un étranger, mais on ne le saurait être contre celle de sa femme.

Si tu as pris pour femme une fille, ne te rends pas auprès d'elle chaque nuit, afin que, d'une part, elle ne se lasse pas de toi, et que, de l'autre. elle ne s'imagine pas que c'est là un usage général. Il peut encore arriver qu'un jour tu sois empêché par un motif quelconque, tel qu'un voyage, et il serait alors à craindre que ta femme ne pût supporter ton absence; en effet, si elle est habituée à te posséder chaque nuit, le désir peut s'éveiller en elle pendant que tu seras éloigné, désir qu'elle ne pourra que difficilement contenir.

N'expose jamais les femmes de ta famille à la vue d'aucun homme, quelque soit son âge ou sa laideur. N'emploie jamais au service de ton gynécée un jeune eunuque, fût-il noir ou idiot; mais tu peux tolérer la présence d'un nègre, âgé, laid et difforme. Observe strictement, à l'égard de ta femme, les lois de l'honneur, car celui qui ne se respecte pas à ce sujet est indigne du nom d'homme et est assimilé à celui qui est sans croyances [2].

Si tu as pris femme, si tu l'as traitée selon les avis que je viens de te donner, et si Dieu t'accorde des enfants, il te faudra penser à leur éducation.

NOTES DU CHAPITRE XXVI

1. *Ma'chouket*, maîtresse, non pas absolument dans le sens que nous attachons à ce mot, mais bien plutôt dans le sens antique, c'est-à-dire d'une personne recherchée surtout pour ses charmes intellectuels et ses talents, tels que la musique, la poésie; il y a quelques années il existait encore à Téhérun quelques-unes de ces courtisanes accomplies dont l'une était surtout recherchée à cause de sa connaissance profonde du koran; ces liaisons n'ont souvent qu'un caractère platonique et ne sont formées qu'en vue de jouissances intellectuelles.

2. C'est-à-dire de la préserver soigneusement des regards d'un étranger et d'éviter d'en parler.





CHAPITRE XXVII

DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS

PARTIE I

Si Dieu t'accorde un fils, ô mon cher enfant, donne-lui tout d'abord un nom agréable, car c'est un des devoirs des parents de donner à leurs enfants un nom euphonique. Ne le confie ensuite qu'à des nourrices et à des gouvernantes sages et affectueuses; puis, lorsqu'il sera en âge d'être circoncis, acquitte-toi de ce précepte et célèbres en la fête selon tes moyens.

Fais-lui ensuite enseigner le koran de

manière à ce qu'il le puisse réciter de mémoire [1]. Lorsqu'il sera plus avancé en âge, si tu fais partie du commun du peuple, fais lui apprendre un métier ; mais si tu veux en faire un soldat, fais-lui enseigner le maniement des armes et l'équitation ; il faut qu'il apprenne à manier toutes les armes. Lorsqu'il se sera perfectionné dans ces exercices, il devra apprendre à nager, ainsi que j'ai dû le faire moi-même.

ANECDOTE

J'étais âgé de dix ans ; j'étais confié à un chambellan qu'on appelait Bâmenzer, qui était passé maître dans les exercices du corps ; un eunuque noir, nommé Reïhân, également habile dans ces exercices, était aussi auprès de moi. Mon père (que Dieu ait son âme en sa miséricorde !) me confia à ces deux hommes, afin qu'ils m'enseignassent l'équitation, le maniement de la lance, à lancer la javeline, à manier la chicane [2], à frapper la balle [3], à jeter le lasso, en un mot, tous les exercices virils.

Un jour, le chambellan Bâmenzer et l'eunuque Reïhân se présentèrent devant mon père et lui dirent : — « Le fils de

notre seigneur a appris tout ce que nous sommes capables de lui enseigner; que notre seigneur lui commande de se rendre demain à la chasse, afin qu'il y fasse preuve de son habileté. » Mon père donna son assentiment; je déployai à la chasse mes talents, il gratifia mes maîtres de robes d'honneur et leur dit : — « Mon fils a, sans contredit, fort bien profité de vos leçons, mais vous ne lui avez pas enseigné le plus utile de tous les exercices. — Quel est-il donc? s'écrièrent-ils. — Tous ceux qu'il a appris, répliqua mon père, se réduisent à ceci qu'en cas d'urgence, s'il n'est pas capable d'agir en personne, un autre peut le faire à sa place, mais vous avez omis de lui enseigner le seul peut-être qui, en cas urgent, ne peut être mis en pratique que par lui-même et qu'aucun autre ne peut faire pour lui. — Mais quel est donc cet art? demandèrent ils derechef. — La natation que seul, en vue de son propre salut, il peut pratiquer, ce que nul ne saurait faire. »

Mon père fit venir d'Abesgoun [5] des marins auxquels il ordonna de m'enseigner à nager, ce à quoi je réussis, sinon par inclination, au moins par force, si bien que, plus tard, en me rendant en pélerinage à La Mekke, notre caravane fut un jour attaquée par des brigands près de Mossoul, les Arabes étant en nombre supérieur au nôtre, nous dûmes céder. Bref,

je rentrai presque nu à Mossoul et je ne trouvai pas d'autre moyen de continuer mon voyage que de prendre une embarcation avec laquelle je me rendis à Bagdad où je pus arranger mes affaires et, avec l'assistance du Très-Haut, m'acquitter du pèlerinage. J'arrive au but que je me propose par ce récit. Avant d'atteindre Ebkara [6], il existe dans le Tigre un tourbillon qu'un marinier habile et expérimenté peut seul franchir; s'il ne sait pas manœuvrer, la barque sombre infailliblement. Nous étions plusieurs voyageurs à bord; quand nous arrivâmes à cet endroit périlleux, notre marinier manquant d'expérience, dirigea sa barque dans le tourbillon où elle fut engloutie; de vingt-cinq passagers, tous périrent, à l'exception de moi-même, d'un vieillard de Bassora et d'un de mes esclaves fort adroit nommé Kavi, qui nous sauvâmes à la nage.

A la suite de cet accident, je sentis redoubler mon affection filiale et j'augmentai les aumônes que j'avais coutume de faire en mémoire de mon père et pour le repos de son âme. Je compris que ce sage vieillard avait agi en prévision de ce qui venait d'arriver et avait voulu que j'apprisse à nager sans savoir combien ce talent me serait un jour utile.

Il est donc indispensable de faire enseigner à ton fils tout ce qui peut être appris en fait d'arts et d'exercices corporels, ce n'est qu'ainsi que tu t'acquitteras des devoirs qu'impose la paternité. Nul n'est assuré contre les hasards de la vie et ne peut prévoir ce qui lui arrivera; il se présente telle occurence où l'acquisition de certains talents est de grande utilité; il ne faut donc rien négliger pour les enseigner.

Si, dans le cours de leur enseignement, il arrive que les maîtres châtient ton fils, ne te laisse pas attendrir et laisse-les le punir; les enfants n'apprennent pas les sciences, les arts, les humanités [7], la philosophie par inclination naturelle, mais bien à l'aide de la verge.

Si ton fils commet quelque inconvenance qui excite ton courroux, ne le châtie pas toi-même; réprimande ses maîtres et recommande-leur de soigner l'éducation de leur pupille et de le punir; ton fils ne ressentira pas ainsi de rancune contre toi, sois toujours sévère envers lui afin de lui inspirer une crainte salutaire et qu'il ne te méprise pas.

Ne refuse à ton fils, ni argent, ni rien de ce qu'il peut désirer dans la mesure de tes moyens; si tu agis ainsi, il n'aura

aucun motif de souhaiter ta mort pour jouir de tes biens.

Sache qu'une bonne éducation est la plus grande richesse et le plus bel héritage que tu puisses léguer à ton fils. S'il n'a que de mauvaises dispositions, que t'importe? Remplis tes devoirs paternels en ne négligeant rien pour le bien élever. Son intelligence fût-elle bornée, si tu ne la cultives pas, le temps, pendant le cours de ton existence, s'en chargera; on a dit : « Quiconque n'est pas élevé par ses parents, le sera par le jour et la nuit. » En ce sens et sous une forme différente, mon aïeul, Chems el Moâli [8] a exprimé la même pensée : « Celui que ses parents n'éduque pas le sera par les deux périodes [9]. »

Remplis donc tes devoirs pour que ton fils se conduise selon la situation qui lui aura été dévolue. En sortant du néant pour passer à l'existence, l'homme porte en lui son caractère qui ne se fait pas connaître à cause de la faiblesse et de la débilité naturelles à l'enfance, mais au fur et à mesure du développement corporel et intellectuel, les bons et les mauvais côtés du caractère s'accusent plus nettement et quand l'homme parvient à son développement complet, ses qualités et ses défauts atteignent aussi leur apogée.

Fais donc de l'éducation de ton fils la meilleure partie de ton héritage, et en la

lui transmettant, tu auras rempli ton devoir à son égard.

Les fils des grands n'ont aucun legs plus précieux que l'instruction et l'éducation, de même que les fils des gens du commun n'en ont pas de préférable à l'exercice d'une profession manuelle. Quoique toute profession puisse être exercée par des gens bien nés, cependant la science et l'éducation sont une chose et la pratique d'un métier en est une autre. Mais, en fait, je suis d'avis que l'exercice d'une profession est la plus utile de toutes les connaissances, et que si un homme de naissance est apte à en pratiquer plusieurs, il n'a point à en rougir, mais plutôt à s'en honorer, lors même qu'il n'en tire pas les moyens de son existence.

ANECDOTE

Lorsque Gouchetassif [10] fut chassé de sa capitale (il serait trop long d'en raconter tous les détails, ce qui d'ailleurs, n'est pas le but que je me propose), il se réfugia sur le territoire romain et arriva enfin à Constantinople dans le dénuement le plus absolu. Il aurait rougi d'implorer quelque secours. Etant encore enfant, il avait vu dans le palais de son père des

forgerons occupés à fabriquer des couteaux, des épées, des étriers et d'autres objets de ce genre. Il semble qu'il était prédestiné à ce métier, car il allait fréquemment à l'atelier et observait avec une si grande attention le travail des ouvriers qu'il apprit enfin à forger. Or, un jour qu'il se trouvait à Constantinople, dans le besoin, ne sachant que faire, il passa devant l'atelier d'un forgeron et lui offrit ses services. Celui-ci le prit à gages et le prince vécut ainsi de son travail pendant tout le temps qu'il passa en cette ville sans recourir à aucun, jusqu'à ce qu'il pût retourner dans sa patrie ainsi qu'on le sait. Il déclara ensuite que les grands de son empire ne devaient pas rougir de faire enseigner à leurs fils une profession manuelle, car il peut se présenter telles occurrences où la valeur et le courage sont inutiles et où la pratique d'un métier quelconque peut être de grand avantage. Depuis lors, ce fut la coutume en Perse qu'il ne se trouvait pas un seul gentilhomme qui ne pût exercer une profession manuelle quoiqu'il n'en eût pas le moindre besoin, ce qui devint par la suite un usage général.

Apprends donc tout ce que tu pourras,

tu en retireras toujours quelque avantage.

Lorsque ton fils aura atteint la puberté, observe sa conduite, et si tu découvres en lui des aptitudes à diriger une famille et si tu le juges en état de s'établir, occupe-toi de le marier. Cherche-lui une femme dans une famille étrangère, car celles de la tienne seront toujours de ton sang avec ou sans une nouvelle alliance [11]; il te faut donc choisir une femme en dehors de ta famille, de sorte que la tienne et celle de ta bru n'en forment plus qu'une et qu'en l'accroissant, ta puissance et ton influence soient d'autant plus grandes; tu te créeras ainsi une double source de fortune [12].

Mais si tu ne crois pas que ton fils soit capable de fonder une famille, ne voue pas au malheur une vierge musulmane en contractant une alliance qui rendrait misérable la condition des deux époux. Laisse, en ce cas, ton fils agir à sa guise, et lorsqu'il sera avancé en âge, il agira, soit pendant ta vie, soit après ta mort, selon ce que le destin lui aura assigné.

PARTIE II

S'il te naît une fille, confie-la à des

nourrices et à des gouvernantes modestes, pieuses, capables de bien l'élever. Lorsqu'elle en aura atteint l'âge, fais-lui enseigner les préceptes de la prière, du jeûne et tous ceux de la loi divine, mais ne lui fais pas enseigner l'écriture [13]. Arrivée à l'âge nubile, hâte-toi de lui trouver un époux ; il vaudrait mieux qu'une fille demeurât dans le néant que de naître ; aussi n'est-il pour elle d'autre alternative que le mariage ou la tombe, ainsi que l'a dit le révélateur de notre loi divine, Mohammed (que les bénédictions soient sur lui et sa descendance !) : « L'ensevelissement d'une fille est un bienfait [14]. »

Tant que ta fille réside chez toi, traite-la avec bonté, car les filles dépendent absolument de leurs parents. Si les fils deviennent orphelins, ils peuvent toujours d'une manière ou d'une autre, se tirer d'affaire, mais, en ce cas, les filles se trouvent sans ressources ; aussi songe d'abord à ta fille, à assurer son sort et à la marier pour t'épargner des soucis.

Si ta fille est vierge, choisis pour elle un mari qui ne soit pas engagé dans les liens du mariage, les époux auront l'un pour l'autre une affection sans mélange [15].



ANECDOTE

On m'a conté que lorsque Chèhrbânouyé, fille du roi Yezdidjerd [16] fut enmenée captive de Perse en Arabie, Omar [17] ordonna de la vendre comme esclave; les enchères allaient commencer quand le prince des croyants, Ali (que le salut soit sur lui!) arriva et s'écria : « Le Prophète de Dieu a délaré que les enfants royaux ne doivent pas être mis en vente [18]. » Il dit, les enchères furent suspendues et Cherhbanouyé fut conduite chez Selmân le persan [19] pour y résider jusqu'à l'époque de son mariage.

Comme on pressait cette princesse de choisir un époux, elle déclara qu'elle n'épouserait aucun homme sans l'avoir vu. Elle demanda donc qu'on la plaçât à une fenêtre et qu'on fit défiler devant elle les gentilshommes arabes afin qu'elle pût choisir celui qui, parmi eux, lui agréerait. On se rendit à son désir, Selmân se mit à ses côtés et lui nomnait les personnages qui passaient en les lui décrivant à tour de rôle. Ali (que le salut soit sur lui!) vint à passer et Selmân l'ayant nommé, Chehrbanouyé lui dit : « C'est le un bien noble seigneur et en effet, digne

de moi, mais, en ce monde je m'humilie devant Fatimè Zohrâ [20] et, à cause de cela, je ne veux pas l'épouser. » Hassan, fils aîné d'Ali [21] parut ensuite; la princesse avoua qu'il était son égal par la naissance, mais qu'elle ne saurait l'épouser parce qu'il était déjà marié à plusieurs femmes. Le prince des croyants, Hosséin, second fils d'Ali (que le salut soit sur eux!) [22] passa ensuite; s'étant enquise de sa condition, Chèhr Banouyé déclara l'accepter pour époux, parce que, dit-elle, à une vierge, il faut un mari de la même condition, or, ni lui ni moi, n'avons encore contracté mariage, et c'est là la meilleure garantie. »

Recherche pour gendre un homme d'extérieur agréable et ne donne pas ta fille à un homme laid, car le cœur d'une vierge ne s'attacherait pas à lui et il pourrait en résulter quelque disgrâce pour l'honneur du mari. Il te faut donc choisir pour gendre un homme beau de visage, orthodoxe, prudent et capable de diriger une famille, de manière à ce que tu saches de quelle façon ta fille sera traitée. Mais il faut aussi que ton gendre soit de condition inférieure à la tienne, tant sous le

rapport de la naissance que sous celui de l'importance, afin qu'il tire honneur de ton alliance et que tu n'aies pas à te glorifier de la sienne; c'est le moyen pour ta fille de vivre tranquille et respectée. Si tu découvres un gendre qui réunit ces conditions, ne lui en demande pas davantage.

Ne fais pas de ta fille l'objet d'un marché, pour que son mari ne cesse de la bien traiter et d'avoir des égards pour elle. Donne-lui, au contraire, tout ce que tu pourras, et livre-la ainsi à son époux; tu seras alors débarrassé d'un grand souci. Donne ces mêmes conseils à tes amis.



NOTES DU CHAPITRE XXVII



1. Les personnes capables de réciter le Korân de mémoire sont désignées sous le nom de *Hâfiz*, récitateur.

2. V. note 3 du chapitre XIX.

3. La balle au jeu de mail.

4. *Khal'at;* cette coutume de gratifier les serviteurs de tous rangs d'une robe d'honneur re-

monte aux plus anciens temps de la monarchie persane et s'est conservée jusqu'à nos jours.

5. Abeskoun, ancien nom de la mer Caspienne appelée aujourd'hui mer de Khazr. L'auteur du Borhan et celui du djehan guiri commettent une erreur, le premier en attribuant ce nom à une île de la mer Caspienne et le second en en faisant le nom d'un village du Djordjan (Ferhêng Endjoumen ârâyi). D'après le même auteur, Abeskoun aurait encore la signification d'embouchure

6. Abkara, bourg sur la rive droite du Tigre, au-dessus de Dokhalat, à peu près sous le 34° latitude N. et 32° longitude E.

7. *Adab*. Les Orientaux comprennent sous ce titre les douze branches de l'enseignement libéral qui sont : les mots, la grammaire, l'étymologie, la syntaxe, le sens, l'éloquence, la prosodie, la rime, la calligraphie, la versification, la composition épistolaire et la dialectique. Cet ensemble répond à nos humanités.

8. V. la note 7 du chapitre XIV.

9. *El melouân*, de Malu', espace de temps quelconque appliqué soit au jour, soit à la nuit; ce mot a donc ici le sens du jour et de la nuit; c'est-à-dire que le temps fera l'éducation de celui qui n'en a pas reçu dans sa jeunesse.

10. Gouchetassif et Gouchetassib, 5e souverain de la dynastie Kayânienne, célèbre par ses exploits, fils de Lorassib et père de Isfendiâr (Châh namè).

11. C'est-à-dire que cette alliance n'ajoutera rien à l'influence de la famille de l'époux.

12. En Orient la famille est beaucoup moins restreinte que chez nous, les alliances se conservent à des degrés fort éloignés et le grand nombre de collatéraux forme ce qu'on appelle une *Kabilèt*, ou tribu; c'est donc en dehors de cette tribu que Cabous recommande à son fils de chercher une bru.

13. *Ketâbet;* ce terme comprend à la fois la lecture et l'écriture, mais Cabous venant de recommander l'enseignement du Korân, nous pen-

sons qu'il n'entend ici parler que de l'écriture.

14. Parce que, selon ce que pensent les Orientaux, une fille étant destinée à vivre dans un état de dépendance continuelle, c'est un bienfait pour elle que de mourir jeune. Cette opinion persiste chez les Orientaux musulmans et chrétiens; la naissance d'une fille est considérée par eux comme une calamité.

15. Quoique la polygamie soit autorisée par le Korân, elle n'est pour ainsi dire que tolérée et la plupart des hommes bien élevés n'ont qu'une femme, usage que notre auteur semble ici recommander; il est, d'ailleurs, entendu qu'il ne saurait s'agir ici de femmes esclaves que tout musulman peut posséder en nombre illimité.

16. Yezdidjerd et Yezdignerd III, dernier prince de la dynastie sassanide, fut défait à la bataille de Kadessiè sous le khalifat d'Omar, l'an 15 de l'Hégire 636 A. D. Il erra dans le Khorassan depuis cette époque et, trahi par l'un des siens, il fut mis à mort l'an 31, 651 A. D., après un règne de vingt ans. Chehr Bânou faite prisonnière, ainsi qu'on le voit, épousa ensuite Hossein et elle dut embrasser l'islamisme, car son tombeau qui se voit à quelques kilomètres de Téhérân, non loin du sanctuaire de Châh zadè Abdul azim, est en grande vénération et un lieu de pèlerinage très fréquenté.

17. Omar, le second khalife légitime d'après la doctrine sunnite, succéda à Abon Bekr, l'an 13 de l'Hégire, et fut mis à mort l'an 24, 634-645 A. D. Pendant un règne de moins de onze ans, ce grand homme soumit à la domination de l'islamisme la Perse, la Mésopotamie, la Palestine et l'Egypte.

18. C'est encore là un exemple de la générosité de ce héros de l'islamisme.

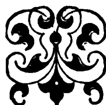
19 Un des disciples de Mahomet, d'aucuns disent son barbier, surnommé le pur, *selman pâk*, dont on voit la sépulture auprès des ruines du palais de Ctésiphon, aujourd'hui el Modaïn, au bord du Tigre, à six heures en aval de Bagdad.

20. Fille de Mahomet, épouse d'Ali. Chèhr Ba-

nouyè veut dire qu'elle rougirait d'oser épouser celui qui possède déjà une femme d'aussi noble origine, et par égard pour celle-ci.

21. Hassan, le fils aîné d'Ali et le successeur légitime de son père suivant la doctrine chiyite; homme de peu d'énergie, il abdiqua en faveur de Moaviè et mourut à Médine empoisonné par sa femme l'an 49 de l'Hégire, 669 A. D.

22. Hossein, second fils d'Ali et le troisième Imam Alide seuls légitimes selon la doctrine chiyite. Il refusa de reconnaître Yèzid, fils de Moaviè, et périt le 10 Moharrem l'an 61 de l'Hégire, 681 A. D., avec soixante-dix personnes de sa famille dans un combat qui lui fut livré près de Kerbela par Obéid ullah, lieutenant de Yézid. Sa mort est en Perse l'objet de fêtes funèbres commémoratives qui se célèbrent chaque année pendant les dix premiers jours du mois de Moharrem. On remarquera que notre auteur ainsi que tous ses coreligionnaires n'omettent jamais l'épithète de Prince des croyants quand ils mentionnent un des douze Imâms alides, quoique, à l'exception d'Ali, aucun d'eux n'ait régné de fait.





CHAPITRE XXVII

DU CHOIX D'UN AMI

SACHE, ô mon fils, que pendant le cours de son existence l'homme ne peut se passer de l'amitié; il vaut mieux, en effet, n'avoir pas de frère que de se trouver sans ami. On demandait à un sage lequel était préférable d'un frère ou d'un ami; il répondit que l'idéal qu'on devait s'efforcer d'atteindre était un frère qui fût à la fois un ami.

DISTIQUE

« Frère, si ton frère est ton ami, il n'en vaut que mieux ! »

— Si ton ennemi est sans sou ni maille, encore tant mieux [1] !

Entretiens donc des relations d'amitié par des présents et des attentions courtoises, car qui agit autrement est traité de même et demeure dans l'isolement, et l'on dit qu'un ami est un soutien.

Fais-toi beaucoup d'amis, parce que bien des défauts passent inaperçus par eux qui ne voient que nos qualités [2]. En contractant une nouvelle amitié, ne néglige pas les anciennes; recherche de nouveaux amis, mais n'oublie pas ceux qui te sont attachés depuis longtemps, car chaque ami est, ainsi qu'on l'a dit, un grand et précieux trésor.

Garde-toi des gens qui ne te témoignent de l'amitié qu'en apparence, sois avec eux courtois et affable, prends part à leurs joies et à leurs peines, car peut-être cette conduite t'attirera de leur part un sincère attachement. On demandait à Alexandre par quel moyen, en un aussi court espace de temps, il avait pu acquérir autant de royaumes : — « En m'attachant mes ennemis par des bienfaits, répondit-il, et en m'attirant des amis par des égards et des attentions. »

Attache-toi aux amis de tes amis, ceux-là sont les plus sincères, mais défie-toi de celui qui professe de l'amitié pour ton ennemi, parce qu'il peut se faire qu'il le préfère à toi.

DISTIQUE

— « Lave-toi les mains [3], frère, de cet ami
— Qui, sans cesse, fréquente la maison de ton ennemi. »

Il est à craindre, en effet, qu'il te nuise pour plaire à ton ennemi.

Garde-toi aussi de celui qui a de l'inimitié contre ton ami ainsi que de l'ami qui, sans motif, se plaint de toi; ne recherche pas l'amitié d'un tel homme.

Ne t'imagine pas qu'en ce monde il est des gens infaillibles, mais applique-toi à acquérir des qualités, tes défauts en seront amoindris. Ne te lie pas avec des gens sans éducation, tu n'en retirerais aucun avantage.

Ne considère les amis de bouteille que

comme des compagnons de plaisir [1] et non comme de vrais amis; ils n'aiment que ton vin et se soucient peu de toi.

Distingue les bons d'avec les pervers et fais-toi des amis parmi les uns et les autres, mais attache-toi de cœur aux premiers et contente-toi avec les seconds de protestations; les relations avec toutes sortes de gens pourront un jour t'être utiles. En effet, on n'a pas seulement besoin de l'amitié des honnêtes gens, il est telles occasions où l'on doit aussi invoquer l'appui d'hommes pervers. Tu pourras, il est vrai, souffrir en quelque sorte dans ta considération de la fréquentation des seconds, mais en fréquentant aussi des gens de bien, tu regagneras auprès des autres ce que tu auras perdu aux yeux des premiers. Contente toi de vivre honnêtement et profite de tes relations avec les bons et les pervers.

Evite l'amitié d'un sot qui est pire que l'inimitié d'un homme intelligent. En effet, un sot ami fait plus de mal que cent ennemis n'en sauraient faire.

Lie-toi avec des hommes sages, sincères et aimables; en te voyant les fréquenter, on t'attribuera leurs qualités. En tous cas, préfère la solitude à la mauvaise compagnie, comme je l'exprime en ce quatrain :

— « O mon cœur, tu as fui et t'es retiré au désert;

— Tu ne ressens ni ma peine, ni ton propre chagrin ;

— Tu étais un mauvais compagnon, tu m'as quitté, tant mieux !

— Mieux vaut la solitude que mauvaise compagnie. »

———

Garde-toi de nuire à qui que ce soit, surtout à tes amis, si tu ne veux encourir la réprobation générale : on a dit, en effet, que le mépris atteint les ingrats et ceux qui nuisent à leur ami.

L'ami véritable se reconnaît dans deux circonstances : en premier lieu, celle où son ami se trouvant dans la détresse, il n'épargne rien pour le secourir, et, en second lieu, celle où il ne se détourne pas d'un ami que le malheur a frappé, à ce point que si cet ami est enlevé aux siens, il recueille ses enfants, sa femme, ses amis même et leur fait du bien ; il visite fréquemment le tombeau de cet ami et témoigne d'une vive et profonde douleur de sa perte ; bien que ce tombeau ne renferme pas, en fait, son ami, mais bien seulement son enveloppe matérielle, ainsi que je l'ai entendu dire de Socrate.

Un jour qu'on frappait rudement ce sage pour le contraindre à adorer les ido-

les [5], il s'écria : « A Dieu ne plaise que j'adore l'œuvre d'un artisan ! » — On le conduisit au supplice et ses disciples qui l'accompagnaient en gémissant le prièrent de leur dire, maintenant qu'ils ne pouvait éviter la mort, en quel lieu il désirait être inhumé. Socrate répondit en souriant : — « Puisque vous devez me revoir un jour, inhumez-moi où vous voudrez » ; entendant dire ainsi que peu importe, car ce n'est pas moi que vous ensevelirez, mais seulement le corps qui me sert d'enveloppe.

Lie-toi d'amitié, mais n'attends rien de ceux auxquels tu te seras attaché ; aie beaucoup d'amis, mais sois surtout le tien ; songe à tes propres intérêts et ne compte pas en cela sur tes amis, mais bien sur toi-même ; aurais-tu mille amis, aucun ne t'aimera autant que toi-même. Eprouve tes amis dans la fortune et dans l'adversité ; dans la fortune, par des largesses et des égards ; dans l'adversité, par le bien ou le mal qu'ils te font.

Ne traite pas du nom d'ami, mais de simple connaissance celui qui ne hait point ton ennemi. Sois avec tes amis d'humeur égale, dans la peine comme dans la joie. En somme, attache-toi à celui que tu crois devoir te payer de retour. Ne confie pas à ton ami ce qui, dans le cas où ses sentiments changeraient à ton égard, pourrait lui fournir des armes

contre toi, car un repentir tardif ne te servirait à rien.

Si tu es pauvre, ne recherche pas l'amitié d'un homme riche, car la pauvreté n'inspire guère d'attachement, surtout aux puissants ; choisis un homme de condition égale à la tienne; cependant, si tu es riche, tu peux sans inconvénient te lier d'amitié avec un homme pauvre.

Si tu veux vivre en sécurité, ne te livre pas entièrement à ton ami. Si un de tes amis rompt avec toi sans motif plausible, ne te presse pas de le rappeler, il en serait indigne.

Garde-toi d'un ami avide et ambitieux, l'affection qu'il te témoigne ne saurait être sincère et ne serait dictée que par son intérêt. Ne cherche pas à te lier avec un envieux, tu perdrais tes peines, l'envie est un vice incorrigible et n'engendre que le mal et la haine; quelle affection pourrait te porter un envieux?

Maintenant que tu peux te guider dans le choix d'un ami, il me faut te prémunir contre tes ennemis:

NOTES DU CHAPITRE XXVIII

---

1. *Bi reg o poust ;* littéralement, sans peau ni muscles; c'est-à-dire que si l'amitié est d'autant plus forte qu'elle est unie à la fraternité, l'inimitié est d'autant plus faible qu'elle émane d'un homme réduit à la misère.

2. L'édition imprimée à Téhérân porte un sens tout opposé : ne contracte qu'un petit nombre d'amitiés, etc., etc., mais le manuscrit que nous possédons et celui de la traduction turque ont celui que nous avons adopté et qui nous semble justifié par la conséquence qu'on tire l'auteur.

3. C'est-à-dire abandonne-le, quitte-le, ne t'en préoccupe pas.

4. *Nédim,* compagnon de fredaines, se dit particulièrement de celui qui, admis dans l'intimité du souverain, partage ses plaisirs.

5. Socrate, Platon, Aristote et les patriarches de la Bible passent, dans l'opinion des théologiens musulmans, pour avoir professé la foi orthodoxe.







CHAPITRE XXIX

QU'IL FAUT SE GARDER DE SES ENNEMIS

Autant que possible, mon fils, ne te crée pas d'ennemis, mais s'il t'arrive de ne pouvoir l'éviter, ne t'en mets pas en peine et ne te trouble pas, car nul n'est à l'abri de quelque inimitié. Garde-toi donc contre les actions déclarées ou secrètes de ton ennemi et ne te crois jamais assuré contre ses ruses et sa méchanceté ; sois sans cesse en garde contre ses embûches. Enquiers-toi constamment de ses faits et gestes afin de pouvoir parer ses coups. Tant que la chance ne te sera pas favorable, dissimule tes sentiments, sois hautain et hardi à l'égard de ton ennemi si tu te sens plus faible que lui et garde-toi bien de lui faire connaître ton infériorité. Ne



te laisse pas tromper par des apparences aimables ni par des protestations courtoises; si ton ennemi te présente du sucre, sois convaincu qu'il t'offre du poison. Redoute un ennemi puissant, on a dit que deux sortes de gens sont à craindre : un ennemi puissant et un faux ami. Ne méprise l'inimitié de qui que ce soit, agis envers un ennemi faible de la même façon que s'il était puissant, ne dédaigne pas de te prémunir contre lui et garde-toi de n'en faire cas.

ANECDOTE

On m'a conté qu'au Khorassan vivait autrefois un homme sage [1] très puissant nommé Mahleb. Un jour, passant dans une rue, il marcha sur un morceau d'écorce de pastèque, glissa et tomba; à peine se fût-il relevé, il tira son couteau et se mit à frapper ce morceau d'écorce. Etonnés de ce qu'il faisait, ses gens s'écrièrent : « — Comment un personnage d'un rang aussi élevé n'a-t-il pas honte de se commettre avec une écorce de pastèque? — Cette écorce est cause de ma chûte, répondit-il, à qui donc m'en prendrai-je? Quiconque me fait tomber est mon ennemi; or, si infime qu'il soit, il

n'en est point de méprisable; celui qui dédaigne un ennemi à cause de sa faiblesse ne tardera pas à voir sa puissance ébranlée. Acharne-toi donc à la ruine de ton ennemi avant qu'il ne cause la tienne. »

Si tu parviens à dompter ton ennemi, n'en parle pas avec dédain et ne le rabaisse pas, car, d'une part, tu n'aurais pas sujet de te glorifier d'un triomphe que tu ne paraîtrais devoir qu'à l'infériorité de ton adversaire, et de l'autre, si, ce qu'à Dieu ne plaise! il arrivait qu'il reprît l'avantage, tu serais couvert de honte, paraissant succomber sous les coups d'un ennemi faible et méprisable. Quand un prince a remporté une victoire, même sur un adversaire qui lui est inférieur, ne voit-on pas les poètes et les historiographes célébrer ce triomphe et exalter, en même temps, la puissance du vaincu, louer le courage de son armée, comparer ses cavaliers et ses fantassins à des lions et à des dragons, relever, autant qu'il est possible, la belle ordonnance du centre et des aîles de son corps de bataille et s'écrier enfin : « — Tel prince ayant, avec ses soldats toujours victorieux, attaqué cette formidable armée, l'a anéantie! » — Ils agissent sagement en exaltant ainsi la puissance



de l'ennemi et la force de son armée, car en rabaissant le vaincu, la gloire du vainqueur ne serait pas grande d'avoir battu un adversaire dont ils auraient démontré la faiblesse dans leurs poèmes et dans leurs récits.

ANECDOTE

Jadis régnait à Reï [2] une princesse nommée Seïdèt [3]. C'était une femme de sang royal, chaste, pieuse et douée de grandes perfections. Elle était cousine germaine paternelle de ma mère et avait épousé Fakhr ed doulet [4]. Son époux, en mourant, laissa un fils en bas âge qui reçut le titre de Medjd ed doulet [5], succéda à son père et régna pendant trente et quelques années [6]. A l'époque de sa majorité, ce prince se montra incapable et indigne et n'eut d'un monarque que le nom; il passait son temps enfermé dans son palais au milieu de ses esclaves. Pendant sa vie, sa mère gouverna Reï, Isfahân [7] et le Kohistân [8]. J'arrive ici au but que je me propose.

Sultan Mahmoud, ton glorieux aïeul [9], envoya un jour à Séïdèt un ambassadeur pour l'inviter à faire réciter la prière en son nom, à frapper la monnaie à son

chiffre [10] et à lui payer un tribut, la menaçant, en cas de refus, de marcher sur Reï pour s'en emparer et la détrôner. Ce message était tout à la fois comminatoire et élogieux et lorsque l'ambassadeur l'eût délivré, Séïdèt répondit : — « Dis au sultan Mahmoud que, pendant que Fakhr ed doulet était vivant, je le soupçonnais de chercher à s'emparer de Reï, mais après la mort de mon mari et lorsque je fus appelée à gouverner, mes soupçons se sont dissipés, parce que je pensais qu'un prince aussi grand n'oserait combattre une femme. Cependant, s'il persiste dans son dessein, Dieu m'est témoin que je ne reculerai pas et que je suis prête à la résistance. Cette guerre ne peut se résoudre que de deux manières : de nos armées, l'une sera vaincue ; si le sort me favorise, je ferai savoir à l'univers que j'ai battu un prince qui a soumis cent royaumes ; les poètes et les chroniqueurs célèbreront mon triomphe. Si, au contraire, je succombe, que pourra-t-il publier, lui ? Qu'il a vaincu une femme ? Certes, personne n'osera célébrer sa victoire, car elle ne serait guère glorieuse ! » — Le sultan comprit la justesse de ce raisonnement et renonça pour toujours à son projet.

J'ai voulu te démontrer par ce récit qu'il est sage de craindre un ennemi quel qu'il soit et de se tenir toujours sur ses gardes, particulièrement contre un ennemi domestique qui est plus dangereux qu'un étranger à cause de sa connaissance de tes affaires. En outre, s'il te redoute, il ne cessera de songer à te nuire, ce qui lui sera plus facile qu'à tout autre, à cause de sa présence constante dans ta maison.

Ne te lie pas de cœur avec un ennemi, mais feins cependant d'avoir quelque affection pour lui, car cette amitié apparente peut un jour devenir sincère : ce sentiment naît parfois de l'inimitié, de même que la haine engendre quelques fois l'amitié; or, les sentiments nés ainsi sont ordinairemeut solides et durables.

Ne fréquente ton ennemi qu'autant que tu ne peux l'éviter et ne lui découvre ton sentiment qu'au cas où il ne peut en résulter rien de fâcheux pour tes intérêts. Fais en sorte d'avoir plus d'amis que d'ennemis, mais pour plaire à mille amis, ne te crée pas un ennemi, parce que les mille premiers ne se préoccuperont pas de te préserver du mal que ce seul ennemi ne cessera de songer à te faire. Rougis de supporter les caprices [11] d'autrui, car celui qui n'a pas le sentiment de sa propre valeur perd de sa dignité.

Si ton ennemi est plus puissant que toi, évite de l'attaquer, mais s'il est plus faible, n'hésite pas à lui témoigner tes sentiments. S'il réclame ta protection, accorde la lui, lors même qu'il aurait tout fait pour te nuire; considère ce fait comme une heureuse chance; on a dit, en effet, que la soumission vaut autant que la fuite ou la mort. Mais quand tu t'aperçois de la faiblesse de ton ennemi, écrase le sans hésitation.

Tu peux te réjouir de la mort de ton ennemi s'il périt par ta main, mais s'il périt de mort naturelle ne manifeste aucune joie. Tu ne saurais, en effet, te réjouir que si tu étais toi même immortel, quoique les sages aient dit qu'il est doux de survivre à son ennemi, ne fût-ce qu'un seul instant; mais étant tous mortels, nous ne devons pas nous réjouir de la mort d'un autre, comme je l'exprime en ce quatrain :

— « Quoique la mort te débarasse d'un ennemi,
— Pourquoi te hâter de t'en réjouir ?
— Puisqu'un jour la mort doit effacer jusqu'à ta trace,
— Tu ne dois pas être heureux de la mort d'un autre ».

Chacun de nous est revêtu de l'habit du pèlerin, et nous ne devons porter



d'autres provisions que nos bonnes œuvres, car, de tout le reste, nous n'emporterons rien avec nous.

ANECDOTE

On rapporte qu'Alexandre le Grand, ayant parcouru l'univers et soumis toutes les nations de la terre, retournait dans ses Etats. Arrivé à Damghân [12], il tomba malade, et se sentant près de mourir, il ordonna qu'après sa mort, on enfermât son corps dans un cercueil en y ménageant deux ouvertures par lesquelles on fît passer ses deux mains ouvertes, et qu'on le transportât ainsi afin que tous pussent être témoins qu'il n'emportait rien avec lui.

Il recommanda, en outre, de dire à sa mère que, si elle voulait être agréable à son âme, elle eût à le pleurer en compagnie d'une personne qui n'eût jamais perdu un être cher ou qui fût immortelle [13].

Si tu te brouilles avec quelqu'un, agis avec prudence ; en effet, si tu tords des fils avec mesure, tu en feras une corde solide,

tandis que si tu exagères la torsion, ils finiront par se rompre. Agis donc en tous cas prudemment avec tes amis comme avec tes ennemis; la modération est une partie de la raison.

Ne surexcite pas les mauvais sentiments des envieux en déployant à leurs yeux l'objet de leur convoitise.

Sois malveillant avec ceux qui cherchent à te nuire, mais dédaigne les ambitieux et les cupides, leur ambition causera leur perte, car la cruche ne retourne pas toujours en bon état de la fontaine. Oppose la patience aux sots et aux querelleurs, mais ne cède pas aux gens obstinés. En toute occasion, n'oublie pas ta dignité et fais-toi une loi de dévorer ta colère en certaines circonstances. Interpelle avec douceur tes ennemis aussi bien que tes amis, use de paroles mielleuses qui possèdent une espèce de magie. En tout ce que tu dis, en bien comme en mal, prévois la réponse et ne fais pas entendre aux autres ce que tu serais fâché d'entendre d'eux.

Ne dis jamais à l'insu d'un autre ce que tu ne voudrais pas dire en sa présence et ne menace jamais un homme enclin à quereller.

Ne te vante jamais d'une chose à faire et ne dis pas : « Je ferai ceci, je ferai cela. » C'est à ce sujet que j'ai dicté ce quatrain :

— « J'ai chassé, ô mon idole, ton amour de mon cœur;

— J'ai aplani ainsi cette montagne de tristesse.

— Je ne te dirai pas aujourd'hui ce que je ferai;

— Tu le sauras demain alors que je te dirai ce que j'ai fait. »

Fais plus de cas des actions que des paroles et sois muet en présence de ceux qui peuvent retorquer tes paroles. Evite la duplicité et garde-toi des gens dissimulés; redoute moins une hydre à sept têtes qu'un homme faux qui, en une heure, peut causer un mal qui ne se réparera pas en une année.

Quel que soit ton pouvoir, ne cherche pas querelle à plus fort que toi. Pythagore dit qu'il est dix maximes auxquelles il faut se conformer afin de s'éviter des soucis : — Ne cherche pas querelle à plus puissant que toi. — Ne traite pas avec les menteurs. — Ne contredis pas un homme emporté. — Ne fréquente pas les envieux. — Ne discute pas avec un ignorant. — Ne te lie pas avec un homme de grande beauté. — Ne fréquente pas les avares. — Ne bois pas en compagnie d'un homme envieux et qui a le vin mauvais.— Ne fais pas ta société habituelle des femmes et des jeunes efféminés. — Ne dis ton secret à personne, tu y perdrais ta considération.

Si l'on te trouve quelque défaut, efforce-toi de t'en corriger. Ne te donne pas trop de peine pour t'élever afin de ne pas tomber facilement. Ne loue personne avec trop d'exagération afin que si tu te trouves dans le cas d'émettre un blâme, tu puisses le faire sans être taxé de versatilité : de même ne dénigre personne au point de ne pouvoir donner des éloges, le cas échéant.

N'intimide point par ta colère ou des réprimandes sévères celui qui n'a rien à attendre de toi, car s'il peut dédaigner ton dire et tes injures, il ne te craindra pas; or, effrayer celui qui ne te redoute pas serait te ridiculiser toi même. N'humilie pas celui qui espère en toi, ne le repousse pas et n'excite pas contre lui l'animosité des autres; se rendît-il coupable de fautes nombreuses, excuse-le.

Ne réprimande pas sans motif tes inférieurs afin d'en être bien servi; fais en sorte qu'ils prospèrent, car ils sont, à ton égard, comme un fonds qui te rapporte d'autant plus que tu le cultives et l'améliores. Maintiens tes subordonnés dans l'obéissance, car un serviteur soumis, ne fut-il pas exempt de reproches, est préférable au serviteur honnête mais désobéissant. Ne commande pas le même service à deux personnes afin d'éviter que ni le service ni ton ordre ne soient exécutés, selon le proverbe : « La marmite ne bout

pas si deux personnes s'en mêlent. » — Farrokhi [14] dit dans le même sens : « — Une maison gouvernée par deux maîtresses n'est jamais balayée. »

Si tu te trouves en état de subordination, agis seul et sans l'aide d'aucun, tu seras ainsi à l'abri de toute réprimande et te feras apprécier de ton maître.

Sois généreux envers tes ennemis et envers tes amis; sois indulgent pour les fautes d'autrui; oublie les injures; ne sois pas prompt à punir même avec justice; en un mot, sois noble et grand et ton éloge sera dans toutes les bouches.



NOTES DU CHAPITRE XXIX



1. *Ayyâr*. Ce mot a proprement le sens d'essayeur de monnaie. Il a aussi celui d'homme sage, sincère, prudent, honorable. Il a encore, parmi le vulgaire, celui d'homme rusé, trompeur, fourbe, incapable de dire la vérité. Les persans et les auteurs que nous avons consultés à ce sujet n'ont pu nous donner d'autres définitions.

2. V. la note 24 du chapitre VII.

3. Princesse d'un grand mérite et dont la régence a été une des plus brillantes époques de la dynastie Bouyide; comme on le voit par ce récit. elle résista au sultan Mahmoud alors qu'elle gouvernait au nom de son fils. Elle mourut l'an 415 de l'Hégire. 1024 A. D. (Khondémir, Nigaristân).

4. Fakhr ed doulet, septième souverain de la dynastie Bouyide, fils de Rokn ed doulet second prince de cette famille, mort dans le château de Tabrak, près de Reï, l'an 387 de l'Hégire, 997 A. D, après un règne de quatorze ans. *(Id., id.).*

5. Medjd ed doulet, fils et successeur du précédent, fut dépossédé par sultan Mahmoud et mourut en 420 de l'Hégire, 1029 A. D., après avoir régné de nom seulement pendant trente-trois ans. *(Id.).*

6. *Si ou énd sâl*, trente et quelques années, le mot *end* a la signification d'un nombre quelconque entre trois et dix; c'est l'équivalent et probablement l'origine du mot anglais *odd* qui a le même sens.

7. Province dont la capitale porte le même nom.

8. Nom de la contrée comprise entre l'Afghanistân, le Khorassan et la province d'Isfahân. (B. de Meynard, *Dictionnaire géographique de la Perse).*

9. La femme de Cabous était fille de sultan Mahmoud ainsi qu'il le dit lui-même dans l'introduction du présent ouvrage.

10. *Khotbet ou sikkèt,* ces prérogatives constituent avec le *nakkaré*, ou le salut au son des trompes et des tambours au lever et au coucher du soleil, la reconnaissance de la suzeraineté du Prince au nom duquel elles s'exercent.

11. *Guerm ou serd berdachetèn* littéralement, supporter le froid et le chaud, c'est-à-dire ici : partager les passions d'un autre, agir sous son influence.

12. Damghân, ville du Khorassan sur la limite de l'Irak persan.

13. C'est-à-dire qu'elle n'eût point à le pleurer, puisqu'en effet, il ne peut se rencontrer personne dans les conditions prescrites par Alexandre.

14. Hékim Ali Ibn kolou aboul Hassan Farrokhi poète, chanteur et musicien célèbre, né au Sistân, dont le père était un des courtisans du prince Khalef fils d'Ahmed, gouverneur de cette province; appelé à la cour de Ghâzni, il y fit une grande fortune et mourut l'an 429 de l'Hégire, 1037 A. D. (Medjmé el Fosha.)





CHAPITRE XXX

DE LA CLÉMENCE, DU CHATIMENT, DE LA SUPPLIQUE ET DE LA TOLÉRANCE

Ne crois pas, ô mon fils, que toute faute doive nécessairement être punie; si quelqu'un se rend coupable, cherche dans ton cœur quelque motif pour l'excuser, car il est homme et la première chose que fait l'homme est de faillir.

QUATRAIN

— « Si, un jour, dans ton service, j'ai commis quelque négligence,
— Mon cœur en est cent fois repentant.

— O chère âme, pour une seule faute, ne te détourne pas de moi,

— Je suis homme et le premier péché fut commis par un homme [1]. »

Ne châtie pas à la légère de peur de punir un innocent. Ne te laisse pas emporter par la colère, et habitue-toi à dévorer ton irritation dans les moments difficiles.

Si l'on implore de toi le pardon d'une offense, croie-toi obligé de l'accorder quelle que soit la gravité de l'injure, car si le serviteur était infaillible, comment le maître aurait-il l'occasion de pardonner? et une fois le châtiment infligé, que deviendrait ta générosité?

Après avoir pardonné, n'oublie pas ce que dictent la noblesse et la magnanimité, c'est-à-dire, n'accable pas de reproches le coupable et ne lui rappelle plus sa faute; autrement ce serait, en fait, le punir.

Ne commets aucune action dont tu devrais t'excuser ensuite, mais s'il arrive que tu te trouves dans ce cas, ne rougis pas de t'excuser afin d'éviter tout conflit.

Si quelqu'un se rend coupable d'une faute emportant une pénalité quelconque, examine attentivement le degré de gravité de l'offense et inflige un châtiment proportionné; tel est l'avis des hommes jus-

tes; quant à moi, je déclare qu'en agissant ainsi, tu t'écartes des voies de la douceur, de la clémence et de la générosité; on doit au contraire, en ce cas, n'infliger qu'une demi-pénalité afin de satisfaire à la fois à la discipline et à la magnanimité; tu feras ainsi acte de cœur noble et de sage administrateur; en effet, il ne sied pas aux âmes élevées d'être sans miséricorde.

ANECDOTE

On rapporte que sous le règne de Moaviyè; (qu'il soit traité selon ses mérites!) [2], plusieurs criminels avaient été condamnés à périr, le prince ordonna que le supplice eût lieu en sa présence. Un des condamnés, étant saisi à son tour par les bourreaux, s'écria : — « Prince, nous avons mérité le châtiment que tu nous infliges et moi-même, je confesse mon crime; mais au nom du Très-Haut, je te conjure de me permettre de t'adresser deux questions et de daigner y répondre! » — Moaviyè consentit et le condamné lui dit : — « L'univers retentit du bruit de ta douceur, de ta générosité et de ta clémence; or, si nous nous étions rendus coupables sous un prince qui ne possédât pas ces heureuses qualités, quel châtiment

nous infligerait-il ? — Celui-là même que j'ai ordonné répondit Moaviyé. — Quel avantage retirons-nous donc de ta douceur, de ta magnanimité et de ta clémence, reprit le condamné, si tu n'agis pas autrement que celui qui eût été sévère et cruel? — Si cet homme eût parlé ainsi tout d'abord, dit le Prince, j'aurait fait grâce à tous ses complices; je pardonne donc à ceux qui restent. »

Accepte les excuses de celui qui te les présente et ne crois pas que nulle faute n'est excusable. Si l'on t'adresse une prière, ne la repousse pas en vue de ton intérêt toutesfois que ta condescendance ne porte atteinte ni à la religion ni aux intérêts d'autrui ; ne refuse pas sans nécessité et ne trompe pas l'espoir qu'a mis en toi le pétitionnaire, car s'il n'avait pas de toi une opinion favorable, il ne t'aurait pas importuné; de plus, en recourant à toi, il se fait ton homme lige ainsi qu'on le dit : « Recourir à quelqu'un est une sorte d'esclavage; or, il est bon d'être miséricordieux envers les esclaves dont le meurtre, même légal, est désapprouvé. » Ne manque donc pas de te conduire dans ce sens, afin d'être loué en ce monde et récompensé dans l'autre.

Si tu te trouves dans le cas de recourir aux bons offices de quelqu'un, assure-toi d'abord s'il est d'un caractère généreux ou si, au contraire, il n'a que des sentiments vulgaires. S'il est généreux, expose-lui ta requête, mais choisis un moment opportun ; ne le fais pas s'il se trouve lui-même en quelque embarras; ne demande que des choses raisonnables afin de ne pas être déçu; prépare adroitement ton discours et présente ta requête d'une manière convenable, expose ensuite ton affaire et ne ménage pas les paroles caressantes, car l'affabilité est un puissant intercesseur. Si tu sais présenter une supplique, tu ne saurais être repoussé et tu recevras satisfaction ainsi que je le dis dans ce quatrain :

— « Veux-tu, ô mon cœur, approcher ta bien-aimée?
— Sans souffrance approcher cette lune éclatante [3]?
— Vivre auprès d'elle en paix? Eh bien !
— Apprends à solliciter, et tu atteindras le but de ton désir. »

Fais-toi le serviteur et le client de celui dont tu implores l'appui. Si nous nous déclarons serviteurs de Dieu, c'est parce que nous avons besoin de lui, sans quoi, personne ne songerait à l'adorer. Si tu

n'as besoin de personne, rends en grâces à Dieu qui a dit : — « Si vous me rendez des actions de grâces, je vous ferai prospérer [4], » — car le Très-Haut aime ceux qui sont reconnaissants. Donc témoigner d'avance de la gratitude en exposant une requête est doubler les chances d'être accueilli.

Si tu ne réussis pas, ne t'en prends qu'à ta mauvaise chance, sans te plaindre de celui à qui tu t'es adressé et crois que s'il eût pu craindre les suites de ta rancune, il se serait empressé de te satisfaire [5].

Si celui auquel tu désires t'adresser est un homme avare ou vulgaire, ne lui demande rien tant qu'il est à jeûn, mais choisis le moment où il sera ivre ; on a remarqué que, pendant l'ivresse, les avares et les gens mesquins deviennent prodigues, quitte à le regretter le lendemain.

Si tu te vois dans la nécessité de recourir aux bons offices d'un homme vulgaire, songe que tu es à plaindre, en te rappelant que dans trois cas, un homme excite la commisération : — Si, étant intelligent, il est subordonné à un sot : — si étant faible, il est opprimé par la force, et enfin, si, ayant des sentiments élevés, il doit recourir à un homme vulgaire.

NOTES DU CHAPITRE XXX

1. L'auteur joue ici sur le mot *Adâm* qui signifie homme et est aussi le nom de notre premier père.

2. Moaviyé 1° khalife Ommia de régna de l'an 41 à l'an 60 de l'Hégire, 661-679 A. D. Il a été l'adversaire heureux des Alides et est considéré, à ce titre, par les Chiyites comme le chef des hérétiques; aussi la mention de son nom est-elle toujours accompagnée de quelques malédictions; c'est par politesse que notre auteur se contente ici d'un sous-entendu.

3. Les Persans n'ont pas d'image de comparaison plus forte que celle de la lune pour exprimer la beauté du visage d'une femme.

4. Korân, chapitre XIV; verset 7.

5. C'est-à-dire que récriminer serait inutile, car si ce personnage eût pu redouter l'influence du pétitionnaire, il n'aurait pas repoussé sa requête.





MAINTENANT que j'ai traité divers sujets, j'essaierai, autant que je le pourrai, de toucher quelques mots de certains arts et de certaines sciences. J'ai voulu compléter la tâche que je me suis imposée en traitant aussi de certaines fonctions et professions qu'un homme peut être appelé à exercer, afin que tu en aies au moins quelque teinture si tu te trouves un jour dans ce cas. Je te dis ce que j'en sais moi-même, de sorte qu'au moment où la mort me séparera de toi, je sois sans inquiétude sur ton sort. Mais que puis je, moi, humble adepte de la science? En admettant que je possède quelques connaissances, à quoi serviront mes enseignements si tu ne les suis pas plus que je n'ai suivi ceux de mon père? En tous cas, tu ne pourras rien me reprocher, car je t'aurai transmis la somme de mon savoir. Si tu en profites, je ne regretterai rien, et dans le cas contraire, je ne saurai du moins être accusé d'avoir rien négligé en disant quelques mots des fonctions et des professions que chacun peut un jour exercer.



CHAPITRE XXXI

DE LA THÉOLOGIE, DE LA JURISPRUDENCE, DE LA PRÉDICATION ET DE LA MAGISTRATURE.

RAPPELLE-TOI, ô mon fils, que je t'ai averti que je traiterais des diverses professions [1]; je n'entends pas par cette expression la pratique d'un métier ou d'un trafic quelconque; non, sans doute, mais toute occupation, tout travail auquel un homme se livre, constitue, en fait, une profession; or, il est nécessaire d'en connaître au moins les principes afin d'être en mesure de pouvoir le faire utilement. Je sais, par expérience, qu'il n'est aucune profession qui n'ait ses traditions, ses principes et ses règles qu'on doit nécessairement connaître.

Les diverses professions sont nombreuses; il me serait impossible de les analyser toutes et je me détournerais ainsi du but que je me propose. Cependant l'ensemble peut en être divisé en trois catégories : les sciences pratiques et industrielles; les professions scientifiques et enfin la science par excellence qui comprend l'étude des textes sacrés [2].

La première catégorie comprend la médecine, l'astronomie et la géométrie, l'arpentage, la poésie et autres professions semblables.

La seconde catégorie comprend la musique, l'art vétérinaire, l'architecture, l'hydrologie [3], etc.

Chacune de ces professions est soumise à des règles et à des principes particuliers qu'il faut connaître pour l'exercer convenablement, ce qu'on ne saurait faire quelque habile que l'on soit, si on les ignore.

Quand à la troisième catégorie, la théologie, elle se comprend assez sans qu'il soit nécessaire de s'étendre longuement.

Je te dirai de ces professions ce que je juge indispensable, et je t'en indiquerai les principes généraux, car deux cas peuvent seuls se présenter : ou par un accident de la fortune, tu peux te trouver dans la nécessité d'en exercer quelqu'une, et tu seras au moins initié aux secrets de la pratique de chacune d'elles en particu-

lier; ou tu ne te trouveras pas dans ce cas, alors tu n'auras rien perdu de ta considération, car il est du devoir des grands, de tout connaître autant que possible.

Sache, ô mon fils, que tu ne retireras de toute science spéculative d'autre fruit qu'un avantage moral; tu n'en saurais retirer aucun profit matériel si tu n'y joins quelque artifice. La science du droit [4] par exemple, ne rapporte rien à celui qui la possède tant qu'il ne l'applique pas à la magistrature, au règlement des successions, au professorat ou à la prédication.

Il en est ainsi de l'astronomie tant qu'elle n'est pas appliquée à dresser des calendriers, des horoscopes, à la divination et à donner des espérances aux gens naïfs.

On peut en dire autant de la médecine dont, sans artifice, sans charlatanisme et sans l'aide de quelques drogues prescrites à tort et à travers, celui qui l'exerce ne tire aucun avantage matériel.

Il résulte de ces observations que la plus noble des sciences est la théologie dont les principes sont l'échelle qui conduit à l'unité de Dieu, et les conséquences, les préceptes sacrés; sa pureté est altérée parfois par la recherche des intérêts temporels, donc si tu t'en sens capable, livre-toi à l'étude de la théologie, c'est le moyen d'être heureux en ce monde et dans l'au-

tre, si ce bonheur ne t'est pas accordé, attache-toi, du moins à l'étude des principes de la foi et ne passe qu'ensuite à celle des conséquences, parceque les pratiques sans la connaissance des principes ne sont qu'une comédie.

Si tu te sens brûler de l'amour de la science, habitue-toi à la tempérance et à modérer tes désirs ; aime la science et fuis le monde ; sois patient ; aie toujours l'esprit lucide, lève-toi de bonne heure et veille tard ; applique-toi à lire et à écrire, sois humble, travaille sans relâche, récite fréquemment le Koran ; étudie les traditions et cherche la vérité ; recherche les savants et respecte-les ; ne rougis pas de ta passion pour l'étude et sois reconnaissant envers ton maître.

Que tes provisions consistent en livres, en cahiers, en une écritoire, un encrier, un canif, etc., etc. ; ne t'attache à nul autre objet.

Retiens ce que tu entends, mais ne le répète pas : parle peu et réfléchis beaucoup ; n'affiche pas une vaine science en n'étant qu'un servile plagiaire.

Tout étudiant qui règlera ainsi sa conduite sera bientôt le phénix de son temps.

Si tu te destines à être *Mofti*[5], sois

pieux, prompt à la repartie, cultive ta mémoire et étudie sans cesse; ne transgresse nul précepte relatif au culte, au jeûne et à la prière; sois sincère; prends soin de ton corps et de tes vêtements; ne résouds aucune question sans avoir mûrement réfléchi; ne te satisfais pas de ton propre jugement sans preuves; ne décide pas simplement par esprit d'imitation, prononce plutôt d'après ton opinion; ne te contente pas de deux versions concordantes ou contradictoires; ne te fie qu'aux écrits dont les auteurs sont à l'abri de tout soupçon; ne t'engoue pas pour un passage quelconque; si tu lis une tradition, enquiers-toi d'abord du rapporteur; n'accepte pas une tradition inédite quelle que soit l'autorité de celui qui la rapporte; n'admets pas l'authenticité d'une tradition attribuée par le rapporteur à un autre, à moins que le rapporteur n'inspire confiance; prête quelque attention aux récits transmis successivement; travaille sans cesse dans les intérêts de la foi [6]. Evite l'esprit de fanatisme. Dans la discussion, observe ton adversaire, si tu te sens plus fort que lui et si tu désires prolonger la controverse, lance-toi hardiment, sinon, coupe court. Ne te borne pas à une seule comparaison, à un seul argument ni à un seul exemple; évite de te contredire; pose bien tes prémisses afin que tes conclusions soient sans défaut.

Quand la discussion a pour objet un point de jurisprudence, donne la préférence au verset (du Korân) sur la tradition, à la tradition sur l'hypothèse ou la possibilité.

Il est permis de discuter sur un point des principes religieux obligatoires ou de dévotion, sur l'improbabilité de telle ou telle opinion ; mais il faut le faire de manière à ce que le but que tu te proposes soit bien et duement défini.

Parle avec élégance, ne coupe pas court, mais ne t'étends pas non plus sans mesure et inutilement [7].

Si tu te destines à la prédication, rends-toi maître du texte de Korân ; orne ta mémoire, et du haut de la chaire n'engage de discussion qu'autant que tu seras assuré de la faiblesse de ton adversaire ; en chaire, n'interroge jamais, c'est aux auditeurs de poser des questions et non de les résoudre. Sois éloquent et imagine-toi que tu parles à des brutes, de sorte que tu puisses dire tout ce qui te viendra à la pensée et développer tes arguments à ton gré. — Prends soin d'être toujours bien vêtu.

Entoure-toi de disciples à la voix sonore qui, dispersés dans l'auditoire, écla-

tent en applaudissements à chacun de tes traits et entretiennent ainsi l'attention de l'assemblée [9]. Si les auditeurs sanglottent, verse toi-même par instants, quelques larmes. S'il t'arrive de demeurer court, tire-toi d'affaire par une prière, une invocation ou quelque tour ingénieux.

N'aie pas l'air froid, sévère et ennuyé quand tu seras en chaire et n'aie pas un débit sec ; tes auditeurs suivraient bientôt ton exemple, ainsi qu'on le dit : « L'ennui engendre la tiédeur. » Sois pathétique, et dans la chaleur de ton discours, ne te refroidis pas soudainement. Etudie ton auditoire; s'il se plaît à des traits d'esprits, prodigue les lui; s'il aime les fictions, sers-le suivant son goût. Si tu ignores ce qui lui plaît et si tu le juges bien disposé, lance-toi sans crainte, parle lui un langage fleuri, mais prends garde, car c'est alors même que l'orateur peut redouter un adversaire sérieux.

Si, au contraire, tu t'aperçois que ton auditoire ne t'est pas favorable; ne t'arrête pas, réponds vivement à toutes les objections qu'on te présente : si tu te trouves embarrassé, dis que ce sont là des sujets qu'on ne peut traiter en chaire, mais que tu es tout prêt à le faire en particulier; il est probable que tes interlocuteurs ne viendront pas te déranger. Si, pour t'embarrasser, on te présente quelque question par écrit à laquelle tu n'es

pas en état de répondre, déchire le papier, déclare que le sujet est entaché d'impiété et d'hérésie et accuse l'auteur de vouloir innover; toute l'assemblée l'accablera de telles malédictions, que personne n'osera chercher à l'imiter. Aie présentes à l'esprit les paroles que tu prononces afin de ne pas te répéter.

Sois aimable, et ne séjourne pas longtemps dans une même ville, car un prédicateur s'attire la faveur publique par des manières affables et ne fait fortune qu'en changeant fréquemment de domicile.

Sois soucieux de ta réputation d'éloquence, prends soin de ton corps et de tes vêtements et observe les prescriptions religieuses telles que les prières et les jeûnes tant obligatoires que de dévotion; sois persuasif; évite la mauvaise compagnie; en un mot, garde le *decorum* de la chaire; je l'ai déjà dit tout à l'heure, ne sois ni vain, ni dissimulé, ni prévaricateur. Conforme ta conduite à tes préceptes si tu ne veux pas être taxé d'hypocrisie. Enseigne le bien et fais-le, afin de n'avoir pas à rougir en affichant de vaines prétentions.

Dans tes discours, mêle les paroles d'espérance aux menaces; ne fais pas tout à la fois désespérer tes auditeurs de la miséricorde divine, mais ne leur fais pas non plus entrevoir le Paradis sans

obéissance de leur part. Traite plus particulièrement les sujets que tu connais le mieux et que tu as bien approfondis, afin de ne pas demeurer à court d'arguments, autrement tu ne retirerais que de la confusion.

Si, du rang de prédicateur, tu descends d'un degré, à celui de magistrat [10], il te faudra être humble, modeste, sage, perspicace et prudent, et acquérir la connaissance du cœur humain ; sois ferme, expert en théologie et en droit canon; tu étudieras aussi les diverses religions, les finesses des gens de toutes sortes, leurs façons de penser: tu devras aussi savoir user des ruses qu'un juge peut employer de manière que si un plaignant se présente devant toi sans être en mesure de produire des témoins et perde ainsi ses droits, tu puisses cependant lui rendre justice au moyen d'une certaine adresse, et même de quelques ruses permises en ce cas.

ANECDOTE

Aboul'Abbas Rouyâni était grand juge [11] au Tabaristân [12]. C'était un homme modeste, savant, scrupuleux, perspicace et prudent. Un jour, un homme se présenta

devant son tribunal, réclamant d'un autre une somme de cent dinars. Ce dernier niait la dette et le juge invita le demandeur à produire la preuve testimoniale, il répondit ne pouvoir le faire; le juge déclara alors devoir déférer le serment à la partie adverse. Le pauvre diable se prit à gémir et à fondre en larmes en suppliant le juge de ne pas déférer le serment à un homme qui ne reculerait pas devant un parjure. Le juge insista sur ce qu'il devait se conformer à la loi et répéta qu'il n'avait d'autre alternative que d'exiger la production de témoins ou de déférer le serment au défendeur [13]. Le plaignant se jeta aux pieds du juge répétant, qu'en effet, il ne pouvait fournir de preuves, mais que si son adversaire prêtait serment, il était ruiné, il le supplia de prendre en pitié sa situation et de lui faire justice en quelque manière.

Emu de cette insistance, Aboul'Abbas crut comprendre que la réclamation était fondée et invita le plaignant à lui faire le récit détaillé de son affaire : « Vive le juge! s'écria celui-ci, cet homme a été, pendant de longues années, mon ami; un jour il tomba amoureux d'une esclave dont on demandait cent cinquante dinars; il n'en possédait que cinquante et ne savait comment faire; jour et nuit, il errait en pleurant et en gémissant comme un insensé. Il arriva, qu'étant

ensemble à la promenade, nous nous assîmes pour nous reposer; il me parla de l'esclave et me peignit sa douleur en se lamentant; il était mon ami depuis vingt ans et je fus saisi de compassion. — Tu n'as pas, lui dis-je, la somme nécessaire pour acheter une esclave, je ne la possède pas non plus et je ne connais personne en état de t'assister; j'ai pour tout bien cent dinars que depuis vingt ans, j'ai amassés à grand'peine; je vais te les remettre, ajoute ce qui manque, achète l'esclave, jouis en pendant un mois, après quoi tu la revendras et tu me restitueras mon argent. — A peine eus-je cessé de parler que cet homme se jeta à mes pieds et jura, qu'au bout d'un mois, il revendrait l'esclave, fût-ce avec perte, et qu'il me rendrait la somme que je lui remis sur-le-champ. Nous étions seuls et j'atteste bien que quatre mois se sont écoulés et qu'il n'a encore ni rendu l'esclave, ni payé sa dette. — Où étiez-vous assis pendant votre entretien? demanda le magistrat, — sous un arbre. — Puisque vous étiez sous un arbre, pourquoi déclares-tu n'avoir aucun témoin? reprit le juge, puis se tournant vers le défendeur, il lui demanda ce qu'il avait à dire. Celui-ci répondit en accusant le plaignant de mensonge, ajoutant qu'il ne savait de quelle promenade ni de quel arbre il était question et que là, ni ailleurs, il

n'avait reçu de cet homme ni or, ni argent.

Aboul' Abbas lui commanda de s'asseoir et s'adressant au demandeur : — « Ne sois pas en peine, lui dit-il, rends-toi sous l'arbre dont tu viens de parler, fais y deux prosternations [14], joins y quelques prières pour le prophète, et dis lui que je le cite à mon tribunal et qu'il ait à comparaître afin de porter témoignage. » — Le défendeur ne put retenir un sourire que le juge remarqua sans paraître y prendre garde. — Le plaignant répondit qu'il craignait que l'arbre ne fît aucun cas de son message. — « Prends mon sceau reprit le juge, montre le lui et dis lui que c'est le sceau du magistrat qui le mande et l'assigne pour déposer de ce qu'il a vu ».

L'homme reçut le sceau et sortit; le défendeur prit place parmi le public et Aboul' Abbas s'occupa d'autres affaires. Quelques instants après se tournant vers ce dernier, il lui demanda s'il croyait que le plaignant, était déjà arrivé à l'endroit où il l'avait envoyé. — « Pas encore, fut sa réponse. — Le juge reprit ses occupations.

Arrivé au pied de l'arbre, le demandeur s'acquitta du message de la façon que lui avait indiquée Aboul' Abbas. Comme on s'y attend, il n'obtint aucune réponse, s'en revint tout chagriné et se présenta

devant le juge disant que l'arbre n'avait pas bougé quoiqu'il lui eût exhibé son sceau. — « Tu te trompes, reprit le magistrat, l'arbre est venu et a rendu témoignage ; puis s'adressant au défendeur : rends à cet homme la somme qu'il te réclame, sinon, je ferai vendre l'esclave et je lui en remettrai le prix. — Comment, repartit ce dernier, je n'ai pas bougé de cette salle et pourtant je n'y ai point aperçu l'arbre ! — Tu as raison, l'arbre, en effet, n'a pas comparu, mais si tu n'avais pas reçu d'argent sous son ombre, pourquoi, lorsque je t'ai demandé si ton adversaire pouvait déjà être arrivé, as tu répondu : pas encore ? Pourquoi n'as-tu pas déclaré que tu ignorais vers quel arbre et vers quel lieu il s'était acheminé ? »

Le défendeur ainsi convaincu fut condamné, obligé de payer et les cent cinquante dinars furent remis au plaignant dont le droit fut confirmé de cette façon ingénieuse.

Le magistrat ne doit donc pas seulement délibérer d'après le texte de la loi, mais il doit s'inspirer de ses propres lumières et de son bon sens.

En son particulier, le magistrat ne saurait être trop humble ni trop modeste, mais lorsqu'il siège, il ne saurait être trop

sévère, trop grave ni trop digne. Rends-toi donc savant, parle peu et pense beaucoup. A l'audience et en prononçant les sentences, tu n'affecteras pas d'être distrait ou ennuyé. Sois surtout patient. En aucun cas, ne te repose pas sur ton opinion personnelle; confère avec les *Moftis* [15]; éclaire ton esprit par tous les moyens possibles. Applique-toi à l'étude des textes et des divers cas; réfère toi aux précédents : en principe, le juge doit se conformer au texte de la loi, mais dans l'application, il peut se présenter maint cas qui, si l'on ne considère que le texte, paraît épineux et cependant peut se résoudre facilement par un magistrat intelligent.

Le juge peut être *Modjtéhid* [16] il est même préférable qu'il possède ce grade. Il doit être pieux et digne de confiance. Il s'abstiendra de siéger en certaines circonstances telles que à jeûn, au sortir du bain, ou s'il est sous l'impression de quelques soucis temporels [17]; il devra donc s'entourer de suppléants intelligents.

Quand il prononcera la sentence, il ne permettra à nul de parler sur l'affaire en cause, parcequ'alors il est du devoir du juge de rendre un arrêt et non pas de faire une instruction : il est d'ailleurs, telles enquêtes dont il vaut mieux s'abstenir. Il ne s'étendra pas en longs discours et s'occupera promptement de la

production des preuves testimoniales et de déférer le serment.

Lorsqu'il s'agit d'une affaire relative à des intérêts considérables et dans laquelle les actes des parties sont suspects, le juge mettra tout en œuvre et ne négligera rien pour découvrir la vérité.

Il choisira des assesseurs intègres; il ne reviendra jamais sur une sentence rendue et fera strictement exécuter ses jugements et ses commandements. Il se gardera d'écrire de sa main le libellé de ses jugements ou aucun acte, à moins d'urgence, afin de conserver le prestige attaché à son écriture; il se bornera à apposer son sceau sur les divers documents émanés de son autorité.

Les principales qualités du magistrat sont la science et la piété.

Si tu n'es pas prédestiné à la magistrature, si tu n'embrasses pas cette carrière et si tu ne te sens pas de vocation pour celle des armes, livre-toi au commerce, tu y trouveras peut-être du profit, et les bénéfices qu'il procure sont légitimes et honorables.

NOTES DU CHAPITRE XXXI

---

1. *Piché* signifie proprement un métier, une profession manuelle quelconque; mais on voit ici que l'auteur applique cette expression aussi bien dans ce sens qu'à toute profession libérale, voire même aux fonctions militaires et administratives.

2. *Néss*, la science par excellence, celle qui ne rapporte aucun avantage matériel, la théologie.

3. *Kériz Kéni*, construction des aqueducs souterrains, à peu près la seule branche de l'hydrologie dont s'occupent les Persans et dans laquelle ils excellent : cet art a été cultivé de toute antiquité en Perse qui est dépourvue de grands cours d'eau et où l'on doit tirer partie de la moindre source pour subvenir à l'irrigation indispensable dans une contrée où la sécheresse étant excessive, tous les produits agricoles doivent être abondamment arrosés

4. *Ilm é char*, comprend l'étude du droit civil et du droit canon.

5. Voy. note 5 du chapitre III.

6. Voy. la note 16 ci-dessous.

7. *Dom boridè* et dom é dirâz, littéralement avec la queue coupée ras, ou la queue trop longue.

8. *Mozékkiri*, mot arabe avec une terminaison persane qui a le sens de prédication aussi bien que de professorat; il peut ici être pris dans l'un et l'autre.

9. L'usage de *la chique* prévaut aussi bien en Orient qu'en Europe,

10. *Kâzi*, juge en matière civile, spécialement.

11. *Kâzi el Kozât*, juge des juges, magistrat suprême.

12. La province du Tabaristan était comprise à peu près dans les limites actuelles du Mazendéran. (Voy. B. de Meynard, *Dictionnaire géographique de la Perse*.) Aboul' Abbas était originaire de Rouyin, bourg de la province du Gourgân ou Djordjan.

13. Voy. notre droit musulman : de la procédure.

14. *Rokét;* partie de la prière. Voy. ibid. de la prière.

15. Voy. note 5 du chapitre III.

16. Le plus haut degré que la faculté de droit puisse conférer. *Modjtéhid*, signifie littéralement celui qui fait des efforts dans l'intérêt de la foi, mais c'est là généralement, en Perse surtout, un titre qui est conféré à certains savants jurisconsultes. Parmi ces personnages qui ne relèvent, en aucune façon des pouvoirs publics, il en est dont l'influence contrebalance celle de l'autorité royale; leurs demeures sont des asiles inviolables et souvent ils accordent leur protection aux individus les plus dangereux de la plèbe. Ils sont, en fait, les héritiers et les successeurs des *Mobéds* si puissant sous les monarques sassanides.

17. Afin d'avoir l'esprit libre et exempt de préoccupations étrangères.





CHAPITRE XXXII

DU COMMERCE

Quoique le commerce ne constitue pas proprement un métier, cependant, comme toute profession, il est soumis à certaines règles. Les sages ont dit qu'en principe, le commerce semble tout d'abord en contradiction avec la saine raison, mais que ses résultats sont cependant une des plus brillantes manifestations de l'intelligence; témoin ce proverbe arabe : « Sans les ignorants [1], le monde irait à mal. » — C'est à dire que celui qui par l'appât du gain d'une obole, va de l'Orient à l'Occident, expose son corps et son âme aux fatigues et aux dangers des voyages et des traversées, franchit les montagnes et les fleuves, affronte les bri-

gands, les bêtes féroces, le manque de sécurité, celui-là contribue sans doute à la prospérité des peuples, il n'est autre que le marchand. Mais pour s'exprimer ainsi, ne faut-il pas avoir les yeux sillés?

Il est deux manières d'exercer le commerce et toutes deux chanceuses : l'une est d'acheter et de vendre sur place; l'autre de faire des voyages en vue de trafiquer.

Le commerce sur place consiste à acheter au moment de la baisse dans l'espoir de réaliser un bénéfice à l'époque de la hausse; l'opération est hazardeuse et il faut une certaine témérité pour acheter une denrée dépréciée avec l'espérance d'une plus value future.

J'ai déjà parlé des dangers que court le marchand voyageur; dans les deux cas, une certaine hardiesse est nécessaire.

Le marchand doit être fidèle, intègre et sincère; il ne doit pas nuire à autrui en vue de ses propres intérêts, ni les rechercher au détriment de ceux des autres. Il ne fera d'affaires qu'avec des gens plus faibles que lui, ou s'il traite avec quelque personne plus puissante, il ne devra le faire qu'autant qu'elle est honnête et juste. Il évitera de s'engager avec des gens trop fins et avec ceux qui ne connaissent pas les marchandises, et il se gardera de traiter avec ses amis, à moins de renoncer à tout bénéfice, afin que ses relations d'a-

mitié ne souffrent pas, car on a vu d'étroites liaisons se dénouer par l'appât de quelque gain. Il ne traitera pas à crédit avec l'espoir d'augmenter son bénéfice ; il arrive, en effet, souvent, que le résultat est tout opposé à celui que l'on espérait. S'il ne veut s'exposer à des pertes notables, il se gardera d'être négligent et insouciant comme je le dis dans ce quatrain :

« — Je lui disais — si je dois me séparer de toi,

— Mon cœur ne souffrira plus.

— A peine me fus-je éloigné que j'ai perdu le sommeil et l'appétit.

— L'insouciance, en vérité, entraîne de vives douleurs. »

Tant que le marchand peut vivre sur ses fonds engagés, il n'entamera pas son bénéfice, et tant que le bénéfice lui suffira, il ne touchera pas à son capital, car là est la principale cause de la ruine. Sache que la marchandise la plus avantageuse est celle qu'on achète par livre et qu'on revend par once [2], et la plus désavantageuse celle que, au contraire, l'on achète en détail et qu'on revend en gros.

Abstiens-toi de trafiquer en céréales afin d'en tirer quelque gain ; celui qui se

livre à ce commerce ne peut être que mal intentionné et est toujours mal famé. Le dernier degré de vilenie est de mentir à l'acheteur comme je l'exprime en ce quatrain :

« — La flamme de l'amour a incendié mon cœur;

— Ma passion pour toi a courbé mon col sous le joug [3].

— J'ai acheté ton affection au prix de mon âme et de ma vie;

— Or, tu sais qu'à l'acheteur, il ne faut pas mentir. »

Le marchand ne doit livrer aucune partie de marchandises tant que le marché n'est pas conclu. En affaires, il n'est point de fausse honte; selon le dire des sages, la honte (mal à propos) engendre souvent de grands dommages. Le marchand ne doit aucun égard à la condition plus ou moins élevée de ses traitants; il ne doit pas, non plus, être charitable à l'excès, car ceux qui ont défini les principes du commerce déclarent que le premier devoir du marchand est de veiller à la conservation de son bien et le second seulement, d'exercer la charité; en observant le premier on conserve sa fortune, et en se conformant au second, on acquiert la considération.

ANECDOTE

On m'a conté qu'un négociant traitait un jour une affaire pour la valeur de mille dinârs; le marché allait être conclu lorsqu'au moment du paiement, une discussion s'éleva entre le courtier et lui sur une différence d'un carat d'or [4]. Le courtier affirmait ne redevoir qu'un dinâr, le marchand soutenait qu'il lui était dû un carat de plus. La contestation durait depuis l'aurore jusqu'à midi sans que le négociant consentît à céder, si bien que le courtier, impatienté, finit par lui remettre ce qu'il exigeait et se retira. Tous ceux qui avaient été témoins de la ténacité du marchand ne lui épargnèrent ni le blâme ni les reproches.

Le marchand rentrant chez lui fut suivi par le commis du courtier qui, lui baisant la main, lui demanda un pourboire [5]; il lui donna le dinâr et le carat qui avait été l'objet de la discussion. Le commis conta le fait à son patron, qui s'écria : « Eh ! bâtard ! quelle apparence de générosité as-tu donc remarquée chez cet homme qui, pour un carat, n'a pas rougi de discuter depuis l'aurore jusqu'à midi et d'étourdir les gens de ses clameurs, pour

que tu lui aies demandé quoi que ce soit? — Le commis ayant exhibé les pièces d'or, le courtier demeura interdit : « Dieu soit loué! se dit-il, ce garçon n'est pas beau; en outre, ce n'est qu'un enfant; je ne puis cependant attribuer à nulle autre cause qu'une mauvaise pensée, un acte aussi généreux de la part d'un homme aussi avare. » — Puis, il se mit à la recherche du marchand; l'ayant rejoint, il lui dit : « Maître, je viens d'apprendre un fait surprenant de ta part; pendant des heures entières, tu as disputé au sujet d'un carat, et, ayant encaissé le prix du marché, tu as donné à mon commis l'appoint que tu discutais avec autant d'acharnement, comment accorder cette contestation si longue et si mesquine avec cet acte si généreux? » — Ne sois pas surpris, maître, reprit l'autre, je suis marchand et c'est un des axiômes de ma profession que celui qui, en affaires, se trouve lésé d'une obole, est lésé de la moitié de son existence, mais que, par contre, il doit se montrer généreux sous peine de faire l'aveu tacite d'une origine vulgaire; or, je n'ai voulu ni être lésé ni m'exposer à passer pour être de basse extraction. »

Le marchand dont le capital est minime

ne doit pas prendre un associé à moins que celui-ci ne soit riche, généreux et modeste, afin que, dans les moments difficiles, il puisse en être assisté. Il n'achètera pas des objets qui, pour être vendus, nécessitent une nouvelle mise de fonds, parce qu'il ne peut savoir la limite précise des frais qui seront exigibles. Il se gardera d'acheter des marchandises sujettes à détérioration, non plus que des choses avariées ou endommagées. Il n'aventurera pas son capital sur une simple chance, à moins qu'il ne soit assuré qu'en cas de perte, elle ne dépassera pas la moitié de la valeur engagée.

Si on lui remet une lettre avec prière de la faire parvenir à une personne déterminée, il prendra d'abord connaissance de la teneur, car bien des désagréments sont causés par suite de lettres remises toutes scellées à cause de l'ignorance où celui qui la reçoit est de l'état des choses et des limites que le mal peut atteindre. Cependant, il se fera scrupule de lire les lettres dont le chargeront les indigents [6].

A son arrivée en quelque lieu, le marchand se gardera de répandre des nouvelles sans fondement ou d'annoncer le décès d'une personne quelconque [7]; il se bornera à n'apporter que d'heureuses nouvelles et des félicitations.

Il évitera de voyager isolément; ayant trouvé un compagnon, il campera à l'é-

tape avec ses ballots au milieu des gens qui composent la caravane. Il se gardera de se mêler aux gens armés, ce sont les premiers que les brigands attaquent, et s'il voyage à pied, il n'ira pas en compagnie des cavaliers. Il ne demandera pas son chemin au premier venu, car si celui-ci n'est pas honnête, il arrivera souvent qu'on l'induira en erreur; s'il est obligé de prendre un guide, il le fera passer devant lui et ne le suivra qu'à distance. Il saluera cordialement ceux qu'il rencontrera [8]: il se gardera d'assumer une apparence misérable et de tromper les agents du fisc, il ne manquera pas cependant de gagner leurs bonnes grâces par de bonnes paroles.

Le marchand ne doit pas se mettre en chemin sans provisions, et, s'il voyage en été, il n'omettra pas de se munir de vêtements d'hiver quoiqu'il ait à traverser des pays peuplés et florissants. Il aura soin de contenter le chef et les muletiers de la caravane. Lorsqu'il descendra en quelque lieu, il ne se liera pas avec toutes sortes de gens et s'attachera un courtier sûr et honnête. Il recherchera la compagnie de trois sortes de personnes : les gens de sentiments élevés et bons vivants; les gens riches, influents et généreux; enfin les gens qui ont une parfaite connaissance des routes et des contrées.

Le marchand s'exercera à supporter

également la chaleur et le froid, la faim et la soif et évitera de s'abandonner aux douceurs du repos, de manière qu'en cas de besoin, il ne soit pas sensible à la fatigue. Fais toi même ce dont tu peux t'acquitter et ne remets à personne le soin de tes affaires, car le monde est trompeur.

Sache que le meilleur capital du marchand se compose de l'intégrité et de la piété. En affaires, sois actif et habile, mais sois aussi honnête et sincère. Achète beaucoup et vends de même [9]. Autant que possible, ne traite pas à crédit; si cependant tu dois le faire, choisis tes clients; ne fais pas de crédit à ceux dont les moyens sont limités, ou dont les affaires périclitent, aux grands ni aux mineurs, aux magistrats, à leurs assesseurs, aux *Moftis* ni aux courtisans: si tu traites avec ces sortes de personnes, tu ne pourras t'en tirer et tu ne tarderas pas à t'en repentir.

Ne crois pas à l'honnêteté du premier venu et ne te fie pas à ceux que tu n'as pas éprouvés; ne crains pas de renouveler tes épreuves sur ceux que tu connais déjà. Cependant, n'abandonne pas en faveur d'un inconnu celui qui t'a donné des preuves, parce qu'il te faudra bien du temps pour le remplacer, selon le proverbe : « Une bête féroce éprouvée est préférable à un homme inconnu [10]. » Éprouve l'homme par l'homme. Ne fais

pas aux autres ce qui te déplairait de leur part. Eprouve l'homme par ses actions et non par ses paroles, car un moineau au comptant vaut mieux qu'un paon à crédit [11].

Tant qu'en terre ferme tu trouves à réaliser un bénefice de cinq pour cent, ne t'aventure pas en mer par l'appât d'un gain de cent cinquante pour cent; les voyages maritimes ne rapportent qu'au prix de grandes fatigues et exposent la vie et les biens à de terribles dangers [12]. Les biens peuvent sans doute aussi périr à terre, mais du moins, la vie y est sauve; or les bien perdus peuvent se recouvrer, mais nous ne disposons que d'une seule existence. On a comparé les voyages sur mer à la cour des rois où l'on s'élève rapidement, mais où la chute n'est pas moins prompte. Il est cependant permis si l'on en a les moyens et par curiosité, de faire quelque traversée, ainsi que l'a dit le Prophète : « Prenez une fois la mer et admirez la grandeur de Dieu ! »

En affaires, il t'est permis de chercher à réaliser un bénéfice plus élevé que d'usage, mais il devra être cependant proportionné à la valeur de la marchandise.

Ne confie à nul autre le soin de tes affaires, selon le proverbe : « Il ne faut se servir de la main d'autrui que pour saisir un serpent. » — Tu tiendras un compte exact de tes profits et pertes, afin d'éviter

toute erreur sur l'état de ta situation. Règle exactement tes comptes avec tes commettants et tes clients. Ne t'engage jamais par écrit, afin que si tu te trouves dans le cas d'opposer une dénégation, il te soit possible de le faire. Rends-toi sans cesse un compte exact des profits et pertes de ta maison et de ton commerce, afin d'être, à tout moment, au courant de tes affaires.

Ne trompe personne, car celui-là commet une erreur qui en agissant frauduleusement, croit nuire à autrui ; il ne lèse que lui-même.

ANECDOTE

On raconte qu'un homme, propriétaire d'un grand troupeau, avait un berger vigilant et honnête qui, chaque jour, trayait ses brebis et lui en apportait le lait. Le maître coupait d'eau le lait par moitié et l'expédiait au marché. Le berger ne cessait de le reprendre et de l'engager à ne pas tromper les vrais croyants, d'autant plus, disait-il, qu'a la fin, le fraudeur porte la peine de son dol. Le maître ferma l'oreille aux admonitions de son berger et continua ses errements, lorsqu'un soir, celui-ci hébergea son troupeau dans un ravin et

s'étendit pour dormir sur un point élevé du talus On était au printemps, un orage survint dans la montagne, la pluie fondit en torrents et, s'engouffrant dans le ravin, emporta le troupeau qui périt tout entier.

— « Et l'on dit que la pluie tombant goutte à goutte,

— Finit par emporter le troupeau tout entier. »



Abstiens-toi donc, autant que possible, de toute fraude; celui qui a trompé une fois n'inspire plus aucune confiance. Sois honnête, la bonne foi est la meilleure règle de conduite. Sois coulant en affaires; suppose que tu peux gagner un pour dix, tu auras fait plus promptement un bénéfice égal en concluant deux marchés et en te contentant d'un demi [13].

Ne promets pas légèrement, mais une fois engagé, sois fidèle à ta promesse. Ne mens pas en affaires et Dieu bénira ton travail.

Agis avec prudence dans le cas où tu dois recevoir ou délivrer une obligation et ne remets jamais un titre de ce genre avant d'avoir reçu ce qui t'est dû.

Partout où tu arriveras, empresse-toi de te créer des relations. Si tu te rends en quelque lieu où tu es inconnu, aie soin de te munir de lettres de recommandation de

la part de personnes honorables; tu pourras même, à l'occasion, te présenter toi-même, c'est là matière à appréciation qu'on ne saurait déterminer à l'avance; en tous cas, il n'y a là rien de nuisible.

Ne prends pour compagnon de route ni un sot, ni un homme sans mœurs, selon le proverbe : — « Enquiers-toi d'abord de ton compagnon, ensuite seulement de l'état de la route. »

Ne fais pas mentir celui qui te témoigne de la confiance. N'achète aucune chose sans l'avoir vue ou payée. S'il s'agit de vendre, informe-toi d'abord du tarif [14] et ne contracte qu'en bonne et due forme, afin d'être à l'abri de tout litige judiciaire.

Administre sagement ta maison, une bonne économie domestique est indispensable et évite le gaspillage. Chaque année, à l'époque de l'abondance, tu achèteras, tout à la fois, toutes les provisions nécessaires à l'alimentation de ta maison, et quant aux choses de consommation courante et dont les prix seront avantageux, tu t'en procureras une quantité double de celle qui t'est nécessaire. Tu auras soin de te tenir au courant des tarifs; s'ils sont élevés, tu revendras la moitié de ce que tu as en magasin : de la sorte, tu vivras gratuitement pendant une année sur le reste. Tu ne fais ainsi aucun tort, tu ne saurais donc être blâmé ni taxé d'avarice; cette

façon d'agir est conforme aux principes d'une saine économie domestique, et n'a rien de sordide ou dont on ait à rougir.

S'il survient quelque dérangement dans l'administration de ta maison, cherche à y remédier par un accroissement de revenu, afin de combler le déficit. Si tu n'y peux réussir, règle tes dépenses sur tes revenus.

Si tu n'es pas destiné à exercer le commerce et si tu désires embrasser une profession libérale, sache qu'après la théologie il n'est pas de science plus noble que la médecine; le Prophète l'a déclaré : — « Il est deux sciences, la théologie et la médecine. »

NOTES DU CHAPITRE XXXII

1. *Djâhil*, outre le sens d'ignorant, a aussi celui d'imprudent, téméraire; même en Perse, ce mot est employé pour désigner une personne jeune et sans expérience; il faut donc l'entendre ici dans le sens d'homme sans expérience, qui ignore les dangers auxquels il s'expose.

2. *Rotl*, poids qui varie selon les différents pays; en Perse, il équivalait à environ douze onces; *Dirèm*. dont le poids légal était de quatre grains.

3. *Yough*, conf. avec le mot français joug.

4. *Kirât*, carat, poids d'environ vingt centigrammes

5. *Chaguirdâné*, la gratification de l'apprenti; cet usage existe encore aujourd'hui dans tout l'Orient.

6. Avant l'établissement d'une poste régulière, les lettres étaient remises aux négociants que leurs affaires mettaient en relations avec des pays étrangers et qui ne refusaient jamais ce service. Les gens, originaires de l'intérieur du pays et qui y ont leur famille, se servent encore aujourd'hui de l'intermédiaire des marchands et des banquiers pour la transmission de leur correspondance.

7. Encore aujourd'hui, les Persans ont une extrême répugnance à annoncer quelque nouvelle fâcheuse, et quand ils ne peuvent l'éviter, ils ont recours à de nombreuses circonlocutions dont on a quelque peine à démêler l'objet.

8. Les voyageurs observent religieusement cette coutume et ne se rencontrent pas sans échanger des souhaits d'heureuse arrivée.

9. C'est-à-dire, renouvelle fréquemment ton capital, afin de réaliser de plus grands bénéfices.

10. La copie du manuscrit que nous possédons a ici une variante; au lieu de *Dèd âzmoudè bèh ez merdom nâ âzmoudè* que nous avons traduit, elle porte Dîv. ......, et *férichetè*....... c'est-à-dire, un démon éprouvé est préférable à un ange inconnu. Le sens est bien le même, mais nous soupçonnons le copiste de n'avoir pas compris le mot *Dèd*, bête féroce, et de l'avoir remplacé de sa propre autorité par le mot *dîv*, plus connu.

11. Variante de notre proverbe : « Un, tiens! vaut mieux que deux, tu l'auras! »

12. Les Persans ont encore une aversion prononcée contre les voyages sur mer, et nous pourrions citer tels de nos amis qui préfèrent faire

un long détour par terre plutôt que de s'embarquer.

13. Voy. note 9.

14. *Narkh*, tarif fixé par l'autorité surtout quant aux denrées de consommation générale, telles que le pain, le riz, la viande, le beurre, etc. C'est là une espèce de *maximum*.





CHAPITRE XXXIII

DE LA MÉDECINE

Si tu fais choix de professer la médecine, il te faudra connaître à fond tant la théorie que la pratique de cette science. Sache d'abord que la constitution du corps est composée de *naturalia* et de *non naturalia*. Les *naturalia* se divisent en trois catégories : 1° Les choses qui soutiennent et maintiennent la constitution; 2° celles qui sont la conséquence des premières; 3° celles qui produisent quelque mutation dans la constitution ou agissent sur elle en quelque manière.

Les *non naturalia* peuvent causer quelque perturbation dans la constitution, soit par leur action directe, soit par celle d'un intermédiaire quelconque.

Les choses qui maintiennent et soutiennent la constitution tiennent de la matière ou de la forme. Les choses matérielles sont ou plus éloignées de la matière, telles que les éléments [1] au nombre de quatre : le feu, l'air, l'eau et la terre, ou s'en rapprochent davantage telles que les tempéraments [2], au nombre de neuf dont un est régulier et huit irréguliers; parmi ces derniers, quatre sont simples et quatre sont composés.

Se rattachent aux tempéraments les humeurs au nombre de quatre : la bile, l'atrabile, la pituite et le sang.

Se rattachent encore à ces dernières les organes capitaux au nombre de quatre selon les uns, et de deux seulement selon d'autres [4].

Je veux dire par ceci que les organes capitaux sont composés des humeurs, les humeurs dérivent des tempéraments qui dérivent eux mêmes des éléments, les principes matériels les plus distants de la matière proprement dite.

Les parties qui tiennent de la forme se divisent en trois catégories : les facultés, les choses produites et les esprits [5].

Les facultés se divisent en trois classes : les facultés cérébrales ou nerveuses, les facultés cordiales et les facultés hépathiques.

Les facultés cérébrales sont au [6] nombre de cinq : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher.

Les facultés motrices [7] se divisent ainsi que les organes qu'elles font agir en trois catégories : l'imagination, la pensée et la mémoire.

Les facultés cordiales [8] sont au nombre de deux : la faculté agissante et la faculté patiente.

Les facultés hépathiques [9] sont également au nombre de trois : la faculté génératrice, la faculté organisatrice et la faculté digestive.

Les choses qui sont produites suivent l'ordre des facultés cérébrales, cordiales et hépathiques parce que les esprits sont soumis aux facultés et, par conséquent, les choses produites se divisant en autant de catégories que les facultés, elles sont aussi en nombre égal à celui de ces dernières.

Les choses conséquentes de celles qui maintiennent et soutiennent la constitution sont, par exemple : l'embonpoint, qui résulte d'un tempérament froid ; la maigreur, qui résulte d'un tempérament chaud ; la coloration du teint, qui résulte d'un tempérament sanguin ; la pâleur, qui résulte d'un tempérament bilieux, le battement des artères, conséquence de la faculté cordiale agissante ; l'emportement, conséquence de l'excès de la faculté agissante ; le courage, conséquence de l'équilibre de la faculté cordiale ; la continence, conséquence de l'équilibre de la faculté concupiscible ; la sagesse, consé-

quence de la faculté raisonnable et ainsi de toutes les complications et circonstances qui résultent de la matière ou de l'esprit.

Les causes qui ont pour effet quelque perturbation ou quelque mutation dans l'économie corporelle sont appelées causes inévitables [10] et sont au nombre de six : le climat, l'alimentation, le mouvement, le sommeil, la disposition à la gaîté ou à la mélancolie et les accidents cérébraux tels que la colère, le chagrin, la crainte, etc. etc. Ces causes sont appelées inévitables parce que nulle créature humaine n'est à l'abri de leur influence et que chacune opère une action particulière sur l'économie corporelle.

L'état de santé est en proportion de l'action de ces causes; si elles agissent également, le corps se trouve dans un équilibre parfait, mais si, au contraire, l'action de l'une ou de quelques-unes d'elles prédomine, le corps en ressent le contre-coup et la maladie et certaines altérations apparaissent infailliblement par suite de la pléthore qui en résulte.

Les *non naturalia* se divisent en trois catégories : celles qui affectent les organes dont toutes les parties sont semblables entre elles [11], celles qui affectent les organes dont les parties ne sont pas semblables [12], et celles qui produisent la désagrégation d'un organe.

Les premières sont celles qui produisent une affection ou chaude, ou froide, ou humide, ou sèche. Dans le premier cas, on les divise en cinq classes, en huit dans le second et en quatre dans chacun des deux derniers.

Les secondes, celles qui affectent les organes dont les parties ne sont pas égales entre elles, produisent une affection de l'économie générale [13], ou une affection de quantité, ou de localité, ou de nombre, ou enfin ont pour effet le retranchement ou l'accroissement d'un organe ou d'une partie de cet organe.

Les causes de l'affection générale sont celles des maladies externes ou internes qui se divisent en sept catégories : elles sont aussi celles des affections rugueuses [14] et des affections molles [15] qui se divisent chacune en deux classes.

Les causes des affections de quantité sont de trois espèces : celles des affections de localité et de nombre sont chacune de deux espèces et celles qui produisent une désagrégation [16] sont de quatre sortes.

Les maladies [17] se divisent en trois catégories : celles qui affectent les organes dont les parties sont homogènes; celles qui affectent les organes dont les parties sont dissemblables.

Les premières sont de huit espèces dont quatre simples : chaude, froide, humide ou sèche, et quatre composées : chaude

humide, chaude sèche, froide humide et froide sèche.

Les secondes sont de quatre espèces : les maladies générales, de quantité, de localité et de nombre.

Les maladies générales [18] sont de quatre catégories : externes, internes, de nature rugueuse ou molle.

Les maladies de quantité [19] sont de deux genres : celles qui causent l'accroissement d'un organe et celles qui causent un retranchement.

Les maladies de localité [20] sont de deux espèces : elles ont pour effet le déplacement d'un organe ou son altération ou celle d'une articulation.

Les maladies de nombre [21] sont de deux sortes : celles qui agissent par voie de section et celles qui ont pour effet une addition quelconque.

La désagrégation atteint les organes dont les parties sont homogènes, ou ceux dont les parties sont dissemblables, ou les uns et les autres à la fois.

Les complications [22] sont de trois catégories : celles qui touchent aux choses produites ; celles qui touchent à l'état du corps et celles qui sont relatives aux évacuations.

Tu sais déjà que la médecine se divise en deux parties : la théorie et la pratique. Je viens de traiter de la partie théorique, je t'indiquerai maintenant les ouvrages

que tu devras consulter pour chacun des sujets dont j'ai parlé sommairement, afin que tu connaisses les principes et que tu aies un clair aperçu sur chacun d'eux. J'ai puisé dans Galien et spécialement dans son ouvrage *des seize* [23], les notions que je possède et je n'ai appris que bien peu en dehors de ce livre.

Tu trouveras ce qu'un médecin doit connaître des éléments dans le chapitre des *seize* intitulé : *des éléments* ; les tempéraments, chapitre sous ce titre du même ouvrage ; les humeurs sont traitées dans le second discours du livre des *facultés hépathiques* qui fait aussi partie *des seize ;* les organes dont les parties sont homogènes sont définis dans le livre de *l'anatomie mineure* ; ceux dont les parties sont dissemblables sont définis au chapitre de *l'anatomie majeure*, ces ouvrages sont autres que *les seize ;* il est parlé des facultés cordiales dans le livre du *battement des artères* du même ouvrage; pour les facultés cérébrales ou nerveuses, tu te référeras au livre *des conseils* d'Hippocrate et de Platon [24]. Cet ouvrage est aussi de Galien, mais ne fait pas partie des *seize*.

Si tu veux pousser plus loin tes études, puise la connaissance des éléments et des tempéraments dans le traité *de l'être et de la dissolution* [25] dans celui *du ciel et de l'univers* [26]; pour les puissances et les

choses produites, réfère-toi au livre *du cerveau* et à celui *de la perception et des choses perçues*; la science des organes est traitée dans le livre des *créatures animées*; les diverses maladies sont spécifiées dans le livre *des maladies et des complications* qui fait partie des *seize divisions*; les causes sont expliquées dans le second livre du même ouvrage; les diverses complications sont décrites dans le sixième livre; les causes des maladies sont définies dans les quatrième, cinquième et sixième livre de cet ouvrage.

Maintenant que j'ai traité de la théorie médicale, je ne puis passer sous silence la partie pratique quoique je doive m'étendre quelque peu longuement sur ce sujet, la théorie étant à la pratique ce que l'esprit vital est au corps qui ne peuvent exister que par une coopération mutuelle, ne peuvent se compléter que l'un par l'autre et ne peuvent être l'un sans l'autre.

Quand tu seras appelé auprès d'un malade, fais bien attention au régime que, selon son âge, tu dois prescrire; le traitement peut être entrepris de deux façons; par la diète ou par l'alimentation.

Le médecin ne doit entreprendre aucun

traitement avant d'avoir acquis une connaissance parfaite de la force du malade, de la nature et de la cause de sa maladie, de son tempérament, de son âge, de sa profession, de sa façon de s'exprimer, de sa constitution, des conditions de sa résidence, de la température, de la pulsation, de la race dont est issu le malade, de quelque affection externe dont il peut être atteint, des complications apparentes, des symptômes favorables ou fâcheux, de la nature des sédiments, des symptômes de quelque affection interne.

Le médecin doit aussi connaître les signes qui annoncent une crise ainsi que les différentes espèces de fièvres afin de pouvoir remédier aux affections aiguës. Il doit, en même temps, être habile pharmacien, selon les préceptes des maîtres et connaître l'application des différents genres de traitements. Si je devais définir chacun de ces sujets, je m'étendrais trop longuement, je me contenterai de t'indiquer les ouvrages où tu pourras, en cas de besoin, puiser certaines connaissances sur ces divers sujets.

En fait d'hygiène, tu consulteras le traité complet qui fait partie des *seize divisions*; pour la symptômatie, les *prémisses de la science et les sections* d'Hippocrate; pour le battement des artères, *la pulsation majeure et mineure*; la connaissance des urines, le premier discours

du livre *des crises* de l'ouvrage des *seize divisions* de Galien qui est différent de celui des *seize divisions* proprement dites [27].

Pour les symptômes des maladies internes, tu consulteras le livre intitulé : « *La maturité des bourgeons* » ; des *seize divisions* ; pour les crises, le traité *des crises* du même ouvrage ; pour les fièvres, le traité *des fièvres* encore du même ouvrage, et pour le traitement des affections aiguës, le livre intitulé : « *L'eau d'orge* qui fait partie des œuvres d'Hippocrate, *la maturité des bourgeons* déjà cité et *l'art de guérir*; quant à la pharmaceutique, tu recourras à la pharmacopée de Galien.

Le médecin doit faire de nombreuses expériences, mais il évitera de choisir pour sujet une personne notable ; il devra aussi servir dans les hôpitaux [28] afin de mettre en pratique les connaissances qu'il aura puisées dans les livres et d'acquérir une certaine habileté pour ne pas se trouver embarassé. Il se pénétrera des recommandations d'Hippocrate afin d'apporter, dans ses cures, la plus grande droiture. Il aura soin de se vêtir décemment, d'approcher le malade avec un visage souriant et de lui adresser de bonnes paroles d'en-

couragement, car c'est là un puissant auxiliaire.

Le médecin examinera attentivement la face du malade, s'il le croit endormi. S'il interpelle le malade et si celui-ci répond sans le reconnaître; s'il ouvre les yeux et retombe soudain dans l'assoupissement, ce sont-là autant de symptômes fâcheux. Il en est de même si le malade a l'œil hagard et s'il est agité; s'il pousse des cris, si ses doigts se crispent; si la sclérotique et la prunelle sont plus brillantes qu'à l'ordinaire, si le malade passe fréquemment la langue sur ses lèvres, et s'il respire avec difficulté. Un résultat fatal est à craindre si le malade est atteint de vomissements incessants et si les déjections stomachales sont de deux nuances rouge, jaune, blanche et noire.

Si le malade est atteint de consomption et de toux, le médecin recueillera de sa salive sur un morceau de linge et la fera sécher et si la salive laisse quelque trace après le lavage, ce sera un symptôme défavorable, si le malade, outre la toux, est abattu et irritable, il souffre, en ce cas, d'un asthme.

Dans le cas que je viens de citer et tant que les symptômes que j'ai signalés persisteront, tu t'abstiendras de prescrire aucun médicament, ce serait inutile; mais s'ils disparaissent, il y a quelque espoir de guérison. En ce cas, observe le pouls du

malade, s'il est élevé et marqué, c'est le sang qui domine; s'il est faible et fréquent, c'est la bile; s'il est faible et lent, c'est l'atrabile; s'il est lent et dur, c'est la pituite; s'il est irrégulier, recherche à quelle catégorie la maladie peut être attribuée et règle ton traitement d'après ton observation.

Après avoir constaté l'état du pouls, tu passeras à l'examen des urines. Si elles sont blanchâtres et troubles, le malade est atteint de quelque chagrin; si elles sont blanchâtres et limpides, la maladie a pour cause le mauvais air et l'humidité malsaine; si elles sont claires, le malade souffre de dégoût; si la teinte en est orangée et si elles contiennent quelques particules solides; elles annoncent une affection intestinale; si elles sont onctueuses et contiennent des filaments, c'est le signe d'un résultat fatal et prochain; une teinte safranée est l'indice d'une fièvre bilieuse ou d'une affection bilioso-sanguine; noirâtres et surmontées d'un liquide jaunâtre, elles résultent d'une hypertrophie de la rate; en ce cas, ne prescris aucun remède, de même que dans le cas où le liquide émergeant est diaphane, si les mêmes laissent un sédiment jaunâtre ou verdâtre, elles annoncent une amélioration prochaine de l'état du malade.

Si quand le malade délire, l'urine est

d'un rouge foncé mêlé de déjections sanguines et si elle écume, abandonne toute prescription, de même que si tu y remarques une teinte brune et si un peu de sang caillé paraît à la surface ; si ayant la même teinte, l'urine est surmontée de substances farineuses ou de sang caillé, prends congé du malade.

L'urine jaune qui jette des reflets brillants ou qui est d'un jaune tirant sur le rouge, est le signe d'une affection sanguine; en ce cas, ordonne une saignée et le malade ne tardera pas à recouvrer la santé.

Si l'urine est jaune parsemée de filets rougeâtres, recommande le malade à Dieu; si elle est jaune parsemée de filets blanchâtres, la maladie traînera en longueur ; si elle est verdâtre, elle indique une affection de la rate. Si elle est verdâtre et noirâtre, retire-toi. L'urine verte et blanchâtre avec des filaments semblables à l'acarus du vinaigre est le signe d'une affection hémorroïdale ou de l'impuissance.

Après avoir constaté l'état du pouls et la nature de l'urine, tu passeras au diagnostic, car les maladies sont de beaucoup d'espèces. Quand tu auras reconnu la maladie, dans tous les cas où la diète te paraîtra devoir suffire, ne prescris ni onguents, ni liniments, ni emplâtres, ni cataplasmes; dans les cas où ces palliatifs ainsi que les dilutions et les infusions

suffiront, ne prescris ni pilules, ni décoctions, ni aucuns composés.

N'abuse pas des médicaments, et tant que le calme et le repos te semblent être efficaces, ne donne au patient aucun vomitif ou purgatif, mais si le mal s'aggrave, n'hésite pas à employer les médicaments et ne te contente pas de la méthode expectante.

Fais en sorte que le malade ne soupçonne pas la gravité de son état, encourage-le et ne va jamais jusqu'à déclarer qu'il est en danger.

Ne prescris pas une diète trop rigoureuse au malade grand mangeur qui ne saurait l'observer, mais alors combats habilement le mal que pourrait causer une alimentation trop abondante.

Une des connaissances les plus utiles à un médecin est la pharmaceutique.

Je me suis longuement étendu sur ce chapitre à cause de ma passion pour la médecine qui est une science vraiment utile. Je m'y suis arrêté parce qu'on se plaît à entendre parler les amis de l'humanité. Mais si le destin ne te conduit pas à cette étude, applique-toi à celle de l'astronomie qui est aussi une science noble parce qu'elle se rapporte à un miracle de

l'envoyé divin, et une science qui a été ainsi honorée est, sans contredit, privilégiée [29].

NOTES DU CHAPITRE XXXIII

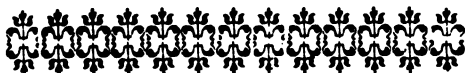
1. *Esteksât*, principes primordiaux de toute chose et, par extension, les quatre éléments reconnus des anciens.
2. *Emzèdjèt*, pluriel de *Mézâdj*, tempérament.
3. *Ekhlât*. La médecine, à l'époque de Kabous, était exclusivement attachée à l'école de Galien qui prévaut d'ailleurs encore aujourd'hui en Perse. On sait que cette école reconnaît quatre espèces de tempéraments fondés sur les quatre humeurs dénommées dans le passage qui fait l'objet de cette note.
4. Selon ces derniers, le cœur et le foie.
5. *Kovvèt*, la force, la puissance, la faculté, par exemple. *Kovvèt è bàssèrèt*, la faculté de la vision. *Ef'âl*, les choses qui sont produites par le cerveau, le cœur ou le foie.

Ervâh, les esprits ou les forces qui, selon la médecine arabe, résident chacun dans l'un de ces trois organes.

6. *Kovvèt è nèfsâni*.
7. *Kovvèt è harékèt*.
8. *Kovvèté haïvâni*.
9. *Kovvèt é Tabi'i*.
10. *Esba'b é zéroûri*.

11. *E'zâ é motéchâbé*, par exemple, les os, les veines, les artéres, etc
12. *E'za é ali*, tels que l'œil, la main, l'organe de l'audition, etc.
13. *Bimâri è khèlkèt.*
14. *Khochoûnèt.*
15. *Mélâssèt.*
16. *Téfrik el Ettéssâl.*
17. *Emrâz.*
18. *Mèrèz è khèlkèt.*
19. *Bimâri è mekdâr*, par exemple, développement du cœur, des jambes, du foie, de la rate, etc.
20. *Bimâri è vez*, déplacement d'un organe, par exemple, le cœur à droite, etc.
21. *Bimari è èdèd;* organe supplémentaire, tels que six doigts, etc.
22. *'Erèz*, complication qui survient dans une maladie; ce mot a parfois, en médecine, le sens de symptôme.
23. Il s'agit ici probablement des seize divisions d'Aristote; l'auteur indique cet ouvrage par le simple titre des seize. *settet acher*.
24. Probablement d'Aristote.
25. Commenté par Aristote.
26. D'Aristote.
27. La distinction que fait ici l'auteur entre deux ouvrages qui portent le même titre n'a lieu qu'à cause de l'attribution qu'il fait à Galien des seize divisions d'Aristote déjà citées.
28. D'après ce que dit ici l'auteur, il semble que des hôpitaux existaient à cette époque en Perse, où on ne trouve aujourd'hui aucun établissement de ce genre.
29. L'auteur fait ici probablement allusion à une tradition qui a trait à un miracle de Mahomet qui aurait séparé la lune en deux parties pour témoigner de la vérité de sa mission.





CHAPITRE XXXIV

DE L'ASTRONOMIE [1] ET DE LA GÉOMÉTRIE

Si tu te voues à l'astrologie, étudie d'abord avec ardeur les mathématiques; la science des pronostics est compliquée et tu ne pourras éviter de commettre quelque erreur, car personne n'est infaillible. En tous cas, l'objet principal de l'astronomie et des observations célestes est le pronostic. Puisque le but est tel, rends-toi maître des principes de cette science et de l'art d'observer, car la justesse du pronostic est en raison de la précision des observations. Garde-toi donc de dresser un horoscope par simple approximation, n'opère que d'après les principes, le calcul et les preuves; en effet, toutes fois que les calculs et les preuves seront

exactes, le pronostic ne saurait être entaché d'erreur.

[2] Ne prétends pas pouvoir dresser un horoscope à l'occasion d'une naissance ou avec toute autre intention sans avoir acquis la connaissance parfaite des astres, de celui qui se lève sur l'horizon au moment de l'observation, du degré de sa hauteur et de celle de l'astre dont l'influence prédomine en ce même moment, de la lune, des maisons de la lune, du maître de la maison de sa phase actuelle, des astres qui affectent les tempéraments, des phases, de l'influence des astres dans leurs différentes phases, du maître de la maison qui influence l'objet de la consultation, de l'astre avec lequel la lune se trouve en opposition ou en conjonction, de l'astre dont l'influence prédomine sur le degré de l'horoscope cherché, de l'astre avec lequel une planète peut se trouver en conjonction, des degrés du parcours des différentes planètes, du degré où se trouve une planète qui s'obscurcit, de la hauteur à laquelle un astre doit se trouver pour exercer une influence quelconque, de la hauteur du soleil, de l'ascension et de la déclinaison des astres.

Il te faudra encore connaître les constellations, les douze signes du zodiaque, les degrés, les quatre groupes de ces signes selon les quatre éléments, les orbites, le signe dans lequel l'astre doit se trou-

ver pour exercer une influence fortunée, les divisions par groupes de trois planètes dans chacun de ces signes, du signe où, en y passant, l'astre perd de son éclat, les phases qui exercent une influence triste ou joyeuse, fortunée ou fâcheuse, les apsides et les différents aspects sous lesquels les astres se présentent.

Tu étudieras ensuite les différentes phases de la lune et des astres, leur aphélie et leur périhélie, leur influence heureuse ou défavorables, les syzygies, leurs différents aspects, leur conjonction et leur opposition avec celui qui préside à l'horoscope, la mesure de la projection de leur lumière, la distance de la conjonction d'une planète avec une étoile fixe, l'astre considéré isolément, son passage d'un point à un autre de son orbite, le groupement des astres, ceux qui s'opposent à la réussite de l'objet en consultation, la réflexion de la lumière, les mesures propres à combattre l'influence défavorable d'un astre ou à modifier les divers tempéraments, l'effet de tel astre sur la rétribution des œuvres bonnes ou mauvaises, les présages de grandeur, l'heure de l'opposition et de la disparition de tel astre sur ou sous l'horizon, l'astre qui préside aux destinées du sujet de l'horoscope, reconnaître s'il procure la prospérité ou la ruine, son influence sur la prolongation ou l'abrègement de l'existence, les

cinq mouvements respectifs des planètes.

Ce n'est qu'après de profondes études et avoir acquis toutes ces connaissances que tu pourras aborder les pronostics et être assuré de leur justesse. Prends pour base de tes calculs un calendrier dressé d'après des tables astronomiques écrites en caractères connus, et revu et corrigé avec une exactitude rigoureuse, et encore te faudra-t-il user de grande circonspection pour ne pas commettre quelque erreur. Après avoir pris toutes ces précautions, il te faudra encore avoir toi-même foi en ton pronostic, sans quoi, si tu doutes, tu auras peu de chances de réussir [3]. Ne crains pas de t'étendre en détails sur le sujet de la consultation, de manière à justifier plus sûrement le résultat de ton pronostic.

Quant à l'horoscope de la naissance, j'ai entendu dire à mon maître (que le Seigneur l'ait en sa miséricorde!) que le moment de l'observation ne doit pas être, en fait, celui où l'enfant sort du sein de sa mère, mais bien celui de la conception même. C'est ce dernier, appelé l'horoscope du désir, qui doit servir de base à l'horoscope, et c'est de lui que dépendent les circonstances favorables ou fâcheuses et toutes celles de l'existence de l'enfant qui vient d'être conçu.

L'horoscope du moment de la naissance est nommé le passage majeur; celui du commencement de l'année, passage moyen

et celui du commencement du mois, passage mineur [4]. En tous cas, le sort de l'individu est fixé au moment de sa conception selon une tradition du prophète (que les bénédictions soient sur lui et ses descendants : — « Celui qui doit être heureux l'est déjà dans le sein de sa mère; celui qui doit vivre dans l'infortune y est prédestiné dans les entrailles maternelles. » — Cette parole vient à l'appui de ce que je t'ai dit tout à l'heure au sujet du moment réel de l'horoscope de la naissance, mais comme il est évident que nul ne peut connaître le moment précis de la conception, tu n'as pas à t'en préoccuper; car il ne faut pas mettre le pied où d'autres qui te valaient ont trébuché [5].

Mais quand tu dresseras un horoscope majeur, suis les principes des anciens maîtres ainsi que je te l'ai dit plus haut.

Si l'on te consulte à une époque quelconque, observe d'abord l'horoscope du moment, de l'astre qui y préside, ensuite la lune, sa phase, le maître de la phase, l'astre avec lequel la lune doit entrer en conjonction, celui avec lequel elle entrera en opposition, l'astre qui se trouve dans le champ de celui qui préside à l'horoscope; s'il s'y trouve plus d'un astre, observe celui qui prédomine et lequel possède l'influence la plus heureuse.

J'ai touché quelques mots de l'astrologie, je te parlerai maintenant de la géométrie.

Si tu te trouves dans le cas de devoir mesurer un terrain, il te faudra d'abord connaître la trigonométrie et ne pas traiter légèrement les figures géométriques de côtés irréguliers en te disant que tu mesureras un des côtés de la surface et que tu calculeras approximativement le reste; non certes! car la mesure d'une superficie peut présenter des différences considérables. Applique-toi donc à l'étude de la trigonométrie, ainsi que me le répétait fréquemment mon maître (que le Seigneur l'ait en sa miséricorde!) : — « Attention, ne néglige pas les angles dans la mesure des superficies, car il est telles figures qui quoique présentant un angle courbe ressemblent à un angle aigu de cette façon ou de cette autre [6], et il est certains angles aigus qui ressemblent à un angle obtus; de là il peut se produire des différences importantes.

S'il t'arrive de te trouver embarrassé pour mesurer une superficie irrégulière, ne calcule pas approximativement, réduis-en la moitié en angles, ou en carrés, il n'est aucune figure qu'on ne puisse réduire de cette façon; mesure ensuite les côtés et tu en trouveras les proportions exactes.

Je pourrais en dire bien long sur ce sujet, mais je me détournerais ainsi du but que je me propose ; si j'en ai touché quelques mots, c'est que, ayant traité de l'astronomie, je n'ai pu m'abstenir d'en dire aussi quelque chose.



NOTES DU CHAPITRE XXXIV



1. *Ilm è nodjoûm*, les Orientaux comprennent sous ce titre l'astronomie et surtout l'astrologie ; l'auteur dit lui-même expressément que l'astrologie est le but principal de l'astronomie.

2. L'auteur se borne, dans ce chapitre, à donner une longue nomenclature des termes techniques de l'astronomie et de l'astrologie nous avons essayé de les traduire. sans en donner une explication que l'auteur lui-même passe sous silence ; on peut supposer, d'ailleurs, qu'il n'a voulu que faire montre de sa connaissance d'une science obscure et controversée

3. Le passage semble indiquer que Kabous n'était pas très convaincu de la valeur de la science astrologique, puisqu'il fait surtout appel à la foi de celui qui la cultive.

4. Le passage du soleil dans l'un des signes du zodiaque.

5. C'est-à-dire que le moment précis de la conception ne pouvant être déterminé, tout ce qui vient d'être dit à ce sujet est purement théorique.

6. Nous laissons à l'éditeur persan la responsabilité de ces diagramnes que, dans le texte imprimé, il a reproduit d'après le manuscrit; le manuscrit de la traduction turque que nous avons sous les yeux les reproduit exactement de la même manière.





CHAPITRE XXXV

DE LA POÉSIE

Si tu cultives la poésie, recherche avant tout la clarté et évite avec soin tout ce qui serait obscur, ainsi que toute tournure dont le sens quoique intelligible pour toi même ne saurait être compris du lecteur qu'à l'aide d'un commentaire, car le poète écrit pour le public et non pour lui-même. Ne te contente pas de mètres mesurés et de rimes vides; ne compose jamais sans art et sans méthode; des vers peuvent être à la fois corrects et insipides. Pour plaire, la poésie, l'archet et la voix doivent être maniés avec une certaine expression.

L'art poétique consiste dans l'emploi judicieux et précis des expressions, de

l'antiphrase, de l'appropriation, de l'allégorie, de la métaphore, de la répétition, de l'accouplement, du ryhtme, des nuances, de l'apocope, du parallélisme, de l'acrostiche, de la césure, du vers libre, de la double rime, du vers renversé qui peut se lire dans les deux sens, et des divers mètres primitifs et secondaires [1].

Si tu dois traiter un sujet élevé, use surtout de la métaphore, qu'elle soit cependant vraisemblable; emploie la de préférence s'il s'agit d'un dithyrambe; s'agit-il d'une ode ou d'une chanson, prends un ton aisé, doux et tendre.

N'emploie que des rimes usitées et connues et évite celles qui sont froides ou étranges; choisis des expressions et des tournures délicates afin de plaire aux grands et aux humbles, c'est ainsi que tes œuvres deviendront populaires. Evite un rhytme pesant qui est l'apanage d'un esprit lourd et chagrin qui ne saurait s'exprimer avec agrément; cependant, si tu en es requis, tu pourras user d'un rhytme de ce genre, mais seulement en ce cas.

Tu étudieras tout d'abord l'art de la versification et la science de la prosodie, les noms des divers mètres de l'art poétique, afin que si l'occasion se présente de disputer, d'éclairer une citation ou d'être mis à l'épreuve, tu ne demeures pas court. Etudie aussi les cercles poétiques des Persans; fixe dans ta mémoire leurs déno-

minations ainsi que celles des mètres qui en dérivent, tels que le *Hizèdj*, les huitième, septième et troisième mètres, les épitres érotiques, les mètres primitifs et secondaires, les quatrième, onzième et douzième mètres; les modifications du second mètre, les treizième, quinzième, neuvième et dixième mètres. Tu devras encore connaître à fond les rhytmes arabes tels que les troisième, second, cinquième, quatrième et premier mètres, etc., ainsi que les cinquante-trois genres et les quatre vingt-deux espèces qui dérivent des dix-sept mètres primitifs [2].

Quelque soit le genre de ta composition poétique, dithyrambe, chanson érotique, satire, élégie, chant religieux, écris dans la perfection et ne fais jamais une œuvre incomplète. N'exprime pas en vers ce qu'on ne saurait dire en prose, qu'on peut comparer au sujet dont la poésie serait la souveraine; or ce qui ne sied pas au serviteur, messied, à plus forte raison, au maître.

S'agit-il d'une épître érotique ou d'une chanson, sois langoureux et tendre; d'un dithyrambe, sois fier, hardi et élevé. Rends-toi bien compte de la valeur du sujet que tu célèbres, afin que tes éloges soient en rapport avec ses qualités et ses mérites; s'agit-il d'un personnage qui n'a jamais manié un eustache, ne t'écrie pas qu'il est capable de pourfendre un lion

d'un coup de son épée, de supporter le poids d'une montagne sur la pointe de sa lance, ou de fendre un cheveu avec sa flèche ! Célèbres-tu un homme qui n'a jamais enfourché un âne ou n'a jamais eu le derrière sur une selle, ne compare pas sa monture à Doldol [3], à *Borâk* [4], à *Rakhche* [5] ni à *Chébdiz* [6] ! En un mot, que tes expressions soient conformes au caractère du personnage. Le poète doit bien connaître les dispositions de celui dont il chante les louanges et juger de ce qui peut lui plaire afin de le célébrer de manière à exciter sa satisfaction ; autrement, il n'atteindrait pas le but de ses désirs [7].

D'autre part, dans tes poèmes, n'affecte pas une trop grande humilité et ne t'abaisse pas outre mesure, à moins que tu ne fasses l'éloge d'un personnage qui en soit absolument digne.

Ne te livre pas habituellement à la satire, car la cruche n'est pas toujours rapportée intacte de la fontaine [8].

Ne néglige pas de célébrer l'unité divine et, en général, tout sujet religieux, tu en recevras la récompense en ce monde et dans l'autre.

Ménage les hyperboles, car même en poésie, l'exagération est ridicule [9].

Fais toi un devoir de célébrer par une élégie la perte de tes amis et des grands.

N'écris pas de la même manière l'ode et l'élégie, la satire et le dithyrambe. Si tu

veux écrire une satire et si tu ne sais comment t'y prendre, fais précisément le contraire de ce que tu ferais si tu composais un éloge, car tout ce qui est l'opposé de la louange ne peut être qu'une critique. Il en est de même de l'élégie comparée à la chanson.

En tous cas, tire tout de ton propre fonds et ne sois pas un simple plagiaire des œuvres de tes confrères, ou des citations que tu aurais entendues, autrement ton génie poétique ne saurait prendre de l'essor et tu ne ferais aucuns progrès. Cependant, lorsque ton talent sera mûri et que tu te sentiras assez fort, tu pourras tirer parti d'une expression ou d'une tournure d'idées qui t'aura frappé, mais à condition de ne pas l'employer exactement dans le même sens. Si, par exemple, tu as remarqué quelque chose de ce genre dans une satire, emploie la dans un dithyrambe et réciproquement, si tu l'as trouvé dans une chanson, fais en l'application dans une élégie *et vice versa*, de sorte qu'on ne puisse en deviner l'origine.

Si tu veux célébrer quelque personnage en vue de tes intérêts matériels, ne te présente pas sous un aspect misérable ni avec des vêtements sordides; aie toujours la physionomie ouverte et souriante, garnis ta mémoire d'un grand nombre d'historiettes, de légendes merveilleuses, de facé-

ties et de plaisanteries, et rappelle-toi que tel est le moyen de plaire tant aux gens du commun qu'à celui qui est chanté par le poète.

NOTES DU CHAPITRE XXXV

1. Nous renvoyons le lecteur pour ce passage et celui qui a trait à la prosodie arabe et persane au traité de la prosodie et de l'art métrique des Arabes de S. de Sacy.

2. S de Sacy ne compte que seize mètres primitifs. Voy. le traité précité, note 1.

3. Nom de la mule favorite d'Ali, gendre de Mahomet. Voy. note 4 du chapitre xxv.

4. Nom de l'animal qui, selon la légende, a transporté Mahomet de Jérusalem au Paradis.

5. Nom du cheval favori de Rostem. (Voy. Châh-Nâmèh.)

6. Nom du cheval de Khosrou à qui Chirine, son amante, en avait fait présent.

7. C'est-à-dire une gratification; les anciens souverains persans ont comblé de faveurs et de richesses les poètes qui les ont célébrés.

8. Les exemples de châtiments sévères imposés aux satiriques abondent dans l'histoire poétique de la Perse.

9. L'hyperbole n'est pas cependant le moindre défaut des poètes persans; Saadi est peut-être le seul qui en ait usé sobrement.



CHAPITRE XXXVI

DE LA MUSIQUE

Si tu embrasses la profession de musicien, sois tout d'abord aimable, beau parleur et souriant; aie soin d'être toujours vêtu décemment, de te parfumer et de te rendre agréable. Ne joue pas que des *andante*, car les hommes n'ont pas tous le même tempérament et diffèrent autant par leurs goûts que par leur extérieur. C'est par cette raison que les maîtres de l'art de la musique ont inventé une méthode. Ils ont d'abord créé le mode *khosrovânien* qui était usité dans les assemblées royales; ils ont inventé ensuite un mode plus lent qu'ils ont appelé mode grave [1]; ce mode ayant quelque affinité avec le caractère habituel aux vieillards et aux hommes sé-

rieux a été créé à leur intention; mais, comprenant que les hommes ne sont ni tous graves, ni tous atteints par les années, ils se sont dit qu'il leur fallait trouver quelque chose à l'usage des jeunes gens; ils ont alors fait choix de poésies d'un rhytme plus vif et les ont adaptées à un mouvement plus précipité qu'ils ont nommé mode léger [2]. Ils faisaient alterner ces deux modes, de sorte que les jeunes gens aussi bien que les vieillards pussent goûter tour à tour le plaisir que procure la musique. Les enfants, les femmes et les personnes d'humeur frivole se trouvaient encore privés de cette récréation, c'est alors qu'on inventa la chanson légère [3] dont rien ne surpasse l'agrément. Tu te garderas cependant de n'exécuter que des morceaux de ce genre, ainsi que je te l'ai recommandé au sujet des *andante;* en toute occasion, joue et chante de manière à satisfaire tous tes auditeurs.

En quelque assemblée que tu sois appelé, observe la complexion de tes auditeurs; les sanguins et les atrabilaires se plairont à l'audition du ton *kord;* les bilieux goûteront le ton *zir* aigu; les bruns et les maigres préféreront les sons du luth [4], les gens de complexion blonde, humide et grasse rechercheront le ton *bam* ou grave. Ces divers tons sont conformes aux quatre tempéraments [5], c'est pourquoi les sages de la Grèce et les anciens

maîtres les ont créés selon ce principe.

Quoique ces préliminaires ne fassent pas, à proprement parler, partie de l'art de la musique, j'ai cru cependant utile de te donner quelques notions sur son origine.

Tu t'étudieras à devenir un conteur agréable, afin de reposer toi-même et ton auditoire par le récit de quelques historiettes et de facéties.

Si tu es en même temps poète et musicien, ne te prends pas de passion pour tes propres compositions et ne les exécute pas à tout propos, car il peut arriver que les autres n'y trouvent pas le même charme que toi ; les musiciens ne sont pas leurs propres interprètes, mais bien ceux des poètes.

Si tu as quelque connaissance du jeu de tric-trac ou des échecs, et si, en ta présence, quelques personnes font une partie, n'abandonne pas ton instrument pour conseiller les joueurs, car on t'a fait appeler pour faire de la musique et non en qualité de partenaire ou de parieur.

En étudiant un morceau quel qu'il soit, observe bien l'accord et la mesure, afin que ta voix n'aille pas dans un ton et ton archet dans un autre.

Si tu es épris de quelque belle, n'exhale

pas ta passion à tout bout de champ, cela ne saurait être du goût de tes auditeurs quoique tu y trouves quelque charme.

Varie tes thèmes, chante tantôt le bonheur de la possession et la douleur de l'éloignement, la satire et les reproches, les refus et les dédains, l'aversion et l'agrément, la coquetterie et l'attachement, les bienfaits et l'abandon, la joie et la plainte; en un mot, choisis tes chants selon le cas. Par exemple, ne célèbre pas au printemps les charmes de l'automne, non plus qu'en hiver les douceurs de l'été, et réciproquement; tu sauras tenir compte de la saison, du temps, du lieu et des circonstances, afin de ne pas offenser tes auditeurs par un contraste trop évident entre le sujet de ton chant et la disposition présente de leur esprit.

Si tu es un artiste éprouvé, tu jugeras d'un coup d'œil tes auditeurs; as-tu affaire à des gens intelligents et capables de juger? fais de la vraie musique, joue et chante dans des tons élégants, mais choisis des thèmes graves de nature à plaire aux penseurs, tels que la fragilité de ce monde et le dédain qu'il doit inspirer. Sont-ce des gens jeunes et frivoles? choisis un mode léger et fais choix de chants en l'honneur du vin et des buveurs. As tu affaire à des guerriers, à des gens habitués aux dangers, entonne les distiques transoxaniens qui célèbrent la guerre, le courage et l'attrait des périls.

Ne fais pas un choix exclusif de chants plaintifs et ne te borne pas à l'emploi du mode khosrovânien, en te disant comme prétexte : — « Je me conforme aux règles de l'art; je prélude par le ton *râst* et je passe ensuite aux autres selon la méthode et dans l'ordre déterminés, tels que le ton *irâk*, l'*achirân*, le *zir efkendè* appelé aussi mineur, le *bou sélik*, le ton *isfahâni*, le *névâ* ou plaintif, le *bestè-negâr*, puis enfin, j'entonne le motif; vous voyez que je suis rigoureusement les principes de mon art. » — Mais pendant que tu fais cette longue énumération, tes auditeurs seront devenus rares ou auront disparu. Devine donc ce qui est de nature à leur plaire.

Quand, dans une réunion, la coupe sera présentée à un des convives [6], entonne un chant qui lui soit agréable, car si tu n'agis pas selon les désirs de tes auditeurs, ils seront peu disposés à satisfaire les tiens [7]. Le principal talent d'un musicien est de se conformer au goût de ceux qui l'écoutent.

Si tu te trouves dans quelque banquet, ne te presse pas de boire, ne recherche pas le vin vieux; bref, tant que tu n'auras pas reçu quelque gratification convenable, bois avec modération, mais après que l'hôte t'aura donné des témoignages de sa générosité, agis à ta guise [8].

Garde-toi de discuter avec les gens ivres

sur le chant ou le morceau qu'ils requièrent, non plus que sur l'authenticité de l'anecdote qu'ils racontent, fût-elle peu vraisemblable ; ne t'en inquiète pas et laisse-les dire. Entre têtes échauffées par le vin, évite tout sujet de contestation, laisse ceux qui sont ivres agir comme bon leur semble ; les querelles dans la compagnie des grands ne rapportent rien et ne servent qu'à rendre importuns ceux qui y sont mêlés. N'aie pas le vin querelleur, tu y perdrais ton argent, et, en outre, tu risquerais de rentrer chez toi avec la tête cassée, le visage meurtri, les habits déchirés et tes instruments en morceaux. Rappelle-toi qu'un musicien est aux gages d'autrui et que celui qui se trouve dans cette situation et cherche querelle, se voit dans l'obligation de payer les autres [9].

Si, dans une réunion, il arrive que quelqu'un fasse l'éloge de ton talent, prends un air modeste et adresse-lui un chant de nature à lui être agréable afin d'encourager les autres à te faire des compliments ; or tu sais que les éloges faits de sang froid sont ordinairement gratuits, tandis que, accordés pendant l'ivresse, ils sont le plus souvent accompagnés de quelque gratification.

Si, sous l'influence des fumées du vin, les convives réclament, avec l'obstination particulière aux ivrognes, la répétition

d'un chant ou d'un morceau quelconque, ne te lasse pas de le répéter jusqu'à ce que tu aies obtenu la satisfaction de ton désir [10]. Une des qualités de l'artiste musicien est la patience à l'égard des buveurs; sans elle, il ne réussira jamais. On a dit aussi avec raison que le musicien doit être aveugle, sourd et muet, c'est-à-dire qu'il ne doit pas ouvrir les yeux quand il faut les tenir fermés, ni prêter l'oreille mal à propos, ni enfin répéter ce que, dans l'intimité, il aura vu ou entendu [11]. Un artiste qui comprend ainsi ses devoirs sera recherché et vivra heureux et satisfait.



NOTES DU CHAPITRE XXXVI



1. *Rah guéran;* mode pesant, grave; dans ce chapitre, l'auteur se borne à donner les noms des modes et des tons sans aucune définition. La musique persane, n'est, croyons-nous, autre que la musique grecque, mais l'exercice de cet art, bien que pratiqué dans l'intimité par quelques personnes appartenant aux classes élevées, est aban-

donné aux gens qui en font leur profession et par suite jette un certain discrédit sur ceux qui s'y livrent. Il est arrivé que la pratique de la musique étant laissée aux gens de peu, les principes sont tombés dans l'oubli et la routine seule a survécu. Ainsi pendant notre long séjour en Perse, avons-nous en vain cherché quelque ouvrage didactique ou quelque personne en état de nous renseigner sur l'état de la théorie musicale actuelle. Les musiciens de profession eux-mêmes que nous avons consultés, ne sont pas plus avancés ; ils nous semble que les modes et les tons sont confondus, nous avons dû donc nous contenter de traduire littéralement le texte sans chercher à donner des éclaircissements qui nous font défaut.

2. *Rah khéfif.*

3. *Terâné* qui paraît parfois avoir le sens de modulation, mais évidemment non pas dans ce passage.

4. *Sétar,* sorte de mandoline dont le corps est fait de bois de mûrier recouvert de parchemin et muni de cordes métalliques.

5. Voy. chapitre XXXIII. Tempéraments et humeurs.

6. Dans la société persane, les musiciens ne sont guère appelés que pour ajouter aux plaisirs de la table et du vin.

7. C'est-à-dire l'espoir d'une gratification, en effet, les honoraires d'un musicien, non plus que ceux des personnes qui exercent une profession libérale ne sont jamais fixés, la gratification est en raison du rang et surtout de la générosité du maître de la maison. Il est d'usage que les principaux convives honorent de quelque présent les musiciens et les danseurs qui contribuent à l'agrément de la réception.

8. Par ce conseil, l'auteur avertit le musicien de ne pas se conduire comme s'il était convié, parce qu'en ce cas, il ne saurait décemment attendre aucune gratification.

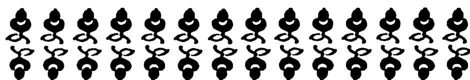
9. C'est-à-dire qu'au lieu de recevoir un salaire,

le musicien engagé dans une qnerelle s'expose encore à payer ou une amende ou quelque dédommagement.

10. Voy. note 7.

11. Le musicien étant en effet, appelé en certaines occasions délicates. l'auteur lui recommande la plus grande discrétion.





CHAPITRE XXXVII

DU SERVICE A LA COUR

S'il t'arrive d'être au service de la cour, et si le souverain t'admet dans son intimité, ne t'en enorgueillis pas; fuis cette intimité, mais sers avec zèle et dévouement, car l'amitié du prince engendre souvent la défaveur, tandis que les bons services attirent la faveur.

Plus le prince te témoignera de confiance, et plus tu te tiendras sur tes gardes; réfléchis à ceci que celui qui a le pouvoir de t'engraisser, a aussi celui de te ruiner. Quelle que soit la faveur dont tu es l'objet, ne perds pas la tête et ne parle que dans le sens des idées de ton maître; ne le contredis pas si tu ne veux pas périr avant l'heure, car saisir une alène à pleine

main est une sottise. Ne donne à ton maître que de bons avis afin qu'il ne te fasse que du bien, si tu lui donnes des conseils pervers, tu ne tarderas pas à les voir se retourner contre toi.

ANECDOTE

Au temps où Fazloûn [1] régnait à Guendjé [2] et sur le pays environnant, ce prince avait pour conseiller un déïlémite [3], personnage considérable. D'après les conseils de ce dernier, qui lui recommandait de ne pas offenser un homme de haute naissance, mais bien de le faire périr s'il lui arrivait de le faire, Fazloûn condamnait à mort tout fonctionnaire coupable de quelque faute qui eût pu être punie par la prison. Plusieurs personnages marquants perdirent ainsi la vie. Un jour, le déïlémite encourut à son tóur le déplaisir de son maître et fut incarcéré; de sa prison, il fit offrir au prince des sommes considérables pour qu'il l'épargnât. « J'ai appris de toi, lui fit répondre Fazloun, à faire périr un homme de haute naissance qu'il me serait arrivé de blesser. »

Ce déïlémite, par ses mauvais conseils, avait amené ainsi sa propre perte.

Souviens-toi, ô mon fils, qu'il vaut mieux être blâmé par les bons qu'applaudi par les méchants. Méfie-toi de la faveur et ne t'enorgueillis pas de ta fortune. Au service du prince. ne recherche que l'honneur, les biens matériels ne tarderont pas à suivre; et l'honneur que procure ce service est au-dessus de tout ce que peut donner la richesse.

S'il t'arrive de t'engraisser au service, fais-toi chétif en apparence afin de vivre en sécurité [4]; ne vois-tu pas que tant que le mouton est maigre, il est à l'abri du couteau, mais est-il devenu gras? c'est à qui l'égorgera.

Ne flatte pas ton maître par l'appât des richesses; l'or acquis au service des princes est semblable à la rose qui est brillante et parfumée; ce service met un homme en relief, mais ainsi que la rose, la fortune qu'il procure est éphémère. Il ne te sera pas possible de dissimuler absolument les biens que tu auras acquis au service et chaque pièce d'or que te rapportera ta position sera plus promptement dispersée que la poussière des chemins.

L'honneur de servir est un capital, les avantages matériels n'en sont que les intérêts, il ne faut donc pas sacrifier le premier pour les seconds; tant que le capital demeure intact, on peut toujours espérer

d'en retirer les intérêts, tandis que s'il périt, on n'y peut plus songer. Celui qui préfère l'or à son talent, ne tardera pas à tomber de la grandeur dans l'abaissement. Souviens-toi que l'avidité des richesses cause la perte de celui qui occupe des fonctions élevées, à moins qu'il ne les recherche qu'avec modération et qu'il en use généreusement, parce qu'ainsi il ferme la bouche aux gens qui cherchent à lui nuire.

Ne trahis pas le maître qui t'élève en honneur et en dignité, tu ne tarderais pas à t'en repentir. La trahison d'un serviteur contre son bienfaiteur, annonce que Dieu le précipitera bientôt du faîte des grandeurs, en effet, nul ne peut commettre un tel forfait s'il n'a pas encouru la colère divine [5].

ANECDOTE

On m'a conté qu'un jour, l'émir Fazloun, Abous' Sévâr donna à Aboul' Yessar, un de ses chambellans, l'ordre de prendre le commandement d'un corps de troupes et de se rendre à Berdé [6]. Aboul' Yessar répondit par un refus de se mettre en marche avant l'hiver, alléguant que le climat de Berdé était fort malsain pen-

dant la saison des chaleurs. Une longue discussion s'en suivit et l'émir impatienté s'écria : — « Quelle singulière appréhension est celle-ci ! a-t-on jamais vu quelqu'un périr avant l'heure fixée par le destin ? » — « Ceci est parfaitement juste, répondit le chambellan, nul ne meurt avant son heure, mais aussi nul ne se rend à Berdé avant que cette heure n'ait sonné. »

Ne sois pas insouciant de tes amis, et traite chacun selon ses œuvres, car un des avantages de la puissance est de pouvoir récompenser ceux qui nous sont dévoués et châtier ceux qui cherchent à nous nuire. L'homme dans une haute situation ne peut ressembler à un arbre stérile ; si l'on ne retire de lui ni bien, ni mal, il n'est qu'un Juif qui possède cent mille dinârs dont nul ne retire ni perte ni profit, c'est, en un mot, le dernier des hommes. Regarde tes richesses comme un bienfait de la Providence et n'en sois pas avare à l'égard d'autrui ; le fondateur de notre religion, (que les bénédictions soient sur lui et ses descendants) l'a dit : — « Le meilleur des hommes est celui qui fait profiter les autres des avantages de sa situation ».

Ne t'empresse pas de rechercher du

service auprès d'un prince vieilli au pouvoir, car bien qu'il existe, le peuple est enclin à supposer que les vieillards sont plus près de la mort que les jeunes gens, et d'ailleurs, ils ne pourront guères compter sur un long répit.

Si tu veux conserver ta position à la cour, conforme-toi aux conseils que donna à son fils Abdallah, Abbas oncle de Moustafa [7] : — « Cet homme, lui dit-il, (c'est-à-dire Ali commandeur des croyants, que le salut soit sur lui!) t'a mis à la tête de ses affaires et il a en toi une confiance absolue, si tu ne veux pas être renversé par tes ennemis, observe ces cinq maximes et tu seras en sûreté : ne profère jamais un mensonge en sa présence; ne dévoile pas devant lui les fautes d'autrui; ne le trahis en rien; obéis-lui ponctuellement, et enfin ne dévoile à nul idolâtre [8] aucun de ses secrets. » — Tu comprends facilement l'intention qui a dicté ces sages conseils.

Ne manque jamais à ton devoir; si tu as failli, n'avoue pas l'avoir fait avec intention, argue plutôt d'ignorance et fais ton possible pour en convaincre ton maître, car il vaut mieux être accusé d'ignorance que de désobéir ou de manquer de respect.

Sois assidu et zélé et n'attends pas qu'on te commande quelque service, fais-toi même toute chose qui pourrait même

être faite par un autre. Toutes fois que ton maître t'interrogera, fais en sorte d'être toujours prêt à répondre, et tiens-toi toujours à sa portée de façon que quiconque, il appelle, il te trouve toujours présent. Les princes se plaisent, en effet, à éprouver leurs serviteurs, et s'il te voit une fois, deux fois, dix fois, sans cesse attentif à ton service; il te confiera des fonctions importantes, ainsi que le dit Kaméri le Gorgânien [9] :

« — Parler en ta présence, c'est courir de grands risques.

— Qui sort sans danger de cette mer imposante? »

Tant que tu n'auras pas supporté les fatigues du subalternat, tu ne goûteras pas les avantages de la puissance; ne vois tu pas que tant qu'elle n'est pas macérée, la feuille de l'indigo est impropre à la teinture?

Le Créateur de toutes choses (que son nom soit glorifié!) a fait de l'obéissance aux princes un besoin pour les hommes.

Ne témoigne, en présence de ton maître, d'aucun sentiment d'envie contre quelqu'un, de peur que s'il t'arrive d'en parler défavorablement, il n'attribue ton jugement à un sentiment de jalousie, quoique cependant tu le prononces en toute sincérité.

Redoute la colère de ton maître; il est deux choses qu'on ne peut mépriser sans

péril, la colère des princes et les avis des sages; celui qui les dédaigne tombera dans l'infortune.

Telles sont, ô mon fils, les règles de conduite qu'il faut observer quand on sert à la cour.

Si de simple serviteur, tu arrives à un degré plus élevé, celui de confident du prince, il me faut t'instruire de la conduite que tu devras tenir dans cette situation.



NOTES DU CHAPITRE XXXVII



1. Ce personnage est le même qui, sous son surnom de Abous' Sévâr est cité dans la première anecdote du chapitre VII et dont Kabous parle encore dans le chapitre présent en le mentionnant sous son nom et sous son surnom.

2. V. note 2, du chapitre VII.

3. Un parent probablement de la famille souveraine qui a régné sur le déïlèm.

4. C'est-à-dire qu'il ne faut pas faire parade de la fortune acquise au service du prince afin de ne pas exciter l'envie.

5. C'est-à-dire que la trahison ne peut être que causée par la fatalité et que celui qui s'en rend

coupable est destiné d'avance à périr de ce chef.

6. Berdé, autrefois place forte située su le Kour et à peu de distance de Guendgè, ce n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade sans importance.

7. V. note 15 du chapitre VI.

8. Les arabes non convertis à l'Islamisme et persécuteurs de Mahomet.

9. Aboul' Kassem Ziad fils d'Omar né à Djordjân (v. note 6 de la préface); on sait peu de chose de la vie de ce poète; d'après les uns, il aurait vécu à la cour des Samanides, selon d'autres, il aurait célébré l'émir Kabous Vechemguir, l'aïeul de notre auteur; il ne reste de lui que quelques odes.





CHAPITRE XXXVIII

DU CONFIDENT DU PRINCE[1]

Si tu ne te sens pas propre à être admis dans l'intimité du prince, ne la recherche pas et décline les avances qui te seront faites, car, pour occuper cette situation, il faut être doué de certaines qualités spéciales et telles que si la réunion intime ne reçoit aucun lustre de la présence du confident, elle n'en soit pas, du moins, disgraciée.

En premier lieu, le confident doit savoir commander à ses cinq sens et être d'un extérieur qui n'inspire aucune antipathie et n'offusque pas la vue. Il doit ensuite avoir l'esprit cultivé, posséder les lettres arabes et persanes, de manière que si le prince se trouve dans la nécessité de

faire lire ou écrire quelque note, il ne reste pas court. Il doit encore, s'il n'est poète, avoir quelque teinture des règles de la versification et meubler sa mémoire de poésies arabes et persanes, de sorte que si son maître, par besoin ou par caprice, désire quelque distique, il puisse improviser ou citer un passage approprié à la circonstance sans qu'il soit nécessaire de recourir à un poète de profession [2].

Il en est de même quant à la médecine et à l'astrologie afin que, pendant la conversation ou dans un cas pressant, le confident puisse donner quelques avis en attendant l'arrivée du médecin ou de l'astrologue. C'est ainsi que tu feras preuve des qualités qui distinguent un confident; la confiance du prince sera d'autant plus entière que tu sauras davantage et il attachera d'autant plus de prix à tes services.

Tu devras aussi être capable de chanter et de jouer de quelque instrument, parce que telle occasion peut se présenter où un musicien de profession ne saurait prendre place.

Déploie tous tes talents en vue de plaire à ton maître et bientôt il ne pourra se passer de toi.

Tu t'appliqueras à devenir un conteur habile et tu garniras ta mémoire d'histoires, de facéties, de joyeusetés, d'anecdotes et de légendes merveilleuses, car celui qui

ne possède pas ce talent ne sera jamais un confident accompli.

Tu sauras aussi faire la partie de tric trac ou d'échecs, mais garde-toi d'être un joueur passionné [3] car, en ce cas, tu ne saurais obtenir la confiance du prince. En résumé, en tout ce que je viens de te recommander, ne sois pas excessif.

Tu te rendras maître du texte du koran et tu acquéreras quelque connaissance des commentaires, de la jurisprudence, des traditions du Prophète (que les bénédictions soient sur lui et ses descendants !) et du droit canon, un peu de tout, pour, le cas échéant, pouvoir, dans l'intimité, résoudre quelque point, sans qu'il faille recourir au juge ou au magistrat.

Tu auras dû lire et relire les chroniques royales et avoir servi à la cour de monarques puissants afin de pouvoir célébrer, en présence de ton maître, les qualités qui conviennent à un prince, de manière à faire une impression profonde sur son esprit et à ce que les serviteurs du Très-Haut [4] en retirent profit et satisfaction.

Tu seras à la fois grave et plaisant, mais à propos, c'est-à-dire ne pas plaisanter lorsqu'il faudra être sérieux et réciproquement. Il ne suffit pas, en effet, de posséder la science, mais il faut encore du savoir faire, car, pour la masse, posséder l'une sans l'autre, c'est être voisin de l'ignorance.

Mais par dessus tout, il te faudra être brave et hardi ; car peut-être ton maître se plaira à boire et à jouer; sois donc capable, à l'occasion, de faire preuve de virilité et exerce-toi de manière à pouvoir lutter contre deux hommes, afin que si (ce qu'à Dieu ne plaise!) dans l'emportement du jeu ou de l'ivresse, ou en toute autre circonstance semblable, quelqu'un commettait un acte de lèse-majesté, tu te conduises en brave, en préservant la personne de ton maître. Si tu péris, tu auras payé ta dette à ton bienfaiteur qui sera dans l'obligation de s'occuper de ceux que tu auras laissés et ton nom passera dans l'histoire; si tu sors sain et sauf de la lutte, outre la renommée qui s'attachera à ta personne, tu seras pourvu jusqu'à la fin de tes jours.

En résumé, si tu ne possèdes pas toutes les qualités que je viens d'énumérer, tu devras, au moins, en avoir acquis la plus grande partie pour être admis honorablement dans l'intimité du prince. Celui qui ne sait que boire, manger et plaisanter, fait un métier de parasite et n'est pas un confident. Sers donc honorablement pour que ta situation ne tourne pas à ta honte.

Sois attentif à ta tenue en présence de ton maître. Ne jette pas un regard indiscret sur ses serviteurs et baisse la tête. Lorsque l'échanson te présentera la coupe, prends la de sa main, vide la et remets la

lui aussitôt sans jeter les yeux sur lui afin de n'être pas soupçonné [5]. Conduis-toi avec une grande réserve pour éviter qu'il ne t'arrive ce qui advint au juge Abdel Mélik de Abkarét [6].

ANECDOTE

On m'a conté que le juge Abdel Mélik d'Abkaret était devenu l'un des confidents du khalife Mamoûn [7]; or Abdel Mélik avait été révoqué à cause de sa passion pour la boisson. Un soir que, en présence du khalife, on lui présentait la coupe, en la prenant, il lança une œillade à l'échanson; Mamoun vit le geste, et Abdel Mélik se voyant découvert maintint son œil cligné. Quelques instants après, le khalife lui demanda ce qu'il avait à l'œil. — « En vérité, seigneur, je l'ignore, répondit le juge, mais ma paupière s'est tout à coup paralysée. »

Depuis et tant qu'il vécut, en voyage comme à la ville, en public aussi bien qu'en particulier, Abdel Mélik n'ouvrit jamais complètement cet œil, afin de dissiper les soupçons de Mamoun.

Quiconque est appelé à être le confident du prince doit être doué des talents que je viens d'énumérer et suivre la ligne de conduite que je viens de tracer.

NOTES DU CHAPITRE XXXVIII

1. *Nédim*, compagnon intime, celui que son maître appelle à partager ses plaisirs et parfois ses débauches, pour qui il n'a point de secret et qu'il emploie dans certaines missions confidentielles, en un mot, l'ami du prince, dans un sens autre que celui qu'implique le mot *doust* qui signifie plutôt l'ami de cœur et qui ne saurait convenir pour qualifier un sujet auquel un souverain témoigne quelque affection.

2. Il est d'usage, en Orient, d'orner toute correspondance, même officielle, de quelque citation poétique ou anecdotique; les ouvrages du genre le plus sérieux n'en sont pas exempts, notre texte nous en fournit maints exemples.

3. Voy. note 2 du chapitre XIII.

4. *Bendégan e khoda*, les serviteurs de Dieu, cette expression est fréquemment employée et a le sens de la nôtre : *créatures du bon Dieu;* ainsi une personne qui est tenue à l'écart s'écria : *Men hem bende e khoda hestem!* Moi, aussi, je suis un serviteur de Dieu! Sous entendu, pourquoi donc m'exclure?

5. Les pages qui font le service auprès des princes et des grands sont choisis parmi les jeunes gens d'un extérieur agréable. Voyez note 17 du chapitre XIV.

6. Voyez note 6 du chapitre XXVII.

7. Mamoun, 7e khalife, Abbasside frère et successeur de Amîn, a régné de l'an 198 à l'an 218 de l'Hégire, 813-833 A. D.



CHAPITRE XXXIX

DU SECRÉTARIAT ET DES DEVOIRS DU SECRÉTAIRE [1]

Si tu es appelé à remplir les fonctions de secrétaire, tu devras t'être rendu expert dans l'art de bien dire, avoir une mémoire facile que tu exerceras assidument ainsi que la calligraphie [2].

ANECDOTE

On m'a conté que Sâheb Ebbâd [3] siégeant au divân [4] un jour de samedi, se

mit à écrire, puis se tournant vers ses secrétaires, il leur dit : — « Chaque samedi, je m'aperçois d'une certaine altération de mon écriture; cela provient évidemment de ce que je ne parais pas au divân le vendredi [5] et que par conséquent, un seul jour sans tenir la plume suffit pour altérer ma main [6] ».

Exerce-toi donc sans cesse à la calligraphie en caractères nets et bien lisibles; que ta rédaction soit toujours claire et correcte; un bon secrétaire doit savoir exprimer beaucoup de choses en peu de mots ainsi que le dit le poète :

— « Bien des subtilités ont été émises par la bouche des hommes ! — Bien des épîtres pleines de sens ont été rédigées avec concision! »

Orne ta rédaction de métaphores, d'apologues, de versets du Korân et de traditions du prophète, (que les bénédictions soient sur lui!) s'il s'agit de rédiger en langue persane, n'en fais pas un emploi exclusif, car cette langue est peu maniable, surtout celle dite *Dèri* [7] qui n'est pas convenable, dont il ne faut, en aucun cas, user et qu'il vaut mieux même ne pas parler. Quant à la rédaction en langue arabe, les principes en sont assez connus pour qu'il soit inutile d'en parler. En arabe, la cadence et la rime sont considérées comme des qualités et plaisent fort

à l'oreille, tandis qu'en persan, elles ont un effet désagréable [8], et tu feras mieux de les délaisser. Mais quelle que soit la langue dont tu te sers, que ton style soit harmonieux, imagé et concis.

Un habile secrétaire doit être intelligent, connaître tous les secrets de l'art d'écrire et comprendre vivement les sous-entendus et les énigmes.

ANECDOTE

On m'a conté que ton aïeul, sultan Mahmoud [9] envoya un jour au khalife de Bagdad, El Kader Billâh [10] un message pour lui demander la cession de la Transoriane et le brevet d'investiture du gouvernement de cette province, afin que pendant que d'une part, il s'en emparait par la force des armes, de l'autre, la population, à la vue du brevet, le reconnût comme son légitime souverain, El Kâder Billâh lui répondit que, dans tout l'Empire musulman, il n'avait pas de sujets plus fidèles et plus dévoués que ceux-là; qu'à Dieu ne plût qu'il lui remît le brevet qu'il demandait et que, dans le cas où il persévérerait dans son dessein, il encourrait l'indignation du monde entier.

Irrité de cette fière réponse, Mahmoud

s'adressant à l'envoyé du Khalife : — « Dis à ton maître que puisqu'à ses yeux, je vaux moins que Abou Moslim [11], c'est une question à vider entre lui et moi : me voilà prêt, j'accours avec deux mille éléphants dont je me servirai pour renverser sa résidence, je les chargerai de la terre de son palais et je la transporterai à Ghaznîne. » — Il ajouta d'autres paroles menaçantes au sujet de ses éléphants, et l'envoyé du khalife se retira.

Quelque temps après, le même ambassadeur reparut à Ghaznîne et pour le recevoir, le sultan tint un lever pompeux : les chambellans et les pages étaient rangés en bon ordre, les éléphants de guerre étaient placés en files aux abords du palais, et de nombreux soldats formaient la haie. L'envoyé fut admis en présence de Mahmoud assis sur son trône et lui remit la lettre du khalife sous la forme d'un rouleau scellé composé d'une main de papier *mansouri* [12], en disant : — « Mon maître te dit par ma bouche : « J'ai pris connaissance de ta lettre, j'ai entendu vanter ta puissance et ma réponse à tes menaces est consignée dans cet écrit. »

Le khadjè Abou Nassir de Mochekân [13] qui était alors chef du bureau de la correspondance, prit le rouleau, le développa et vit en tête ces mots : « *Au nom du Dieu clément et miséricordieux : A. L. M.* » Le reste était en blanc et à l'extrémité du

rouleau cette formule : « *Grâces soient rendues à Dieu et que sa bénédiction s'étende sur le Prophète et sur ses descendants !* »

Mahmoud lui-même et ses secrétaires les plus habiles réfléchirent longtemps sur le sens de cette énigme, ils recherchèrent tous les versets du Korân en tête desquels se trouvent ces trois lettres *A. L. M.*[14] ; ils les lurent et relurent, essayèrent de les commenter, tout fut sans succès. Enfin, le khodjé Abou-bekr du Kohistân [15] qui, encore jeune à cette époque n'occupait pas un rang qui lui permît de s'asseoir en présence du souverain et se tenait debout parmi les courtisans subalternes, prit la parole et dit : — « Seigneur, le khalife n'a pas tracé sans intention ces trois lettres *A. L. M.* tu l'avais menacé de faire détruire sa capitale par tes éléphants et d'en apporter la terre à Ghâznîne ; il a répondu à ta menace par ce verset : — *O ne vois-tu pas comment ton seigneur a traité le possesseur des éléphants* [16] !

Sultan Mahmoud changea de visage et fut quelque temps sans reprendre possession de lui-même, puis, vaincu par cette pieuse générosité, il versa des larmes et fit ses excuses au khalife. La suite de cet épisode serait trop longue à narrer par le menu ; bref, il fit don à Abou-bekr d'un vêtement d'honneur [17], le combla de bien-

faits et l'autorisa à s'asseoir en sa présence. C'est ainsi que par sa pénétration, celui-ci parvint à une haute dignité.

ANECDOTE

On m'a conté encore qu'au temps des Samanides [18], Abou Ali Simdjour [19] gouvernait à Nichâpour [20]; il se déclara maître du Khorassân [21] et s'abstenait de paraître à la Cour. Dans les derniers temps de cette dynastie, les princes Samanides n'étaient pas assez puissants pour contraindre Abou Ali à comparaître, et ils durent se contenter de la mention de leur nom dans la prière publique, de l'empreinte de leur devise sur la monnaie [22] et d'un tribut annuel.

Alors vivait à Khodjân, Abdel Djebbâr [23] prédicateur de cette ville, homme savant, jurisconsulte éminent, écrivain habile, de jugement droit, en un mot, un homme accompli. Abou Ali Simdjour le fit venir de Khodjân, le nomma son secrétaire intime, lui accorda une autorité absolue dans son département, et plein de confiance dans sa capacité, il n'entreprenait rien sans le consulter.

A la même époque, Ahmed Râfé le Jacobite était secrétaire du prince du Khorras-

sân; c'était également un homme de grand talent et le gouvernement de la Transoxiane était placé sous sa direction.

Sans s'être jamais vus, mais attirés réciproquement par leur réputation, Ahmed Râfê et Abdel Djebbâr entretenaient une correspondance amicale et suivie. Un jour, le prince du Khorassân dit à son vizir : « — Si Abou Ali n'avait pas Abdel Djebbâr pour secrétaire, il serait depuis longtemps réduit à l'obéissance, car toutes ses démarches lui ont été dictées par cet homme. Il nous faut écrire à Abou Ali que s'il est notre serviteur fidèle, il doit, au reçu de cette dépêche, faire trancher la tête de son secrétaire, la mettre dans un sac et nous l'expédier par ce même courrier; c'est ainsi, dirons-nous, que nous aurons une preuve de ta soumission, car nous avons appris que tu n'agis que sous l'inspiration de cet homme. Si tu te refuses à obéir, sache que moi, prince du Khorassân, je marche en personne contre toi et tu n'as qu'à te préparer à la lutte. »

Après avoir pris cette résolution, on réfléchit que la dépêche devait être rédigée par Ahmed dont l'amitié pour Abdel Djebbâr était notoire et l'un des membres du conseil déclara qu'il était à craindre que Ahmed n'avertit son ami du péril dont il était menacé et que celui-ci ne prit la fuite.

Le prince fit mander Ahmed et lui ordonna d'écrire à Abou Ali dans le sens convenu, puis il lui signifia de ne pas sortir du palais pendant l'espace de trois fois vingt quatre heures avec défense de recevoir dans cet intervalle aucun de ses parents ou de ses serviteurs : « — Parce que, ajouta-t-il, Abdel Djebbâr est ton ami, et, si je ne parviens pas à le saisir; je serai assuré que tu en es la cause. »

Ahmed ne put que se résigner et, fondant en larmes, il se mit à rédiger la dépêche en se disant : « — Plût à Dieu que je n'eusse jamais su tenir une plume! Je n'aurais pas, du moins, écrit l'arrêt de mort d'un homme aussi distingué. » Il ne trouvait aucun expédient : enfin ce verset, propre parole du Très Haut rapportée dans le Livre sacré, lui vint à la mémoire : « — *Car ils seront mis à mort, ou pendus, ou on leur coupera les mains et les pieds.* »[24] et il se dit : « — S'il ne devine pas cette énigme et s'il n'en pénètre pas le sens, j'aurai, du moins, fait ce que l'amitié exige. » — Il termina la lettre, y mit la suscription et inscrivit à l'un des angles en caractères minuscules un *A* et à l'autre un *N*, ce qui signifiait : *An*[25]; il présenta la lettre au prince qui ne prêta aucune attention à la suscription et l'ayant lue, la scella et la confia au messager sans l'instruire de sa teneur en

lui recommandant de faire toute hât pour la remettre à Abou Ali et lui rap porter ce dont on le chargerait.

Ahmed Râfé fut soumis pendant troi jours à une étroite surveillance après le: quels il lui fut permis de se rendre che lui où il demeura plongé dans la tris tesse.

Aussitôt arrivé à Nichâpour, le courrie se présenta devant Abou Ali, et lui remi la dépêche que, selon la coutume, celui-c baisa et s'informa ensuite de l'état d santé du prince. Abdel Djebbâr était pré sent, Abou Ali lui donna la lettre, lu disant d'en briser le sceau et de lui lir les ordres de son suzerain. En recevan la dépêche des mains de son maître, Abde Djebbâr, avant d'en rompre le cachet, e examina la suscription et aperçut au angles les deux lettres qu'y avait tracée son ami; à l'instant le verset dont elle sont les initiales lui vint à l'esprit et i comprit que la teneur ne pouvait être qu son arrêt de mort; il déposa à terre l dépêche sans l'ouvrir, et feignant d'êtr pris d'une hémorrhagie soudaine, il port la main à son nez et sortit en disant qu'a près s'être lavé le visage, il rentrerai incontinent; il quitta le palais à la hât et fut se cacher. On attendit quelqu temps, et ne le voyant pas rentrer, Abo Ali le fit chercher, mais on ne put le trou ver; quelqu'un dit l'avoir vu monter

cheval, puis sortir à pied du palais, qu'il n'avait pas paru chez lui et que personne ne savait ce qu'il était devenu.

Abou Ali fit mander un autre secrétaire à qui il ordonna d'ouvrir la dépêche et de la lire en présence du messager. A cette lecture, tous les assistans furent saisis d'étonnement et se demandèrent qui avait pu instruire Abdel Djebbâr de la teneur de cette lettre. Quoique Abou Ali éprouvât une vive satisfaction de ce qui venait de se passer, il affecta une grande irritation en présence du messager et fit publier par la ville qu'on eût à livrer Abdel Djebbâr. Celui-ci fit savoir secrètement à son maître le lieu de sa retraite, ce dont Abou Ali fut heureux et remercia le Très-Haut, mais il lui fit dire de ne pas se montrer. Quelques jours après, il congédiait le courrier avec un présent et il lui remit une lettre dans laquelle il exposait les faits en jurant qu'il n'y avait nullement participé.

Le prince du Khorassan fut fort surpris et fit publier des lettres de grâce scellées de son sceau proclamant qu'il pardonnait à condition qu'on lui avouât le moyen par lequel le contenu de sa dépêche avait été connu. Ahmed se jeta aux pieds du prince en s'écriant : — « Accorde-moi le pardon et je t'avouerai tout ! » — Le prince donna sa promesse et Ahmed lui déclara son stratagème ; Abdel Djebbâr obtint aussi

sa grâce, mais le prince ordonna que l dépêche lui fût envoyée afin de s'assure de la vérité du fait qui, à la première ins pection, fut confirmée. On reconnut qu Ahmed n'avait rien exagéré et chacun ac mira la perspicacité de ce savant homme

---

Le secrétaire doit toujours être auprè du prince et devancer ses désirs ; il do avoir de la mémoire et l'esprit ouver fidèle à ses devoirs et observateur attenti Il tiendra note de tous les ordres donné à lui-même ou à d'autres ; il se tiendr au courant des faits et gestes des membre du conseil et de tous les agents du gou vernement. Il s'enquèrra de tout ce qu se passe, même de ce qui lui semblera in différent pour le moment, car il peut e tirer quelque profit un jour ou l'autre mais il se gardera bien de trahir ses pré occupations tant qu'il n'y sera pas con traint. En apparence, il sera indifférent la conduite du vizir [26], mais, en son fo intérieur, il ne laissera rien échapper ; i doit tout observer. Il se rendra auss habile comptable. Il s'exercera sans cess à la rédaction des lettres d'affaires et ad ministratives, car c'est le principal talen d'un secrétaire, mais sa qualité par excel lence est celle de retenir sa langue et d

garder religieusement les secrets de son bienfaiteur, de l'informer de tout ce qui se passe et de n'être ni indiscret, ni obséquieux.

Si tu peux devenir habile calligraphe et capable d'imiter les divers genres d'écriture, ce sera là un talent précieux, mais dont tu te garderas de te vanter afin de ne pas passer pour un faussaire; tu perdrais, en ce cas, la confiance du prince, et s'il se présentait quelque cas de contrefaçon, on pourrait te soupçonner d'en être l'auteur.

Ne contrefais aucune écriture pour une bagatelle ou pour t'amuser afin que si l'occasion se présente pour toi de le faire en vue de quelque avantage, tu ne puisses être soupçonné, car des visirs ont fait périr pour ce motif des secrétaires habiles [27].

ANECDOTE

On m'a conté qu'il était une fois un secrétaire fort réputé nommé Rebbi fils de Mothaher de Kasr [28] qui, avait coutume de contrefaire certains documents officiels. On en avertit le prince qui se trouva dans une grande perplexité, parcequ'il ne voulait ni le faire périr à cause des services qu'il lui rendait, ni dévoiler

sa faute. Il réfléchissait au parti qu'i devait prendre quand il tomba malade chacun vint le visiter et entre autre Rébbi qui s'assit à son chevet et, selon l: coutume, s'enquit de la nature de s: maladie, le prince lui répondit; Rébb s'informa ensuite de la tisane qui lui étai prescrite, le prince la lui indiqua, enfir il s'informa de sa nourriture, — « cell dont tu uses », — c'est-à-dire ur semblant d'alimentation [29]. Le secrétair comprit que son maître était instruit d sa conduite; il jura de ne plus recommen cer et obtint son pardon.

Tu vois que la contrefaçon en écriture est une grosse affaire, évite donc de t'er rendre coupable.

Je ne puis m'étendre ici davantage su chacun des points relatifs au secrétariat se serait trop long et je me détournerai: ainsi du but que je me propose; je n pouvais cependant garder le silence et j'a touché chacun des points principaux. S tu m'écoutes avec l'oreille du cœur, tı pourras retirer quelque profit de me: conseils, car une lumière suffit pou: communiquer sa flamme à un nombr infini de bougies.

Si Dieu daigne te protéger et te perme

de t'élever du secrétariat au vizirat, il te faut d'abord connaître les conditions requises pour remplir honorablement cette charge.



NOTES DU CHAPITRE XXXIX



1. Les fonctions du secrétariat ont, en Orient, une importance plus grande qu'en Europe; elles sont le stage ordinaire des plus hautes dignités; nous pourrions citer tel personnage haut placé aujourd'hui dans l'administration persane qui a débuté par le modeste emploi de secrétaire pour la langue persane d'une légation européenne.

2. Les Orientaux en général, et particulièrement les Persans tiennent la calligraphie en grand honneur et les autographes des quelques calligraphes célèbres, tels que Mir, atteignent des prix qui égalent ceux que nous mettons aux dessins des grands peintres.

3. V. note 18 du chapitre VII.

4. *Divân* est le nom donné au conseil d'administration des chefs-lieux de province.

5. Le vendredi, chez les musulmans est le jour consacré au repos et correspond au dimanche des chrétiens.

6. Les persans ont formulé ce conseil par ce distique : «*Eguèr khâhi ké béchévi khochenévis.— Bénévis o bénévis o bénévis* : « Si tu veux deve-

nir calligraphe, — écris, écris, et toujours écris.

7. Le *déri* langue des campagnes par oppositio au *Péhlévi*, langue des villes. Le *déri* est l'un de trois dialectes survivants des sept qu'on dit avoi été parlé en Perse. Le *déri* semble avoir été usit à Bıdakhchân, à Balkh et à Bokhârâ. *(Ferhén, endjoumèn ara)*.

8. Cabous nous semble être bien sévère pou la langue persane, une des plus harmonieuse qui soient parlées.

9. V. note 3 de l'Introduction.

10. El Kader Billâh, 25e Khalife Abbasside régné de l'an 381 à l'an 421 de l'Hégire, 981 1080 A. D.

11. Abou Moslim, célèbre partisan, né au Khc rassân, qui fit reconnaître l'autorité des khalife Abbassides en 123 de l'Hégire; il gouverna l Khorassân au nom du khalife El Mansour. qui l fit mettre à mort l'an 535-752 A. D (Kondémir

12. Le rouleau appelé *Tomâr* en arabe es exactement ce que les latins nomaient *volumen* Nous ferons remarquer que l'auteur de la traduc tion turque donne l'explication du mot persa *destè é kâghèz*, et dit que le *destè* se compose d vingt-cinq feuilles dont est encore composée no tre main de papier. L'auteur de cette traductio vivait sous le règne du sultan Mourad II, 8e sou verain de la dynastie ottomane et père de Mo hammed II le conquérant, par conséquent, d l'an 1421 à l'an 1450 A. D. — *Mansouri* est l nom d'une espèce particulière de papier peut-êtr fabriqué à Mansoura en Egypte.

13. Nous n'avons pu, malgré nos recherches trouver aucune notice sur ce personnage. Mochε kân est le nom de deux localités, l'une situé dans la province de Hamadân et l'autre dans l Fârs. (B. de Meynard, dictionnaire géographiqu de la Perse).

14. Ce sont les trois lettres arabes : *Elif*, *lâm* *mim*, qui se trouvent en tête de certains chapi tres du Korân et sur le sens desquelles les com mentateurs ne sont pas d'accord.

15. Poète et écrivain dont on ne connaît que le nom et un distique que quelques-uns attribuent à un autre.

16. Korân chapitre LV, verset 1, qui commence en effet par le mot *Alam* composé des trois lettres A. L. M.

17. V. note 4 du chapitre XXVII.

18. Cette dynastie qui sous neuf princes a régné sur le Khorassan et en Perse pendant plus d'un siècle s'est éteinte l'an 388 de l'Hégire 997 A. D. Ismaîl Samâni son fondateur, avait commencé à régner l'an 261; 874, A. D. (Tarikh es Sâmân).

19 Abou Ali est le dernier prince de la famille Simdjour qui gouvernait d'abord le Khorassan pour les Samanides, et qui lors de la décadence de cette dynastie s'était rendue à peu près indépendante. Abou Ali fut défait et emmené en captivité par sultan Mahmoud le Ghaznévide (d'Herbelot).

20. Ville principale du Khorassan. (V. B. de Meynard, dictionnaire géographique de la Perse).

21. Une des principales provinces de la Perse qui a été la capitale de plusieurs dynasties qui ont régné en Perse. (V. B. de Meynard, *ibid*).

22. *Khotbèt ou Sikkèt,* droits régaliens des souverains Orientaux, et souvent les seuls qui leur soient restés au temps de la décadence des diverses dynasties.

23. Nom de deux localités dont l'une est aux environs de Nichâpour, et l'autre près de Merv. Abdel Djebbâr, jurisconsulte et écrivain estimé est mort en 415 de l'Hégire.

24. Korân, chap. V, verset 37.

25. Ce mot composé des deux lettres *Elif et noùn* commence, en effet, le verset précité.

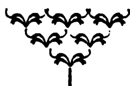
26. V. le chapitre XL.

27. On reconnaît dans ce fait, tout en le regrettant, cette morale peu rigide des asiatiques d'après laquelle tout moyen de réussir est justifié. (V. note 9 du chapitre VIII).

28. Nous n'avons pu trouver trace de ce person-

nage; quant au nom du lieu de son origine, il est commun à cinquante bourgades ou villages de la Perse, il nous a été, par conséquent, impossible de le déterminer.

29. Allusion à la contrefaçon dont Rébbi s'était rendu coupable et sous-entendu une expression grossière usitée par les Orientaux, *stercus edis*, lorsqu'ils reprochent quelque méfait à leurs inférieurs.





CHAPITRE XL

DU VÉZIRAT [1]

Si tu est jamais appelé aux fonctions du vézirat; sache imprimer une sage direction au gouvernement de l'Etat; sers fidèlement ton maître et veille aux intérêts de ton bienfaiteur; ne songe pas qu'à toi seul, car on l'a dit : — « Celui qui veut le tout, perd aussi le tout. » — On ne te donnera jamais tout, mais s'il arrive qu'on t'en accorde une partie, attends-toi à ce qu'un jour on te la réclame; si d'abord on garde le silence, on ne laissera pas de crier plus tard. Conserve donc le bien de ton seigneur; si tu manges [2], ne le fais qu'avec deux doigts afin de ne pas être étouffé. D'autre part, ne sois pas d'une sévérité excessive à l'é-

gard des agents placés sous tes ordres; si tu épargnes le bois, le rôt ne sera jamais cuit à point; si tu ne sais pas faire aux autres l'abandon d'un grain [3]. tu ne saurais gagner un dirhèm ou si tu le gagnes, les autres ne resteront pas coi et ne laisseront pas passer le fait sous silence.

Tout en veillant aux intérêts de ton maître, ne t'occupe pas de faire des profits mesquins; on ne se rassasie pas avec les bribes retirées des gencives par un cure-dents, et le dommage causé par de tels profits dépasse les bénéfices qu'ils procurent; en outre, tu te créerais ainsi une armée d'ennemis ligués contre toi et contre ton souverain [4].

Si tu te crois habile, prouve-le en remplissant le trésor, en élevant des monuments, en réparant les ruines, en défrichant les terrains de manière à leur faire rendre dix pour cent; on ne pourra ainsi te reprocher d'avoir appauvri les serviteurs de Dieu [5].

ANECDOTE

J'ai entendu conter qu'un des rois du Fârs [6] étant un jour irrité contre son vézir, le destitua et confia sa charge à un autre personnage, puis il dit au disgracié de lui

désigner à son choix, un domaine dont il lui ferait présent et où il irait s'établir avec sa famille et tout ce qu'il possédait. Le vézir répondit : — « Je ne possède rien, j'abandonne tout mon avoir à votre Majesté; je ne désire point m'installer dans un endroit fertile et cultivé, je supplie votre Majesté de m'accorder la faveur de me concéder quelque village en ruines, je m'y rendrai en haillons, je le cultiverai et j'y finirai mes jours. » — Le roi ordonna de donner au vézir un village tel qu'il le souhaitait. On parcourut tout le royaume sans pouvoir trouver un empan de terre en friche; les gens revinrent auprès du roi et déclarèrent n'avoir pas vu un seul coin de terre qui ne fût prospère. — « Seigneur, dit alors le vézir, je savais que, sous mon administration, il n'existait pas un pouce de terre inculte, confie donc la direction de ce royaume que tu m'as retirée, à un homme qui, le jour où tu la lui enlèveras, te le rende en l'état où je te le remets aujourd'hui. »

A ces paroles, le roi fit des excuses au vézir disgracié, lui octroya un vêtement d'honneur [7] et le rétablit dans sa charge.

Sois donc juste et préoccupe-toi sans cesse de la prospérité publique, ta parole

n'en sera que mieux écoutée et tu vivras sans appréhension, au lieu que si le peuple se soulève, ton maître se verra obligé de te sacrifier pour ne pas se perdre lui-même. Si tu commets quelque injustice, ce n'est pas le peuple qui en souffrira le plus, mais elle se tournera contre toi-même et contre ton seigneur, et le gain que tu auras cru acquérir causera ta perte.

Veille au bien du pays et cherche à étendre la puissance de ton maître; la puissance ne s'acquiert qu'au moyen de l'armée qui, à son tour, est maintenue par les finances dont l'état est en raison directe de la prospérité publique qui ne peut exister que sous un gouvernement juste et probe. Sois donc équitable et honnête. Tout en servant fidèlement ton maître, redoute-le toujours, car nul n'a plus à craindre du souverain que le vézir. Aussi quelque jeune que soit le prince, ne te fie pas à son jeune âge; les enfants royaux sont semblables aux oiseaux aquatiques auxquels il est inutile d'enseigner à nager. Il arrivera un jour où le jeune souverain saura diserner le bien du mal; lorsqu'il aura atteint sa majorité, de deux choses l'une : ou il sera intelligent ou il ne le sera pas; dans le premier cas, s'il n'est pas satisfait de ta conduite passée, il te retirera le pouvoir en y mettant certaines formes, et dans le second, il agira bruta-

lement; dans la première alternative, tu sauveras tout au plus ta vie, et dans la dernière, tu n'auras aucune chance de la conserver.

Partout où le souverain sera, ne te sépare jamais de sa personne, ne t'éloigne pas un seul instant afin que tes ennemis ne trouvent pas l'occasion de te dénigrer et de l'indisposer contre toi. Ne néglige pas de t'informer chaque jour de l'état de sa santé et de te tenir au courant de son humeur. Fais en sorte que tous ceux qui l'approchent soient autant d'espions à ton profit afin d'être averti de ses moindres gestes. A chaque question qu'il t'adressera, réponds avec mesure et aie toujours un antidote à opposer au poison [8].

Sois aussi toujours informé de ce que font les souverains étrangers de façon à ce qu'aucun d'eux, ami ou ennemi, ne boive un verre d'eau sans que tu en sois instruit; en un mot, sois aussi au courant des affaires des cours étrangères que de celles de ton maître.

ANECDOTE

On m'a conté qu'au temps de Fakhr ed Doulèt [9] Sâheb Ismaïl [10] fut deux jours sans paraître au palais, sans prendre part

au conseil, et sans recevoir qui que ce fût. Fakhr ed Doulet en étant informé, lui envoya dire que sachant qu'il ressentait quelque chagrin, il en était vivement contrarié, que si l'objet en etait quelque affaire, il le priait de s'en ouvrir et il aviserait au moyen de la résoudre, et que si, par hasard, il en était lui-même la cause, il le lui avouât et il s'empresserait de s'excuser. — « A Dieu ne plaise ! fit repondre Sâheb, que le serviteur soit chagriné à cause de son maître ! Grâces à l'heureuse fortune du Prince, le royaume jouit d'une sécurité absolue, que mon seigneur passe en joie le temps, et les préoccupations du serviteur ne tarderont pas à se dissiper. »

Le troisième jour, Sâheb vint au palais, sa physionomie avait recouvré sa sérénité habituelle. Fakhr ed Doulet s'enquit de la cause de son retirement. — « On m'avait informé de Kacheghâr [11] répondit le vézir, que le prince de ce pays avait eu avec le commandant de ses troupes un entretien dont rien n'avait transpiré ; le pain m'est resté dans la gorge à cause de l'ennui que j'ai éprouvé de ce qu'à Kacheghâr, le souverain ait pu émettre une parole sans que j'en connusse la portée. Aujourd'hui même, j'ai reçu nne nouvelle dépêche qui me renseigne complètement sur ce que je désirais savoir et j'ai recouvré le repos. »

Tu devras donc être constamment informé de ce qui se passe dans les cours étrangères et en instruire ton maître qui, de la sorte, étant en mesure de connaître ses amis et ses ennemis, saura apprécier ta vigilance.

Ne confie les charges de l'Etat qu'à des gens capables de les remplir et distribue les selon les capacités et les aptitudes de chacun; ne les accorde pas, en vue de tes intérêts personnels, à des hommes incapables ou de conscience vénale. On demandait à Bouzourdjomhir [12] comment il se faisait que sous un administrateur tel que lui, la puissance des Sassanides eût périclité. — « C'est, répondit-il, parce qu'on a confié des fonctions importantes à des serviteurs ineptes. »

N'appelle pas aux emplois des hommes sans fortune ou qui aient dilapidé leurs biens, parce qu'ils ne s'occuperont des affaires de l'Etat qu'après avoir pourvu aux leurs; au contraire, celui qui possède quelque aisance ne songera pas tout d'abord à ses propres intérêts et il emploiera tout son zèle pour le bien du service. Ne vois-tu pas que lorsqu'il s'agit de l'irrigation d'un champ ou d'une melonnière [13] si le canal est saturé d'humidité, l'eau arrive bientôt sur le terrain parceque, en ce cas, l'infiltration est insignifiante; si, au contraire, le sol du canal est dessé-

ché et où l'eau n'ait pas depuis longtemps coulé, elle n'arrive au lieu voulu qu'après que le canal s'est suffisamment imbibé. Le fonctionnaire besoigneux ressemble au canal desséché, il ne songera à tes intérêts qu'après avoir pourvu aux siens.

Tu professeras le respect de tes commandements et tu ne souffriras pas que nul y contrevienne ou les enfreigne.

ANECDOTE

On m'a conté que Aboul' Fazl avait nommé Sahl le Khodjendite [14] gouverneur de Samarcande [15], il en signa le brevet et lui octroya un vêtement d'honneur.

Le jour où Sahl se disposait à partir, il se rendit au palais pour son audience de congé et la délivrance de son brevet. Après avoir prié, selon l'usage, pour la prospérité du prince et lui avoir adressé un discours en public, il sollicita la faveur d'un entretien privé. Aboul' Fazl fit retirer tout le monde et Sahl prit la parole : — « Que Dieu prolonge les jours de mon seigneur! Je pars, et une fois à mon poste, j'attendrai ses ordres; je le prie donc de daigner m'indiquer un signe convenu par lequel je sois averti des commandements que je devrai exécuter et

de ceux dont je ne devrai tenir aucun compte [16]. — Tu as bien parlé, reprit Aboul' Fazl, tu es un homme prévoyant; j'ai besoin de réfléchir, car je ne saurais répondre immédiatement, diffère donc ton départ de quelques jours. »

Sahl rentra chez lui où il apprit bientôt que le gouvernement de Samarcande avait été confié à Soleïman, fils de Yahia le Tchéghânien [17], à qui le brevet fut délivré et qui, ayant reçu un vêtement d'honneur, se mit en chemin; d'autre part, ordre fut donné à Sahl de garder les arrêts pendant toute une année; il resta donc dans son logis à Boukhara [18] pour y subir sa peine.

L'année ayant expiré, Bon Fazl fit mander Sahl et lui dit : — « Eh! Sahl, quand et où as-tu vu que nous donnions à la fois des ordres contradictoires, l'un apparent et l'autre secret? Les maîtres du monde enseignent l'obéissance par l'épée; tu nous as pris pour un étrange bélître en nous supposant capable d'exiger la soumission de nos serviteurs et de les engager en même temps à ne pas exécuter nos commandements! Nos ordres sont uniques, nous n'ordonnons que ce que nous voulons qui soit fait, et nous avons ainsi le droit de considérer tout ordre comme exécuté; ce que nous ne voulons pas, nous ne le commandons pas; nous ne sommes ni timoré ni faible, l'imputation dont tu

nous a souillé est œuvre de timidité ou d'impuissance; à cause de cela, nous t'avons mis à pied [1], afin que tu ne te misses pas en route avec l'idée que nous pouvons donner un ordre qu'on oserait ne pas exécuter. »

Ne délivre donc jamais de commandements contradictoires et si un de tes sujets te désobéit, inflige-lui un châtiment sévère, car si tu ne respectes pas tes propres décisions, comment tes subordonnés les respecteraient-ils ?

Les souverains, à plus forte raison, ne doivent donner à leurs ministres que des ordres formels et décisifs afin de conserver le respect de l'autorité et obtenir une bonne administration.

Abstiens-toi de l'usage du vin, parce qu'il engendre la négligence et le relâchement, et Dieu préserve les peuples d'un vézir négligent ! Si le prince et le vézir s'adonnent à l'ivresse, le pays court à une perte prochaine. Garde-toi donc et préserve ton maître de ce penchant funeste. Sois tel que je te le conseille, le vézir est le pasteur du peuple et il serait honteux qu'au pasteur il fallût un surveillant.

Si tu n'es pas destiné au vézirat, tu peux être appelé à exercer le commandement militaire, il te faut donc connaître les devoirs qu'impose cette charge afin de pouvoir la remplir honorablement.

NOTES DU CHAPITRE XL

1. Le vézirat est la dignité la plus élevée des monarchies orientales; celui qui en est investi reçoit, pour ainsi dire, la délégation du pouvoir royal; on cite des personnages remarquables qui ont rempli ces fonctions, entre autres, Sahêb Ismail, fils d'Ebad, vézir de plusieurs princes Bouides et Nizam el Molk, vézir du second et du troisième souverain seldjoucides.

2. *Khordèn*, manger est le terme employé pour qualifier tout acte de vénalité de la part d'un fonctionnaire. Cabous semble être indulgent pour ce fait; mais il conseille de ne *manger* qu'avec modération, afin de n'exciter ni plaintes, ni murmures.

3. *Deng*, la sixième partie de toute chose. L'auteur ici engage son fils à tolérer certaines irrégularités chez ses subordonnés. Ce passage donne un nouvel exemple de cette morale facile familière aux Orientaux.

4. Cabous s'élève ici contre les inconvénients que présentent des économies mal entendues.

5. V. note 4 du chapitre XXXVIII.

6. Province méridionale de la Perse dont la capitale est Chirâz et qui a eu parfois ses souverains particuliers.

7. V. note 4 du chapitre XXVII.

8 C'est-à-dire qu'il faut être toujours préparé à déjouer les intrigues de ses ennemis.

9 V. note 4 du chapitre XXIX.

10 V. note 18 du chapitre VII.

11. Capitale d'une principauté du Turkestân.

12. V. note 13 du chapitre VI.

13. *Pâliz*, aujourd'hui *Djâliz*, terrain où l'on cultive des melons ou des concombres. Sous le climat sec de la Perse, et dans un pays dépourvu de grands cours d'eau, l'irrigation joue un rôle important, car elle est indispensable à la culture des fruits, des légumes aussi bien que des céréales.

14. Khodjend, ancienne capitale d'une principauté de la Transoxiane.

15. Ancienne capitale de la Transoxiane et résidence préférée de Tamerlan, plus tard soumise aux Usbegs dont elle a suivi la fortune.

16. Cette coutume est encore générale chez les gouvernements de l'Orient; il arrive parfois qu'un vézir avertit par quelque signe de convention un de ses agents de ne pas tenir cas d'un ordre qu'il n'a pu refuser aux instances d'un envoyé étranger ou de quelque personnage influent.

17. District dépendant de Samarcande.

18. Ancienne capitale de la Transoxiane dont le sort a été le même que celui de Samarcande.

19. *Piadè Kerden*, traduction exacte et mot à mot de la locution familière, *mettre à pied*.





CHAPITRE XLI

DU COMMANDEMENT MILITAIRE

Si tu es appelé un jour à commander une armée, pourvois tout d'abord à ses besoins de tous genres; fais, de ton côté, tout ce que tu pourras, dans son intérêt, et sollicite, en sa faveur, les grâces de ton souverain. Fais-toi surtout redouter. Applique-toi à l'étude de l'ordonnance et de la stratégie. Au jour du combat, place les ailes de ton armée sous le commandement de généraux expérimentés et dispose à l'arrière de tes ailes, afin de les bien appuyer, tes soldats et tes officiers les plus aguerris.

Si tu reconnais la faiblesse de l'ennemi, ne le méprise pas cependant et agi comme tu le ferais s'il était plus fort. N'attaque

pas imprudemment, tu pourrais ainsi causer la perte de ton armée! ne sois pas non plus pusillanime, car elle ne tarderait pas à se débander. Que tes armes et tes chevaux soient toujours en bon état. Ne néglige pas le service de l'espionnage ni rien de ce qui peut te renseigner sur la situation de l'ennemi, et fais faire jour et nuit de fréquentes reconnaissances.

Quand les armées seront en présence, aie la physionomie calme et souriante er t'adressant à tes soldats écrie-toi : — « Que sont donc ces chiens que nous allons culbuter en un instant [1]! »

Ne déploie pas toutes tes forces à la fois, fais donner bataillon par bataillon [2], régiment par régiment; appelle les généraux et les colonels par leur nom à tour de rôle en disant : – « Eh! un tel, marche avec tes hommes! — Eh! un tel, avance avec tes gens! » — Tu garderas auprès de toi ceux qui font partie de ton état-major [3].

Tu accorderas une récompense honorifique ou pécuniaire, ou une augmentation de solde à quiconque se distinguera par une action d'éclat, qui abattra ou blessera un ennemi ou sera lui-même blessé, qui s'emparera d'un cavalier, d'un cheval ou ramènera quelque prisonnier.

Ne te préoccupe pas de t'enrichir non plus que d'intérêts mesquins si tu veux réussir; en effet, te sachant désintéressé,

les soldats seront toujours disposés à combattre et nul ne montrera de la lâcheté; tu remporteras ainsi la victoire.

Si tu crois pouvoir vaincre sans le secours de l'état-major, ne te jette pas dans la mêlée, demeure à ton poste sans prendre part à l'action, car le commandant en chef ne doit donner en personne que dans les cas extrêmes. Mais le cas échéant, n'hésite pas, combats valeureusement et que la pensée de fuir n'entre pas dans ton cœur, lutte jusqu'à la mort; celui qui ne se soucie pas de périr ne saurait être vaincu. Ne sois pas de ces capitaines dont Esdjèdi [4] a dit lors de la conquête du Kharezm par sultan Mahmoud [5] :

— « Leur général était capable d'anéantir une armée; et tel qu'à la fin. — Il l'anéantit en effet, mais ce fut celle de son maître ».

Lorsque l'ennemi prendra la fuite, ne t'acharne pas à sa poursuite, car le retour pourrait présenter certains obstacles et nul ne saurait prévoir ce qui peut arriver. Le grand Prince, mon père [6] (Dieu l'ait en sa miséricorde)! ne poursuivait jamais l'ennemi en déroute et ne permettait à aucun de ces soldats de le faire, pourtant, il n'y a pas eu plus grand homme de guerre. Sultan Mahmoud observait le même principe et ne se lança jamais contre l'ennemi après la défaite,

parce que les troupes pressées pendant la retraite combattent avec acharnement et vendent chèrement leur vie.

Si l'ennemi revient à la charge, n'accepte pas le combat afin de ne pas compromettre la victoire. Si tu es contraint de lutter, de même qu'avec les yeux du corps, tu aperçois un moyen d'en sortir, cherche le encore avec les yeux de l'esprit afin de t'assurer une retraite dans le cas où les choses tourneraient contre le gré de tes désirs. Pénètre-toi bien de la nécessité de suivre ce conseil que je répète ici quoique j'aie pu te le donner déjà.

Si, occupant une position peu favorable, tu en aperçois une meilleure un peu en arrière, garde-toi cependant de rétrograder, car le général qui recule d'un seul pas s'expose à être battu. Avance autant que tu le peux, mais ne recule jamais.

Conduis-toi de manière à ce que tes soldats ne jurent que par ton âme. Sois généreux à leur égard, ne leur épargne ni les récompenses honorifiques, ni les gratifications, non plus que les vivres, la boisson et les bonnes paroles. Ne mange pas une bouchée, ne vide pas une coupe qui ne leur soit communes avec toi, ce qu'on acquiert de cette façon dépasse ce que l'on ferait par l'or, l'argent et les distinctions. Tiens tes hommes en bonne humeur et satisfaction. Si tu veux qu'ils ne te ménagent pas leur vie, ne sois pas avare de provisions.

Quoique toutes choses dépendent de la prescience et de la volonté divine, cependant mets en usage tout ce que l'intelligence pourra te suggérer de légitime et d'utile, après quoi remets l'issue des affaires aux décrets du Très-Haut [7].

Si, dans sa miséricorde, Dieu t'appelle à régner, pénètre-toi des devoirs qui incombent à un souverain et gouverne avec justice afin d'obtenir le Paradis.



NOTES DU CHAPITRE XLI



1. *Ség é ki est! Le chien de qui est-il?* est une locution méprisante employé fréquemment encore aujourd'hui.

2 *Elém*, étendard fraction du régiment ou unité militaire qui correspond au bataillon.

3. *Djomlèt el Emir*, la troupe du commandant, que nous avons cru devoir traduire par état-major, quoique l'organisation de l'état-major européen soit tout autre que celle du corps dont il est question ici et qui n'était pas régulière.

4. V. note 1 du chapitre IX.

5. La conquête du royaume de Kharezm eut lieu l'an 407 de l'Hégire par sultan Mahmoud le

ghaynévide qui l'enleva à Mamoun, son gendre, qui refusait de lui rendre l'hommage qu'il lui devait en qualité de vassal.

6. Iskender Chèref el moâli, fils du grand Cabous, Chems el moâli. (V. note 10 du chapitre IX et 3 du chapitre XVIII.)





CHAPITRE XLII

DES DEVOIRS DU SOUVERAIN

Si tu es appelé un jour à régner, sois pieux, respecte l'honneur de tes sujets ; la continence est une conséquence de la piété. En toute occasion, que la réflexion soit ton guide ; médite sincèrement avant de rien entreprendre, car un jugement sain est le premier ministre des princes. Tant que tu peux gagner du temps ne te hâte pas d'agir. Avant de t'avancer en quelque entreprise, considères en l'issue, prévois la fin avant d'engager le début. Sois modéré en toutes choses ; quand tu peux user de modération, ne t'en écarte pas,

N'approuve jamais l'injustice, le prince qui la laisse commettre aura une fin dé-

sastreuse. Examine toute affaire avec l'œil de la justice, de manière à discerner le droit de l'iniquité, le souverain qui ne tient pas l'œil de la justice constamment ouvert perd bientôt la notion du juste et de l'injuste.

Parle peu, mais ne parle jamais que selon la vérité. Ris rarement afin que tes serviteurs ne s'écartent pas des bornes du respect; on a dit : ce qui nuit aux princes est le manque de respect de la part de leurs sujets et l'insoumission de leurs serviteurs.

N'accorde des faveurs qu'à ceux qui en sont dignes. Aie l'extérieur imposant afin de ne pas être ridiculisé par les troupes et par le peuple. Sois fidèle à tes promesses et observe scrupuleusement tes traités, sois clément envers tes sujets mais impitoyable pour les méchants. Récompense les bons, mais sois en même temps sévère, surtout à l'égard de ton vézir [1], à qui, sans aucun doute, tu ne te livreras pas entièrement et à l'opinion duquel tu ne te réfèreras pas tout d'abord. Prête l'oreille à tout ce qu'il te dira relativement à une personne, ou à sa manière d'envisager une affaire quelconque, mais ne te range pas aussitôt à son avis; réponds évasivement, allègue que tu dois réfléchir et que, plus tard, tu lui feras connaître ta volonté; cependant, enquiers-toi du sujet en question afin de t'assurer si le

vézir agit en vue de tes intérêts ou bien en vue des siens; après amples informations, prononce selon le cas; en agissant ainsi, ton vézir ne pourra te soupçonner de faiblesse et n'essaiera pas de te dominer.

Quand tu auras confié le pouvoir à un de tes serviteurs, confie le lui tout entier afin de ne pas entraver la marche des affaires. Quelque soit ton âge, choisis pour vézir un homme d'un âge avancé, ne confie pas cette charge à un jeune homme, parce que, dit le poète :

— « Le général d'armée ne peut être qu'un vieillard. »

Si tu es âgé, il serait malséant d'avoir un jeune homme pour conseiller; si, au contraire tu es jeune, le feu de ta jeunesse se joignant au feu de celle de ton vézir, ne tardera pas à incendier le royaume.

Le vézir doit être d'extérieur agréable, d'un âge respectable, ou tout au moins mûr, jouir de la plénitude de ses facultés corporelles, être de haute stature et d'un certain embonpoint, car un vézir chétif, de petite taille et à la barbe noire n'inspire aucun respect; à la vérité, un vézir doit porter une longue barbe.

ANECDOTE

On m'a conté que le sultan Thoghroul

Beg [2] voulut confier le vézirat à un des hommes lettrés du Khorassân; les gens chargés de cette mission, firent choix d'un savant dont la barbe large et bien fournie dépassait la ceinture, et lui communiquèrent l'ordre du sultan en lui disant qu'ils le choisissaient pour vézir et lui confiaient l'administration de la province attendu qu'ils ne connaissaient personne qui en fût plus digne. — « Dites au Maître de l'Univers [3], répondit le savant, (que Dieu lui accorde mille années d'existence!) que le vézirat requiert des qualités multiples; or, je n'en possède nulle autre que ma barbe et mon Seigneur ne retirera pas grand honneur de cet appendice de son serviteur qui prie sans cesse pour lui, ainsi donc qu'il confie cette charge à un autre plus méritant [4]. »

Favorise tes parents et tes proches, accorde leur des traitements, mais ne confie aucune fonction à ceux de ton vézir, car il ne faut pas, tout d'abord, mettre la graisse sous le nez du chat; en effet, le vézir ne pourra être impartial envers les siens ni les punir en vue de tes intérêts; d'autre part, ceux-ci forts de l'appui de leur parent, commettront mille injustices dont un étranger n'oserait pas commettre la centième partie et le vézir les excusera pour ce qu'il ne saurait pardonner à tout autre.

N'épargne pas les voleurs et ne pardonne jamais à un meurtrier, car si tu fais grâce à celui qui a mérité la mort, le sang qu'il a versé criera contre toi au jour de la résurrection ; en outre, en ne te montrant pas sévère, tu encouragerais les criminels.

Sois clément à l'égard de tes serviteurs et garde les contre les méchants ; le souverain est un pasteur dont le peuple est le troupeau ; si le berger ne prend pas soin de ses brebis et ne les préserve pas de l'atteinte des bêtes fauves, elles périront en peu de temps.

Si tu découvres qu'un de tes serviteurs s'est rendu coupable de quelque injustice, ne te fie plus à lui, mais n'hésite pas à lui confier quelque service où il peut t'être utile, il se pourra que le bénéfice qu'il retirera de ce service joint au profit illicite qu'il aura fait suffise pour qu'il vive honnêtement dans la suite [5].

Ne confie aucune fonction qu'à celui qui est capable de s'en acquitter ; rappelle-toi que chacun a ses aptitudes particulières, aussi ne distribue les emplois que selon le mérite ; de tel qui ne saurait être qu'étendeur de tapis [6], tu ne feras pas un sommelier ; de celui qui est propre à être sommelier, tu ne feras pas un trésorier ; d'un bon trésorier, tu ne feras pas un chambellan ; car on ne peut confier tout emploi au premier venu, ainsi qu'on l'a

dit : — « A tout emploi, il faut un homme spécial [7]. » — En agissant de cette manière, tu seras à l'abri de la critique et ton service ne souffrira pas. En effet, un serviteur incapable n'avouera pas son ignorance, il ne s'occupera que de ses intérêts particuliers au détriment du service, n'emploie donc que des hommes à la hauteur de leurs fonctions afin d'être libre de soucis, comme le dit le poète !

— « Nous demandons à Dieu de te faire la grâce,

— De ne confier tes affaires qu'à des hommes capables. »

Cependant, si tu désires favoriser ou distinguer quelqu'un de tes serviteurs, tu peux le faire sans l'investir d'aucune fonction publique, tu peux le combler d'honneurs et de biens sans l'appeler à un service dont il ne saurait s'acquitter et sans donner ainsi une preuve de ton peu de jugement.

Ne souffre jamais qu'on méprise tes ordres, ce serait laisser mépriser ta personne ; l'obéissance au prince est la base de la paix et de la sécurité du royaume et ce qui distingue le monarque de ses sujets, c'est que le premier doit commander et les seconds doivent obéir.

ANECDOTE

On m'a conté qu'un certain Aboul Feradj de Bost [8] un des serviteurs de ton aïeul, sultan Mahmoud étant gouverneur de Nessâ et de Bâverd [9], fit un jour saisir un bourgeois de la première de ces villes, lui extorqua une grosse somme, lui confisqua ses biens, lui enleva tout ce qu'il possédait et le fit jeter en prison. Ce malheureux parvint à s'échapper et à gagner Ghaznîne où, le jour assigné pour la présentation des requêtes, il porta plainte contre le gouverneur. Le sultan lui ayant octroyé un rescrit royal, il retourna dans son pays et le présenta à Aboul Ferâdj qui, supposant que cet homme ne pourrait aisément se rendre de nouveau à la capitale, ne fit aucun cas de l'ordre du prince. Cependant le bourgeois trouva le moyen de refaire le voyage et s'arrêta sur le chemin que suivait Mahmoud en sortant du jardin Piroûzi [10]; il se mit à crier, réclamant justice contre le gouverneur de Nessâ ; le sultan lui dit qu'il lui ferait délivrer de nouveaux ordres. — « J'ai déjà porté plainte une fois, s'écria le malheureux, le sultan m'a délivré un rescrit que, de retour chez moi, j'ai présenté à Aboul Ferâdj qui n'y a point obéi. » —

Probablement préoccupé de quelque affaire, Mahmoud se contenta de répondre : — « Mon devoir est de donner des ordres, si on n'y obéit pas, il ne te reste qu'à te couvrir la tête de poussière [11] ! — « Seigneur, répliqua le plaignant, parce que le représentant de ton autorité contrevient à ta volonté est ce à moi de me couvrir la tête de poussière ? » — J'ai tort, en effet, repartit le sultan, ce n'est pas à toi, mais bien à moi qu'il appartient d'être affligé. » — Et il expédia sur le champ aux autorités du pays deux agents adroits avec l'ordre formel de recouvrer les biens du bourgeois, de les lui restituer, de mettre au gibet le gouverneur en lui suspendant au col le rescrit royal et de faire publier que tel est le châtiment réservé à quiconque méprisera les ordres de son souverain. Dans la suite, personne n'osa désobéir, les volontés du prince furent exécutées et le royaume jouit de la plus grande sécurité.

ANECDOTE

On m'a encore conté qu'à l'époque à laquelle ton oncle maternel, le sultan Massoud [12] monta sur le trône, c'était un prince d'une bravoure et d'un courage

incontestables, mais peu capable de gouverner; il était surtout très adonné aux femmes et cette passiou lui faisait consumer vainement son temps et abandonner l'administration de ses Etats, les troupes et les fonctionnaires enhardis par sa conduite prirent l'habitude de la désobeissance et ne s'occupèrent plus des affaires du royaume.

Un jour une femme de Rébât Feravè [13] opprimée par le gouverneur porta plainte contre lui au sultan qui lui délivra un rescrit auquel le gouverneur, pensant que la plaignante ne retournerait pas à Ghaznine, ne prêta aucune attention. Cependant cette femme se présenta de nouveau devant Massoud qui lui remit un second rescrit, mais elle le refusa en disant que le premier était resté sans effet. — « Eh! que puis-je faire, s'écria le sultan si l'on ne m'obéit pas? » — Ce que tu peux faire, répondit-elle, c'est de gouverner de façon à ce que tes ordres soient exécutés, sinon, remets le pouvoir à un autre et livre-toi à tes plaisirs, de la sorte les serviteurs de Dieu [14] ne seront pas victimes de l'injustice et de l'arbitraire. » — Massoud, confus, fit rendre justice à la plaignante, et mettre à mort le gouverneur de Rébât, puis, secouant sa nonchalance, il gouverna dans la suite de manière à ce que nul n'osa plus désobéir.

Un prince qui ne sait pas inspirer la soumission est indigne de régner ; de même qu'il existe une grande distance entre ses sujets et lui, il doit encore se distinguer par sa fermeté. La bonne administration d'un Etat dépend de l'exécution des ordres du prince, qui ne s'obtient que par une volonté bien arrêtée. Un souverain ne saurait exiger trop sévèrement la soumission à ses décrets, c'est le seul moyen d'assurer la marche régulière des affaires.

Ne laisse pas l'armée opprimer le peuple, aucun royaume ne peut prospérer sans agriculture ; occupe-toi donc autant des besoins de la population que de ceux des soldats ; le prince est comme le soleil qui ne peut luire sur les uns sans projeter aussi ses rayons sur les autres; on peut tout à la fois inculquer au peuple du respect pour l'armée et faire de celle ci la protectrice de la nation ; les revenus publics sont fournis par l'agriculture qui ne peut prospérer que sous un gouvernement juste.

N'encourage pas les hommes improbes; les dynasties justes sont durables, tandis que celles des princes iniques sont promptement anéanties ; de la justice naît la prospérité, l'injustice n'engendre que la ruine ; la justice est lente, mais ce qui est fondé sur elle est durable, par l'iniquité on obtient des résultats plus prompts,

mais éphémères. Les sages ont dit avec raison que la source de la prospérité et de la sécurité de l'univers est dans le cœur d'un prince équitable et que celle de la ruine et de la désolation est dans l'esprit d'un oppresseur.

Ne souffre pas que l'on opprime les serviteurs de Dieu. Ne vis pas dans la retraite, car si tu fuis le peuple et ton armée, ils ne tarderont pas à s'éloigner de toi ; veille à leurs intérêts et à leur maintien, car toute négligence à leur égard ne profiterait qu'à tes ennemis.

Ne compose pas ton armée d'hommes d'une même race ou d'un même pays, autrement tu te ferais leur esclave, et ton autorité en serait ébranlée, parce que, étant tous animés des mêmes sentiments, tu ne saurais maintenir les uns au moyen des autres, tandis qu'au contraire une armée composée de soldats de race et de pays divers est facile à manier en opposant les uns aux autres ses différents éléments ; de plus, se redoutant mutuellement, les soldats n'oseront pas désobéir et tu seras ainsi plus sûrement écouté. Ton aïeul, Sultan Mahmoud, avait quatre mille gardes turcs de Serâ [15] et quatre mille Indiens, ils les mettait sans cesse en suspicion les uns contre les autres de manière que, par suite de leur défiance mutuelle, tous lui étaient soumis.

Fais à tes soldats de fréquentes distri-

butions de vivres et de boissons; accorde-leur des récompenses honorifiques et pécuniaires afin de les encourager.

Lorsque tu accorderas une récompense minime, ne le fais pas en public, mais envoie-la en particulier par l'entremise de quelqu'un de ton entourage afin qu'on ne s'aperçoive pas de la parcimonie qui ne saurait être digne d'un prince.

J'ai passé huit années à Ghaznine dans l'intimité du sultan bien-aimé [16]. Je n'ai jamais vu chez lui se produire l'un de ces trois faits : jamais il n'a donné à qui que ce fût et publiquement une gratification inférieure à deux cents dinârs [17], il se contentait, en tout cas, de la faire remettre au destinataire par l'entremise d'un tiers ou par brevet [18]; je ne l'ai jamais vu rire de manière à découvrir ses dents; enfin quelque fût son irritation, je ne l'ai jamais entendu adresser à quelqu'un une parole qui pût blesser l'honneur. On dit que les empereurs byzantins observent autant de dignité; en outre, il existe chez eux une coutume inconnue aux princes arabes ou persans; s'il arrive qu'un individu a été frappé par le souverain, il n'est plus permis à nul autre de lever la main sur lui, parce que, dit-on, celui que le prince a touché ne saurait plus l'etre que par un homme d'un rang au moins égal [19]. Mais je reviens à mon sujet.

Je ne saurais, il est vrai, t'engager à

être libéral à l'excès, mais au moins, garde-toi de la parcimonie; si cependant tu ne peux vaincre ton penchant à l'avarice, fais en sorte que tes sujets l'ignorent, car si tu ne te montres pas généreux, ils se désaffectionneront et s'ils savent n'avoir rien à attendre de toi, au jour du danger, ils n'exposeront pas leur vie pour te défendre et se ligueront peut-être avec l'ennemi.

Garde-toi de t'enivrer du vin de la puissance royale et n'omets pas la pratique des six vertus suivantes : la dignité, la justice, la libéralité, le sentiment de l'honneur, le calme et la sincérité; un prince dont la conduite n'est pas guidée par ces principes est tout près de s'enivrer de sa puissance et lorsqu'il reprendra ses sens, il s'apercevra de la perte de sa couronne.

Ne néglige pas de te tenir au courant des faits et gestes des souverains étrangers; fais en sorte qu'aucun d'eux ne puisse aspirer ou exhaler un souffle sans que tu n'en sois instruit.

ANECDOTE

J'ai entendu raconter par le feu roi, mon père [20] (que Dieu l'ait en sa miséri-

corde!) que Fakhr el Dovlet [21] chassé par Ezd ed Dovlet [22], son frère, ne put trouver un asile et vint se réfugier à la cour de mon aïeul, Cabous Vechemguir [23]. Ce prince l'accueillit avec bonté, lui accorda sa protection, le traita avec égards et lui donna en mariage ma tante paternelle. Les noces furent célébrées avec magnificence, car mon aïeule était tante paternelle de Fakhr el Dovlet et mon père et ce dernier étaient tous deux neveux de Hassan Firouzân [24] par sa sœur.

Dans la suite, Ezd ed Dovlet dépêcha un messager auprès de Chems el Moâli [25]. Cet envoyé remit au prince la lettre de son maître, lui présenta ses compliments et dit : « — Ezd ed Dovlet te salue et te dit par ma bouche : — Le prince mon frère est mon ennemi, je désire que tu t'en saisisses et que tu me l'envoies; en récompense de ce service, je t'abandonnerai une des provinces de mon royaume dont je te laisse le choix, et ainsi les liens d'amitié qui nous unissent n'en seront que plus étroits. Si tu crains d'assumer sur toi l'arrestation de mon frère, défais t'en par le poison, mon but sera toujours atteint. » — « Par le nom de Dieu! répondit Chems el Moâli, pourquoi faut-il qu'un personnage aussi éminent requière d'un homme tel que moi une action que je ne saurais commettre sans me déshonorer pour l'éternité! » — « Seigneur, re-

prit le messager, n'hésite pas entre Ezd ed Dovlet et son frère, car l'affection que le roi mon maître te porte est plus que fraternelle. » Puis il jura que le jour où Ezd ed Dovlet l'avait chargé de sa mission, il lui avait dit entre autres choses : — « Dieu sait quelle est mon amitié pour le prince Chems el Moâli, elle est si grande que j'ai appris que tel jour de samedi, tel quantième de tel mois passé, il est allé au bain, que dans l'étuve tempérée [26] son pied a glissé et qu'il a fait une chute. J'ai été vivement chagriné en pensant qu'à l'âge de quarante-sept ans il ressentait déjà les atteintes de la vieillesse et que ses forces avaient décliné. » Le dessein de l'envoyé était, d'après les instructions de son maître, de faire entendre que Ezd ed Dovlet était bien informé de ce qui se passait chez mon grand-père. — « Que Dieu prolonge ses jours! répartit Chems el Moâli, je suis touché de cette preuve d'affection, apprends maintenant la peine que, de mon côté, j'ai ressentie à son sujet. La veille de tel samedi, de tel mois, celle du jour où il t'a dépêché vers moi, Ezd el Dovlet a fait une débauche en tel endroit, il a couché dans telle chambre en compagnie de Nouchetéguine son échanson ; il s'est levé à minuit et s'est rendu dans le gynécée [27]; il y est monté sur la terrasse et a passé le reste de la nuit dans l'appartement de Khéïzerân, la

joueuse de luth; en descendant, son pied a glissé et il est tombé de la hauteur de deux marches; j'en ai été d'autant plus affligé que je me suis dit que probablement, il fallait qu'à l'âge de quarante-deux ans son intelligence fût quelque peu troublée pour qu'un prince de cet âge pût s'enivrer au point de ne pouvoir descendre un escalier, de courir, à minuit, de couche en couche et d'être enfin victime d'un semblable accident. » L'envoyé fut ainsi convaincu que Chems el Moâli n'était pas moins bien renseigné que son maître.

Sois donc toujours instruit de ce qui se passe dans les Cours étrangères et surtout informé de la situation de ton royaume, de ton armée et de ton peuple, car si tu ignores tes propres affaires, tu ne saurais, à plus forte raison, connaître celles de tes voisins. Ne crains pas de chercher la vérité quelle qu'elle soit et fais en sorte d'être surtout renseigné sur les dispositions de ton vézir; qu'il ne boive pas une gorgée d'eau à ton insu; tu lui confies ton existence et tes biens, et ce serait abandonner le souci de tes intérêts au profit des siens, si tu négligeais de le surveiller.

Quand tu auras contracté amitié avec les princes voisins, sois sincère et sans restrictions, mais si, au contraire, tu as quelque motif de leur être hostile, déclare-

le ouvertement. Tant que tu peux te déclarer l'ennemi d'un de tes égaux, ne dissimule pas tes sentiments. On m'a conté qu'Alexandre étant en marche contre un de ses ennemis, un de ses familiers lui conseilla de tomber sur lui à l'improviste; il répondit qu'il ne croyait pas digne d'un prince de vaincre par surprise.

Si tu règnes un jour, que toutes tes actions soient empreintes de grandeur; de même que le souverain est au-dessus des autres hommes par son rang, il doit aussi les dépasser par ses discours et ses actions; c'est ainsi que tu deviendras célèbre, ce qui ne s'obtient que par de grandes choses ainsi que l'a déclaré Pharaon [28] (que la malédiction divine soit sur lui)! — « En vérité, je suis votre seigneur sublime [29]. » — On répètera ce verset jusqu'au jour du Jugement dernier et cette parole altière a éternisé le nom de ce monarque impie. Sois donc grand, car la médiocrité ne donne pas la gloire.

Respecte tes décrets, n'en délivre pas à tout propos et pour des choses de peu d'importance, uses en à l'occasion de l'octroi d'une récompense considérable, du gouvernement d'une province ou d'un salaire extraordinaire à quelqu'un de tes serviteurs. Observe fidèlement les termes de tes décrets et n'y contreviens jamais à moins de quelque cause légitime, car la

mauvaise foi, de la part d'un prince surtout, est l'objet de la réprobation universelle.

Tels sont les devoirs qu'impose le rang suprême, le plus élevé auquel un homme puisse aspirer; j'en ai parlé et écrit en détail ainsi que je l'ai fait pour ce qui se rapporte au secrétariat.

S'il t'arrive de t'occuper d'agriculture, de quelque profession ou d'un métier quelconque, attache-toi à remplir les devoirs de ton état afin de réussir et de prospérer.

NOTES DU CHAPITRE XXVIII

1. V. chapitre XLI.

2. Toghroul, fils de Mikaïl, fils de Seldjouk, fondateur de la dynastie des Seldjoucides qui a succédé à celle des Bouïdes. Thogroul, Abou Thaleb, Mohammed Rokn ed din, régna d'abord sur le Khorassan l'an 429 H., il étendit plus tard ses conquêtes sur toute la Perse et jusqu'à Bagdad et mourut à Reï l'an 455, 1037 à 1063 A. D.

3. *Khodâvénd è âlem*, telle est encore la for-

mule de respect avec laquelle on s'adresse encore aujourd'hui au roi de Perse.

4. Voulant dire qu'il ne possède d'autre qualité que celle d'une longue barbe et que ce mérite ne lui semble pas suffisant pour administrer les affaires de l'Etat.

5. Nouvel exemple de la moralité indulgente des Orientaux; v. notes 9 du chapitre VIII et 27 du chapitre XL.

6. *Ferrâche*, littéralement étendeur de tapis, mais on désigne aussi sous cette appellation les valets chargés des bas offices.

7. *Lé Kolli amèli Ridjaloun;* proverbe arabe équivalent de la locution anglaise : « *The right man in the right place.* »

8. *Bost*, ville de la province de Caboul.

9. Nom de deux villes du Khorassân.

10. Jardin renommé autrefois pour sa beauté aux abords de Ghéznine.

11. *Khâk ber serèt.* C'est encore ainsi que les persans manifestent leur douleur, en se couvrant la tête de poussière. Dans la bouche du sultan, cette expression équivaut ici à une fin de non recevoir.

12. On a vu dans l'introduction que Cabous avait épousé une fille de sultan Mahmoud, sœur de Massoud successeur de celui-ci et second prince de la dynastie Gheznèvide qui monta sur le trône en 422 de l'Hégire et périt assassiné à l'instigation de son frère Mohammed l'aveugle, par son neveu Ahmed l'an 433, 1031 à 1042, A. D. C'est pour cela que Cabous l'appelle *Chahid*, martyr. (V. note 11 du chapitre XIV.)

13. Nom d'une bourgade du district de Nessâ dans le Khorassân. (V. note 9.)

14. V. note 4 du chapitre XXXVIII.

15. District du Turkestân.

16. Il s'agit ici de sultan Mahmoud mort en 421 ou de sultan Massoud mort en 433, 1042. A. D. D'après une anecdote rapportée par le traducteur turc qui n'existe pas dans le manuscrit persan, il s'agirait de sultan Massoud.

17. 2,160 francs environ.

18. *Pervané*, cette expression n'est plus usitée en ce sens par les persans, mais elle est encore d'usage à Bokhara et M. Vambéry a commis une erreur en donnant du mot *pervanédji*, titre d'un fonctionnaire de cette Cour chargé de la rédaction des brevets, cette explication que ce titre dérive du mot *pervâné* papillon,, parce que ce personnage porte dans sa coiffure un rouleau de papier qui a l'apparence de cet insecte. (V. pour le mot *pervâné*, Ferhéng endjoumèn arâ.)

19. Nous laissons à l'auteur la responsabilité de cette assertion que nous n'avons pu contrôler.

20. V. notes 6 du chapitre XLI et 10 du chapitre IX

21. V. note 4 du chapitre XXIX.

22. Ezd ed doolet, Fâna Khosro fils aîné de Rokn ed doolet et second prince de la dynastie Bouide, un des plus grands monarques qui aient régné en Perse. Monté sur le trône l'an 338, il mourut à Bagdad en 372 H.

23. V. note 7 du chapitre XIV.

24. V. note 4 de l'introduction.

25. Titre de Cabous Véchemguir aïeul de l'auteur.

26. V. note 3 du chapitre XVI.

27. *Séraï zénân*, aussi et plus communément *Andéroûn* appartement des femmes ou intérieur, par opposition au *Biroûn* appartement extérieur où le maître de la maison traite ses affaires et reçoit ses amis.

28. *Faroûne mal'oune*, Pharaon le maudit, c'est ainsi que les musulmans mentionnent le nom du monarque égyptien.

29. Korân : chap. XXV, verset 79.





CHAPITRE XLIII

DE L'AGRICULTURE ET DES PROFESSIONS MANUELLES EN GÉNÉRAL

Si tu t'occupes un jour d'agriculture, instruis-toi d'abord des principes d'après lesquels doit être dirigée toute exploitation rurale.

Ne retarde pas les semailles; sache qu'il vaut mieux les faire dix jours trop tôt que dix jours trop tard; munis-toi de charrues bien confectionnées [1]; fais emplette de beaux et bons bœufs et nourris-les de bon fourrage; fais en sorte d'avoir en réserve une paire de bœufs ou tout au moins un de ces animaux afin que dans le cas où une de tes bêtes tomberait malade, tes travaux ne puissent en souffrir, et que l'emblavage ne soit pas suspendu. En

temps ordinaire, fais labourer tes terres et dès l'année présente, préoccupe-toi des semailles de la suivante. Ne mets en culture qu'un bon terrain, car tu ne fertiliseras jamais un sol ingrat. Augmente chaque année les bâtiments de ton exploitation si tu veux obtenir les pleins bénéfices de ton domaine.

Si tu exerces une profession manuelle quelconque, rends-toi habile et sois toujours actif afin d'acquérir une clientèle nombreuse; efforce-toi de surpasser tes confrères. Contente-toi d'un bénéfice modéré et crois que s'il t'arrive, une fois par hasard, de réaliser un gain de cinquante pour cent, il t'est pourtant plus avantageux de bénéficier plus souvent de quinze pour cent seulement [2].

Ne sois pas trop serré en affaires et ne te refuse pas à faire quelques concessions, si tu veux prospérer et étendre le cercle de tes opérations.

En traitant, n'épargne pas à l'acheteur les épithètes caressantes telles que : *mon ami! mon âme! mon frère! Monseigneur!* etc., etc.; témoigne lui du respect, et touché de ton affabilité, il n'osera pas marchander, de la sorte, tu obtiendras aisément le prix que tu demandes; par cette

manière d'agir, tu t'attireras de nombreux clients, tu deviendras l'objet de l'envie de tes confrères et ton nom sera cité avec éloges dans le marché.

Fais-toi une habitude de l'honnêteté surtout à l'égard de l'acheteur ; garde-toi de la parcimonie non moins que de la profusion; sois généreux envers tes inférieurs et modeste envers tes supérieurs. N'abuse pas du désir ardent que témoigne un acheteur, non plus que de l'ignorance ou de la faiblesse des femmes et des enfants [3]. Ne surfais pas le prix de l'objet en vente aux étrangers, et favorise celui qui a honte de marchander. Rends à chacun ce qui lui est dû. Sois fidèle au Prince, mais ne recherche pas son service ; ne fréquente pas les militaires et fuis la société des coureurs de marché. N'use que de poids et de balances justes. Traite également les personnes de ta famille et que leurs intérêts soient les tiens; ne trompe pas tes associés. Quelque profession, quelque métier que tu exerces, garde-toi d'user de fraude et traite également celui qui connaît la valeur d'un objet et celui qui l'ignore. Sois pieux et regarde comme une bonne fortune l'occasion de prêter, si tes moyens te le permettent. Ne prête jamais un faux serment et fuis la débauche et la dureté envers ceux qui traitent avec toi. Si tu as prêté quelque somme à une personne dans le besoin,

n'en réclame pas avec trop d'insistance la restitution si tu sais que cette personne est dans la gêne. Sois généreux, tu seras estimé et Dieu t'accordera la grâce de prospérer.

Il est une façon noble d'exercer chacune des carrières et chacune des professions dont je t'ai entretenu, je vais essayer pour conclure de t'indiquer la manière la plus excellente de le faire, ou pour mieux dire, le moyen d'appliquer une certaine grandeur d'âme à la pratique de chacune d'elles en particulier.



NOTES DU CHAPITRE XLIII



1. La charrue asiatique n'est autre que l'araire fait d'un morceau de bois recourbé et garnie à son extrémité inférieure d'un fer aigu.

2. V note 9 du chapitre XXXII.

3. Afin de leur vendre à un prix au-dessus de la valeur de l'objet du marché.





CHAPITRE XLIV

DE LA GRANDEUR D'AME ET DE L'APPLICATION DE CETTE VERTU PAR CHACUN, SELON SON ÉTAT [1].

Avant de mettre en pratique la grandeur d'âme, il faut d'abord définir cette vertu et connaître d'où elle émane.

Sache donc, ô mon fils, qu'il est trois des vertus particulières à l'homme que nul ne s'avoue ne pas posséder; le savant aussi bien que l'ignorant, tous rendent grâces à Dieu de les leur avoir accordées, quoique cependant bien peu en soient doués; et encore ceux-là sont-ils l'objet de la faveur divine. De ces trois vertus, l'une est l'intelligence, la seconde la sincérité, et la troisième la vertu [2].

En vérité, si l'on considère sans parti pris les prétentions de chacun sur ce point, on reconnaîtra que nul ne prétend absolument en vain à l'intelligence, à la sincérité et à la vérité, parce qu'en effet, il ne se rencontre aucun être humain qui n'en soit doué à un certain degré, mais l'action de ces vertus chez la plupart des hommes, est paralysée par la lourdeur de l'esprit, par l'ignorance ou par la vivacité d'un tempérament trop prompt.

Dieu a composé le corps humain d'éléments très divers, de telle sorte que l'homme peut être défini avec autant de justesse un monde majeur ou un monde mineur [3].

En effet, les tempéraments, les cieux, les astres, les quatre éléments, les substances, la forme, l'esprit vital et la raison sont, chacun, pris à part, un monde particulier, individuel et simple, et l'homme est comme une synthèse, un composé de ces mondes divers que le créateur a réunis ainsi qu'on le voit dans le monde majeur où les cieux, les astres, les tempéraments s'enchaînent mutuellement quoique étant d'une essence opposée. Tels sont le feu et l'eau qui, de toutes façons, sont d'essence contraire; il en est de même de la terre et de l'air. La terre est le lien intermédiaire du feu et de l'eau ; par sa qualité sèche, elle a une certaine affinité avec le feu, et elle se relie à l'eau par sa qua-

lité froide[1] ; en vertu de cette même qualité, l'eau a quelque affinité avec la terre et avec l'air par sa fluidité; l'air par sa fluidité a, comme je le dis, une certaine affinité avec l'eau, et avec le feu par sa qualité chaude; le feu, par son essence, se rapproche de l'éther qui, par sa qualité chaude, a une certaine affinité avec le soleil, le roi du firmament et de tous les corps célestes; le soleil à son tour, par son essence et recevant l'influence des atômes principes matériels a quelque affinité avec eux; cet astre est d'ailleurs un cinquième élément d'une essence différente de celle des quatre éléments connus. Les atômes, en vertu de la faveur divine, sont reliés au principe vital qui, à son tour, se rattache à la raison. Or, si les produits des facteurs n'étaient pas mis en jeu ou n'étaient pas maintenus par des liens intermédiaires, ils ne sauraient exister ou ils ne tarderaient pas à se dissoudre. C'est ainsi que si les tempéraments n'étaient pas liés aux corps célestes, ceux-ci aux atômes, les atômes au principe vital, celui-ci à la raison et ainsi de suite de toutes les parties constituantes de l'homme, celui-ci ne saurait subsister.

La gravité est la résultante des tempéraments; la forme, le visage, la vie, la faculté et le mouvement celles des corps célestes; les cinq sens corporels, soit l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le tou-

cher sont la résultante des atômes matériels; les facultés spirituelles, telles que la mémoire, la pensée, l'imagination, le langage et la réflexion sont celles de l'âme ou principe vital.

Ce qui, chez l'homme, est le plus noble, est ce dont le siège ne peut être défini, tel que la vertu, la sagesse, la perfection et l'honneur, qui sont les produits de l'intelligence ainsi que la raison, et sont innés dans le corps de l'homme. Or, le corps vit en vertu de l'âme, l'âme en vertu du principe vital qui subsiste en vertu de l'esprit. Tout corps doué de mouvement implique l'existence d'une âme, et toute âme douée de volonté implique celle de l'esprit; or ceci est inhérent à tout être humain, mais de même que la maladie en intervenant crée un obstacle aux relations de l'âme et du corps, en détruit la pratique et paralyse les mouvements et les forces, si quelque obstacle surgit entre le principe vital et l'âme, leurs relations se trouvent altérées par l'oblitération des cinq sens; de même encore quand l'ignorance, la stupidité et l'inintelligence obstruent les rapports entre le principe vital et l'esprit et oblitèrent la pensée, la réflexion, la générosité et la sincérité. Par conséquent, on doit reconnaître que nul n'est, en fait, dépourvu d'intelligence ni de générosité, mais que, par une cause quelconque, les canaux des

qualités supérieures étant interceptés chez les uns, on ne trouve chez eux qu'une vaine prétention sans aucun fondement; et c'est précisément par ce motif que nul en ce monde, n'est exempt de cette prétention.

Fais donc en sorte, ô mon fils, de ne pas ressembler à ces derniers et de ne point prétendre en vain à des vertus que tu ne posséderais pas; maintiens ouvertes, par l'étude et l'application, les voies des vertus supérieures afin de justifier la prétention d'en être doué.

Sache, ô mon fils, que les sages ont composé une figure imaginaire qu'ils ont supposée être organisée comme l'homme et douée d'un visage, d'un corps, d'une âme, de sens matériels et de facultés spirituelles. Ils ont admis que le corps de cette figure représentait la vertu; l'âme, la sincérité; les sens, la science; les facultés spirituelles, la pureté [5]. Les différentes parties de cette figure ont été, toujours imaginairement, réparties entre les hommes; les uns ont reçu le corps en partage sans être qualifiés de nulle autre chose; les autres ont reçu le corps, l'âme et les sens; d'autres enfin, ont reçu le corps, l'âme, les sens et les facultés spirituelles.

Ceux qui n'ont eu pour leur part que le corps sont les sages, les militaires et les marchands auxquels on a attribué généralement la bravoure et la générosité. Ceux

qui ont reçu l'âme et le corps sont les théologiens et les mystiques [6] chez lesquels la grandeur d'âme est désignée par les épithètes de science et de piété. Ceux à qui le corps, l'âme et les sens de la figure imaginaire ont été dévolus sont les docteurs, les Prophètes et les tuteurs des hommes, dont la grandeur d'âme a été appelée sagesse et préexcellence. Ceux auxquels a été attribuée la figure tout entière sont enfin les envoyés divins, guides de l'humanité.

Il importe donc de définir ce qu'est réellement la grandeur d'âme relativement aux divers groupes que je viens de citer et selon la situation respective de chacun. Ainsi qu'on l'a déjà dit, la grandeur d'âme est la résultante de trois vertus : 1° Conformer ses actions à ses paroles; 2° Ne rien dire de contraire à la vérité; 3° Etre armé de patience. Toute vertu qui se rapporte à la grandeur d'âme dépend de ces trois vertus primordiales.

Si tu éprouves quelque difficulté, je t'indiquerai comment ces vertus doivent être pratiquées selon la situation des hommes compris dans chacun des groupes que je viens de définir.

Sache donc, ô mon fils, que la grandeur d'âme varie en raison de la situation respective de chacun.

En général, la véritable grandeur d'âme chez les sages peut se définir ainsi : la

bravoure et le courage, la fidélité aux principes, la pureté des mœurs, la sincérité du cœur, ne pas nuire à autrui dans son propre intérêt, préférer encourir un dommage à le faire supporter par son ami, ne pas maltraiter les prisonniers, secourir les malheureux, empêcher les méchants de nuire aux bons, savoir entendre et dire la vérité, rendre justice à autrui contre soi même, ne pas être ingrat envers son bienfaiteur, ne pas rendre le mal pour le bien, ne parler d'autrui qu'en bien, supporter patiemment le malheur. Si tu réfléchis sincèrement, tu avoueras que chacune de ces différentes vertus se rapporte aux trois vertus primordiales précitées.

ANECDOTE

On m'a conté qu'un jour les sages du Kohistân [7] étant assemblés, un homme entra et après les avoir salués leur dit : « Je suis envoyé par les sages de Merv [8] qui vous saluent et vous proposent trois questions; si vous y répondez, ils reconnaissent d'avance leur infériorité, mais si vous ne le pouvez faire, vous les considérerez comme vos supérieurs. »

Invité à s'expliquer, l'envoyé s'exprima ainsi : « Qu'est-ce que la grandeur d'âme?

— Qu'existe-t-il entre la grandeur d'âme et son contraire? — Supposant qu'un sage est assis au bord d'un chemin, il voit passer devant lui un quidam; quelques moments après, un individu armé d'une épée nue, évidemment à la poursuite du premier et dans l'intention de le tuer, s'adresse au sage et lui demande s'il a vu passer un tel individu dont il lui décrit le signalement. Que doit répondre le sage? — S'il répond affirmativement, il commet une dénonciation; s'il nie avoir vu cet homme, il profère un mensonge; or, ni l'un ni l'autre ne saurait convenir à un sage?

Les sages du Kohistân se regardaient d'un air inquiet et embarrassé; parmi eux se trouvait un certain Fazl ollâh de Hamadân [9] qui déclara être en mesure de répondre. « En premier lieu, » dit-il, « l'épreuve de la grandeur d'âme et sa première définition est celle-ci : conformer ses actions à ses paroles; — 2° La vertu entre la grandeur d'âme et son contraire est la patience ou la résignation. Quant au dilemne proposé, voici quelle doit être, en ce cas, la conduite du sage : après avoir été interpellé, il se reculera d'un pas ou deux de l'endroit où il était assis, et déclarera que depuis le moment où il s'est arrêté là il n'a vu passer personne, de la sorte, il n'aura pas forfait à la vérité [10]. »

Cet exemple t'aura sans doute fait sentir ce qu'est, en réalité, la grandeur d'âme.

Chez les militaires, la grandeur d'âme consiste dans la pratique des vertus que je viens de décrire à l'égard des sages, mais en outre, les premiers doivent se montrer généreux, hospitaliers, magnifiques, justes, honnêtes, aimer les femmes, s'entourer de nombreux serviteurs, et fiers, rechercher la gloire; ces qualités indispensables aux militaires seraient autant de défauts chez les sages.

La grandeur d'âme chez les marchands et les artisans a aussi ses conditions particulières, mais nous les avons traitées dans les chapitres spéciaux du commerce et des professions, il est donc inutile de nous répéter ici.

Le groupe qui a reçu en partage le corps et l'âme de la figure imaginaire précitée sont les théologiens et les mystiques; on désigne communément la grandeur d'âme qui leur convient sous les titres de science et de piété. Cette vertu doit être plus développée chez ces hommes que chez les autres, parce qu'ils possèdent la générosité qui, nous l'avons dit, est représentée par le corps de la figure, et la sincérité qui en est l'âme. Ne t'écarte donc jamais du respect que tu leur dois, car ils sont les maîtres de la science de la foi.

La grandeur d'âme du théologien consiste dans les qualités suivantes : ne tenir

que des discours pieux et y conformer sa conduite; être rigoureux en matière de foi; se dépouiller de toute hypocrisie; éviter l'emportement si ce n'est en matière de foi; ne pas dévoiler, par un faux zèle, les fautes d'autrui; ne rendre aucune sentence telle que les gens soient induits à abuser du serment ou du divorce; ne pas juger avec une sévérité excessive; ne pas s'épargner pour soulager un malheureux qui, ayant commis une erreur, vient le consulter; ne pas enseigner par vénalité; ne pas troquer sa foi pour un intérêt secondaire [41]; ne pas faire étalage de sa piété, même s'il jouit d'une bonne réputation; ne pas accuser, en public du moins, quiconque se conduit mal; s'il donne un avis à quelqu'un, le faire en secret, car donner un conseil en public équivaut à infliger un blâme; s'abstenir de toute violence et de verser le sang; ne jamais prononcer une condamnation capitale, lors même qu'il serait convaincu de la légalité de la peine, car toute erreur judiciaire peut être révisée, sauf l'application de la peine de mort, parce qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre l'existence à celui qui l'a perdue; considérer comme une obligation de ne pas traiter d'infidèle, par un zèle intempestif, celui qui professe une autre croyance ou une autre opinion, parce que l'infidélité consiste en une transgression quelconque de la foi et non

en une divergence de croyance ou d'opinion; ne pas repousser quelques sciences ou quelques livres seulement parce qu'ils sont d'origine étrangère et par ce seul motif que tout ce qu'il ignore doit être nécessairement entaché d'infidélité ; ne pas encourager les hommes à mal faire et cependant ne pas les faire désespérer de la miséricorde divine Tout théologien, tout religieux qui possède ces qualités est un homme vraiment noble et généreux.

La grandeur d'âme chez les mystiques a été définie par leurs maîtres, particulièrement par l'Imâm Aboul Kassèm de Kosséir dans son livre : *de la conduite des mystiques;* le cheikh Aboul 'Hassan de Jérusalem dans son *Discours sur la pureté;* Abou Mansour le damascène, dans son livre *De la grandeur de Dieu;* et Ali Vahèdi, dans son ouvrage de la *démonstration de la contemplation* [12]. Je ne saurais ici définir complètement les conditions du mysticisme comme les cheikhs l'ont fait dans leurs divers ouvrages ; je ne me propose d'autre but que celui de te donner quelques conseils et de t'indiquer les moyens d'acquérir, en faisant le bien, quelques provisions pour l'éternité ; je t'en dirai cependant quelques mots, afin que si tu te trouves en compagnie de quelques mystiques, tu ne sois pas tout à fait étranger à leur manière de voir et que, de leur côté, ils ne ressentent aucun ennui

de ta conversation. Je crois aussi devoir t'instruire de quelques-unes des particularités de ces gens, parce qu'il n'en est point dont la conduite soit plus pénible, lorsqu'elle est sincère, et qui soient en même temps plus respectés, et parce qu'ils se croient être supérieurs aux autres hommes.

J'ai entendu dire que le fondateur de cette doctrine est le prophète Aziz (que le salut soit sur lui !) dont la pureté fut telle que les Juifs l'ont appelé Fils de Dieu (puisse leur bouche être remplie de poussière !) [13].

J'ai encore entendu dire qu'au temps du Prophète (que les bénédictions de Dieu soient sur lui et ses descendants !) les compagnons *Souffèt* [14] étaient au nombre de douze, vêtus de haillons; le Prophète les recevait fréquemment dans son intimité et avait pour eux une vive affection. C'est à cause de cela et de la perfection qu'elle réclame que la profession de cette doctrine est la plus ardue de toutes.

La grandeur d'âme chez les gens de ce groupe est de deux sortes; l'une est particulière aux derviches mystiques et l'autre à ceux dits « *les amis* » [15].

Sache, ô mon fils, que la perfection du mysticisme est le dénuement absolu; la pauvreté et la résignation en sont les bases.

. . .

ANECDOTE

J'ai entendu conter que deux *sofis* [16] voyageaient de compagnie; l'un ne possédait absolument rien, l'autre avait en poche cinq dinârs; le premier allait sans nul souci, ne recherchait aucun compagnon, et lorsque l'envie lui en prenait, il s'arrêtait pour se reposer et s'endormir sans se demander si l'endroit était périlleux et sans s'inquiéter de qui que ce fût; le second se conformait à cette manière de vivre, mais sans cesser de trembler. Un jour, tous deux arrivèrent auprès d'un puits, fréquenté par les voleurs et les malandrins. Le derviche qui ne possédait rien puisa de l'eau, étancha sa soif, se jeta à terre, s'étendit et tomba dans un profond sommeil; l'autre n'osait se livrer au repos et ne cessait de répéter : — « Comment faire? Comment faire? » Il se lamenta si bien qu'enfin ce *comment faire?* parvint aux oreilles du dormeur qui, s'éveillant, lui dit : — « Eh! mon cher! que t'est-il donc arrivé pour m'assommer ainsi de tes *comment faire?* » — « Frère, répondit l'autre, je porte sur moi cinq dinârs, cet endroit est fort périlleux; tu t'es endormi, et moi je n'ose ni m'asseoir, ni bouger et je ne puis goûter un instant de

repos. » — « Eh bien, reprit son compagnon, donne-moi ton argent, j'ai le moyen de te tirer d'affaire. » — Ce que disant, il prit la monnaie que lui tendit l'autre et la jeta dans le puits. — « A présent que tu es délivré de tes *comment faire?* étends-toi et endors-toi en toute sécurité, car celui qui n'a ni sou ni maille peut circuler librement. »

De l'accord des Cheikhs [17]; les principales conditions du mysticisme sont les trois suivantes : le dénuement, la résignation, et une foi vive. Quand tu n'auras qu'un seul but, que tu seras délivré de tout souci et que tu auras fait abnégation de toi-même, tu posséderas la doctrine.

Le derviche doit donc être absolument résigné [18]; il ne discutera pas avec un frère sinon en faveur d'un autre frère; il doit ressentir sans cesse une certaine envie de ce qu'un de ses frères n'est pas meilleur que lui; être dégagé de toute intention préconçue, n'éprouver aucun sentiment malveillant, le réprimer, faire abstraction de lui-même, rechercher la foi et le dénuement, repousser toute idée de dualisme [19], détourner sa pensée de tout doute et de toute contradiction ; car toute œuvre envisagée avec une foi vive et sans le moindre doute ne peut être contraire (aux principes du spiritualisme) ; car la source de la vérité est dans le rejet du

dualisme et celle de la foi dans l'abandon de toute prévarication.

Sache, ô mon fils, qu'avec la foi, on peut poser son pied sur l'eau et y marcher comme sur un terrain ferme [20]. Si, à ce propos, tu entends citer de quelque saint personnage, un fait qui te semble être en contradiction avec la raison, tout impossible qu'il te paraisse; si tu possèdes la foi, ne te refuse pas à l'admettre et crois le, car la foi ne peut s'acquérir ni par le raisonnement ni par la force. mais seulement en vertu d'une faveur du Très-Haut.

Le derviche doit donc considérer toutes choses non avec l'œil du corps, mais avec celui de la foi; sa conduite doit être conforme à sa pensée; son cœur sera sans cesse rempli de la pensée de l'unité divine; mais il ne se livrera pas à la méditation sans quelques moments d'intervalle afin de ne pas être consummé par ce feu. En effet, les docteurs de la doctrine ont comparé la méditation au feu dont l'ardeur peut être amortie par l'eau; donc ils ont fait de la compagnie, de la danse [21] et de la psalmodie [22] les modérateurs du feu de la méditation. Le derviche qui n'a pas de goût pour la psalmodie sera infailliblement brûlé par l'ardeur de la méditation. D'autre part, celui qui ne médite jamais sur l'unité divine, ne saurait se livrer à la psalmodie, car ce serait augmenter ainsi l'obscurité de son esprit. Vers la fin de ses

jours, le Cheikh Akhi de Zengân [23] (que Dieu l'ait en sa miséricorde)! avait interdit la psalmodie disant qu'ayant les propriétés de l'eau, elle ne devait être employée que pour combattre le feu, car sinon, jeter de l'eau sur de l'eau ne peut produire que de la fange et de la boue; de plus, si dans une réunion de cinquante personnes, il s'en trouve une seule qui soit brûlée du feu de la méditation, on ne peut cependant par égard pour elle, épaissir encore l'obscurité de l'esprit des quarante-neuf autres, et, en tout cas, il est plus facile d'obtenir la résignation de la part du premier qu'une foi vive chez les seconds.

Si un derviche ne possède pas les vertus spirituelles et intérieures qui constituent le fondement de la doctrine, il est du moins obligé d'y conformer sa conduite extérieure afin de remplir au moins une des deux conditions imposées aux adeptes.

Le derviche doit être pieux, parler agréablement, cacher ses préoccupations et ses vices, modeste, soigneux de la propreté de son corps et de ses vêtements; être muni des ustensiles nécessaires aux derviches en voyage ou en état sédentaire, tels qu'un bâton, un tapis de prière, un éventail, une gourde, des aiguilles, des ciseaux; il doit pouvoir se passer de recourir à un autre pour la couture et le

blanchissage et doit même, en cela, prêter assistance à ses frêres.

Le derviche doit se plaire à voyager, mais il évitera de le faire seul et d'entrer seul dans les couvents ou les hospices [24]; car l'isolement engendre le mal; quand il aura pris asile, il ne s'opposera pas à ce qu'un autre s'y réfugie; il chaussera et déchaussera, en entrant ou en sortant, tout d'abord le pied gauche. Il n'entrera pas dans une compagnie sans avoir délié sa ceinture et il s'assiéra à la place qui lui sera indiquée; avant de s'asseoir, il en demandera la permission et fera une prière de deux prosternations [25] comme actions de grâces; il se gardera de saluer en entrant comme en sortant, cependant il peut le faire, mais il ne l'omettra jamais le matin. Il causera avec les gens de bien, mais il évitera de le faire avec des personnes qui pourraïent le faire suspecter [26]; il ne prolongera pas son séjour dans les hospices ou chez les particuliers afin d'être honoré; il ne se rendra ni fastidieux ni obséquieux; il préservera sa dignité, car le respect de soi-même est un précepte obligatoire. Le derviche agira conformément au désir des membres de la réunion; si ceux-ci le contredisent quoiqu'il puisse avoir raison, il ne discutera pas et se rangera à leur avis en s'excusant; il se gardera d'être pointilleux ou susceptible. Il demeurera autant que pos-

sible sur son tapis de prière et ne se rendra que rarement au marché. Il ne se lèvera pas pour une affaire quelconque, ne mettra pas ou ne quittera pas son manteau sans en demander la permission aux personnes présentes ou au président de l'assemblée. Il ne s'assiéra pas les jambes croisées et ne s'appuiera pas au mur ou sur les coussins [27]. Il ne parlera pas mal des personnes absentes [28]; il ne mangera rien à la dérobée, fût-ce même une amande ou quelque morceau de confiture [29]; qu'il n'emploie pas pour désigner un objet quelconque, une expression particulière aux initiés, il devra se servir d'un mot compréhensible à tous les assistants; il évitera de trop parler. Si ceux-ci revêtent ou quittent leur manteau, il fera comme eux. Il ne déchirera pas le manteau d'un autre [30]. Il ne servira pas à table, car ce service est assujéti à certaines règles que tous ne peuvent connaître, mais il se fera un devoir de verser de l'eau sur les mains des convives [31]. Il se gardera de poser les pieds sur le tapis ou sur le manteau d'un autre. Il n'entrera pas avec précipitation dans une réunion, évitera de passer et de repasser devant les autres personnes et ne prendra pas la place réservée à un autre. Il n'affectera pas de l'ennui pendant la psalmodie; il ne se lèvera pas pendant que ses compagnons déchirent leur manteau ou se découvrent

la tête. Le derviche ne doit pas danser [32] seul et sans motif, mais alors seulement que ses compagnons le font; pendant cet exercice, il ne tournera le dos à personne; si son vêtement se déchire, il le quittera aussitôt et le déposera aux pieds du Cheikh. Si l'un de ses compagnons lui adresse quelque reproche ou quelque éloge, il l'en remerciera également et lui fera un léger présent; s'il lui offre un manteau, il ne refusera pas de le prendre, mais il le lui remettra en lui donnant quelque présent : s'il a cousu ou lavé le vêtement d'un de ses compagnons, il ne le lui remettra pas sans le remercier [33]. Si le derviche a offensé un de ses frères, il se hâtera de faire amende honorable; si, au contraire, il a eu l'occasion de lui être agréable, il se hâtera de le remercier [34].

Le derviche doit aussi rendre justice à autrui mais autant que possible ne la réclamer d'aucun, particulièrement des derviches d'Isfahân [35] qui l'exigent des autres sans la rendre de leur côté, au contraire de ceux du Khorassân qui ne la réclament pas et la rendent; ceux du Tabéristân [36] l'exigent et la rendent également et ceux du Fars [37] qui ni ne la demandent ni ne l'accordent. J'ai, d'ailleurs, entendu dire que le myticisme a pris naissance dans le Fars.

Pendant sa jeunesse, le derviche doit estimer les peines et les fatigues comme

autant de trésors, et dans sa vieillesse, il recherchera le calme et le repos ; il prendra ses repas aux temps marqués....... *(il y a ici une lacune)*. L'esprit se fortifie par la philosophie : on demandait un jour à Aristote comment on pouvait alimenter l'esprit? il répondit que le corps se soutient par une nourriture matérielle, mais que l'aliment de l'esprit est la philosophie.

Les deux textes manuscrit et imprimé de l'ouvrage dont nous avons entrepris la traduction coupent court ici, c'est-à-dire que, à cet endroit, Cabous passe immédiatement aux derniers conseils qu'il donne à son fils et qu'on retrouvera plus loin. Cependant, quelques pages plus haut, l'auteur parle de deux catégories de derviches qu'il annonce devoir traiter séparément, et jusqu'ici, il n'a défini que la première. Nous en concluons que le manuscrit qui a servi à la publication de la présente édition offrait ici une lacune, d'autant plus que la traduction turque que nous avons mentionnée dans notre préface, contient le complément de ce chapitre qui précède les dernières admonitions de Cabous. Nous avons donc cru devoir traduire ce passage et le reproduire ici.

A l'heure des repas, le derviche ne doit pas s'absenter afin de ne pas faire attendre ses compagnons; à table, il ne portera pas le premier la main au plat [38] et il n'offrira rien à l'un des convives sans en avoir demandé la permission; s'il ne se sent pas d'appétit, il s'excusera tout d'abord avant de refuser ce qu'on pourrait lui présenter. S'il observe un jeûne de simple dévotion [39], il ne l'alléguera pas comme excuse et devra prendre part au repas. Il ne fera pas les ablutions indifféremment, mais selon les prescriptions légales [40]; il évitera de les faire tantôt selon le rite Kharezmien et tantôt selon le rite Irakien, c'est-à dire le rite *Hanèfite* et le rite *Châf'ite* [41], mais il s'en tiendra au rite de la secte à laquelle il appartient.

Telles sont les règles de conduite que doit observer le derviche sofi. Je dirai maintenant quelques mots de celles qui s'appliquent aux amis ou agrégés [42].

Les *amis* doivent partager l'opinion des sofis, et considérer les fautes apparentes de ceux-ci comme autant de vertus, rendre à Dieu des actions de grâces pour leurs bonnes œuvres et faire amende

honorable des offenses qu'ils peuvent faire à autrui.

Quand le derviche quittera son manteau, l'agrégé l'imitera. Quand les derviches se livreront à quelque délassement, il fera comme eux; entre eux les derviches ne contracteront aucun marché S'il survient quelque contestation, l'agrégé se gardera d'intervenir et laissera aux parties le soin de s'accorder. Auprès des derviches, l'agrégé ne se constituera pas le vicaire de Dieu, c'est-à-dire qu'il ne les invitera pas à la prière, parce que les derviches sont indépendants des pratiques extérieures. L'agrégé ne fréquentera pas assiduement la compagnie des sofis, et lorsqu'il s'y trouvera, il n'aura pas l'air ennuyé, car la mauvaise humeur a été comparée à une chaussure [43]. S'il apporte avec lui quelque confiture, il s'excusera sur le peu de valeur de son offrande, en alléguant que du moins, il n'a pas voulu se présenter les mains vides [44]. En effet, les confitures conviennent aux sofis ainsi qu'en témoignent ces deux distiques :

« Je suis sofi, et ton visage unique parmi les belles — Est déclaré tel par les vieillards et les jeunes gens, les hommes et les femmes. — Tes lèvres rouges sont, par leur douceur, une véritable confiture; — c'est le mets qui convient aux sofis. »

Telles sont les règles de conduite que doivent observer les agrégés.

Je parlerai maintenant du dernier groupe, c'est-à-dire des hommes auxquels sont échus le corps, l'âme et les sens matériels de la figure imaginaire de la grandeur d'âme, soit la générosité, la droiture et la science. Ceux-ci sont les prophètes, parce que quiconque possède ces trois vertus ne peut être qu'un prophète, un tuteur de l'humanité, en un mot un sage doué des vertus de l'âme et du corps attribuées à la figure; les vertus figurées par le corps sont la droiture et la connaissance et celle qui est figurée par l'âme est la science [45].

Si tu éprouves quelque difficulté à saisir la différence entre la connaissance et la science, je te dirai que la connaissance s'applique aux parties et la science à la totalité de ce qui peut être compris. La somme de la science se compose de quatre parties ; le *quoi ;* le *comment ;* le *combien* et le *pourquoi*. Si l'on t'adresse cette question : Qui es-tu ? Tu répondras : je suis homme et je connais ce qui peut m'être avantageux ou nuisible. Ceci est une expression de ce qu'on nomme la connaissance. Les animaux possèdent,

ainsi que l'homme, cette faculté, car ils connaissent les aliments qui peuvent convenir ou nuire tant à eux-mêmes qu'à leurs petits. Mais l'homme étant plus intelligent et possédant une parcelle de la science peut savoir pourquoi et dans quelle mesure telle ou telle substance lui est nuisible ou profitable, ce qui n'est pas accordé à l'animal.

La science est donc supérieure à la connaissance et l'homme qui la possède en son entier ne peut être qu'un prophète; or, la distance entre un prophète et les autres hommes est en comparaison aussi grande que celle qui sépare ceux-ci des animaux. Donc parmi les créatures humaines, il n'en est point de supérieure aux prophètes.

Il me reste à définir ceux qui ont reçu en partage l'ensemble de la figure imaginaire de la générosité, c'est-à-dire le corps, l'âme, les sens matériels et les facultés spirituelles de cette figure. Ces êtres privilégiés ne peuvent se rencontrer que parmi les prophètes et l'on ne saurait décrire les vertus qu'ils possèdent parce qu'elles dépassent ce que l'esprit est capable de concevoir. Ces personnes se sentent attirées vers la souveraine Majesté qui n'a point de compagnon; elles se fondent en Elle, c'est-à-dire qu'elles sont visibles en Elle, mais qu'Elle est invisible en elles. Cependant, Elle ne participe pas de

ces personnes, quoiqu'elles ne se distinguent point de ses attributs. L'acheminement des prophètes vers leur but étant dégagé de tout intérêt, ils demeurent fixes dans l'anéantissement (de leur être en Dieu) et cet anéantissement est pour eux une existence qui n'aura pas de fin : tout est pur en eux et leurs yeux ne se lassent point de contempler la Beauté éternelle.

Maintenant, sache, ô mon fils, que j'ai renfermé dans ce livre pour ton avantage ce que j'ai su de toutes sciences et de toutes professions et que j'ai traité de chacune d'elles séparément en quarante quatre chapitres. J'y ai travaillé dès mon enfance et j'ai accompli ma tâche à l'âge de soixante-trois ans que j'ai atteint aujourd'hui. J'ai commencé ce livre en l'an 475[46]; si Dieu m'accorde encore quelques années, je continuerai ainsi jusqu'à ma mort. Si tu peux mieux faire, fais le, je ne saurai qu'approuver en toi ce que j'ai jugé bon en moi. Si tu ne suis pas mes conseils, si tu n'y conformes pas ta conduite, cela te regarde; que celui que Dieu a créé sous un astre fortuné les lise, s'en pénètre et s'y conforme, car tout ce que j'ai dit est empreint du sceau des prédestinés, dans ce monde et dans l'autre.

Que le Très-Haut étende sa miséricorde sur moi, sur toi, sur le copiste et sur le lecteur de cet ouvrage! car il en a le pouvoir.

NOTES DU CHAPITRE XLIV

1. *Djevâm merdi* signifie proprement générosité, grandeur d'âme, mais, dans ce chapitre, a le sens de la somme des qualités nécessaires à chacun pour remplir convenablement les devoirs de son état.

2. *Merdi*, vertu, pris dans le sens de *virtus*.

3. On sait que les Orientaux désignent l'univers par le nom de monde majeur et l'homme par celui de monde mineur.

4. Selon la doctrine des quatre tempéraments de Galien.

5. *Séfa*, la pureté de la foi; on peut l'entendre ici par le mysticisme.

6. *Ehlé tessevvouf*, les adeptes du sofisme, les *sofis*, secte philosophique et religieuse de l'Islamisme qui se divise en une infinité de sectes secondaires qui ont chacune leurs dogmes et leurs rites particuliers.

7. Kohistân, province de la Perse à l'est de l'Irâk et qui confine au territoire de Hérât.

8. Ville du Khorassan très peuplée autrefois et

la capitale de cette province; elle est aujourd'hui en ruines et presque toujours au pouvoir des Turcomans.

9. Ville fort ancienne, capitale de la province de ce nom; elle s'élève sur l'emplacement d'Ecbatane, et l'on y voit les tombeaux des Atabegs de l'Azerbaïdjàn ainsi qu'une petite synagogue qui renferme les cénotaphes d'Esther et de Mardochée.

10. Nouvel exemple de la casuistique orientale.

11. *Dîn bè donià nè ferouched*, littéralement qu'il ne vende pas sa foi pour le monde.

12. Ces personnages sont tous des théologiens de grande réputation parmi les sôfis; nous avons cru inutile de rechercher leur biographie.

13. On reconnaît ici la personne de N.-S. Jésus-Christ dont le nom Issa a été défiguré et transformé en celui de Aziz. La malédiction que profère notre auteur lui est inspirée par ce qui pour lui est un blasphème, la qualification du fils de Dieu à N.-S. J.-C.

14. *Ehl è soffet*, compagnons de la fuite de Mahomet qui n'ayant ni parents, ni amis, vivaient à Médine des aumônes des croyants et se tenaient habituellement sur des bancs (*soffèt* d'où le mot *sopha*) à la porte de la mosquée de cette ville.

15. Le sofisme se divise en deux branches principales ; celle des derviches, sôfis, et celle des amis, *Mohib* ou agrégé.

16. V. la note 6 et la précédente.

17. Il faut entendre ici les maîtres de la doctrine.

18. Les derviches sont des mendiants errants qui professent le sofisme; ils inspirent à la fois de la crainte et du respect; la plupart ne sont que des jongleurs dont l'austérité de mœurs n'est qu'apparente et qui abusent de la crédulité du peuple. Il faut entendre ici par résignation, *Teslim*, l'abandon et le renoncement à toute préoccupation mondaine et personnelle.

19. V. la note 1 de la préface.

20. C. f. La foi ébranle les montagnes.

21. *Raks*, sorte de danse religieuse pratiquée encore aujourd'hui par les derviches tourneurs à la suite de laquelle ils sont plongés dans l'extase.

22. *Sémâ*, psalmodie ou récitation de quelque attribut de la divinité, répétée jusqu'à ce qu'une sorte de délire s'empare des récitants, pratiquée encore aujouurd'hui par les derviches dits hurleurs et parfois concurremment avec la danse extatique.

23. *Zengân* et *Zindjàn*, ville de l'Irak persan.

24. *Khanékâh* et *Khânégâh;* hospice attenant aux mosquées ouvert aux voyageurs.

25. V. notre Droit musulman, Livre de la prière.

26. C'est-à-dire que le derviche, pour éviter de faire suspecter sa conduite, doit éviter de causer avec des femmes ou des jeunes gens.

27. La politesse persane exige que l'on s'asseoie sur les talons, à genoux et sans croiser les jambes.

28. Littéralement, il ne déchirera pas le manteau d'un absent.

29. *Rèsti* ; on appelle ainsi du pain et une sorte de confiture offerts en vertu d'un vœu. (Riza Kouli Khàn, note marginale du Cabous Nâmè.)

30. Pendant la danse ou la psalmodie.

31. Avant et après le repas, suivant la coutume orientale.

32. S'entend ici de la danse religieuse.

33. Pour le remercier de l'occasion qu'il lui a procurée d'être utile à un confrère.

34. V. note précédente.

35. *Isfahàn*, capitale de l'Irâk persan, ancienne résidence des Sèfèvis.

36. Ancienne province de la Perse qui comprenait une partie du Mazendéran, du Djordjân et du Khorassân.

37. Province méridionale de la Perse dont Chirâz est encore la capitale.

38. En Orient, le maître de la maison porte le premier la main au plat pour engager ses convives à l'imiter.

39. V. notre Droit musulman, chapitre du Jeûne.

40. V. *id.*, chapitre de la Purification.

41. On sait que les musulmans orthodoxes se divisent en quatre sectes : Hanéfites, Malékites, Hanbalites et Chaf'ites, du nom de leurs fondateurs respectifs.

42. V. la note 15 du présent chapitre.

43. C'est-à-dire qu'on doit laisser la mauvaise humeur à la porte ainsi qu'on le fait de la chaussure que, selon l'usage oriental, l'on quitte en entrant.

44. Il est d'usage, en Orient, de ne pas se présenter devant un supérieur sans lui offrir quelque présent.

45. *'Ilm* et *Ma'arifèt*. Ce dernier vocable signifie la connaissance que l'on peut avoir sur tel ou tel sujet, tandis que le premier s'applique à la science élevée et, dans ce passage, à la science par excellence, celle des choses divines. Les sofis entendent aussi, sous cette expression, le voile qui cache aux hommes la connaissance de la divinité; c'est ainsi qu'on peut dire que l'on possède la connaissance de Dieu, *Maarifèt*, et qu'on ne saurait employer ici le vocable *Ilm*, la science, parce qu'il implique la parfaite et définissable connaissance de la nature divine, ce qui ne peut être.

46. V. ce que nous avons dit au sujet de cette date dans notre Préface.





Le Puy. — Imprimerie de Marchessou fils.

